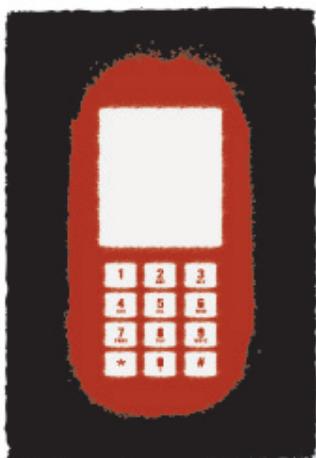


RAPPORT ANNUEL



2010

SOMMAIRE

PARTIE 1

NOTRE GROUPE

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE	9
LE CONSEIL DE SURVEILLANCE	10
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	12
STRATÉGIES ET PERSPECTIVES	15
DÉVELOPPEMENT DURABLE	18

NOS SOLUTIONS MARKETING

22

NOTRE ANNÉE 2010

38

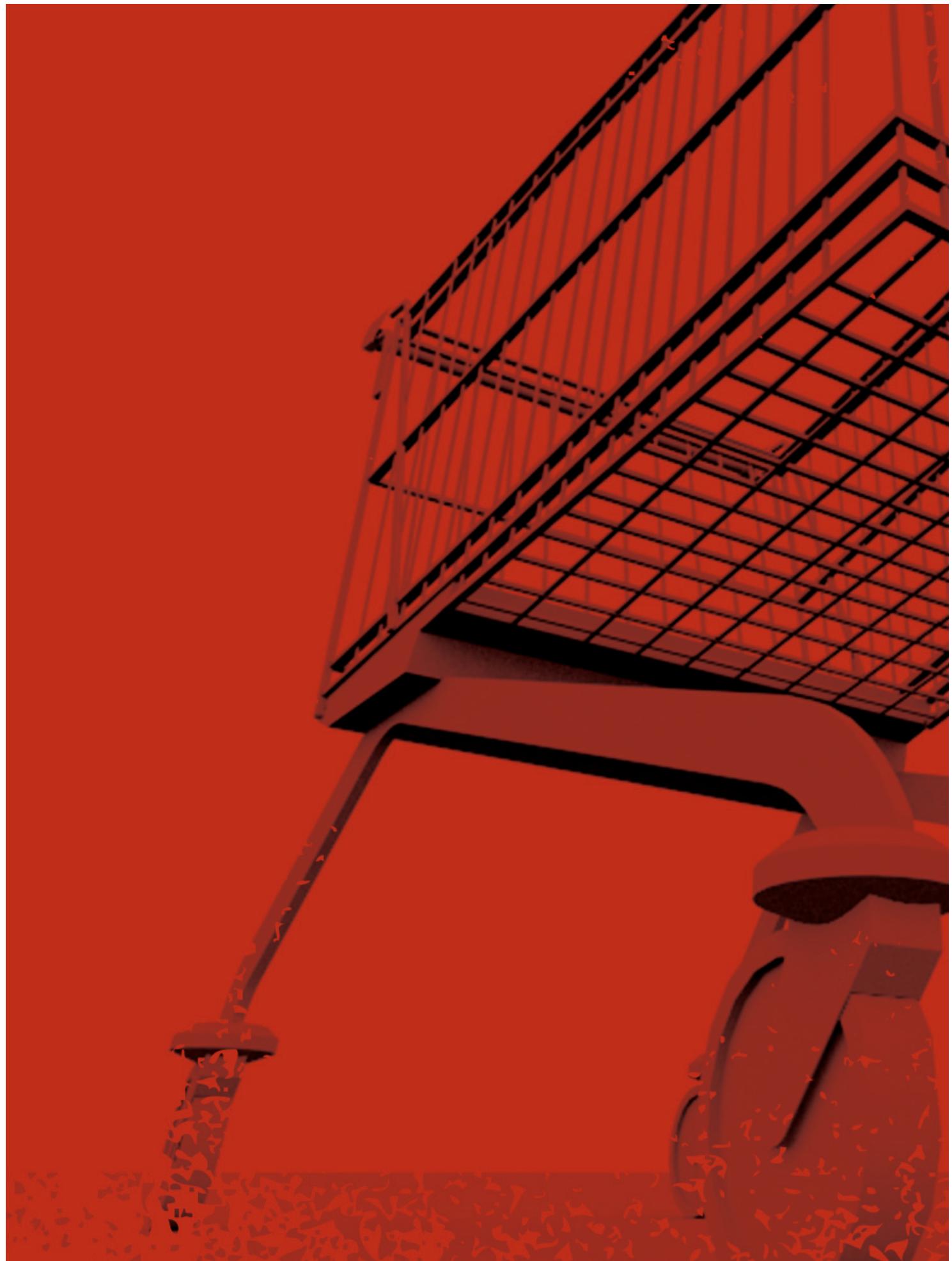
HIGHCO ET SON MARCHÉ	40
FAITS MARQUANTS	42
LES CHIFFRES	44
LA BOURSE ET L'ACTIONNARIAT	48

CONTACTS

51

PARTIE 2

CHAPITRE 1 RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2010	54
CHAPITRE 2 COMPTES CONSOLIDÉS 2010	140
CHAPITRE 3 COMPTES SOCIAUX 2010	186
CHAPITRE 4 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	204
CHAPITRE 5 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 6 JUIN 2011	218
REMARQUES GÉNÉRALES	242
NOTE LIMINAIRE	242
SIGLES ET TERMES	243
TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	244
TABLE DE RÉCONCILIATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	246
TABLE DE CONCORDANCE RSE	247





NOURE
GROUPE

LE COMITE EXECUTIF DE HIGHCO

DIDIER CHABASSIEU
DIRECTEUR
GENERAL

RICHARD CAILLAT
PRESIDENT
DU DIRECTOIRE

OLIVIER HUBLAU
MEMBRE
DU COMEX

VALERIE SEGRETAIN
MEMBRE
DU COMEX

GERRIT VAN REETH
MEMBRE
DU COMEX

OLIVIER MICHEL
DIRECTEUR
GENERAL



NOTRE GROUPE - 8

MESSAGE DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

UNE NOUVELLE ÈRE S'OUVRE POUR HIGHCO



« 2010 a été une belle année pour HighCo. À l'instar de l'année 2009, durant laquelle HighCo avait mieux résisté à la tempête que la plupart des acteurs de son secteur, la sortie de crise de 2010 nous place dans une position intéressante. Avec une marge brute en progression de 4,7 % à périmètre comparable, nous enregistrons en effet une croissance près de deux fois supérieure à la moyenne des groupes publicitaires européens. Ce chiffre témoigne de la solidité d'une entreprise qui récolte aujourd'hui les fruits de son recentrage stratégique autour des métiers de la communication *in store* et du traitement des données.

Le plan de développement impulsé il y a cinq ans étant arrivé à son terme, HighCo entre en 2011 dans une nouvelle ère marquée par deux leviers distincts : la digitalisation et l'internationalisation.

Les dirigeants du groupe partagent tous une conviction profonde : les acteurs de la grande distribution et de la grande consommation alimentaire ne ressentent encore que les prémisses de l'impact des nouvelles technologies sur leurs métiers respectifs. À travers l'usage des terminaux mobiles mis à leur disposition, les consommateurs vont en effet être amenés à jouer un rôle de plus en plus actif sur les points de vente. Face à cette évolution inéluctable, les distributeurs et les marques ont l'obligation de réfléchir à une communication en magasin à la fois interactive, ultra-ciblée et instantanée.

Face à ces mutations, l'enjeu majeur de HighCo réside dans son positionnement autour des technologies émergentes (Internet mobile, vidéo sur le point de vente, paiement sans contact, etc.) et de toutes celles qui restent à imaginer. À nous de développer des applications marketing permettant aux distributeurs de conquérir et de fidéliser leurs clients. À nous également d'inventer des solutions pour aider les marques à créer un lien fort avec les consommateurs, en particulier les plus jeunes.

Aussi ambitieuse qu'excitante, cette nouvelle donne dépasse bien sûr les limites du marché français. Ainsi, son excellente situation financière lui permettant un développement dans ce sens, HighCo entend donner, dès 2011, un coup d'accélérateur à son internationalisation par le biais d'acquisitions en Europe. »

Richard Caillat



CHRISTOPHER SWEETLAND
REPRÉSENTANT
PERMANENT DE WPP

NICOLAS BUTIN
VICE-PRESIDENT,
MEMBRE INDEPENDANT

FREDERIC CHEVALIER
PRESIDENT DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE,
FONDATEUR

ARNAUD JOBARD
MEMBRE
INDEPENDANT

YVES LAFARGUE
MEMBRE
INDEPENDANT

MARK READ
REPRÉSENTANT
PERMANENT DE WPP

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance de HighCo est composé de six membres. Il est présidé par Frédéric Chevalier, fondateur de HighCo, et vice-présidé par Nicolas Butin, membre indépendant. Yves Lafargue et Arnaud Jobard, tous deux membres indépendants, viennent également apporter au Conseil leurs connaissances opérationnelles et techniques. Enfin, l'actionnaire de référence WPP et sa filiale Louiseholding sont représentés par Christopher Sweetland (directeur financier adjoint de WPP) et Mark Read (directeur de la stratégie de WPP). Un membre féminin sera proposé lors de l'Assemblée générale du 6 juin 2011.

Le Conseil de Surveillance se réunit au minimum une fois par trimestre et s'appuie dans ses décisions sur les recommandations et les travaux des comités. Le Comité des rémunérations, mis en place dès 2002, est composé pour moitié de membres indépendants. Le Comité d'audit, créé en 2003, est formé exclusivement de membres indépendants.

QUESTIONS A FREDERIC CHEVALIER

PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, FONDATEUR



Quel bilan dressez-vous de l'exercice 2010 de HighCo ?

HighCo réalise de nouveau un bel exercice. Dans un contexte incertain, la croissance organique est proche de 5 % et la hausse du résultat d'exploitation s'affiche à 14 %. La gestion du *cash flow* du Groupe a été adaptée à cet environnement (acquisitions, rachat d'actions), ce qui a permis une nouvelle amélioration de la situation de cash excédentaire. HighCo est positionné sur des métiers toujours porteurs. Le marketing opérationnel des marques et des distributeurs sur le point de vente est vraiment au cœur de leur dispositif de communication. De plus, dans les périodes où le pouvoir d'achat est en baisse, les consommateurs sont de plus en plus à l'affût de mécaniques promotionnelles.

Dans le même temps, la digitalisation des solutions marketing va encore s'accélérer. 2011 doit permettre à HighCo de renforcer son leadership en Europe. Il nous faudra cependant rester très prudents, très réactifs, très mobilisés, très créatifs, prêts à remettre en cause nos modèles. En effet, l'environnement dans lequel nous allons « naviguer » dans les prochaines années pourrait être peu lisible et de nombreux changements structurels pourraient impacter fortement les comportements et donc nos métiers. Je le répète, il nous faudra rester très vigilants et exigeants pour profiter de ces évolutions.

Vous êtes particulièrement impliqué sur le développement durable. Comment HighCo s'adapte-t-il à ce nouveau challenge ?

Je préfère parler de « développement soutenable » plutôt que « durable ». C'est effectivement un sujet qui me paraît très important. D'ailleurs, comment pourrait-il en être autrement quand l'exemplarité est la première valeur que nous défendons chez HighCo depuis sa création ? Mais, au-delà du sujet de la responsabilité, de l'exemplarité indispensable dont nous devons tous faire preuve aujourd'hui vis-à-vis de notre impact sur la planète, je considère que l'exercice imposé par le développement soutenable dans l'entreprise n'est pas une contrainte. Je le trouve, au contraire, très enthousiasmant tant sur les plans humain, de la création, de l'innovation, qu'au niveau du sens même de cette démarche.

Les résultats dépassent souvent toutes les espérances. Et je suis persuadé qu'il y aura beaucoup de bénéfices et de satisfaction à s'engager dans ce domaine : pour la planète bien sûr, mais aussi pour l'entreprise à travers les engagements de chaque collaborateur. J'espère que nous pourrons fournir un premier bilan précis de l'ensemble de nos actions l'an prochain. Non, ce n'est pas une espérance, c'est un engagement !

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CONFORME AU CODE MIDDLENEXT

Au cours des dernières années, HighCo a progressivement intégré les principales préconisations de l'Afep et du Medef en matière de gouvernement d'entreprise, en tenant compte de la situation spécifique du Groupe, en particulier de sa taille, de son évolution et de la composition de son Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance du 24 mars 2009 a approuvé la référence faite au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'Afep et du Medef de décembre 2008. Le Conseil de Surveillance a ensuite considéré que le nouveau code de gouvernement d'entreprise Middlenext, spécifique aux valeurs moyennes, était davantage adapté à HighCo. Il a décidé au cours de sa séance du 25 mars 2010 de s'y référer désormais, au lieu et place du Code Afep-Medef.

Ce code peut être consulté sur les sites Internet de Middlenext et de la Société. Il comporte quinze recommandations et quatorze points de vigilance (voir Tableau récapitulatif, page 118). Un prestataire externe effectue chaque année une analyse de la conformité des pratiques et règles actuelles de HighCo avec les recommandations de Middlenext.

Pour plus de détails sur ce thème, consulter le Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (pages 108-138). Ce rapport a fait l'objet d'examen en comités et d'approbation en séance plénière du Conseil le 23 mars 2011. Vous pouvez également consulter le rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée générale (pages 220-221).

QUELQUES DATES CLÉS

1990

Création de HighCo par Frédéric Chevalier à Aix-en-Provence.

1994

HighCo se transforme en SA à Directoire et Conseil de Surveillance pour faire appel au capital-risque.

1996

HighCo est introduit en Bourse sur le nouveau marché d'Euronext.

1999

WPP, un des leaders mondiaux de la communication, prend une participation de 30 % dans HighCo.

2002

Richard Caillat est nommé coprésident du Groupe. HighCo se dote d'un Comité des rémunérations.

2003

HighCo améliore sa gouvernance en mettant en place un Comité d'audit.

2004

Le Directoire et le Conseil de Surveillance adoptent des chartes d'éthique.

2006

Frédéric Chevalier devient Président du Conseil du Surveillance. Richard Caillat est nommé Président du Directoire.

2009

Mise en place d'un Comité exécutif (Comex) composé de six membres : Richard Caillat, Didier Chabassieu, Olivier Michel, Gerrit Van Reeth, Valérie Segréat, Olivier Hublau.

2011

Mise à jour des règlements intérieurs des organes de direction et adoption d'un code de déontologie.

DIGITAL



STRATEGIE & PERSPECTIVES

PRIORITE A LA DIGITALISATION ET A L'INTERNATIONALISATION

ENTRETIEN AVEC RICHARD CAILLAT, PRESIDENT DU DIRECTOIRE DE HIGHCO

Vous citez la digitalisation comme l'un des deux fondements du développement de HighCo. Le groupe n'est-il pas déjà entré dans l'ère du numérique depuis plusieurs années ?

En effet, les technologies numériques font partie intégrante de notre quotidien et il est évident que cela a un fort impact sur notre activité. Si, aujourd'hui, nous réalisons 15 % de notre marge brute dans les activités digitales, nous avons pour objectif de doubler ce pourcentage d'ici trois à cinq ans. Il s'agit là d'un défi très ambitieux et il sera notamment relevé en y consacrant des moyens financiers conséquents. C'est dans cet esprit que nous avons créé en 2008 un laboratoire unique en son genre de R&D (HighCo Lab), consacré aux nouvelles technologies liées à nos métiers. Après avoir été renforcé l'année dernière, ce centre de recherche va bénéficier d'investissements encore plus importants en 2011.

Quel rôle HighCo compte-t-il jouer dans cette mutation qui s'accélère en faveur de la digitalisation ?

Notre succès en la matière repose sur une bonne compréhension de nos marchés. Or, qu'observe-t-on ? Une atomisation des réseaux de distribution et des moyens de communication. Le choix binaire entre l'hypermarché et le supermarché est révolu puisque les consommateurs peuvent également se tourner vers la supérette, le *drive*, les courses en magasins livrées à domicile, sans oublier les ventes en ligne.

- On se dirige vers un éclatement des modèles et vers une diversification des moyens de paiement due au développement des « scanettes » et portiques sans contact.
Du côté des moyens de communication s'opère une multiplication des points de contact avec le consommateur : aux canaux traditionnels s'ajoutent les *e-mailing*, sms, réseaux sociaux, sites Web... Il devient plus compliqué d'atteindre le consommateur qui est abreuillé de messages publicitaires.

Face à une telle complexité, il est indispensable de réfléchir à la manière dont le commerce fonctionnera dans le futur et d'expérimenter de nouvelles voies. Mais tout est à bâtrir, il n'y a pas de modèle gagnant pré-établi. Voilà pourquoi HighCo se positionne en porte-drapeau de l'innovation de cet univers. C'est à nous que revient la charge d'imaginer les solutions qui serviront au mieux les intérêts des distributeurs et des marques dans les prochaines années. Dans la mesure où la publicité classique ne suffira plus à faire la différence auprès des générations nées avec le digital, les compteurs de la communication sont remis à zéro. Les atouts à notre disposition doivent nous permettre d'y occuper une place majeure. Certes, le challenge est ambitieux, mais c'est ce qui le rend passionnant...

Cette place majeure qu'ambitionne d'occuper HighCo passe donc également par une présence renforcée au-delà de ses frontières hexagonales...

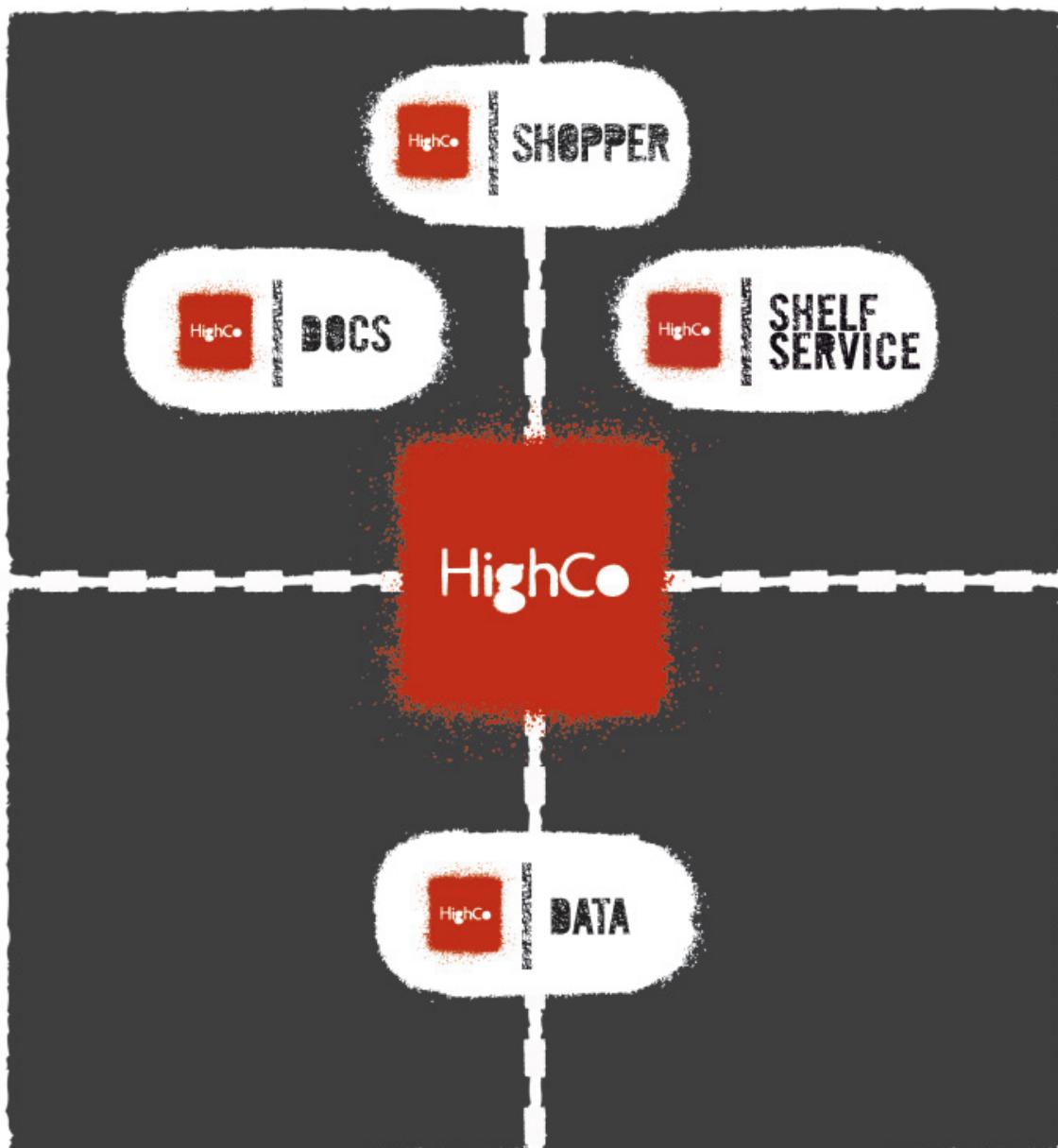
Oui, tout à fait. Notre second axe stratégique découle tout naturellement du premier car ces phénomènes d'atomisation et de complexification s'observent dans toute l'Europe. Pour prendre une position de leader sur le secteur de la communication hors média, il nous appartient donc d'être présent dans les principaux pays. Le projet de HighCo consiste à y apporter ses capacités d'innovation mais, aussi, son modèle « Store & Data » qui prévaut déjà en France, en Belgique et en Espagne.

Désireux de nous internationaliser rapidement et dans les conditions les plus favorables, nous avons fait le choix de privilégier les acquisitions à la création de filiales. Pour 2011, nos regards se tournent en priorité vers l'Europe centrale, le Royaume-Uni et les Pays-Bas. J'ajoute que de telles ambitions sont rendues possibles par une gestion financière vertueuse qui nous a permis de dégager un solide *cash flow* et de disposer d'une capacité d'endettement intacte.

STORE

FRANCE

INTERNATIONAL



DEVELOPPEMENT DURABLE NOS VALEURS

Depuis sa création, HighCo s'appuie sur trois valeurs : innovation, pragmatisme et exemplarité qui guident le groupe dans sa stratégie et sa politique de responsabilité sociale et environnementale.

INNOVATION

Leader de l'émission et du traitement des coupons de réduction en Europe, HighCo investit depuis trois ans, à travers son HighCo Lab, sur la dématérialisation des supports promotionnels et relationnels. Après avoir développé la solution sécurisée Webcoupon®, HighCo lance en 2010 le M-Coupon avec Pixiwallet, l'application porte-coupons sur mobile.

PRAGMATISME

Une idée n'a de valeur que lorsqu'elle fait preuve de sa performance. Cette idée s'applique également à la politique RSE du groupe, qui encourage ses filiales à mener des actions concrètes en faveur des hommes et de l'environnement au profit d'une croissance plus verte.

EXEMPLARITE

En tant que société de services, la dimension humaine est au cœur de nos métiers et nous nous devons d'être exemplaire. Le groupe soutient chaque année un projet personnel de salarié via l'attribution d'une bourse interne.

Par ailleurs, chaque filiale met en place des outils de développement personnel et professionnel et propose un plan de formation annuel à l'ensemble de ses collaborateurs.

HighCo

NOS ACTIONS

DEUX AXES MAJEURS D'ACTIONS ET D'AMÉLIORATION déterminés par le Comité de pilotage constitué en 2010

L'impact du groupe lié à son fonctionnement :

- Un tableau de bord quantitatif et qualitatif a été mis en place pour mesurer et améliorer notre impact sur l'environnement.



- Des actions concrètes ont été initiées en matière de transport (test *ecodriving*, équipement de visioconférence), de bâtiment (généralisation de l'éclairage basse consommation, récupération de l'eau pluviale et isolation élevée pour le nouveau bâtiment en Belgique) et de consommation et recyclage (mise en place d'un système d'impression raisonné, tri sélectif – notamment du papier).

Enfin, un projet de site intranet est en cours de création et sera accessible en 2011 pour informer l'ensemble des collaborateurs des actions menées par le groupe et promouvoir les comportements écoresponsables.

L'impact du groupe lié à son activité :

- En tant que société de services, le groupe HighCo est moins exposé dans ses impacts d'émissions de gaz à effet de serre. Cependant, le choix des supports de communication et de leur traitement pendant et après les opérations commerciales est déterminant. Le groupe investit depuis plusieurs années dans la digitalisation des supports promotionnels et relationnels.



- HighCo encourage les bonnes pratiques de communication écoresponsable en choisissant des papiers issus de forêts gérées durablement et en sélectionnant des imprimeurs labélisés Imprim'vert.

HIGHCO ET L'ART URBAIN

Mais pourquoi l'art urbain ? Parce que c'est un art qui correspond à l'esprit du Groupe et qui est apparu dans les années 1990, tout comme HighCo. Art de proximité, d'opinion, subversif, spontané, l'art urbain est un art précurseur, de masse et accessible. Un domaine vierge de références qui construit ses codes et son histoire hors des chemins déjà tracés. Le parallèle avec l'histoire de HighCo est riche de sens et de perspectives : création, innovation, ambition !

LA COLLECTION HIGHCO



CÉCILE GUIDONI BOUZAT
« Highco 2011 » 2011



ALBERTO « CHANOIR » VEJARANE
« Tagged Mona Lisa » 2010



GOBLIN
« Happy Face » 2009



DRAN
« Petits Prix »
2009



JEF AEROSOL
« Einstein »
2008



L'EXPOSITION HYPERSUPERGIGAMARKET

Depuis sa création, HighCo mène des actions dans le domaine de l'art urbain, que ce soit sous forme de mécénat (HighCo est un des fondateurs de l'association Mécènes du Sud) ou d'expositions originales. En 2010, nous avons créé, avec l'aide de la galerie du Studio 55, l'exposition « HyperSuperGigaMarket », un espace semblable à un hypermarché dans lequel nous avons pu proposer une gamme de « produits artistiques » accessibles. Nous avons donc demandé à six artistes urbains de s'inspirer de l'univers de la grande distribution et de la grande consommation pour y apporter un autre regard, un lien créatif entre cet univers de consommation quotidienne et le monde artistique contemporain.





**NOS SOLUTIONS
MARKETING**

IL ETAIT UNE FOIS

La famille Pluzéconomik, composée de Georges, sa femme Catherine, sa fille Emma et son fils Eliott, utilise les solutions HighCo et bénéficie d'un bien meilleur pouvoir d'achat...

SMS PROMOTIONNEL

Pour Emma, qui comme 100 % des ados, envoie plus de 90 SMS par semaine, impossible de vivre sans mobile. Et, en plus, quand les SMS lui font gagner des cadeaux, c'est mieux ! Bon, parfois, elle doit faire appel à son père et à son petit frère car elle ne sait pas répondre aux questions sur le foot !



COUPONS DE REDUCTION SANS CONTACT



Georges fait partie des gens sans cesse accrochés à leur smartphone. Grâce à son application Pixiwallet, il télécharge des coupons de réduction qu'il utilisera lors de son passage en caisse au supermarché. Pragmatique... et toujours à la pointe de la technologie, Georges !

WEBCOUPON® IMPRIME



Avant de partir faire les courses, Catherine fait toujours un tour sur pixibox.fr pour faire le plein de coupons de réduction sur les produits qu'elle a choisi. Elle imprime ce qui l'intéresse ! Facile, écologique et économique... Elle aurait bien tort de s'en priver.

LA MAISON

CARTE DE FIDELITE



Catherine aime par-dessus tout se sentir privilégiée. À chaque fois qu'elle passe en caisse, grâce à sa carte de fidélité, on lui propose des coupons de réduction, des cadeaux ou même la livraison à domicile... Il n'en faut pas plus à Catherine pour se sentir heureuse et avoir envie de revenir !

COUPON PRESSE

Eliott – qui est en train d'apprendre à lire à l'école – adore regarder les magazines de maman. Et comme il aime aussi découper, ce sont les coupons de réductions qui en font les frais ! Ca tombe plutôt bien : Catherine n'a plus qu'à les mettre dans son porte-monnaie et, grâce à Eliott, toute la famille Pluzéconomik en profite !



LA MAISON



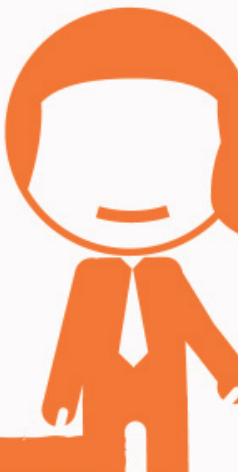
SITE WEB

Quand Catherine passe des vacances dans sa famille en Belgique, elle n'oublie pas ses bonnes habitudes. Elle s'inscrit sur le site belge PromoLife pour télécharger des coupons de réduction et, parfois même, elle tente sa chance pour gagner un Caddie plein. Pas question de perdre le nord !

PROSPECTUS ET MAILING



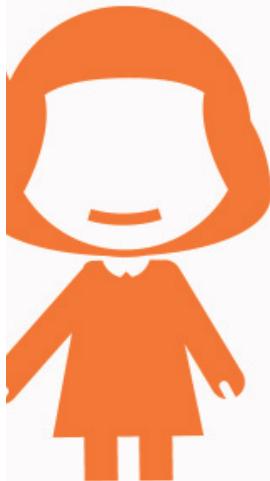
Tous les jours, Catherine et Eliott se jettent sur le courrier. Elle, pour être informée des opérations spéciales de ses marques préférées grâce aux mailings. Lui, pour récupérer les prospectus qu'il se dépêche d'apporter à maman pour lui montrer tout ce qu'il aime. Et comme les produits sont en promotion, Catherine en profite pour lui faire plaisir !



CAMPAGNE SUR LES RESEAUX SOCIAUX



Dans la famille Pluzéconomik, la nouvelle accro à Facebook, c'est Emma. Elle surfe sur tous les réseaux sociaux pour découvrir l'actualité des marques, les nouveaux produits et les bonnes affaires ! Et puis quand ça l'intéresse, son nouveau truc c'est de cliquer sur « J'aime ». Une vraie geek...



CAMPAGNE TV

C'est Georges qui, juste avant le film du soir, a repéré la publicité TF1conso.fr. Il en a parlé à Catherine qui est immédiatement allée sur le site et a pu imprimer tous les coupons de réduction de ses marques préférées. Résultat, elle fait des économies en hypermarché et elle est gagnante sur tous les plans !



APPLICATION MOBILE

Parce que Georges préfère tout ce qui est pratique, les applications mobiles c'est son dada ! Interactive, esthétique et ludique, cette nouvelle technologie lui facilite la vie au quotidien. Il peut tout mettre dans son mobile : cartes de fidélité, clés, pass transports et même carte bancaire !



STREET SAMPLING

Emma adore se balader avec sa bande de copines. Et quand, dans la rue, on leur a distribué un échantillon d'une nouvelle lessive pour chouchouter leurs petits pulls préférés, toutes les filles étaient d'accord : trop bien ! Reste à convaincre maman de la mettre sur la liste de courses...





AFFICHAGE

Elliott adorent les affichages 4x3. Il est à l'affût des ces panneaux publicitaires car il peut s'exercer à lire les mots, lui qui, justement, apprend à lire... Il en profite pour montrer ses progrès à qui veut bien l'écouter !



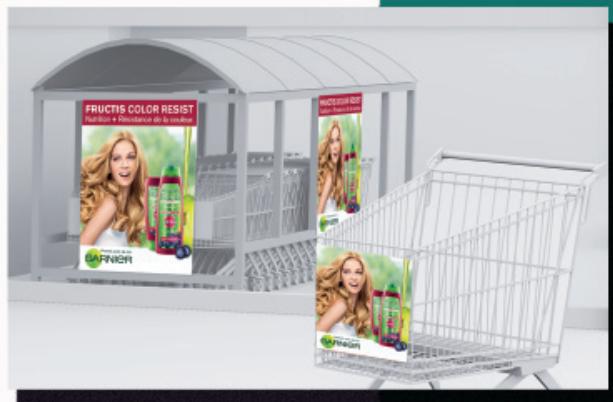
BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE

Catherine et ses amies s'en souviennent encore. Grâce à Nestlé, elles ont participé à un cours de cuisine gratuit sur les desserts... au chocolat bien sûr. Devenues fans de ce concept, elles surveillent la création de la moindre boutique éphémère : c'est qu'il ne faut pas les rater puisqu'au bout d'un mois, elles disparaissent.

AU SUPER

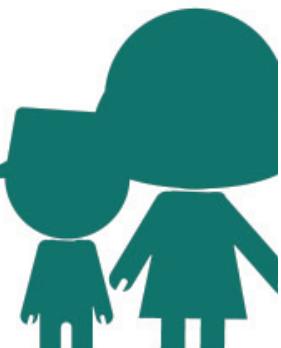
ABRI ET AFFICHAGE CHARIOT

Au moment où Catherine part faire les courses, c'est une véritable expédition ! À peine arrivée sur le parking, elle commence déjà à guetter les bonnes affaires et les nouveautés sur les abris chariots et les Caddie. Il n'y pas un euro à perdre !



HABILLAGE PORTIQUE

Georges, lui, a plutôt tendance à s'attarder sur les habillages des portiques ! Dès l'entrée du magasin, il est interpellé par les promotions et file directement dans le rayon concerné !



MARCHE

RADIO EN MAGASIN

Pendant que maman fait les courses, le petit Eliott est distrait par la musique et les jingles qu'il entend à la radio et ça l'amuse beaucoup ! Une promotion sur le chocolat, sur les frites, le saucisson ou les coquillettes et c'est parti pour la course aux bonnes affaires !



CHEQUIER DE COUPONS DE REDUCTION

À l'entrée du magasin, quand Emma voit une hôtesse, elle sait qu'elle aura droit à un chéquier de coupons de réduction avec plein de marques différentes. Avec maman, elles choisissent ce qui leur donne envie et n'oublient surtout pas de donner les coupons à la caissière.



EN RAYON

MERCHANDISING

Les bons plans, Catherine sait les repérer. Il lui suffit d'aller voir du côté des corners dédiés. On lui donne la recette pour de délicieuses tagliatelles au saumon ainsi que les ingrédients nécessaires et le tour est joué !



ANIMATION COMMERCIALE

À la vue d'un stand ou de n'importe quelle animation commerciale, ni une ni deux, Eliott y va en courant ! Il sait qu'il va pouvoir jouer ou déguster de nouveaux produits.





PROMO SCREEN

Absorbé par les écrans TV en rayon, Georges en oublie même parfois qu'il est pressé. Il s'arrête lorsqu'il tombe sur le mode d'emploi d'un produit ou ses différentes utilisations. Au moins, il sait ce qu'il achète !



CASH POINT

L'impulsif de la famille reste quand même Georges. Quand il est face aux rayons, heureusement qu'il y a des informations ou des coupons de réduction sur certains produits, ça l'aide à choisir.



MARQUAGE AU SOL

Le grand plaisir d'Emma : repérer les « autocollants » au sol qui la conduisent directement vers les bons plans. Cela lui rappelle les grandes chasses au trésor organisées à la colonie de vacances...

LA CAISSE

19,90€



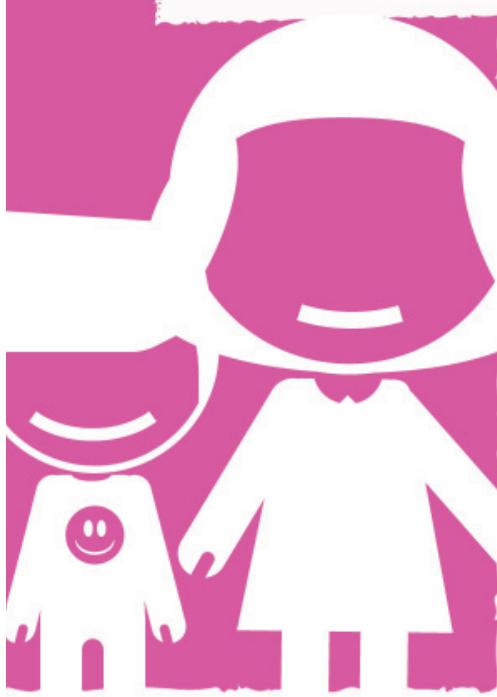
SELF SCANNING PROMOTION

La « techno », c'est le rayon de Georges... Il se transforme en bêta-testeur ! Avec le self-scanning, il a découvert LA façon intelligente de faire ses courses : il est autonome et l'appareil lui signale les promotions du rayon. L'autre jour, en achetant sa raquette de tennis, il a profité d'une promo sur les balles.



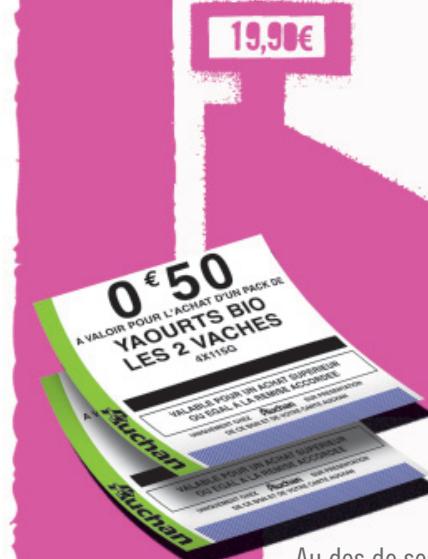
BARRE DE CAISSE

Toujours prête à aider maman, Emma n'hésite pas à décharger les courses sur le tapis. Et la barre de caisse, c'est elle qui la met ! D'un côté ou de l'autre, selon le message qu'elle préfère...



PAIEMENT SANS CONTACT

Depuis que Georges a appris qu'il pouvait télécharger des coupons de réduction avec son smartphone, il n'hésite plus à le sortir lors de son passage en caisse. Simple, pratique et ludique, la technologie NFC rend Georges très heureux !



TICKETING

Au dos de ses tickets de caisse, Catherine se fait toujours un plaisir de découvrir les coupons de réduction qu'on lui propose.

Et s'ils correspondent exactement à ce qu'elle aime, ce n'est sûrement pas un hasard ! Elle vient souvent dans son magasin, et il le lui rend bien !

ET PENDANT CE TEMPS ...

HIGHCO TRAITE & ANALYSE



PLATE-FORME D'EDITION & LOGISTIQUE

Un projet de communication ne s'arrête pas à la création. HighCo va plus loin. Le Groupe peut assurer les phases de production, d'exécution, de gravure, d'impression et de logistique avec une équipe qui maîtrise chaque étape sur le bout des doigts !

Tranquillité assurée !



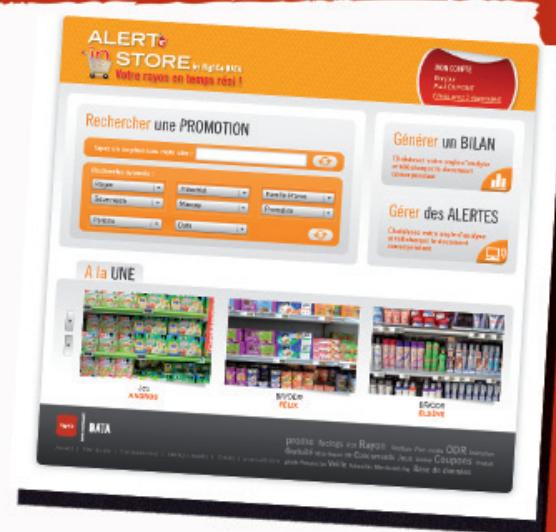
GESTION DES COUPONS

Plus de 700 clients de HighCo émettent chaque année des coupons de réduction qui sont acceptés par plus de 45 000 points de vente. En 2010, plus de 365 millions de coupons ont été scannés et compensés par les équipes de HighCo en Europe.



ANALYSE DES DONNÉES PROMOTIONNELLES

ODR, e-ODR, primes différées, jeux Audiotel, par SMS ou sur Internet, tirage au sort... HighCo assure entièrement la mise en place et la gestion d'opérations promotionnelles en adoptant la mécanique la plus efficace et le canal ou le mode de diffusion les plus pertinents. Résultat : marque et consommateur deviennent complices !



INTELLIGENCE MARKETING

Avec Alert in Store, outil de veille et d'analyse, les professionnels du marketing ont, en un clic, une vision opérationnelle de l'activité promotionnelle des linéaires ! Il permet de réaliser des recherches par mots-clés, de générer des bilans et de gérer des alertes e-mail dès l'apparition d'opérations en rayon.





NOTRE ANNEE
2010

HIGHCO ET SON MARCHE

DEPENSES
PUBLICITAIRES*

+4,1%

MARGE BRUTE
GROUPES
PUBLICITAIRES**

+2,4%

MARGE BRUTE HIGHCO***

+4,7%

* Source Zenith Optimedia (évolution des dépenses de communication en Europe occidentale, 12/2010).

** Moyenne des croissances organiques 2010 annoncées par WPP en Europe continentale et par Publicis et Havas en Europe.

*** À périmètre comparable.

UNE CROISSANCE 2010 SUPERIEURE AU MARCHE...

Du côté des principaux groupes publicitaires, la moyenne 2010 des croissances organiques, annoncées par WPP en Europe continentale et par Havas et Publicis en Europe, se situe à + 2,4 %. Ce rebond par rapport à 2009 reste toutefois inférieur à la croissance de 4,7 % enregistrée par HighCo sur le même exercice (à périmètre comparable). Le groupe se situe également au-dessus de l'évolution des dépenses de communication en Europe, estimée à + 4,1 % par Zenith Optimedia. Après avoir mieux résisté à la crise que la plupart des acteurs de son marché en 2009, HighCo affiche donc une reprise de sa croissance supérieure à la moyenne.

Sur une période cumulée de deux ans, le groupe voit son activité croître de 1,3 % alors que les dépenses de communication en Europe baissent de 7,6 % et que l'activité des principaux groupes publicitaires est en régression de 7,4 %.

...PORTÉE PAR NOS ACTIVITÉS STORE ET DATA

Deux tendances contribuent à notre surperformance car elles impactent directement nos activités. En période chahutée, les marques privilégient la communication sur le point de vente à d'autres types de dépenses marketing. Et les consommateurs, en raison d'un sentiment d'érosion de leur pouvoir d'achat, sont en recherche constante de baisses de prix.

De plus, avec Internet et les terminaux mobiles, la digitalisation des mécaniques promotionnelles s'est accélérée. Ainsi, les coupons de réduction diffusés sur Internet par HighCo ont progressé de 60 % l'an passé.

FOCUS SUR LE COUPONING AUX USA

Selon le leader mondial de la veille publicitaire Kantar Media, près de 292 milliards de coupons ont été distribués en 2010 aux États-Unis dans les suppléments gratuits des journaux dominicaux (85 % du marché américain du *couponing*). Cela représente une hausse de 7,2 % en volume par rapport à 2009. Compte tenu d'une progression moyenne de 9,2 % de la valeur faciale des coupons (1,55 \$ par coupon), le marché a augmenté en valeur de 17 % en 2010 (soit l'équivalent de 3 % du PIB américain).

Au final, sur les 292 milliards de coupons émis, environ 3,3 milliards ont été utilisés par les consommateurs. Cela représente une progression de plus de 3 % en volume par rapport à 2009 et une hausse de plus de 25 % depuis le début de la récession de 2008.

L'année 2010 a également été marquée par une nouvelle étape dans la progression des volumes émis *via* le Web. Là encore, Kantar Media estime que le nombre de campagnes de *couponing* en ligne a augmenté de 33,6 %. Preuve de l'extrême dynamisme de ce marché, le nombre d'annonceurs actifs en *couponing* digital a progressé de plus de 100 %.

FAITS MARQUANTS

1^{ER} TRIMESTRE

Dans un contexte difficile, HighCo affiche, en 2009, des performances financières solides : MB - 0,2 %, résultat net + 43 % et net cash + 55 %.

2^E TRIMESTRE

HighCo poursuit la rationalisation de ses marques et la simplification de son offre : lancement du pôle SHOPPER.



SHOPPER

Conseil | Field | Media

HighCo et TF1 lancent tf1conso.fr, une offre promotionnelle transversale inédite : *TV to Web to Store*.

En mars 2010, HighCo et TF1 vont vous surprendre !

TF1 CONSO.FR

Une formule inédite qui additionne les bonnes idées et multiplie les ventes !

Télévision
De 8 au 28 mars, 60 spots TF1 Consolé sur TF1 avec les marques partenaires !

+ Internet
www.tf1conso.fr, un site de Webmarketing pour déclencher le trafic en rayon !

+ Animations instore
600 animations instore en loyer sur 2 week-ends (10/11 et 16/17 mars) avec 2 millions de chèques-midi TF1 Consolé distribués !

Conditions : HighCo - Crédits : Ushuaïa - 01 77 73 88 00 / TF1 Publicité - Barbara Cheneval - 01 61 61 33 33

LES PLUS GRANDES MARQUES FONT DÉJÀ CONFIANCE À TF1 CONSO.FR

HighCo retrouve le chemin de la croissance externe et se renforce au Benelux en faisant l'acquisition de Scan ID (chèques et cartes de fidélité).



SCAN ID

DE L'ANNEE 2010

3^E TRIMESTRE

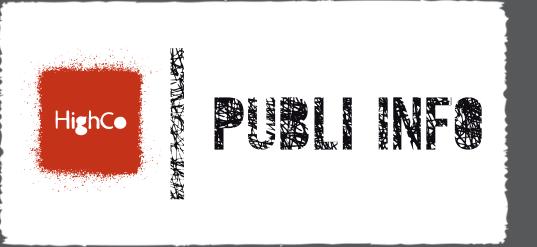
Constitution d'un pôle international au Benelux, auquel est rattachée la nouvelle filiale HighCo DATA Espagne.



HighCo partenaire de la publication du *Guide du category management*.



Acquisition de Publi Info au Benelux (veille promotionnelle en ligne).



4^E TRIMESTRE

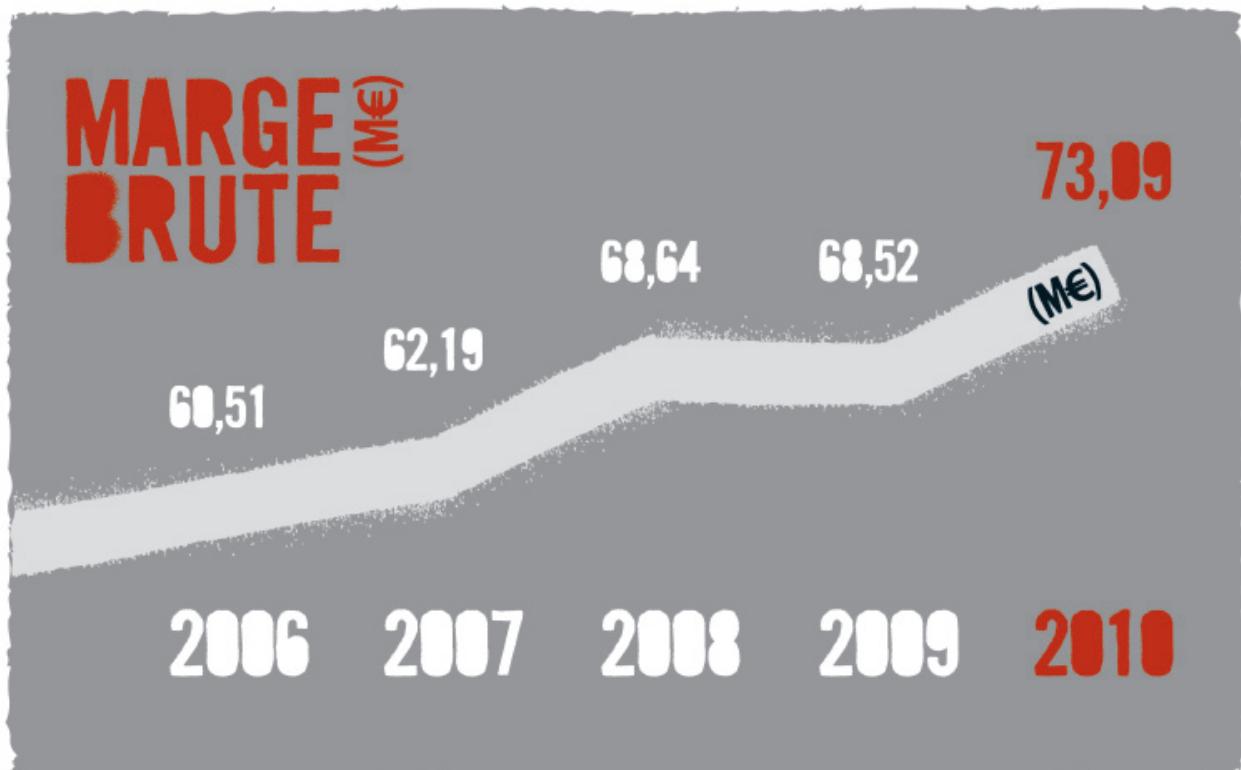
L'engouement des consommateurs pour les mécaniques promotionnelles se poursuit :

Webcoupons en France et au Benelux :
10,5 millions (+ 64%);
SMS traités : 23,5 millions (+ 30%);
Nombre de coupons traités :
365 millions (+ 10%).

HighCo lance le premier porte-coupons mobile NFC avec marché franprix dans le cadre de la première expérimentation européenne sur les nouveaux usages des mobiles NFC, menée à Nice.



LES CHIFFRES



REPARTITION DE LA MARGE BRUTE PAR ZONES GEOGRAPHIQUES



DE TRES BONNES PERFORMANCES FINANCIERES EN 2010

L'indicateur principal d'activité de HighCo est la marge brute (CA moins coûts directs des ventes).

La marge brute de l'exercice 2010 s'élève à 73,09 M€, en hausse de 6,7 % à données publiées et de 4,7 % à périmètre comparable.

Une bonne maîtrise des charges d'exploitation en 2010 permet une progression de 13,9 % du RAO (résultat des activités ordinaires, ou ROC, avant charge de restructurations) qui s'affiche en 2010 à 12,60 M€. La marge opérationnelle (RAO/MB) progresse de 110 points de base à 17,2 %. Le résultat net part du Groupe augmente de 30,8 % à 8,10 M€.

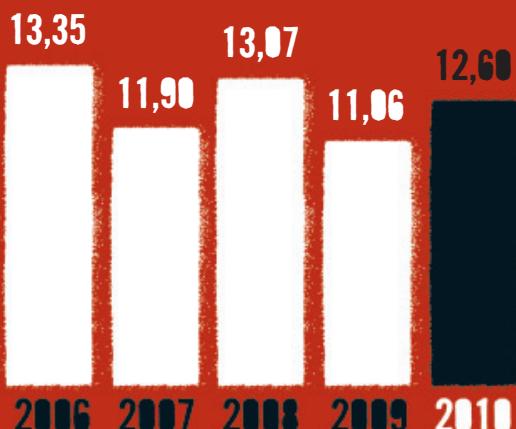
HighCo continue de bénéficier au 31 décembre 2010 d'une situation bilancielle favorable, avec un excédent net de trésorerie en progression de plus de 10 M€ à 31,31 M€.

**CES TRES BONNES PERFORMANCES
FINANCIERES PERMETTENT AU GROUPE
DE PROPOSER UNE AUGMENTATION DE 33,3 %
DU DIVIDENDE A 0,20 € PAR ACTION
AU TITRE DE L'EXERCICE 2010.**

RAO* (M€)

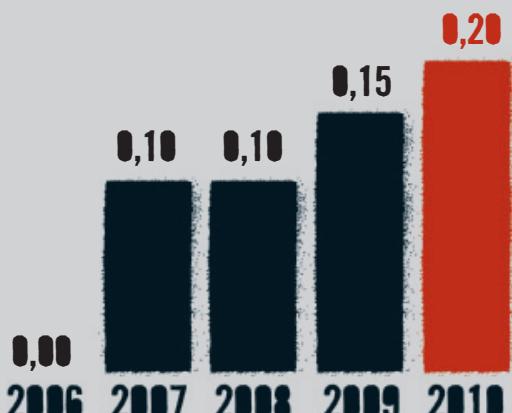
Hausse de 14 % du RAO en 2010.
Progression de 110 points de base
de la marge opérationnelle (RAO/MB).

*Résultat des activités ordinaires :
résultat opérationnel courant avant charges
de restructurations.



DIVIDENDE PAR ACTION (en €)

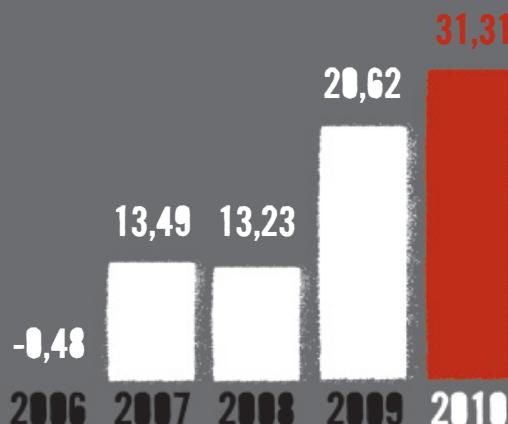
Avec de très bonnes performances
en 2010 et un résultat net
en hausse de 31 %, HighCo propose
un dividende en hausse de 33,3 %
à 0,20 €/action.



EXCEDENT NET DE TRÉSORERIE** (M€)

La récurrence de son *cash flow*
et une ressource structurelle de fonds
de roulement (activités « Data ») permettent
à HighCo de disposer d'un excédent net
de trésorerie de plus de 31 M€ au
31 décembre 2010.

** Excédent net de trésorerie : trésorerie (actif)
moins endettement financier brut (passif).



DEUX PRIORITES STRATEGIQUES A MOYEN TERME

Tout en préservant la croissance de son BNPA, le développement des métiers de la communication opérationnelle (« Store ») et du traitement des données marketing (« Data ») se construira sur deux axes prioritaires :

DIGITALISATION

Les nouveaux supports (Webcoupon®), partenariats *Web to Store*, affichage digital en magasins), la bascule des métiers *clearing* vers l'électronique, et le grand chantier de la dématérialisation du coupon de réduction devraient faire progresser la part du digital dans la MB du Groupe de 15 % fin 2010 à 30 % à horizon moyen terme.

INTERNATIONALISATION

Les zones géographiques prioritaires de développement sont l'Europe centrale, le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Cet élargissement de périmètre se fera principalement par acquisitions.

Par ailleurs, HighCo continuera à utiliser son *cash flow* et son bilan afin de :

- financer des acquisitions à l'international ;
- financer des investissements industriels (> 2 M€ pour 2011) ;
- procéder à des rachats d'actions (de 1,5 à 3 M€ pour 2011).

LA BOURSE & L'ACTIONNARIAT

POLITIQUE D'INFORMATION FINANCIERE

Chaque événement majeur pouvant affecter de manière significative l'entreprise et son cours de Bourse fait l'objet d'un communiqué de presse diffusé dans le cadre de la directive européenne « transparence ».

Pour les résultats annuels et semestriels, un avis financier est diffusé dans un quotidien économique (*Les Echos* en 2011).

Les communiqués sont disponibles en français et en anglais puis mis en ligne sur le site de la Société (www.highco.fr), sur celui de son diffuseur (www.hugingroup.com) et sur celui d'Euronext (www.euronext.fr, rubrique Communiqués des sociétés). Il est par ailleurs possible de s'inscrire en ligne pour recevoir les communiqués de presse, et de contacter la société à comfi@highco.fr.

De manière générale, HighCo communique sur l'évolution de ses activités lors des deux réunions annuelles d'analystes (SFAF*), participe régulièrement à des salons de communication financière (Small and Midcap Events) et rencontre des analystes, des investisseurs et des journalistes lors d'entretiens individuels (*one to one meetings*).

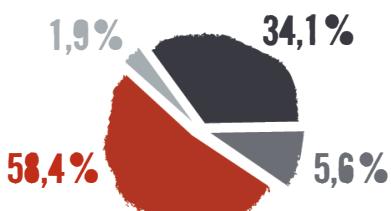
Le rapport annuel de HighCo est mis en ligne au mois d'avril de chaque année. Il est disponible en version papier sur demande.

* Société française des analystes financiers.

REPARTITION DE L'ACTIONNARIAT

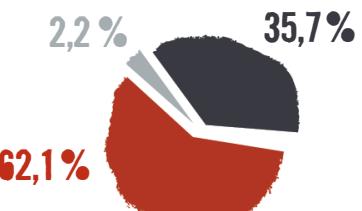
Sur la base de 11 210 666 titres et de 10 730 144 droits de vote exercéables (au 31 mars 2011).

EN % DU CAPITAL



Managers et actionnariat salarié | Louiseholding (WPP)
Autodétenzione | Flottant

EN % DE DROITS DE VOTE



Managers et actionnariat salarié | Louiseholding (WPP)
Flottant

CAPITAL POTENTIEL

Au 15 avril 2011, la dilution maximale potentielle (par actions gratuites) est de 595 000 titres soit 5,3 % du capital. Une autodétenzione de 638 113 titres (5,7 % du capital) a été constituée dans le cadre du programme de rachat d'actions (PRA).

ASSEMBLEE GENERALE

Les conditions de participation des actionnaires à l'Assemblée générale sont décrites à la page 119 du Rapport du Président.

Les résolutions de l'Assemblée générale du 6 juin 2011 sont présentées aux pages 235-241 de ce document.

GRAPHIQUE BOURSIER



La capitalisation boursière de HighCo est de 107 M€ sur la base d'un cours de Bourse de 10,13 € au 15 avril 2011.

GUIDE DE L'ACTIONNAIRE

PLACE DE COTATION

NYSE Euronext Paris, compartiment C.

CODES/TICKERS

Isin : FR0000054231.

Reuters : HIGH.PA.

Bloomberg : HCO FP.

Nomenclature FTSE : 50-54-545
(communication-médias- multimédia).

ANALYSTES

Les sociétés Gilbert Dupont, Genesta Finance, IDMidCaps, Oddo Sécurités et Portzamparc participent au consensus de place.

CONTRAT D'ANIMATION

Oddo Corporate Finance.

SERVICE DU TITRE

BNP Paribas Securities Services.

CONTACTS

Olivier Michel, directeur général
(comfi@highco.fr).

Cynthia Guillemin, relations presse
(c.guillemin@highco.fr).

CALENDRIER FINANCIER PREVISIONNEL 2011

20 AVRIL 2011

Marge brute T1 2011
(après Bourse)

6 JUIN 2011

Assemblée générale
(Aix-en-Provence)

18 JUILLET 2011

Marge brute T2 et S1 2011
(après Bourse)

29 AOUT 2011

Résultats semestriels 2011
(après Bourse)

30 AOUT 2011

Réunion analystes SFAF*

* Société française des analystes financiers.

18 OCTOBRE 2011

Marge brute T3 et 9 mois 2011
(après Bourse)

25 JANVIER 2012

Marge brute T4 2011
(après Bourse)

CONTACTS

COMITE EXECUTIF

Richard Caillat : r.caillat@highco.fr
Olivier Michel : o.michel@highco.fr
Didier Chabassieu : d.chabassieu@highco.fr
Valérie Segrétaire : v.segretaire@highco.fr
Olivier Hublau : o.hublau@highco.fr
Gerrit Van Reeth : g.vanreeth@highco.be

COMMUNICATION

Cynthia Guillemin : c.guillemin@highco.fr

FINANCE ET RH

Cécile Collina-Hue : c.collina-hue@highco.fr

JURIDIQUE

Jean-François Baisnée : jf.baisnee@highco.fr

INFORMATIQUE

Christophe Portier : c.portier@highco.fr

HIGHCO DOCS

Valérie Segrétaire : v.segretaire@highco.fr

HIGHCO SHOPPER

France
Valérie Piotte : v.piotte@highco.fr
Raphaël Hodin : r.hodin@highco.fr
Espagne
Harrald Zwart : h.zwart@highco.fr

HIGHCO SHELF SERVICE

Gerrit Van Reeth : g.vanreeth@highco.be
Richard Jans Bastin : r.jansbastin@highco.be

HIGHCO DATA

France
Olivier Hublau : o.hublau@highco.fr
Benelux
Gerrit Van Reeth : g.vanreeth@highco.be
Espagne
Eduardo Marín : e.marin@highco-data.es



ELEMENTS JURIDIQUES & FINANCIERS

INFORMATIONS FINANCIÈRES

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

Attestation du responsable du document de référence contenant le rapport financier annuel

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant de la page 56 à la page 107) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en page 185. Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 contient une observation relative aux changements de méthode de l'exercice. Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 contenait également une observation relative aux changements de méthode de l'exercice. »

Fait à Aix-en-Provence, le 27 avril 2011.

Richard Caillat,
Président du Directoire.

Responsables du contrôle des comptes

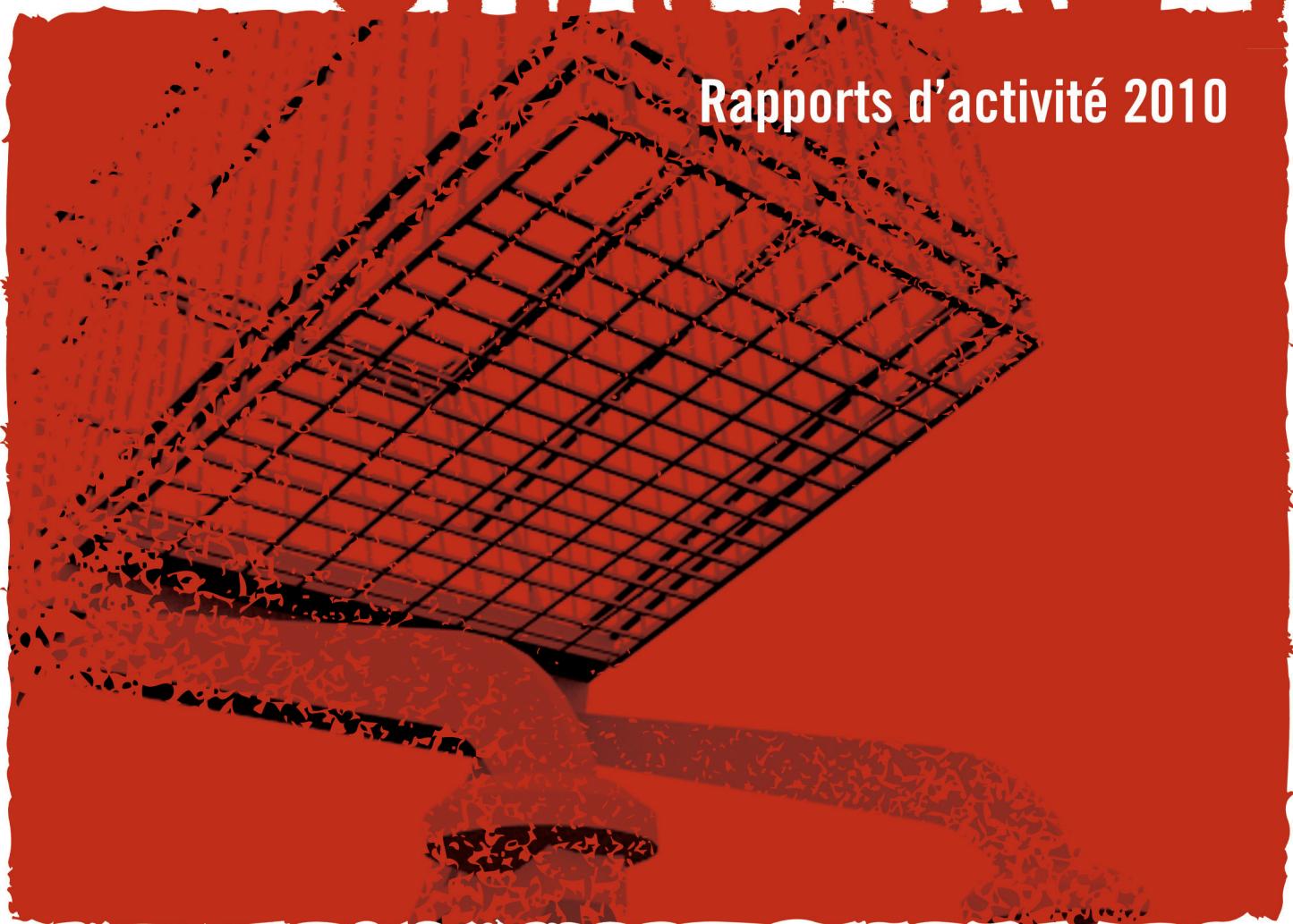
Voir le Rapport de gestion social et consolidé (page 85).
Le cabinet Ernst & Young Audit est membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles (78).
Le cabinet Jean Avier est membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes d'Aix-en-Provence (13).

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Olivier Michel, directeur général et financier
– Téléphone : + 33 1 77 75 65 06
– Télécopie : + 33 1 77 75 65 10
– E-mail : o.michel@highco.fr

CHAPITRE 1

Rapports d'activité 2010



RAPPORT DE GESTION SOCIAL ET CONSOLIDÉ	
1. ACTIVITÉS ET FAITS MARQUANTS	
1.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	56
1.2. PRINCIPALES DATES CLÉS	56
1.3. HIGHCO ET SON MARCHÉ	56
1.4. FAITS MARQUANTS ET BILAN D'ACTIVITÉ 2010	57
1.5. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	60
2. RÉSULTATS DES ACTIVITÉS	
2.1. RÉSULTATS CONSOLIDÉS	62
2.2. RÉSULTATS SOCIAUX DE HIGHCO	65
2.3. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES	66
3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	
3.1. COMPOSITION DU DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE	67
3.2. INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX	68
3.3. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE DES MANDATAIRES SOCIAUX	76
3.4. TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX	85
3.5. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	85
4. PERSPECTIVES, STRATÉGIE ET RISQUES	
4.1. PERSPECTIVES 2011 ET STRATÉGIE	87
4.2. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	87
4.3. RISQUES ET ASSURANCES	87
5. HIGHCO ET SES ACTIONNAIRES	
5.1. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL ET À L'ACTIONNARIAT	88
5.2. DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES	91
5.3. OPÉRATIONS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	91
5.4. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE DANS LE DOMAINÉ DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL	94
6. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	
6.1. INFORMATIONS SOCIALES	95
6.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	104
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR HIGHCO	108
1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	108
1.1. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE RÉFÉRENCE	108
1.2. COMPOSITION, RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE	108
1.3. COMPOSITION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DES COMITÉS SPÉCIALISÉS	109
1.4. PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL POUR DÉTERMINER LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX	115
1.5. ANALYSE DE CONFORMITÉ AU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE MIDDLENEXT	118
1.6. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	119
1.7. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	119
2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ	119
2.1. DÉFINITION ET PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE	119
2.2. PILOTAGE DU CONTRÔLE INTERNE : RÉPARTITION DES RÔLES	119
2.3. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ	120
2.4. TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE	132
2.5. TRAVAUX RÉALISÉS EN 2010 ET PLANIFIÉS POUR LES EXERCICES SUIVANTS	137
2.6. AUTOÉVALUATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE	138
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ HIGHCO	139

RAPPORT DE GESTION SOCIAL ET CONSOLIDÉ

1. ACTIVITÉS ET FAITS MARQUANTS

1.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

HighCo propose des solutions marketing aux marques de la grande consommation et aux groupes de distribution. Ces solutions permettent aux annonceurs de toucher le consommateur dans le point de vente au moment clé de l'acte d'achat.

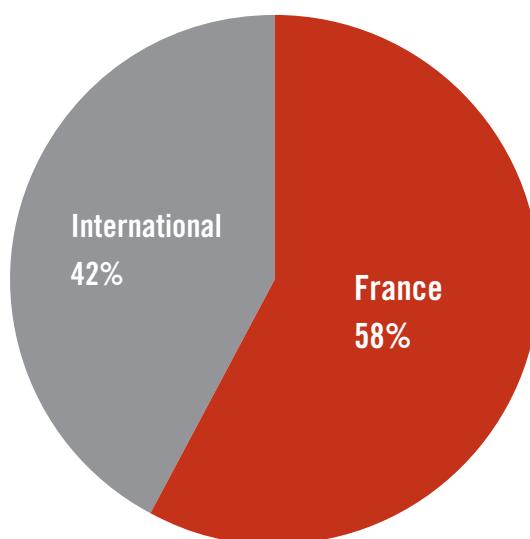
HighCo intervient, dans un premier temps, auprès de ses clients annonceurs en leur proposant des solutions marketing en point de vente (*couponing*, échantillonnage, médias magasins, *merchandising*, animations, conseil en communication).

Dans un deuxième temps, HighCo assure à ces clients un suivi quantitatif de ces opérations (analyses statistiques, *back office* d'opérations promotionnelles).

En 2010, HighCo a réalisé 58 % de son activité (marge brute) en France et 42 % à l'international (Benelux, Espagne).

Cotée sur NYSE Euronext Paris au compartiment C, HighCo compte près de 800 collaborateurs.

Répartition de la marge brute 2010 par zone géographique



1.2. PRINCIPALES DATES CLÉS

1990

Création de HighCo par Frédéric Chevalier (actuellement Président du Conseil de Surveillance de HighCo).

1994

Appel au capital-risque pour accélérer le développement national de la société.

1996

Introduction en Bourse. HighCo est la deuxième valeur introduite sur le nouveau marché d'Euronext.

1999

Ouverture du capital au groupe WPP, l'un des leaders mondiaux du secteur de la communication, qui prend une participation de 30 % dans HighCo.

De 2000 à 2002

Développement des activités de conseil et de solutions marketing en Europe, principalement par opérations de croissance externe.

De 2003 à 2005

Dans un contexte économique difficile en Europe, le Groupe subit des contre-performances dans ses activités de conseil en France et à l'international. Le Groupe engage alors un recentrage stratégique qui le conduira à se désengager de ses activités d'agence conseil à l'étranger et à se focaliser sur ses activités de solutions marketing.

2006

Richard Caillat succède à Frédéric Chevalier à la Présidence du Directoire de HighCo. Totallement recentrée sur ses activités de solutions marketing « grande consommation » et « grande distribution », HighCo retrouve le chemin de la croissance externe en faisant l'acquisition d'InfoShelf en Belgique.

2008

HighCo connaît une cinquième année consécutive de croissance, poursuit le déploiement de sa stratégie « Store & Digital » et procède aux rachats des activités françaises de Valassis (VMS) et de BleuRoy.com.

2010

Après avoir bien résisté à la crise économique de 2009, HighCo renoue avec la croissance, améliore sa rentabilité et réalise les acquisitions de Scan ID et de Publi Info au Benelux.

1.3. HIGHCO ET SON MARCHÉ

Le marché mondial des investissements publicitaires rebondit de près de 5 % en 2010

Les investissements mondiaux publicitaires (*major media advertising expenditure*) sont estimés à environ 335 Mds€ en 2010 (450 Mds\$) d'après le communiqué de presse de Zenith Optimedia publié le 6 décembre 2010. Après avoir connu une forte baisse de 10,6 % en 2009, le marché mondial a rebondi de 4,9 % en 2010 sous l'effet de la reprise économique mondiale.

L'Amérique du Nord représente toujours le marché le plus important au monde et a concentré plus de 35 % des dépenses mondiales de communication en 2010, comme en 2009. Le marché nord-américain a crû de 2,4 % en 2010.

L'Europe occidentale représente 23 % du marché mondial (contre 24 % en 2009) avec des investissements publicitaires proches de 78 Mds€ (104 Mds\$). Sous l'effet de l'amélioration de l'environnement économique, les dépenses publicitaires en Europe ont progressé de 4,1 % en 2010 (après une baisse de 11,2 % en 2009). L'Europe centrale (6 % du marché mondial 2010) a connu une croissance élevée de 6,7 % en 2010.

Les marchés géographiques les plus dynamiques en 2010 restent l'Amérique latine (+ 14 %) et l'Asie-Pacifique (+ 6,3 %).

Le média Internet continue à progresser beaucoup plus rapidement que les médias publicitaires traditionnels (télévision, radio, presse, cinéma, affichage). Les dépenses publicitaires sur Internet ont progressé de plus de 14 % en 2010 (14 % des investissements mondiaux). Internet a dépassé le média radio dès 2007, le média magazine en 2009, et a été avec la télévision un des seuls médias à bénéficier réellement de la reprise en 2010. La part de marché d'Internet dans les dépenses publicitaires devrait atteindre près de 18 % en 2013.

Une progression de 10,2 % en 2010 des investissements publicitaires hors Internet (bruts) en France qui confirme la reprise du marché

Kantar Media (groupe WPP), leader de la veille publicitaire, mesure mensuellement (*Adex Report*) l'ensemble des actions de communication publicitaire à partir d'une couverture média particulièrement élargie, et valorise les investissements bruts des annonceurs à partir des tarifs plaquettes (hors remises, tarifs dégressifs et négociations incluses). Cette couverture inclut 600 titres de presse, 19 stations de radio nationales, 86 chaînes de télévision nationales et thématiques, 12 afficheurs grand format, 2 régies nationales de cinéma et 40 régies Internet qui commercialisent de l'espace auprès de plus de 820 sites Internet. Dans l'*Adex Report* de décembre 2010, Kantar Media estime que les investissements publicitaires bruts (hors Internet) se sont établis à 23,1 Mds€ en France en 2010 (en progression brute

de 10,2 % par rapport à 2009). La croissance du marché a connu une forte accélération par rapport à la faible progression de 2009 (+ 1,4 %) et de 2008 (+ 4,1 %). En 2010, la plus grande part des médias a été impactée par la reprise économique. Du fait de l'effet de base, le premier semestre évolue de + 12,4 % quand le second semestre enregistre une croissance encourageante de + 8,2 %. La télévision est indéniablement le média qui a boosté le marché tout au long de l'année avec + 15,3 % de recettes brutes. La presse termine l'année en hausse de + 7,4 %. Internet (*display*) maintient sa position de quatrième média avec une part de marché de 12,5 %.

Tendances récentes par médias :

TÉLÉVISION : la télévision présente une évolution de + 15,3 % sur la totalité de 2010, et de + 10,8 % sur les trois derniers mois de l'année. Elle bénéficie également d'un fort engagement de la part des constructeurs automobiles sur décembre (multiplié par 1,2 versus décembre 2009). Seules les chaînes de la TNT voient leur évolution du dernier trimestre évoluer de façon plus significative qu'au cumul (+ 42,9 % versus + 40 %). Les chaînes nationales enregistrent une évolution assez modeste sur le dernier trimestre (+ 2,7 %) alors que les chaînes thématiques se maintiennent à + 9,3 % (versus un cumul à 9,6 %). À noter le fort désengagement du secteur alimentaire (- 6,9 %) et des télécommunications (- 16,6 %) sur le média en décembre.

PRESSE ÉCRITE : un focus sur le dernier trimestre nous permet de constater que la presse se redresse en valeur au mois de décembre (+ 10,8 %) à la fois grâce aux magazines (+ 12,6 %) et aux quotidiens (+ 13,8 %). Ce sont les constructeurs automobiles qui permettent au média d'enregistrer un bon mois de décembre puisqu'ils augmentent leurs budgets de 49,8 %. Malgré tout, le média enregistre un dernier trimestre moins dynamique en valeur que le global annuel (+ 6,1 % versus + 7,4 %).

RADIO : la radio présente une évolution très modeste sur le dernier trimestre (+ 1,7 %) alors que ses recettes évoluent de + 6,2 % sur le cumul. Les stations généralistes sont moins dynamiques sur les trois derniers mois de l'année par rapport au global annuel (+ 2 % versus + 8,8 %). Les stations musicales présentent la même tendance (+ 3,1 % versus + 5,2 %). Les constructeurs surinvestissent en décembre dans le média (+ 47,6 %), mais compensent à peine le désengagement des distributeurs, des services et des télécoms sur le mois de décembre.

OUTDOOR : la publicité extérieure enregistre un dernier trimestre à + 2,9 %, alors que les recettes du média présentent une évolution plus dynamique à + 7,1 % en cumul. Trois secteurs se désengagent en décembre : l'alimentation (- 45,5 %), la distribution (- 14 %) et la culture & loisirs (- 21,6 %). A contrario, les constructeurs automobiles investissent davantage dans le média (multiplié par 2,5), les boissons et les télécommunications également.

Répartition des investissements publicitaires par média hors Internet en France en 2010

(source : *Adex Report 2010*, Kantar Media - 15/01/2011) – Tous secteurs hors autopromotion et abonnements (en M€).

Plurimédia (1)	Déc. 2009	Déc. 2010	Évolution en %	Janv. à déc. 2009	Janv. à déc. 2010	Évolution en %
Total	2 170,3	2 327,9	7,3 %	21 006,4	23 139,2	10,2 %
Presse	641,8	711,0	10,8 %	6 859,1	7 368,5	7,4 %
Radio	393,7	402,3	2,2 %	3 682,3	3 909,5	6,2 %
Télévision	847,5	924,8	9,1 %	7 675,6	8 850,2	15,3 %
Publicité extérieure	227,5	233,9	2,8 %	2 573,4	2 754,3	7,1 %
Cinéma	59,7	56,0	-6,3 %	216,0	256,8	18,9 %

(1) Univers constant 2010 versus 2009.

Copyright Kantar Media - Baromètre - *Adex Report 2010* - ADR 6489 - 1725

Répartition des investissements publicitaires par secteur en France en 2010

(source : *Adex Report 2010*, Kantar Media - 15/01/2011) – Tous secteurs hors autopromotion et abonnements (en M€).

Plurimédia (1)	Déc. 2009	Déc. 2010	Évolution en %	Janv. à déc. 2009	Janv. à déc. 2010	Évolution en %
TOTAL PLURIMÉDIA	2 170,3	2 327,9	7,3 %	21 006,4	23 139,2	10,2 %
Distribution	326,8	318,1	-2,6 %	2 940,0	3 077,1	4,7 %
Automobile-Transport	120,5	201,6	67,3 %	2 049,9	2 414,8	17,8 %
Alimentation	227,4	200,4	-11,9 %	2 011,9	2 224,3	10,6 %
Culture-Loisirs	166,2	177,1	6,5 %	1 653,8	1 829,4	10,6 %
Hygiène-Beauté	212,9	240,8	13,1 %	1 535,5	1 791,2	16,7 %
Établissements financiers-Assurance	80,1	91,6	14,4 %	1 386,6	1 517,7	9,5 %
Télécommunications	195,2	181,5	-7,0 %	1 380,4	1 417,8	2,7 %
Information-Média	98,2	114,1	16,1 %	1 212,2	1 296,5	7,0 %
Services	86,6	93,4	7,9 %	930,3	966,9	3,9 %
Habillement-Accessoires-Textile	85,4	101,2	18,6 %	737,5	940,6	27,5 %
Voyage-Tourisme	63,3	64,0	1,2 %	813,2	884,2	8,7 %
Édition	141,0	144,4	2,4 %	835,3	837,8	0,3 %
Boissons	70,7	86,6	22,5 %	647,1	741,9	14,7 %
Santé	51,3	42,3	-17,4 %	419,9	468,5	11,6 %
Entretien	34,4	30,4	-11,5 %	373,7	388,4	3,9 %
Ameublement-Décoration	11,9	13,2	11,1 %	232,3	263,2	13,3 %
Immobilier	11,7	13,0	11,1 %	226,5	244,2	7,8 %
Informatique-Bureautique	20,1	41,6	107,6 %	159,1	240,2	51,0 %
Énergie	25,0	16,9	-32,5 %	216,8	216,9	0 %
Appareils ménagers	28,7	35,0	21,9 %	154,4	215,1	39,3 %
Audiovisuel-Photo-Cinéma	39,7	37,2	-6,4 %	171,4	200,3	16,9 %
Publicités diverses	15,0	12,4	-17,2 %	203,3	180,9	-11,0 %
Enseignement-Formation	12,6	11,5	-8,7 %	135,1	152,1	12,6 %
Organismes humanitaires	14,7	13,5	-7,7 %	116,2	127,6	9,8 %
Bâtiment-Travaux publics	2,7	2,4	-11,1 %	89,1	110,6	24,2 %
Industrie	12,0	13,7	14,9 %	92,1	109,4	18,7 %
Publicité financière	3,7	4,4	17,2 %	105,9	84,2	-20,5 %
Annonces légales	5,5	7,2	31,1 %	55,2	77,5	40,2 %
Corporate	5,4	16,3	201,4 %	81,2	75,0	-7,6 %
Agriculture-Jardinage	1,7	1,8	3,9 %	40,6	44,7	10,1 %

(1) Univers constant 2010 versus 2009.

Copyright Kantar Media - Baromètre - *Adex Report 2010* - ADR 6489 - 1725

La distribution se place en tête du Top 10 des secteurs en termes d'investissement publicitaire hors Internet (13,3 % du marché, + 4,7 % en 2010 versus 2009), suivie de l'automobile (10,4 % du marché, mais avec une évolution positive de 17,8 % versus 2009) et de l'alimentation (9,6 %, avec une évolution de + 10,6 % versus 2009). Parmi les secteurs qui ont progressé dans le classement du Top 10 des secteurs figurent l'habillement et les appareils ménagers.

FOCUS INTERNET : l'*Adex Report* a connu des modifications méthodologiques importantes en 2010. En concertation avec le marché, Kantar Media a affiné et développé sa mesure des investissements publicitaires consacrés à Internet, mais a rendu impossible toute comparaison de l'année 2010 avec les années antérieures.

Les investissements publicitaires sur Internet se sont élevés à 3,28 Mds€ en 2010 et représentent 12,4 % du marché des dépenses globales des annonceurs en France. La distribution et l'alimentation sont des secteurs moins présents en communication Internet que sur les médias traditionnels. La distribution ne se classe que septième secteur sur Internet (versus premier en médias traditionnels). L'alimentation n'est que neuvième secteur sur Internet (versus troisième en médias traditionnels).

Le marché des solutions marketing redynamisé par la crise économique

Les solutions marketing regroupent un ensemble de techniques de communication de nature promotionnelle qui proviennent souvent des pays anglo-saxons comme les États-Unis et le Royaume-Uni.

■ Nouveaux records battus en 2010 sur le marché américain du couponing

Aux États-Unis, plus de 85 % des coupons (source : NCH/Valassis USA, *2010 Coupon Facts Report*) restent distribués dans les suppléments gratuits des journaux dominicaux (*free standing insert* ou FSI).

Le marché américain du FSI est dominé par les sociétés Valassis (magazine *Redplum*) et News America (magazine *SmartSource*) qui éditent des magazines de coupons dans près de 1 200 journaux dominicaux. Leur diffusion peut aller de 60 à 70 millions d'exemplaires et toucher jusqu'à 150 millions de lecteurs utilisateurs potentiels. Les coupons sont également proposés aux consommateurs dans les prospectus publicitaires des distributeurs (*flyers*), dans les rayons des magasins (*on shelf*), sur des bornes (*at kiosk*), en sortie de caisse (*at the check-out*), sur les produits (*on pack*) ou peuvent être émis *via* le marketing direct. De plus, avec l'introduction des nouvelles technologies, la distribution de coupons s'est de nouveau développée sur Internet. L'année 2010 a notamment marqué une nouvelle étape dans la progression des volumes de coupons émis *via* le web. Kantar Media estime qu'en 2010 le nombre de campagnes de *couponing* en ligne a augmenté de 33,6 % et que le nombre d'annonceurs actifs en *couponing* digital a progressé de plus de 100 %, portant à 537 le nombre de fabricants de produits de grande consommation actifs dans ce domaine.

Selon Kantar Media (*2010 FSI Report*), près de 292 milliards de coupons ont été distribués en 2010 aux États-Unis *via* les FSI. Cela représente une hausse spectaculaire de 7,2 % en volume par rapport à l'année 2009 (271 milliards). Compte tenu d'une progression moyenne de 9,2 % de la valeur faciale des coupons

(1,55 \$ par coupon), le marché en valeur a augmenté quant à lui de 17 % en 2010 à 451 milliards de dollars (soit l'équivalent de 3 % du PIB américain). La durée moyenne de validité des coupons (*fuse*) a baissé de 8,9 %, à 8,5 semaines en moyenne.

Depuis 2007, on note toutefois une progression continue (+ 8,1 % en 2010) des coupons émis par des marques de grande consommation non alimentaire (*non-food consumer packaged goods*). On note également en 2010 une hausse significative de 6 % des coupons émis par les marques alimentaires. En 2010, la réduction moyenne de prix est de 0,99 \$ par coupon pour les produits alimentaires, et de 1,93 \$ pour les produits non alimentaires.

On continue enfin de noter une forte progression des volumes émis par les distributeurs pour leur propre marque distributeur. Les chaînes de distribution Dollar General, Target, Walgreens, PetSmart, et Family Dollar ont été parmi les distributeurs les plus actifs dans ce domaine en 2010.

Au final, sur les 292 milliards de coupons émis, environ 3,3 milliards de coupons (taux moyen de remontée de 1,1 %) sont effectivement utilisés par les consommateurs en points de vente (Source NCH/Valassis USA, *2010 Coupon Facts Report*). Cela représente une progression de plus de 3 % en volume par rapport à 2009 et une hausse de plus de 25 % depuis le début de la récession économique de 2008. Ces données démontrent bien l'efficacité de cette technique promotionnelle dans un contexte de reprise économique modérée et de stagnation de la consommation.

Outre les ventes additionnelles générées pour les fabricants de produits de grande consommation, le *couponing* permet également de recruter de nouveaux consommateurs et de favoriser la répétition de l'acte d'achat.

■ Le marché européen du *couponing* bien orienté également en 2010

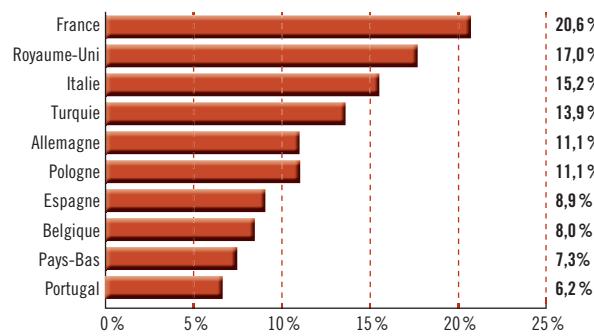
Si la diffusion des coupons en Europe reste moins importante qu'aux États-Unis, leur utilisation est relativement fréquente dans des pays comme le Royaume-Uni (coupons émis par les distributeurs, coupons pour l'achat de journaux en kiosque), la France et la Belgique. Le *couponing* se développe peu à peu dans les pays comme l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne ou les Pays-Bas. De plus, le *couponing* se développe maintenant sur de nouvelles zones comme dans les pays d'Europe centrale ou du Moyen-Orient.

HighCo estime qu'environ 1,3 milliard de coupons sont utilisés en Europe contre près de 3,6 milliards en Amérique du Nord (États-Unis et Canada). Sur un bassin de population quasi identique il y a donc un rapport de un à trois entre le nombre de coupons utilisés en Amérique du Nord et en Europe occidentale, où les coupons sont émis sous des formes beaucoup plus variées qu'aux États-Unis :

les industriels européens recourent plus souvent à la distribution en géomarketing (boîte aux lettres), sur le produit (*on pack*), sur le point de vente (hôtesse) ou en rayon (dans les linéaires, aux bornes de distribution).

L'année 2010 a été marquée en Europe par l'accélération de l'émission de coupons sur Internet (coupons utilisables chez les cybermarchands ou coupons sécurisés imprimés à domicile). En France, près d'un Français sur cinq a visité un site de *couponing*, ce qui fait de notre pays un des plus actifs dans ce domaine.

Taux de pénétration des sites de coupons (décembre 2010)



Source : comScore

Un marché du marketing mobile en pleine expansion

En France, sur une population estimée à 64,6 millions d'habitants (projection Insee 2010), on compte un parc de 64,4 millions d'abonnés auprès d'opérateurs de téléphonie mobile (source : Arcep, décembre 2010), soit un taux de pénétration de 99,7 % fin 2010 (95,9 % fin 2009). La progression du parc total est de 4,6 % en glissement annuel. 46,4 millions d'abonnés ont choisi un mode de consommation au forfait postpayé (+ 8,6 % en glissement annuel), tandis que 17,9 millions d'abonnés (- 4,5 % en glissement annuel) utilisent des cartes prépayées.

Les applications multimédia ont connu un fort développement. En effet, le parc actif multimédia mobile a progressé de 20 % en 2010 pour s'établir à 27,88 millions. Le parc multimédia représente donc, fin 2010, 46,2 % du parc total (contre 40,6 % fin 2009).

Après avoir progressé de 67 % en 2009, le trafic SMS en France métropolitaine a encore augmenté de 60 % en 2010 pour s'établir à 30,23 milliards d'unités fin 2010. Le trafic SMS mensuel moyen par client actif est passé quant à lui de 69 SMS/mois en décembre 2008 à 109 SMS/mois en décembre 2009, puis à 169 SMS/mois en décembre 2010 (source : Arcep, décembre 2010).

Certains marchés européens ont des taux de pénétration encore plus élevés qu'en France : l'Espagne est en bonne position mondiale avec un taux de 120 % et la Belgique affiche un taux proche de 112 % (source : *The Netsize Guide 2010*).

Selon Netsize, l'ARPU (*average revenue per user*, « revenu moyen par utilisateur ») se situe à 34,56 € en France, 26,13 € en Belgique et à 24,79 € en Espagne.

Les applications mobiles sont multiples (musique, jeux, TV-vidéo, communautés, commerce) et le marketing ainsi que la promotion sur mobile sont des secteurs amenés à se développer fortement dans les années à venir.

Le mobile (et sa version smartphone en particulier) est l'instrument parfait, au croisement du monde réel (le point de vente) et du monde digital (Internet). Aux États-Unis, le marché des dépenses publicitaires sur mobile a progressé de 42,5 % en 2010, passant de 416 M\$ en 2009 à 593 M\$ en 2010. Au niveau mondial, Informa Telecoms & Media (*2009 Report on Mobile Content and Mobile Advertising Revenues*) estime que le marché mondial des dépenses publicitaires sur mobile va passer de moins de 4 Mds\$ en 2010 à près de 12 Mds\$ en 2013. Toutefois, même si la croissance de ce marché reste forte dans les prochaines années, la part de marché du mobile dans les dépenses publicitaires n'atteindra que 2,5 % d'ici 2013.

Environnement concurrentiel

HighCo retrouve dans son environnement concurrentiel plusieurs types d'acteurs :

- Des sociétés dans l'univers des solutions marketing :
 - *pure players* du *couponing* comme des sociétés américaines implantées internationalement (Valassis, Catalina, News America) ;
 - spécialistes du marketing terrain et de l'action commerciale (Médiaperformances, CPM international) ;
 - opérateurs dans le *back office* promotionnel (Sogec Marketing, Tessi marketing services, Custom Solutions en France, sociétés de *fulfilment* promotionnel à l'international).
- Des entités dans le monde du conseil en communication :
 - filiales marketing services/marketing interactif des grands groupes de communication (Omnicom, WPP, Publicis, Havas) ;
 - petites structures indépendantes (*hotshops* créatifs) qui possèdent des expertises métiers et/ou secteurs très spécifiques.

1.4. FAITS MARQUANTS ET BILAN D'ACTIVITÉ 2010

Des performances financières très satisfaisantes en 2010

Dans un contexte économique en nette amélioration, HighCo affiche une marge brute 2010 de 73,09 M€ en croissance de 4,7 % à périmètre comparable. L'activité du deuxième semestre a été soutenue, avec une progression de 5 % au troisième trimestre et de 5,3 % au quatrième trimestre 2010.

HighCo a vu son résultat des activités ordinaires (résultat opérationnel courant avant charges de restructuration) progresser de 13,9 %

et s'afficher à 12,60 M€. Le taux de marge opérationnelle (RAO/MB) est en progression de plus de 110 points de base au 31 décembre 2010, à 17,2% (16,1% au 31 décembre 2009). Le résultat net part du groupe est quant à lui en progression de 30,8% à 8,10 M€ et il sera proposé la distribution d'un dividende en progression de 33,3% à 0,20 € par action.

Sur le plan de la structure financière, le bilan au 31 décembre 2010 est toujours aussi solide, avec un excédent net de trésorerie (trésorerie active supérieure à la dette brute) de 31,31 M€, en progression de 51,8% par rapport au 31 décembre 2009.

Maintien des positions de leader en France et au Benelux

■ En France

Sur l'activité « Store »

En 2010, HighCo a particulièrement travaillé sur la lisibilité de son offre commerciale avec le lancement du pôle HighCo SHOPPER. Le regroupement opérationnel de plus de cinq entités sous la bannière SHOPPER a permis de consolider les relations avec de nombreux distributeurs en France tout en rationalisant les coûts de structure de ce pôle d'activité. L'ensemble des services de communication opérationnelle sur le point de vente est proposé aux clients (conseil, régie médias en magasin, échantillonnage, animations). Ce nouveau positionnement et une grande rigueur de gestion ont permis un retour à l'équilibre financier de cet ensemble opérationnel.

Après avoir souffert en 2009 de la mise en place de la loi LME et des changements dans les relations industrie/commerce, le pôle HighCo DOCS a su proposer en 2010 aux annonceurs de la grande consommation des supports de communication plus modernes et efficaces dans le cadre de leur plan de promotion en point de vente.

Sur l'activité « Data »

L'année 2010 aura de nouveau montré l'engouement des consommateurs français pour les outils promotionnels et en particulier les coupons de réduction. Notre filiale HighCo DATA a battu de nouveaux records dans le nombre de coupons utilisés par les consommateurs et analysés dans son centre de traitement. Le nombre de coupons traités est ainsi passé de 180 millions en 2009 à près de 220 millions en 2010.

Les activités de traitement des autres offres promotionnelles (offres de remboursement différées, jeux/concours) ont connu une nouvelle progression. Les activités de logistique promotionnelle et de logistique e-commerce ont été renforcées par la mise en place de structure d'entreposage et de stockage plus importantes.

■ Au Benelux et en Espagne

Sur l'activité « Store »

Dans un contexte difficile sur le plan géopolitique (impossibilité de former un nouveau gouvernement depuis les élections générales de juin 2010) et sur le plan sectoriel (réorganisation des activités

belges du groupe Carrefour), les activités « Store » de HighCo SHELF SERVICE et des entités opérationnelles qui lui sont proches ont vu leur croissance se ralentir en 2010. L'acquisition de Scan ID au deuxième trimestre 2010 a permis de renforcer l'offre commerciale du Groupe en Belgique (émission/comptage de chèques promotionnels pour les distributeurs belges, *scanning* de documents promotionnels). Les activités « Store » en Espagne (renommées HighCo SHOPPER Spain) sont dorénavant rapprochées d'un point de vue managérial des activités « Store » belges et ont su rebondir dans le contexte économique pourtant difficile de la péninsule ibérique.

Sur l'activité « Data »

En 2010, les Belges auront gardé leur titre de champions du monde des coupons de réduction. Même si le marché a baissé de quelques points en 2010 (HighCo DATA Benelux a traité 145 millions de bons de réduction contre 152 millions en 2009), les Belges restent en tête des classements mondiaux pour le ratio coupon utilisé par habitant dans le monde occidental. Avec 13,5 coupons par an et par habitant, les Belges dépassent même les Américains (10,5 coupons par an). Dans son communiqué de presse du 30 août 2010, HighCo a annoncé l'acquisition de la société belge Publi Info (www.publi-info.com), spécialisée dans la veille des activités promotionnelles des marques de la grande consommation et de la grande distribution (*trade folder monitoring*). Cette société commercialise son offre en Belgique, où elle réalise environ 80% de son chiffre d'affaires, et aux Pays-Bas. Publi Info (devenue HighCo PUBLI INFO) a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 0,7 M€ et compte 11 salariés. L'acquisition de HighCo PUBLI INFO complète l'offre de HighCo DATA Benelux sur le marché du *folder monitoring* au Benelux. En fin d'année, HighCo a étendu son dispositif d'activités « Data » en participant au lancement de HighCo DATA Espagne dont il est actionnaire à hauteur de 60%.

1.5. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Dans la continuité de sa politique de réorganisation et de simplification, le Groupe a entrepris de scinder les activités de BleuRoy.com dans le cadre d'un apport partiel d'actif. L'activité hébergement et *e-marketing* est transférée à HighCo DATA et l'activité conseil est rattachée à la filiale HighCo DOCS.

HighCo DATA a conclu un partenariat avec la société Integral Shopper. Elle lui fournira une solution technique de traitement *back office* de coupons de réduction émis et compensés dans les pays du Gulf Cooperation Council, à savoir Émirats arabes unis, Arabie saoudite, Oman, Qatar, Koweït, Bahreïn, ainsi qu'au Liban, permettant l'utilisation à distance de logiciels et de services informatiques associés hébergés.

2. RÉSULTATS DES ACTIVITÉS

2.1. RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Analyse de la croissance

■ Calcul du taux de croissance organique annuel

Le chiffre d'affaires consolidé 2010 s'établit à 141,65 M€ (133,95 M€ en 2009).

Toutefois, depuis plusieurs années, le Groupe a axé sa communication financière sur la marge brute (MB), qui est le véritable baromètre de son niveau d'activité (ventes moins coûts directs des ventes).

La marge brute consolidée au 31 décembre 2010 s'affiche à 73,09 M€, en progression de 6,7 % par rapport aux 68,52 M€ de marge brute publiée au 31 décembre 2009. À périmètre comparable, la croissance organique de la marge brute est de 4,7 % (en tenant compte des acquisitions de Publi Info et de Scan ID).

Le Groupe atteint ainsi son objectif de croissance annuelle de la marge brute supérieure à 4,5 %. Après avoir nettement mieux résisté que son marché en 2009, HighCo dépasse aussi la prévision de croissance des dépenses de communication en Europe de l'Ouest, estimée par Zenith Optimedia à + 4,1 % en 2010.

Tableau de passage 2009 à 2010	En M€
Marge brute publiée au 31/12/2009 (IFRS)	68,52
Variations de périmètre (acquisitions 2010)	1,32
Marge brute au 31/12/2009 PC (IFRS) (2)	69,84
Marge brute au 31/12/2010 (IFRS) (1)	73,09
Variation IFRS totale	+ 3,25
Effet de change	-
Croissance organique 2010 / 2009 PC	+ 4,7 %

(1) Données 2010 incluant Scan ID à compter du 15/04/2010 et Publi Info Benelux à compter du 01/09/2010.

(2) Données 2009 à périmètre comparable incluant Scan ID à compter du 15/04/2009 et Publi Info Benelux à compter du 01/09/2009.

■ Évolution des marges brutes trimestrielles

Marge brute IFRS (en M€)	2010 (1)	2009 PC (2)	Évolution 2010-2009 PC
1 ^{er} trimestre	17,80	17,19	+ 3,6 %
2 ^e trimestre	19,99	19,07	+ 4,8 %
Total 1^{er} semestre	37,79	36,26	+ 4,2 %
3 ^e trimestre	17,10	16,29	+ 5,0 %
4 ^e trimestre	18,20	17,29	+ 5,3 %
Total 2^e semestre	35,30	33,58	+ 5,1 %
Total exercice	73,09	69,84	+ 4,7 %

(1) Données 2010 incluant Scan ID à compter du 15/04/2010 et Publi Info Benelux à compter du 01/09/2010.

(2) Données 2009 à périmètre comparable incluant Scan ID à compter du 15/04/2009 et Publi Info Benelux à compter du 01/09/2009.

HighCo voit ainsi sa croissance se maintenir au-dessus de 5 % pour le deuxième trimestre consécutif lors du quatrième trimestre 2010, notamment grâce au dynamisme des activités de communication opérationnelle (« Store ») qui bénéficient en cette fin d'année des meilleures conditions économiques et de la reprise des dépenses de communication des annonceurs dans les points de vente, particulièrement en France.

■ Répartition de la marge brute par zones géographiques

La répartition de la marge brute est communiquée sur la base des secteurs géographiques. Ce découpage sectoriel reflète la structure opérationnelle et managériale du Groupe.

En effet, au sens d'IFRS 8, les indicateurs clés de performance du Groupe sont mensuellement contrôlés par le Directoire au niveau le plus fin représenté par les filiales françaises et internationales.

Le secteur « France » comprend les sociétés suivantes :

- HighCo DOCS ;
- HighCo MEDIA COSMOS (Media Cosmos, Création & Distribution et Régie Media Trade) ;
- HighCo EDITING ;
- HighCo MARKETING HOUSE ;
- HighCo 3.0 ;
- PROD by HighCo SHOPPER ;
- HighCo DATA ;
- HighCo VENTURES ;
- High Connexion ;
- BleuRoy.com.

Le secteur « **International** » comprend les sociétés suivantes :

- HighCo SHELF SERVICE ;
- HighCo INFO SHELF ;
- HighCo DIGITAL ;
- SHELF SERVICE Luxembourg ;
- HighCo MARKETING HOUSE Espagne ;
- HighCo Management Spain ;
- HighCo DATA Espagne ;
- HighCo DATA Benelux ;
- HighCo PUBLI INFO ;
- HighCo Scan ID.

Marge brute IFRS (en M€)	2010 (1)	2009 PC (2)	Évolution 2010-2009 PC
France	42,24	39,21	+ 7,7 %
International	30,85	30,63	+ 0,7 %
Total Groupe	73,09	69,84	+ 4,7 %

(1) Données 2010 incluant Scan ID à compter du 15/04/2010 et Publi Info Benelux à compter du 01/09/2010.

(2) Données 2009 à périmètre comparable incluant Scan ID à compter du 15/04/2009 et Publi Info Benelux à compter du 01/09/2009.

– **France** : la marge brute réalisée s'affiche à 42,24 M€, en progression organique de 7,7 % par rapport à l'exercice précédent. La France représente 58 % de la marge brute totale du Groupe en 2010.

– **À l'international** : la marge brute réalisée au Benelux et en Espagne s'établit à 30,85 M€, en progression de 0,7 %.

L'international représente 42 % de la marge brute du Groupe en 2010.

Analyse de la rentabilité

■ Évolution du résultat des activités ordinaires (RAO)

IFRS (en M€)	2010 (1)	2009	Évolution 2010-2009
Chiffre d'affaires	141,65	133,95	+ 5,8 %
Charges directes d'exploitation	68,56	65,43	+ 4,8 %
Marge brute	73,09	68,52	+ 6,7 %
Charges indirectes d'exploitation	60,49	57,46	+ 5,3 %
Résultat des activités ordinaires	12,60	11,06	+ 13,9 %
Marge des activités ordinaires	17,2 %	16,1 %	-

(1) Données 2010 incluant Scan ID à compter du 15/04/2010 et Publi Info Benelux à compter du 01/09/2010.

Dans le cadre de la publication de ses comptes en normes IFRS, le Groupe communique non seulement sur les soldes intermédiaires de gestion statutaires, mais aussi, depuis le 1^{er} janvier 2004, sur un indicateur non GAAP appelé « résultat des activités ordinaires » (RAO). Cet indicateur correspond au résultat opérationnel courant (solde intermédiaire de gestion statutaire) retraité des coûts de restructuration.

Le RAO augmente de 1,54 M€ (soit une hausse de 13,9 %) pour s'établir à 12,60 M€, sous l'effet de la progression de 4,57 M€ de la marge brute et d'une hausse de 3,03 M€ des charges indirectes d'exploitation. La progression de 5,3 % des charges indirectes (principalement frais de personnel) est due aux variations de périmètre et à la croissance de l'activité. Dans un contexte économique plus favorable en 2010, la marge des activités ordinaires consolidée (ratio RAO/marge brute) s'affiche à 17,2 % (16,1 % en 2009).

■ Analyse du bas du compte de résultat

IFRS (en M€)	2010 (1)	2009	Évolution 2010-2009
Résultat des activités ordinaires	12,60	11,06	+ 13,9 %
Charges de restructuration	(1,30)	(1,67)	
Résultat opérationnel courant	11,30	9,39	+ 20,3 %
Autres produits et charges opérationnels	-	-	
Résultat opérationnel	11,30	9,39	+ 20,3 %
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	0,13	0,15	
Coût de l'endettement financier brut	(0,15)	(0,29)	
Coût de l'endettement financier net	(0,02)	(0,14)	
Autres produits et charges financiers	0,60	(0,31)	
Charges d'impôt	(3,63)	(2,17)	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0,04	(0,07)	
Résultat net des activités poursuivies	8,29	6,70	+ 23,7 %
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	(0,14)	(0,40)	
Résultat net	8,15	6,30	+ 29,5 %
Dont résultat net part du groupe	8,10	6,19	+ 30,8 %

(1) Données 2010 incluant Scan ID à compter du 15/04/2010 et Publi Info Benelux à compter du 01/09/2010.

Après coûts de restructuration (1,30 M€ en 2010 ; 1,67 M€ en 2009), le résultat opérationnel courant s'affiche à 11,30 M€ en hausse de 20,3% par rapport au résultat opérationnel courant de 2009 de 9,39 M€.

Compte tenu de la baisse des taux monétaires court terme, les produits de trésorerie baissent de 0,15 M€ à 0,13 M€. Le coût de l'endettement financier brut (marge de crédit, coûts fixes de *factor*) continue également de baisser en 2010. Le coût de l'endettement financier net est une charge de 0,02 M€ en 2010, contre une charge de 0,14 M€ en 2009.

La charge d'impôt augmente en 2010 pour s'établir à 3,63 M€ contre 2,17 M€ en 2009.

Le résultat net des activités poursuivies est un profit de 8,29 M€ en 2010 contre 6,70 M€ en 2009.

Le résultat net part du Groupe est donc un profit de 8,10 M€ en 2010 contre 6,19 M€ en 2009.

Analyse de la structure financière

■ Évolution de l'endettement et du *gearing*

IFRS (en M€)	2010	2009
Actif immobilisé	80,98	75,46
Besoin en fonds de roulement (BFR)	(31,25)	(22,95)
Capitaux propres part du groupe	74,53	69,93
Provisions	0,52	1,06
Excédent net de trésorerie	31,31	20,62
Gearing	- 42,0 %	- 29,5 %

Compte tenu d'un résultat net part du Groupe de 8,10 M€ au 31 décembre 2010 et des rachats d'actions pour 3,45 M€, les fonds propres part du Groupe progressent de 4,60 M€ et s'affichent à 74,53 M€ (contre 69,93 M€ au 31 décembre 2009).

La structure financière au 31 décembre 2010 reste solide avec :

- une baisse de l'endettement brut financier du Groupe, qui est passé de 7,19 M€ au 31 décembre 2009 à 5,72 M€ au 31 décembre 2010 ;
- compte tenu d'un montant de disponibilités et de valeurs mobilières de placement de 37,02 M€ à l'actif, un excédent net de trésorerie (ou dette nette négative) qui s'affiche à 31,31 M€ au 31 décembre 2010, contre un excédent net de 20,62 M€ au 31 décembre 2009 ;
- compte tenu du cycle d'exploitation de l'activité du Groupe, et en particulier de celui du *clearing* de coupon de réduction, la ressource quasi permanente en fonds de roulement d'exploitation s'affiche à 31,25 M€ au 31 décembre 2010, en progression de 8,30 M€ (hors variation de 0,33 M€ provenant des acquisitions de l'exercice) par rapport à 2009.

■ Analyse des flux de trésorerie

La trésorerie nette du Groupe (trésorerie à l'actif retraitée des concours bancaires courants au passif) est de 36,94 M€, en hausse de 9,14 M€ par rapport à fin 2009.

Les principaux éléments ayant généré de la trésorerie au cours de l'exercice sont les suivants :

- CAF consolidée de 9,95 M€, en hausse de 16,2% par rapport à 2009 ;
- variation positive de 7,98 M€ du BFR (augmentation de la ressource en fonds de roulement d'exploitation) ;
- cession d'immobilisations corporelles pour 1,0 M€ ;
- cession de titres de participations pour 1,38 M€.

Les principaux éléments ayant consommé de la trésorerie au cours de l'exercice sont les suivants :

- investissements industriels bruts (Capex brut) pour 1,03 M€ ;
- programme de rachats d'actions propres pour 3,45 M€ ;
- remboursement net d'emprunts de 2,03 M€ ;
- solde net des acquisitions de filiales de 3,07 M€.

IFRS (en M€)	2010	2009
Trésorerie à l'ouverture	27,80	28,87
CAF consolidée	9,95	8,56
Variation du BFR d'exploitation	7,98	3,03
Variation de la trésorerie d'exploitation	17,92	11,59
Acquisitions d'immobilisations	(1,03)	(1,70)
Cessions d'immobilisations	1,00	0,04
Variation des autres immobilisations financières	1,38	(0,58)
Trésorerie nette affectée aux acquisitions de filiales	(3,07)	(0,60)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement	(1,72)	(2,84)
Augmentation de capital	0,01	(0,01)
Dividendes versés	(1,60)	(1,11)
Souscriptions d'emprunts	0,07	1,05
Remboursements d'emprunts	(2,10)	(9,75)
Acquisitions nettes d'actions propres	(3,45)	0,06
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	(7,07)	(9,76)
Incidence IFRS 5 sur les disponibilités	-	(0,05)
Trésorerie à la clôture	36,94	27,80
Variation de trésorerie	9,14	(1,02)

2.2. RÉSULTATS SOCIAUX DE HIGHCO

Rôle de la société mère ; relations avec les filiales

HighCo est la holding animatrice du Groupe depuis 1996.

Au 31 décembre 2010, elle contrôlait directement ou indirectement treize sociétés françaises et onze sociétés réparties en Belgique, au Luxembourg et en Espagne.

Au fil des années, elle s'est dotée d'équipes spécialisées à même de fournir aux filiales des services de fonctions support : management, administration générale, ressources humaines, communication, gestion, comptabilité, finance, juridique et fiscalité, assurances et informatique. Une telle organisation permet de rationaliser et d'optimiser les frais généraux du Groupe et permet aux filiales de se consacrer à leurs activités commerciales et à l'atteinte de leurs objectifs.

La holding employait 47 personnes au 31 décembre 2010 contre 45 au 31 décembre 2009.

L'effectif moyen de l'exercice 2010 est de 44 personnes, comme au 31 décembre 2009.

Résultats de l'exercice

En M€	2010	2009	Évolution 2010-2009
Chiffre d'affaires	11,42	11,25	+ 1,5%
Résultat net	6,62	0,10	
Capitaux propres	46,69	41,68	+ 12,0%

■ Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de prestations administratives, comptables, financières, juridiques, fiscales, informatiques et de management aux filiales, ainsi que de refacturations à celles-ci de frais de loyer et de fonctionnement. Il s'élève à 11,42 M€ contre 11,25 M€ en 2009.

■ Résultat d'exploitation

Son résultat d'exploitation s'élève à 0,15 M€ contre (1,31) M€ en 2009.

■ Résultat financier

Les produits financiers s'élèvent à 8,45 M€ (principalement constitués des dividendes reçus des filiales à hauteur de 8,30 M€). Les charges financières s'élèvent à (0,41) M€ (constituées d'intérêts sur emprunts et sur comptes courants). Le résultat financier s'élève à 8,04 M€ contre 10,52 M€ en 2009. Le résultat courant avant impôts ressort à 8,19 M€ contre 9,21 M€ en 2009.

■ Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à (2,90) M€ contre (11,12) M€ en 2009. Il est principalement constitué :

- de la recapitalisation par abandon de créance à HighCo Avenue, intervenue en avril 2010 avant la fusion dans HighCo 3.0, pour (1,85) M€;
- de l'impact de la provision sur risque sur l'attribution d'actions gratuites pour (0,91) M€;
- de l'impact de la liquidation de la société HighCo Kúznya Marketingu pour (0,20) M€;
- des indemnités transactionnelles pour (0,19) M€;
- de la provision pour dépréciation sur les titres AMVM pour (0,15) M€;
- de l'impact net de la distribution d'actions gratuites aux salariés pour (0,03) M€;
- du résultat des achats et cessions d'actions propres dans le cadre du contrat Amafi pour 0,07 M€;
- du produit de cession des titres CGM pour 0,06 M€;
- de la reprise sur moins-value latente sur actions propres pour 0,36 M€.

■ Structure financière

À l'actif figurent principalement les titres de participation dans les filiales à hauteur de 55,74 M€, ainsi que les créances sur les filiales au titre des prestations de service et les créances en comptes courants résultant de la gestion centralisée de la trésorerie au niveau du Groupe.

Au passif, apparaît un montant de capitaux propres qui ressort à 46,69 M€, en hausse de 12,0 % par rapport à 2009.

Le total des dettes financières s'élève à 25,11 M€.

Elles se composent essentiellement des dettes en compte courant, résultant elles-mêmes de la gestion centralisée de la trésorerie par le Groupe.

Elles comprennent également l'emprunt classique destiné à financer les travaux du site parisien pour (0,30) M€.

■ Délais de paiement de HighCo SA

Au 31 décembre 2010, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 0,63 M€, contre 0,83 M€ au 31 décembre 2009, et était constitué de :

- 59 % de factures échues en janvier 2011 (contre 48 % de dettes échues en janvier 2010 au 31 décembre 2009);
- 5 % de factures échues en février 2011 (contre 1 % de dettes échues en février 2010 au 31 décembre 2009).

À la même date, ce solde comprenait 36 % de dettes échues, dont 28 % étaient des factures échues et réglées début 2011.

Conformément à la loi LME du 4 août 2008, la société applique un délai de paiement de 45 jours fin de mois ou 60 jours maximum.

2.3. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES (EN € SAUF NOMBRE D'ACTIONS ET EFFECTIFS)

Capital en fin d'exercice

Nature des indications	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010
Capital social	5 605 333	5 605 333	5 605 333	5 605 333	5 605 333
Nombre d'actions ordinaires	11 210 666	11 210 666	11 210 666	11 210 666	11 210 666
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
– par conversion d'obligations					
– par exercice de droits de souscription	388 978	345 525	334 213	331 361	320 000
– par acquisition d'actions gratuites (1)	30 572	353 072	349 000	409 667	540 000

Opérations et résultats de l'exercice

Nature des indications	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010
Chiffre d'affaires hors taxes	6 936 008	6 729 009	8 537 637	11 250 314	11 414 692
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions (2)	4 584 228	(5 382 807)	2 654 583	3 509 579	7 659 328
Impôt sur les bénéfices	(2 864 447)	(3 054 021)	(3 475 015)	(2 007 632)	(1 329 376)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 173 411	5 611 257	3 241 960	95 597	6 619 312
Résultat distribué	-	1 121 067	1 121 067	1 681 600	2 242 133

Résultats par action

Nature des indications	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010
Résultat après impôts, participation des salariés avant dotations aux amortissements et provisions	0,4089	(0,2077)	0,5468	0,4921	0,8018
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,4615	0,5005	0,2892	0,0085	0,5904
Dividende attribué à chaque action	-	0,10	0,10	0,15	0,20

Personnel

Nature des indications	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	42	45	43	44	44
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 073 108	2 353 195	2 529 738	3 063 329	3 100 913
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	1 222 917	1 031 398	1 094 459	1 400 597	1 388 875

(1) En 2010, la Société a toutefois opté pour une couverture des plans d'attributions gratuites d'actions par des actions existantes dans le cadre de son programme de rachat.

(2) Pour l'exercice 2010, le résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions a été retraité de la charge exceptionnelle de 45 447 403 €, correspondant à la sortie des titres HighCo Avenue et HighCo Field Marketing. La reprise de provision sur ces titres, du même montant, a bien été retraitée.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Ce chapitre contient des informations sur les mandataires sociaux qui dirigent et contrôlent HighCo, en précisant leurs fonctions, leurs rémunérations et les titres qu'ils détiennent de la société, ainsi que les informations sur les commissaires aux comptes.

À la date du présent rapport, HighCo est dirigée par un Directoire composé de trois membres désignés pour quatre ans sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance de six membres nommés pour six ans par l'Assemblée générale des actionnaires.

L'adoption dès 1994 de la forme à Directoire et Conseil de Surveillance a permis une séparation claire entre un organe collégial chargé de la direction de la stratégie et de la gestion, d'une part, et un organe chargé de la supervision et du contrôle de l'action de la direction, d'autre part.

3.1. COMPOSITION DU DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

Directoire	
Richard Caillat	Président
Olivier Michel	Membre et directeur général
Didier Chabassieu	Membre et directeur général

Conseil de Surveillance	
Frédéric Chevalier	Président
Nicolas Butin	Vice-président et membre indépendant (1)
Arnaud Jobard	Membre indépendant (1)
Yves Lafargue	Membre indépendant (1)
Mark Read	Représentant permanent de Louiseholding, membre
Christopher Sweetland	Représentant permanent de WPP 2005 Ltd, membre

(1) Sur les critères d'indépendance, voir le Rapport du Président, partie 1, page 110.

Le Conseil de Surveillance du 16 décembre 2010 a pris acte de la démission de M. Philippe Gerin de ses fonctions de membre du Conseil pour convenance personnelle. Cette démission intervient après plus de 12 ans d'exercice de son mandat.

Le même jour, le Conseil de Surveillance a coopté M. Arnaud Jobard, 40 ans, pour le remplacer.

La prochaine Assemblée générale sera appelée à ratifier cette nomination.

3.2. INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations ci-dessous relatives aux mandats exercés ou ayant été exercés sont arrêtées au 31 décembre 2010.

Parcours professionnel – Mandats et fonctions exercés

■ Membres du Directoire

Richard Caillat

Président et membre du Directoire
Échéance du mandat : décembre 2013.

Âge : 46 ans.

Nationalité : française.

Adresse professionnelle :

HighCo – 8, rue de La Rochefoucauld, 75009 Paris.

Détient 44 763 actions HighCo en date du 1^{er} mars 2011.

Expérience

Richard Caillat est diplômé de l'École supérieure de commerce de Marseille et d'un DESS de relations publiques du Celsa (Paris-IV-Sorbonne). Il débute sa carrière en 1988 au sein de la chaîne de télévision La Cinq dont il met en place la politique interactive.

Il a rejoint le Groupe en 1991 pour créer une filiale de HighCo spécialisée dans la promotion. En 1994, il devient membre du Directoire de HighCo. De 2002 à 2006, Richard Caillat partage la présidence du Groupe, avec Frédéric Chevalier. En janvier 2006, il est désigné Président du Directoire de HighCo.

Attaché à ses racines marseillaises, Richard Caillat exerce différentes responsabilités au sein de la cité phocéenne : il préside l'association des diplômés de l'école Euromed Management et participe, par de nombreuses actions et au sein du conseil d'administration, au rayonnement de l'école.

Il est auteur de quatre ouvrages : *Marketing et interactivité* (Éditions du Téléphone) ; en collaboration avec Alix Brijatoff, *Be Blue Cat, être singulier (ou ne pas être)* (Éditions JML) ; *Passionnément singulier* (Éditions Denoël) et *Mais qui a tué le pouvoir d'achat ?* (Éditions Privé).

Il a créé en 2006, avec l'Olympique de Marseille, le club OM Events conçu pour les annonceurs, les gardiens de marques souhaitant créer de la valeur autour de l'émotion et de la passion.

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés du Groupe en France :

Création & Distribution (SAS) – Président.

HighCo 3.0 (SA) – Administrateur.

HighCo DATA (SA) – Président, membre du Directoire.

HighCo DOCS (SAS) – Président.

HighCo EDITING (SAS) – Président.

HighCo MARKETING HOUSE (SAS) – Président.

Media Cosmos (SA) – Directeur général.

Régie Media Trade (SAS) – Président, membre du comité de direction.

thebrandcity (SA) – Administrateur.

Trade Programme (SAS) – Président.

Sociétés du Groupe à l'international :

HighCo DATA Benelux (SA) – Administrateur.

HighCo DIGITAL Benelux (BVBA) – Représentant permanent de HighCo, administrateur.

HighCo Management Spain (SL) – Représentant de HighCo, administrateur unique.

HighCo MARKETING HOUSE Espagne (SL) – Représentant permanent de HighCo, gérant.

HighCo SHELF SERVICE (SA) – Administrateur.

ScanCoupon Belgique (SA) – Représentant permanent de HighCo DATA, administrateur.

Hors Groupe :

Idem Productions (SAS) – Président.

Sport & Business Club (SAS) – Président.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Échéance 2010 :

HighCo FIELD MARKETING (SARL) – Gérant.

Échéance 2009 :

HighCo MARKETING HOUSE Italia (SR) – Président du Conseil d'administration, administrateur.

Syracuse (SA) – Président, membre du Conseil de Surveillance.

Échéance 2008 :

Plateforme de Production (SAS) – Représentant de HighCo, Président.

Didier Chabassieu

Directeur général et membre du Directoire
Échéance du mandat : décembre 2013.

Âge : 42 ans.
Nationalité : française.
Adresse professionnelle :
HighCo – Parc du Golf, Bâtiment 2
350, avenue de la Lauzière – BP 346 000
13799 Aix-en-Provence Cedex 3.
Détient 27 504 actions HighCo en date du 1^{er} mars 2011.

Expérience

Dès sa sortie d'une formation supérieure en finance, Didier Chabassieu rejoint HighCo à sa création en 1990 et en prend la direction financière.

Il devient membre du Directoire en 1996. À partir de cette date, il mène toutes les opérations de fusions, acquisitions et cessions de participations du Groupe.
Depuis 2002, il est directeur général.

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés du Groupe en France :

HighCo 3.0 (SA) – Représentant permanent de HighCo, administrateur.
HighCo DATA (SA) – Président, membre du Conseil de Surveillance.
High Connexion (SAS) – Membre du comité de direction.
HighCo VENTURES (SAS) – Représentant de HighCo, Président.
Media Cosmos (SA) – Représentant permanent de HighCo DOCS, administrateur.
thebrandcity (SA) – Président-directeur général.
UserADgents (SAS) – Membre du Comité de Surveillance.

Sociétés du Groupe à l'international :

HighCo DATA Benelux (SA) – Représentant permanent de HighCo, administrateur.
HighCo DATA Espagne (SA) – Administrateur.
HighCo SHELF SERVICE (SA) – Administrateur.
Publi Info Benelux (NV) – Représentant permanent de HighCo, administrateur.

ScanCoupon Belgique (SA) – Représentant permanent de HighCo, Président, administrateur.

Hors groupe :

MKG Holding (SAS) (1) – Représentant de HighCo SHELF SERVICE, membre du comité exécutif.
WND Sport (SA) (1) – Représentant de HighCo VENTURES, administrateur.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Échéance 2010 :

DIGITICK (SA) (1) – Représentant de HighCo VENTURES, censeur.
HighCo Management Spain (SL) – Représentant permanent de HighCo VENTURES, administrateur.

Échéance 2009 :

Syracuse (SA) – Vice-président, membre du Conseil de Surveillance.

Échéance 2008 :

thebrandcity (SA) – Représentant permanent de HighCo, administrateur.

(1) Participations de HighCo.

Olivier Michel

Directeur Général et membre du Directoire

Échéance du mandat : décembre 2013.

Âge : 47 ans.

Nationalité : française.

Adresse professionnelle :

HighCo – 8, rue de La Rochefoucauld, 75009 Paris.

Détient 47 500 actions HighCo en date du 1^{er} mars 2011.

Expérience

Diplômé de l'École supérieure de commerce de Marseille, Olivier Michel est titulaire d'un MBA de l'université du Wisconsin. Il rejoint HighCo en avril 2000 aux fonctions de directeur général et financier et membre du Directoire, apportant douze années d'expérience dans la banque d'investissement et de marchés, les relations investisseurs et le trading international de taux d'intérêt.

Ces expertises ont été successivement acquises de 1988 à 2000 auprès de la Société Générale, de la Caisse des dépôts et consignations et de la Banque Nationale de Paris.

Dans le cadre de ses fonctions, il conduit les opérations financières du Groupe auprès des banques, des investisseurs et du marché et supervise les fonctions administratives de HighCo.

Olivier Michel est également responsable de la communication financière et des relations avec les investisseurs et actionnaires.

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés du Groupe en France :

HighCo 3.0 (SA) – Président-directeur général.

HighCo DATA (SA) – Représentant permanent de HighCo, membre du Conseil de Surveillance.

Media Cosmos (SA) – Président du conseil d'administration, administrateur.

PROD by HighCo SHOPPER (SAS) – Président.

thebrandcity (SA) – Représentant permanent de HighCo, administrateur.

UserADgents (SAS) – Représentant permanent de HighCo 3.0, membre du Comité de Surveillance.

Sociétés du Groupe à l'international :

HighCo INFOSHELF (NV) – Représentant permanent de HighCo, Président, administrateur.

HighCo DATA Benelux (SA) – Représentant permanent de HighCo DATA, administrateur.

HighCo DIGITAL Benelux (BVBA) – Représentant permanent de HighCo 3.0, administrateur.

HighCo SHELF SERVICE (SA) – Administrateur.

Hors groupe :

Néant.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Échéance 2010 :

HighCo Management Spain (SL) – Représentant permanent de HighCo, administrateur.

HighCo AVENUE Publishing (SAS) – Président.

HighCo AVENUE (SAS) – Président, membre du comité exécutif.

Échéance 2009 :

HighCo MARKETING HOUSE Italia (SRL) – Administrateur.

Syracuse (SA) – Directeur général unique.

Échéance 2008 :

Syracuse (SA) – Président, membre du Conseil de Surveillance.

thebrandcity (SA) – Président-directeur général.

■ Membres du Conseil de Surveillance

Frédéric Chevalier

Fondateur de HighCo

Président et membre du Conseil de Surveillance

Échéance du mandat : juin 2012.

Membre du Comité des rémunérations

Âge : 47 ans.

Nationalité : française.

Adresse professionnelle :

HighCo – Parc du Golf, Bâtiment 2

350, avenue de la Lauzière – BP 346 000 – 13799 Aix-en-Provence

Cedex 3.

Détient 45 022 actions HighCo en date du 1^{er} mars 2011.

Expérience

Après avoir pratiqué le sport de haut niveau et fait des études de commerce, Frédéric Chevalier crée sa première entreprise il y a vingt ans.

Puis il entre à Radio Monte-Carlo. C'est là qu'il découvre le monde de la communication et qu'il trouve la motivation de créer en 1990 sa propre entreprise, HighCo, un groupe de communication orienté sur les nouvelles technologies. Six ans plus tard, HighCo est introduit en Bourse. Frédéric Chevalier devient alors le plus jeune président de société cotée en France.

Son appétit de connaissance dans les domaines de la pensée philosophique ne se dément pas. À Paris, en 1998, avec quelques amis, il fonde le club de réflexion Rupture et Renaissance. La recherche de nouveaux modèles de société est au centre de son questionnement. Si la rupture s'impose tel un élément indispensable, la notion de renaissance est le contrepoids nécessaire.

Sa quête de sens et la réorientation consentie qu'elle implique l'amène en 2006 à céder la présidence du Directoire du Groupe à Richard Caillat pour prendre la présidence du Conseil de Surveillance. Dans le même temps, il accepte de s'engager dans la vie institutionnelle et sociétale de la métropole marseillaise.

Il devient au cours de ces dernières années :

- administrateur d'Euromed Marseille, école supérieure de management ;
- fondateur de Mécènes du Sud, club d'entreprises dont la vocation est de soutenir la création contemporaine ;
- membre associé de la chambre de commerce et d'industrie de Marseille-Provence (CCIMP) ;
- président du club TOP 20 depuis 2007, date de la création de ce club des grandes entreprises du territoire Marseille-Provence ;
- administrateur de la fondation du Crédit Agricole Alpes-Provence ;
- fondateur et administrateur de l'association Marseille-Provence 2013, capitale européenne de la culture ;
- Membre du conseil de développement de Marseille-Provence Métropole.

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés du Groupe France/international :

HighCo PROMOTION (SARL) – Gérant.

Hors Groupe :

Booster (SAS) – Président.

FAITH CONNEXION (SAS) – Membre du Comité de Surveillance.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Échéance 2010 :

Syracuse (SA) – Représentant permanent de HighCo, membre du Conseil de Surveillance.

Échéance 2009 :

HighCo DATA (SA) – Vice-président du Conseil de Surveillance.

Échéance 2007 :

Optima on-Line (SA) – Représentant permanent de Booster.

Nicolas Butin

Vice-président et membre du Conseil de Surveillance
Échéance du mandat : juin 2012.

Membre et Président du Comité des rémunérations
et du Comité d'audit

Âge : 52 ans.
Nationalité : française.
Adresse professionnelle :
113, boulevard Jean-Jaurès, 78800 Houilles.
Détient 5 178 actions HighCo en date du 1^{er} mars 2011.

Expérience

Après sa sortie de HEC en 1980, Nicolas Butin a travaillé pendant une courte période en tant que salarié (Secodip, Yves Rocher). Animé par un esprit d'indépendance et une mentalité d'entrepreneur, il a ensuite créé et racheté à titre personnel un certain nombre de participations. Il gère aujourd'hui, avec différents niveaux d'implication, un portefeuille diversifié d'entreprises non cotées :
– cartonnerie : Vasseur (contrecollage) et Lasergraph (découpe au laser);
– paysagisme : Bureau Flore (location et entretien de plantes) et la Compagnie des Jardiniers (création et entretien de jardins);
– Internet : Mobile Health (Internet mobile dans le secteur de la santé).

En 1995, en qualité de consultant, il a conduit pour HighCo les opérations d'entrée au capital de la société 3i puis la première étape en vue de l'introduction en Bourse de HighCo.

Membre indépendant du Conseil de Surveillance de HighCo, il a exercé les fonctions de Président de 1996 à 2005. En janvier 2006, Frédéric Chevalier devenant le nouveau Président, Nicolas Butin a été nommé Vice-président du Conseil de Surveillance.

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés du Groupe France/international :
Néant.

Hors Groupe :

Latin (SA) – Administrateur.
Vasseur (SA) – Administrateur.
Tropiques (SARL) – Gérant.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Échéance 2007 :
NetPlaque (SARL) – Gérant.

Yves Lafargue

Membre du Conseil de Surveillance
Échéance du mandat : juin 2012.

Membre du Comité des rémunérations
et du Comité d'audit

Âge : 68 ans.
Nationalité : française.
Adresse professionnelle :
Cofinter – 30, rue Notre-Dame-des-Victoires, 75002 Paris.
Détient 600 actions HighCo en date du 1^{er} mars 2011.

Expérience

Docteur-ingénieur, expert en management et logistique, Yves Lafargue a été dirigeant de plusieurs grands groupes. Il est aujourd'hui gérant de Cofinter, société d'expertise et de conseil en logistique auprès d'entreprises et d'institutions.

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés du Groupe France/international :
Néant.

Hors Groupe :

Cofinter (SARL) – Gérant.
Mr Bricolage (SA) – Administrateur.
Mauritius Freeport Development Co (Ltd) (île Maurice) – Administrateur.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Échéance 2008 :
Morocco Value and Logistics SA (Maroc) – Président.

Philippe Gerin

Membre du Conseil de Surveillance

Échéance du mandat : juin 2016.

Démissionnaire au 16 décembre 2010.

Âge : 71 ans.

Nationalité : française.

Adresse professionnelle :

chemin de la Colline, Les Figons, 13510 Eguilles.

Détient 120 actions HighCo en date du 1^{er} mars 2011.

Expérience

Philippe Gerin a débuté sa carrière professionnelle chez Casino en tant que chef de division. Il devient ensuite directeur de supermarché, puis directeur de la centrale d'achat produits frais, directeur des achats alimentaires et enfin directeur des promotions au sein du marketing. Il est aujourd'hui retraité.

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés du Groupe en France :

Néant.

Hors Groupe :

Société de Diffusion Automobile d'Orsay (SA) – Administrateur.

Autres mandats et fonctions exercés

au cours des cinq dernières années et expirés

Néant.

Christopher Sweetland

Représentant de WPP 2005 Ltd

Membre du Conseil de Surveillance

Échéance du mandat : juin 2011.

Membre du Comité des rémunérations

Âge : 56 ans.

Nationalité : britannique.

Adresse professionnelle :

WPP – 27, Farm Street – Londres W1J 5RD – Royaume-Uni.

Christopher Sweetland ne détient aucune action HighCo.

Expérience

Après l'université, Christopher Sweetland a rejoint KPMG à Londres en qualité d'auditeur puis a travaillé neuf ans pour Pepsico, notamment comme directeur régional financier pour l'Europe centrale, avant de rejoindre le groupe WPP en 1989.

Il a d'abord travaillé dans la société mère sur l'intégration d'Ogilvy, puis dans une filiale opérationnelle avant d'accéder, en 2000, aux fonctions qu'il exerce aujourd'hui : adjoint de Paul Richardson (directeur financier du groupe), il fait partie de l'équipe de la direction financière en ayant des responsabilités spécifiques et s'occupe des relations avec les investisseurs, des dépenses d'investissement, des plans de financement et des actifs immobiliers.

Autres mandats et fonctions en cours de la société WPP 2005 Ltd

Sociétés du Groupe France/international :

Néant.

Hors Groupe :

Voir le rapport annuel WPP (www.wpp.com).

Autres mandats et fonctions exercés par la société WPP 2005 Ltd au cours des cinq dernières années et expirés

Voir le rapport annuel WPP (www.wpp.com).

Mark Read

Représentant de Louiseholding
Membre du Conseil de Surveillance
Échéance du mandat : juin 2011.

Âge : 44 ans.

Nationalité : britannique.

Adresse professionnelle :

WPP – 27, Farm Street – Londres W1J 5RD – Royaume-Uni.
Louiseholding détient 3 825 816 actions HighCo en date
du 1^{er} mars 2011.

Mark Read ne détient aucune action HighCo.

Expérience

Diplômé en économie à l'université de Cambridge, Mark Read a exercé auprès de la Royal Bank of Scotland ses premières fonctions. De 1995 à 1999, il est conseiller en stratégie, développement et restructuration au sein du cabinet Booz-Allen & Hamilton. Il devient ensuite directeur de stratégie du Groupe WPP et intervient pour des clients importants. Depuis 2002, il est directeur général de WPP Digital et depuis avril 2005, membre du *board* de WPP.

Autres mandats et fonctions en cours de la société Louiseholding

Sociétés du Groupe France/international :
Néant.

Hors Groupe :
Voir le rapport annuel WPP (www.wpp.com).

Autres mandats et fonctions exercés par la société Louiseholding au cours des cinq dernières années et expirés

Voir le rapport annuel WPP (www.wpp.com).

Arnaud Jobard

Membre du Conseil de Surveillance
Coopté par le Conseil de Surveillance du 16 décembre 2010
en remplacement de Philippe Gerin.

Décision soumise à ratification de la prochaine Assemblée générale.
Échéance du mandat : juin 2016.

Âge : 40 ans.

Nationalité : française.

Adresse professionnelle :

27, rue Camille-Desmoulins, 92784 Issy-les-Moulineaux.
Détient 10 actions HighCo en date du 1^{er} mars 2011.

Expérience

Arnaud Jobard est diplômé de l'École supérieure de commerce de Marseille. Actuellement directeur d'enseignes (cadre dirigeant) chez Coca-Cola Entreprise (1^{er} embouteilleur des marques de The Coca-Cola Company en Europe de l'Ouest), Arnaud Jobard a fait toute sa carrière au sein de cette entreprise et a occupé différentes fonctions commerciales (management et gestion de grands comptes GMS et hors domicile) et marketing (directeur marketing opérationnel pour la grande distribution).

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés du Groupe France/international :
Néant.

Hors Groupe :
Néant.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Néant.

Autres informations sur les mandataires sociaux

■ Liens familiaux entre les mandataires sociaux et les commissaires aux comptes

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les personnes membres du Directoire, membres du Conseil de Surveillance et les commissaires aux comptes.

■ Condamnation pour fraude prononcée à l'encontre des membres des organes de direction ou de surveillance

À la connaissance de la Société, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années au moins à l'encontre de l'un des membres des organes de direction et de surveillance de HighCo.

■ Faillite, mise sous séquestre ou liquidation de membres des organes de direction et de surveillance

À la connaissance de la Société, aucun des membres des organes de direction ou de surveillance de HighCo n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire au cours des cinq dernières années.

■ Incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre les membres des organes de direction ou de surveillance

À la connaissance de la Société, aucune incrimination ou sanction publique officielle n'a été prononcée au cours des cinq dernières années au moins contre l'un des membres des organes de direction ou de surveillance de HighCo par des autorités statutaires ou réglementaires.

■ Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance

L'actionnaire principal de HighCo (groupe WPP) est l'un des leaders mondiaux de la publicité et contrôle des sociétés pouvant être directement concurrentes du Groupe. Il dispose de deux sièges sur six au Conseil de Surveillance.

Sa contribution à la marge brute du Groupe est inférieure à 1 %.

Hormis les éléments indiqués ci-dessus, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de conflits d'intérêts potentiels des membres des organes de direction ou de surveillance vis-à-vis de leurs devoirs à l'égard de la Société. Selon le règlement intérieur en vigueur, les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance doivent informer le Conseil de conflits d'intérêts les concernant et s'abstenir de voter sur le sujet concerné.

■ Restrictions au transfert des actions de HighCo par les dirigeants

Les membres du Directoire ayant bénéficié d'actions gratuites de la Société sont tenus, à l'instar des autres bénéficiaires, de les conserver au nominatif pur pendant une durée de deux ans après leur acquisition.

En outre, en application de l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce, le Conseil de Surveillance du 22 mars 2007, puis du 25 mars 2010, a fixé à 10 % la quantité d'actions attribuées gratuitement aux membres du Directoire que ceux-ci sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

À la connaissance de la Société, aucune autre restriction n'a été acceptée par un membre des organes de direction ou de surveillance du groupe concernant la cession, pour une certaine période, de sa participation dans le capital social de HighCo.

■ Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versements de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Les mandataires sociaux de HighCo ne bénéficient pas de système de retraite surcomplémentaire.

Au 31 décembre 2010, les sommes provisionnées au titre de la retraite des membres du Directoire (comprises dans la provision retraite globale) s'élèvent à 18 616 €, contre 27 392 € en 2009.

■ Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes de direction ou de surveillance

Néant.

■ Information sur les contrats de services des mandataires

En dehors des contrats de travail, il n'existe qu'un seul contrat de services liant un mandataire social à HighCo, ou à l'une de ses filiales.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, Booster SAS, société hors groupe contrôlée par Frédéric Chevalier, réalise des prestations de services à HighCo, dans le cadre d'une convention préalablement autorisée par le Conseil de Surveillance du 16 décembre 2010 (voir le Rapport spécial des commissaires aux comptes, page 229).

3.3. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les tableaux 1 à 10 ci-dessous reprennent ceux établis par l'AMF dans sa recommandation du 22 décembre 2008, selon la même numérotation. Des tableaux supplémentaires ont été insérés.

Cette même recommandation désigne sous les termes « mandataires sociaux », les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance et sous les termes « dirigeants mandataires sociaux » les membres du Directoire exclusivement.

Tableau n° 1 : synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)

Dirigeants mandataires sociaux	Exercice 2010	Exercice 2009
Richard Caillat – Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détailées tableau n° 2)	401 905	418 803
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détailée tableau n° 4)	Néant	Néant
Valorisation (1) des actions de performance (2) (voir tableau n° 6)	10 200	Néant
Valorisation (1) des actions gratuites (3) (voir tableau n° 6 bis)	309 600	Néant
TOTAL	721 705	418 803
Olivier Michel – Directeur général et membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détailée tableau n° 2)	376 387	403 831
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détailée tableau n° 4)	Néant	Néant
Valorisation (1) des actions de performance (2) (voir tableau n° 6)	35 700	Néant
Valorisation (1) des actions gratuites (3) (voir tableau n° 6 bis)	309 600	Néant
TOTAL	721 687	403 831
Didier Chabassieu – Directeur général et membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détailée tableau n° 2)	375 831	403 438
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détailée tableau n° 4)	Néant	Néant
Valorisation (1) des actions de performance (2) (voir tableau n° 6)	35 700	Néant
Valorisation (1) des actions gratuites (3) (voir tableau n° 6 bis)	309 600	Néant
TOTAL	721 131	403 438

(1) Valorisation des actions lors de leur attribution.

(2) Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par la recommandation MiddleNext n° 5 de 2009.

(3) Conditionnées à la présence exclusivement.

Rémunérations

■ Des membres du Directoire

Tableau n° 2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)

Dirigeants mandataires sociaux	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Montants dus (4)	Montants versés (5)	Montants dus (4)	Montants versés (5)
Richard Caillat – Président du Directoire				
Rémunération fixe (1)	271 176	271 176	265 343	265 343
Rémunération variable (1) (2)	127 000	-	150 000	210 000
Rémunération exceptionnelle (1)	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature (3)	3 729	3 729	3 460	3 460
TOTAL	401 905	274 905	418 803	478 803
Olivier Michel – Directeur général et membre du Directoire				
Rémunération fixe (1)	245 160	245 160	239 885	239 885
Rémunération variable (1) (2)	127 000	-	160 000	220 000
Rémunération exceptionnelle (1)	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature (3)	4 227	4 227	3 946	3 946
TOTAL	376 387	249 387	403 831	463 831
Didier Chabassieu – Directeur général et membre du Directoire				
Rémunération fixe (1)	245 160	245 160	239 885	239 885
Rémunération variable (1) (2)	127 000	-	160 000	220 000
Rémunération exceptionnelle (1)	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature (3)	3 671	3 671	3 553	3 553
TOTAL	375 831	248 831	403 438	463 438
TOTAL GÉNÉRAL	1 154 123	773 123	1 226 072	1 406 072

(1) Éléments de rémunération sur une base brute avant impôt.

(2) Les modalités de calcul de la rémunération variable sont mentionnées dans le Rapport du Président, pages 115-116, annexé. En 2010, elles reposent sur 3 critères basés sur des indicateurs clés : l'innovation (croissance organique), le pragmatisme (progression de la marge opérationnelle) et l'exemplarité (basée sur des éléments qualitatifs et individualisables).

(3) Avantage en nature : voiture de fonction.

(4) Montants dus : rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions pour l'exercice, quelle que soit la date de versement.

(5) Montants versés : intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice.

Le montant total dû au Directoire au titre de l'exercice 2010 est de 1 154 123 €, contre 1 226 072 € en 2009, soit une baisse de 5,9 %.

Compte tenu des modalités de versement, le montant global brut des rémunérations versées a baissé de 45 % passant de 1 406 072 € en 2009 à 773 123 € durant l'exercice 2010.

Les membres du Directoire ont perçu une rémunération exclusivement de la société mère HighCo.

Les principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer cette rémunération sont exposés dans le Rapport du Président, page 115-117.

■ Des membres du Conseil de Surveillance

Tableau n° 3 : jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en €)

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2010	Montants versés au cours de l'exercice 2009
Frédéric Chevalier – Président du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	235 304 (1)	234 441
Nicolas Butin – Vice-président du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	5 951	7 542
Autres rémunérations	-	-
Philippe Gerin – Membre du Conseil de Surveillance (jusqu'au 16/12/2010)		
Jetons de présence	3 317	3 674
Autres rémunérations	-	-
Arnaud Jobard – Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 16/12/2010)		
Jetons de présence	781	-
Autres rémunérations	-	-
Yves Lafargue – Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	4 585	3 675
Autres rémunérations	-	-
Louiseholding SAS – Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
WPP 2005 Ltd – Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	2 537	4 061
Autres rémunérations	-	-
TOTAL	252 475	253 393

(1) Se décomposant comme suit pour l'exercice 2010 :

- 41 244 € au titre de ses fonctions de Président;
- 190 008 € fixe au titre de son contrat de travail. Aucune rémunération variable n'est prévue;
- 4 052 € en avantage en nature (voiture de fonction).

Une résolution fixant à 25 000 € le montant global maximal des jetons de présence pouvant être alloués aux membres du Conseil de Surveillance a été approuvée par l'Assemblée générale mixte du 26 juin 2006. Cette décision est toujours en vigueur.

La répartition des jetons de présence est effectuée principalement en fonction de la participation des membres aux réunions des conseils et des comités. Le Président perçoit une rémunération spécifique. Les autres membres du Conseil de Surveillance ont perçu, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2010, une somme totale de 17 171 €.

Les membres du Conseil de Surveillance bénéficient de la garantie responsabilité civile des mandataires sociaux (voir page 84).

Titres des mandataires sociaux donnant accès au capital

■ Stock-options

Tableau n° 4 : options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur ou toute autre société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
			Néant			

Sur autorisation du Conseil de Surveillance du 14 septembre 2004, il a été attribué le 12 octobre 2004 un total de 320 000 options de souscription d'actions aux membres du Directoire (quatre membres en 2004 : Frédéric Chevalier, Richard Caillat, Olivier Michel et Didier Chabassieu) à raison de 80 000 options par membre permettant de souscrire à 80 000 actions au prix de 6,68 € chacune.

Au 31 décembre 2010, ces options étaient toujours valides.

Tableau n° 5 : options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
		Néant	

Le 11 février 2011, les 320 000 options de souscription d'actions ont été levées par les quatre bénéficiaires. 70 000 actions (environ 22 %) ont été conservées en compte nominatif pur et 250 000 actions ont été vendues dans le cadre d'une cession hors marché.

■ Attributions gratuites d'actions

Il est rappelé que le Conseil de Surveillance du 25 mars 2010 a décidé de se référer au code MiddleNext de décembre 2009 qui recommande qu'au moins une partie des attributions définitives d'actions gratuites soit soumise à des conditions de performance (dites actions de performance).

On distingue dès lors chez HighCo, deux catégories d'actions gratuites :

- les actions gratuites conditionnées uniquement à la présence ;
- les actions de performance soumises en outre à des conditions de performance.

Dans le cadre du nouveau plan de rémunérations 2010-2012 des dirigeants mandataires sociaux (voir le Rapport du Président, partie 1, pages 115-116), et en sus des 125 000 actions déjà octroyées en 2007 sur objectifs de BNPA 2012, le Conseil de Surveillance du 25 mars 2010 a décidé de mettre en place un nouveau dispositif d'attribution d'actions gratuites portant sur 175 000 actions constituées de :

- 135 000 actions gratuites conditionnées à la présence ;
- 40 000 actions de performance conditionnées à la présence et au BNPA 2012.

Actions gratuites conditionnées à la présence

En 2010, 135 000 actions gratuites de cette catégorie ont été attribuées aux mandataires sociaux (45 000 à chacun d'eux).

Tableau n° 6 bis : actions gratuites (1) attribuées à chaque mandataire social durant l'exercice

Mandataire social concerné	N° et date du plan (2)	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (3)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions
Richard Caillat	N° 7 le 26/03/2010 (tranche 1)	15 000	103 800	27/03/2012	28/03/2014	Présence au 31/12/2010
		15 000	103 800	27/03/2012	28/03/2014	Présence au 31/12/2011
		15 000	102 000	27/03/2013	28/03/2015	Présence au 31/12/2012
Olivier Michel	N° 7 le 26/03/2010 (tranche 1)	15 000	103 800	27/03/2012	28/03/2014	Présence au 31/12/2010
		15 000	103 800	27/03/2012	28/03/2014	Présence au 31/12/2011
		15 000	102 000	27/03/2013	28/03/2015	Présence au 31/12/2012
Didier Chabassieu	N° 7 le 26/03/2010 (tranche 1)	15 000	103 800	27/03/2012	28/03/2014	Présence au 31/12/2010
		15 000	103 800	27/03/2012	28/03/2014	Présence au 31/12/2011
		15 000	102 000	27/03/2013	28/03/2015	Présence au 31/12/2012
TOTAL		135 000	928 800			

(1) Actions gratuites conditionnées exclusivement à la présence.

(2) Date d'attribution du plan par le Directoire.

(3) Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant également au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.

Tableau n° 7 bis : Actions gratuites (1) devenues disponibles pour chaque mandataire social

Mandataire social concerné	N° et date du plan (2)	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Richard Caillat	N° 2 le 23/03/2006	4 572	Présence au 24/03/2008 (date d'acquisition)
TOTAL		4 572	

(1) Actions gratuites conditionnées exclusivement à la présence.

(2) Date d'attribution du plan (date du Directoire).

Actions de performance

En sus des 125 000 actions octroyées en 2007, 40 000 actions dites de performance ont été attribuées aux seuls mandataires sociaux suivants :

Tableau n° 6 : actions de performance attribuées à chaque mandataire social durant l'exercice

Mandataire social concerné	N° et date du plan (1)	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (2)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Richard Caillat	N° 7 le 26/03/2010 (tranche 2)	Maximum 5 000	10 200	12/04/2013	13/04/2015	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2012 (3)
Olivier Michel	N° 7 le 26/03/2010 (tranche 2)	Maximum 17 500	35 700	12/04/2013	13/04/2015	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2012 (3)
Didier Chabassieu	N° 7 le 26/03/2010 (tranche 2)	Maximum 17 500	35 700	12/04/2013	13/04/2015	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2012 (3)
TOTAL		Maximum 40 000	81 600			

(1) Date d'attribution du plan par le Directoire.

(2) Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant également au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.

(3) Objectifs de BNPA au 31/12/2012 : un maximum de 40 000 actions pour Richard Caillat, pour Olivier Michel et pour Didier Chabassieu sera attribué si la croissance moyenne du BNPA du 31 décembre 2009 au 31 décembre 2012 est supérieure ou égale à 20 %.

Tableau n° 7 : actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social durant l'exercice

Mandataire social concerné	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
		Néant	

Tableau récapitulatif

Tableau n° 7 ter : historique des attributions gratuites d'actions aux mandataires sociaux (dont actions de performance)

Mandataire social concerné	N° du plan et date d'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions (en €) (1)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions d'acquisition	Nombre d'actions encore valides pouvant être acquises	Nombre d'actions acquises et non encore disponibles	Nombre d'actions disponibles
Membres du Conseil de Surveillance									
Néant									
Membres du Directoire									
Richard Caillat	N° 2 - Date : 23/03/2006								
		4 572	55 001	24/03/2008	25/03/2010	Présence à la date d'acquisition	-	-	4 572
	N° 4 - Date : 11/04/2007								
	Tranche 1	6 667	62 003	12/04/2009	13/04/2011	Présence au 31/12/2007	-	6 667	-
		6 666	61 994	12/04/2009	13/04/2011	Présence au 31/12/2008	-	6 666	-
		6 667	62 003	12/04/2010	13/04/2012	Présence au 31/12/2009	-	6 667	-
	Tranche 2	Maximum 50 000	102 300	12/04/2010	13/04/2012	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2009	-	-	-
		Maximum 50 000	102 000	12/04/2013	13/04/2015	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2012 (2)	Maximum 50 000	-	-
	N° 7 - Date : 26/03/2010								
	Tranche 1	15 000	103 800	27/03/2012	28/03/2014	Présence au 31/12/2010	15 000	-	-
		15 000	103 800	27/03/2012	28/03/2014	Présence au 31/12/2011	15 000	-	-
		15 000	102 000	27/03/2013	28/03/2015	Présence au 31/12/2012	15 000	-	-
	Tranche 2	Maximum 5 000	10 200	12/04/2013	13/04/2015	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2012 (2)	Maximum 5 000	-	-
Olivier Michel	N° 4 - Date : 11/04/2007								
	Tranche 1	5 000	46 500	12/04/2009	13/04/2011	Présence au 31/12/2007	-	5 000	-
		5 000	46 500	12/04/2009	13/04/2011	Présence au 31/12/2008	-	5 000	-
		5 000	46 500	12/04/2010	13/04/2012	Présence au 31/12/2009	-	5 000	-
	Tranche 2	Maximum 37 500	76 725	12/04/2010	13/04/2012	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2009	-	-	-
		Maximum 37 500	76 500	12/04/2013	13/04/2015	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2012 (2)	Maximum 37 500	-	-
	N° 7 - Date : 26/03/2010								
	Tranche 1	15 000	103 800	27/03/2012	28/03/2014	Présence au 31/12/2010	15 000	-	-
		15 000	103 800	27/03/2012	28/03/2014	Présence au 31/12/2011	15 000	-	-
		15 000	102 000	27/03/2013	28/03/2015	Présence au 31/12/2012	15 000	-	-
	Tranche 2	Maximum 17 500	35 700	12/04/2013	13/04/2015	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2012 (2)	Maximum 17 500	-	-

Mandataire social concerné	N° du plan et date d'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions (en €) (1)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions d'acquisition	Nombre d'actions encore valides pouvant être acquises	Nombre d'actions acquises et non encore disponibles	Nombre d'actions disponibles
Didier Chabassieu									
	N° 4 - Date : 11/04/2007								
	Tranche 1	5 000	46 500	12/04/2009	13/04/2011	Présence au 31/12/2007	-	5000	-
		5 000	46 500	12/04/2009	13/04/2011	Présence au 31/12/2008	-	5000	-
		5 000	46 500	12/04/2010	13/04/2012	Présence au 31/12/2009	-	5 000	-
	Tranche 2	Maximum 37 500	76 725	12/04/2010	13/04/2012	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2009	-	-	-
		Maximum 37 500	76 500	12/04/2013	13/04/2015	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2012 (2)	Maximum 37 500	-	-
	N° 7 - Date : 26/03/2010								
	Tranche 1	15 000	103 800	27/03/2012	28/03/2014	Présence au 31/12/2010	15 000	-	-
		15 000	103 800	27/03/2012	28/03/2014	Présence au 31/12/2011	15 000	-	-
		15 000	102 000	27/03/2013	28/03/2015	Présence au 31/12/2012	15 000	-	-
	Tranche 2	Maximum 17 500	35 700	12/04/2013	13/04/2015	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2012 (2)	Maximum 17 500	-	-
TOTAL		479 572					300 000	50 000	4 572

(1) Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte des probabilités de réalisation des critères de performance et de présence du bénéficiaire dans le Groupe, mais avant également au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.

(2) Objectifs de BNPA au 31/12/2012 : un maximum de 55 000 actions par dirigeant mandataire social (Richard Caillat, Olivier Michel et Didier Chabassieu) sera attribué si la croissance moyenne du BNPA du 31 décembre 2009 au 31 décembre 2012 est supérieure ou égale à 20 %.

Les actions attribuées gratuitement devenues disponibles devront être conservées pendant deux ans.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance a fixé à 10 % la quantité d'actions que chaque bénéficiaire sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Engagements pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux

■ Indemnités des dirigeants mandataires sociaux en cas de perte de leur mandat social

Tableau n° 10 : indemnités des dirigeants mandataires sociaux en cas de perte de leur mandat social

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Richard Caillat – Président du Directoire Date début mandat : 10/01/2006 Date fin mandat : 15/12/2013	oui (1)	non	oui (2)	non
Olivier Michel – Directeur général et membre du Directoire Date début mandat : 10/01/2006 Date fin mandat : 15/12/2013	oui (1)	non	oui (2)	non
Didier Chabassieu – Directeur général et membre du Directoire Date début mandat : 10/01/2006 Date fin mandat : 15/12/2013	oui (1)	non	oui (2)	non

(1) *Contrat de travail :*

Le contrat de travail de chaque membre du Directoire est maintenu mais suspendu (pour Richard Caillat, Président, depuis le 18/12/2003 et pour Olivier Michel et Didier Chabassieu, directeurs généraux, depuis le 22/03/2007). Le Conseil de Surveillance du 24 mars 2009 a autorisé la signature de conventions de suspension des contrats de travail, contenant les précisions sur les modalités de mise en œuvre (conditions de reprise effective du contrat de travail, maintien de la totalité de l'ancienneté, calcul des indemnités de licenciement,...). Voir le Rapport du Président, partie 1, page 117.

(2) *Indemnités :*

Le Conseil de Surveillance du 18 décembre 2003 a autorisé la Société à indemniser les membres du Directoire, en cas de non-renouvellement ou de révocation de leur mandat (sauf faute lourde), à hauteur de deux ans de rémunération (calcul effectué sur la base de la rémunération fixe brute versée au cours des trois derniers mois précédant la révocation). Le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2009, qui a renouvelé en bloc le Directoire, a réitéré son autorisation de la convention en vigueur.

A défaut de concordance entre la révocation/non-renouvellement du mandat et la rupture du contrat de travail, le versement n'intervient qu'à la date de la notification de la rupture du contrat de travail.

Conformément à la loi du 21 août 2007, le Conseil de Surveillance du 19 mars 2008 a fixé pour chaque membre du Directoire une condition de performance, conditionnant l'octroi de cette indemnité. Cette condition est que la marge opérationnelle moyenne consolidée des trois derniers exercices (n - 1, n - 2 et n - 3) soit supérieure ou égale à 80 % de la moyenne de la marge opérationnelle consolidée des trois exercices précédents (n - 4, n - 5 et n - 6). Il n'existe aucun autre accord prévoyant une indemnisation en cas de départ que ce soit au titre du mandat social ou du contrat de travail.

Les tableaux n° 8 « informations sur les plans en vigueur » et n° 9 « options de souscription ou d'achat d'actions consenties en 2010 aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers en 2010 », figurent dans le Rapport de gestion, page 93.

■ Souscription d'une police d'assurances « responsabilité civile des mandataires sociaux »

La Société a souscrit une police d'assurance prenant en charge le règlement de toute réclamation introduite à l'encontre des mandataires sociaux du Groupe mettant en jeu leur responsabilité civile personnelle ou solidaire et imputable à toute faute professionnelle, réelle ou alléguée, commise dans l'exercice de leurs fonctions. Ce contrat prévoit également une garantie des frais de défense (défense civile et défense pénale).

3.4. TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Intérêts dans le capital de HighCo au 1^{er} mars 2011

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote (1)	Actions gratuites attribuées (2)	Stock-options
Directoire						
Richard Caillat	44 763	0,40%	49 335	0,46%	100 000	-
Didier Chabassieu	27 504	0,25%	27 504	0,26%	100 000	-
Olivier Michel	47 500	0,42%	47 500	0,44%	100 000	-
Conseil de Surveillance						
Frédéric Chevalier	45 022	0,40%	49 710	0,46%	-	-
Nicolas Butin	5 178	0,05%	9 395	0,09%	-	-
Arnaud Jobard	10	0,00%	10	0,00%	-	-
Yves Lafargue	600	0,01%	1 200	0,01%	-	-
WPP 2005 Ltd / Louiseholding SAS	3 825 816	34,13%	3 825 816	35,58%	-	-

(1) Calculs faits sur la base des droits de vote réels : 10752823 (nombre arrêté au 1^{er} mars 2011).

(2) Actions non encore acquises et dont les acquisitions sont conditionnées à la performance et à la présence (voir pages 82-83).

Opérations sur les titres de la Société en 2010 (1)

	Flux bruts 1 ^{er} semestre 2010		Flux bruts 2 ^e semestre 2010	
	Achat	Vente	Achat	Vente
Nombre de mandataires concernés	-	-	1	-
Nombre de titres	-	-	1 839	-
Prix moyen pondéré en €	-	-	8,91 €	-

(1) Cumul des opérations déclarées conformément à L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

3.5. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

	Cabinet Jean Avier	Ernst & Young Audit
	Représenté par Hélène Van der Westerlaken 50, cours Mirabeau, 13100 Aix-en-Provence	Représenté par Jérôme Magnan Faubourg de l'Arche – 11, allée de l'Arche, 92400 Courbevoie
Date de début de 1 ^{er} mandat	01/11/1989	30/01/1996
Durée du mandat en cours	6 exercices	6 exercices
Date d'expiration du mandat en cours	À l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes 2013	À l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes 2012

Commissaires aux comptes suppléants

	Jean-Marc Eyssautier	Auditex
	25, rue Sylvabelle, 13006 Marseille	Faubourg de l'Arche – 11, allée de l'Arche, 92400 Courbevoie
Date de début de 1 ^{er} mandat	06/06/2008	25/06/2007
Durée du mandat en cours	6 exercices	6 exercices
Date d'expiration du mandat en cours	À l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes 2013	À l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes 2012

Aucun mandat de commissaire aux comptes de la Société n'est venu à expiration en 2010.

Honoraires comptabilisés

Les honoraires comptabilisés, correspondant aux honoraires des contrôleurs légaux et aux membres de leurs réseaux, se répartissent ainsi :

	Cabinet Jean Avier				Ernst & Young Audit				Autres commissaires			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit (commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés)												
HighCo	30 500	30 500	30 %	28 %	68 000	68 000	26 %	25 %	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	72 300	78 300	70 %	72 %	175 950	188 950	68 %	68 %	69 048	53 548	67 %	100 %
Sous-total	102 800	108 800	100 %	100 %	243 950	256 950	94 %	93 %	69 048	53 548	67 %	100 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
HighCo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	16 000	16 000	6 %	6 %	-	-	-	-
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	3 176	-	1 %	34 200	-	33 %	-
Sous-total	0	0	0 %	0 %	16 000	19 176	6 %	7 %	34 200	-	33 %	0 %
TOTAL	102 800	108 800	100 %	100 %	259 950	276 126	100 %	100 %	103 248	53 548	100 %	100 %

Honoraires versés

Les honoraires versés aux contrôleurs légaux et aux membres de leurs réseaux se répartissent ainsi :

	Cabinet Jean Avier				Ernst & Young Audit				Autres commissaires			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit (commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés)												
HighCo	30 500	45 750	28 %	32 %	107 000	75 500	34 %	24 %	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	76 715	98 020	70 %	68 %	186 809	191 074	59 %	62 %	35 003	68 552	56 %	100 %
Sous-total	107 215	143 770	98 %	99 %	293 809	266 574	93 %	86 %	35 003	68 552	56 %	100 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
HighCo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	12 000	25 375	4 %	8 %	-	-	-	-
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	2 000	1 000	2 %	1 %	10 738	17 945	3 %	6 %	27 000	-	44 %	-
Sous-total	2 000	1 000	2 %	1 %	22 738	43 320	7 %	14 %	27 000	-	44 %	-
TOTAL	109 215	144 770	100 %	100 %	316 547	309 894	100 %	100 %	62 003	68 552	100 %	100 %

4. PERSPECTIVES, STRATÉGIE ET RISQUES

4.1. PERSPECTIVES 2011 ET STRATÉGIE

Deux priorités opérationnelles pour l'exercice 2011

■ Poursuite de la digitalisation du Groupe

Les activités digitales de HighCo représentent aujourd’hui 15 % de sa marge brute. L’objectif à moyen terme est de voir le poids du digital doubler à 30 %. HighCo va continuer à intensifier en 2011 la digitalisation de son offre de services. De nouveaux supports et solutions vont continuer à être développés.

En France :

- la solution *print at home* de *couponing* Webcoupon en France ;
- les campagnes *TV to Web to store* de type tf1conso.fr ;
- la plateforme multicanal d’envoi de courriels et de SMS.

Au Benelux et en Espagne :

- l’affichage digital en point de vente (Promo Screen) au Benelux ;
- les sites communautaires (voir Facebook/Perrier Espagne) ;
- la solution logicielle de *clearing* électronique des coupons de réduction (ECDT Benelux).

Un des chantiers prioritaires en 2011 sera le lancement d’offres intégrées « Store + Data ». Grâce aux travaux du HighCo LAB, HighCo est un des acteurs majeurs de la dématérialisation du coupon de réduction. HighCo travaille par exemple sur des tests grandeur nature de dématérialisation utilisant différents supports d’émission : coupons NFC sur terminaux mobiles, coupons *load to card* téléchargeables sur cartes de fidélité, coupons *self-scanning* en point de vente. Ces coupons émis de manière dématérialisée sont ensuite compensés électroniquement en caisse.

■ Accélération de l’internationalisation du Groupe

Les activités internationales de HighCo représentent aujourd’hui 42 % de sa marge brute. L’objectif à moyen terme est de voir le poids de l’international augmenter à 55 %.

HighCo va accélérer son développement au-delà de ses zones géographiques historiques (France, Belgique, Espagne), et ce principalement par acquisitions et prises de participation.

Les zones prioritaires pour 2011 sont l’Europe centrale, le Royaume-Uni, et les Pays-Bas. De même, HighCo développe une plateforme logicielle de *clearing* de coupons qui lui permettra de développer son offre dans de nouveaux pays (*via* des accords de licences/royalties).

Sur le plan financier, l’objectif reste de faire progresser le BNPA 2011 du Groupe et de s’adosser à un bilan très solide pour financer :

- des acquisitions à l’international ;
- la hausse du Capex (> 2 M€ sur 2011) ;
- la hausse du dividende (environ 2,1 M€ payable en 2011) ;
- un programme de rachat d’actions compris entre 1,5 M€ et 3 M€ en 2011.

4.2. POLITIQUE D’INVESTISSEMENT

Les principaux investissements du Groupe au cours de l’exercice 2010 s’élèvent à 1,22 M€, contre 2,68 M€ en 2009, et portent essentiellement sur le renouvellement du matériel informatique et des logiciels, et sur les agencements et installations des locaux. En 2010, les investissements de l’exercice représentent 1,67 % de la marge brute du Groupe, contre 3,9 % en 2009.

En K€	2010	2009
Investissements incorporels	483	311
Investissements corporels	704	1 610
Investissements financiers	37	760

En 2011, le Groupe n’a pas de projet majeur d’investissement industriel. Le seul investissement significatif envisagé concerne les agencements du futur nouveau siège social, à Aix-en-Provence, et du nouveau bâtiment en Belgique.

Investissement en recherche et développement

Il n’y a pas eu de nouvel investissement en recherche et développement sur 2010.

Développement des marques et brevets

■ Marques

Le Groupe possède un portefeuille d’un peu plus de 240 marques. Certaines ont fait en 2010, ou font actuellement, l’objet d’une extension de leur protection sur le plan européen. Le Groupe continue actuellement à protéger sa propriété intellectuelle, à déposer des enveloppes Soleau et à enregistrer des noms de domaines sur Internet.

■ Dessins et modèles

Le Groupe recense quatre dépôts de dessins et modèles.

■ Brevets

HighCo DATA détient un brevet français relatif à son système de traitement automatisé des coupons de réduction. Le titre a été délivré le 25 avril 1997.

HighCo 3.0 possède un brevet français Pixibox depuis le 3 avril 2000. HighCo MARKETING HOUSE a déposé une demande de brevet français Trolley Pop’Up le 26 juin 2008, publié le 1^{er} janvier 2010.

4.3. RISQUES ET ASSURANCES

Le Directoire, avec les responsables des fonctions supports, a recensé les principaux risques du Groupe, ainsi que les polices d’assurances, et les a communiqués au Président du Conseil de Surveillance. Ces informations sont présentées dans le Rapport du Président (partie 2, pages 119 à 132).

5. HIGHCO ET SES ACTIONNAIRES

Le capital de HighCo, cotée sur NYSE Euronext Paris au compartiment C, est stable depuis plusieurs années, tant en ce qui concerne son montant que sa répartition. Avec un tiers du capital, le groupe WPP reste l'actionnaire de référence. Le flottant reste prépondérant. HighCo poursuit une politique d'actionnariat de ses dirigeants et de ses managers.

5.1. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL ET À L'ACTIONNARIAT

Évolution du capital

■ Au 31 décembre 2010

Le capital social s'élevait à 5 605 333 €, et était divisé en 11 210 666 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 0,50 €, toutes de même catégorie et entièrement libérées. Le capital social n'a pas été modifié en 2010.

■ Au 1^{er} mars 2011

La situation reste inchangée ; toutefois, le 11 février 2011, le capital a été augmenté de 160 000 € par exercice de 320 000 options de souscription d'actions par leurs bénéficiaires.

Le capital social a été réduit le 16 février 2011 d'un montant identique par annulation de 320 000 actions autodétenues.

■ Au cours des cinq derniers exercices

Capital en fin d'exercice	2006	2007	2008	2009	2010
Capital social	5 605 333	5 605 333	5 605 333	5 605 333	5 605 333
Nombre d'actions ordinaires	11 210 666	11 210 666	11 210 666	11 210 666	11 210 666
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures pouvant être créées :					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de stock-options	388 878	345 525	334 213	331 361	320 000
- par acquisition d'actions gratuites (1)	30 572	353 072	349 000	409 667	540 000

(1) Étant précisé qu'il peut être décidé de remettre des actions existantes dans le cadre du PRA (programme de rachat d'actions). En 2010, la Société a toutefois opté pour une couverture des plans d'attributions gratuites d'actions existantes dans le cadre de son programme de rachat.

Dilution potentielle maximale

■ Au 31 décembre 2010

La dilution potentielle liée aux titres donnant accès au capital est la suivante :

Nature des titres	Nombre d'actions	Prix d'émission en €	Dates d'exercice/d'acquisition	Dilution potentielle maximale (1)
Stock-options	320 000	6,68	entre le 08/03/2002 et le 12/10/2011	2,85 %
Sous-total	320 000			2,85 %
Attributions gratuites d'actions (2)	60 000		31/12/2011	0,54 %
	90 000		27/03/2012	0,80 %
	60 000		31/12/2012	0,54 %
	45 000		27/03/2013	0,40 %
	40 000		12/04/2013	0,36 %
	125 000		12/04/2013	1,12 %
	70 000		31/12/2013	0,62 %
	50 000		31/12/2014	0,45 %
Sous-total	540 000			4,82 %
TOTAL	860 000			7,67 %

(1) Dilution calculée sur le nombre de titres existants.

(2) Dilution en droits de vote, la Société ayant opté en 2010 pour une couverture des plans d'attributions gratuites d'actions en vigueur par des actions existantes acquises dans le cadre de son programme de rachat.

■ Au 23 mars 2011

Nature des titres	Nombre d'actions	Dates d'acquisition	Dilution potentielle maximale (1)
Attributions gratuites d'actions (2)	60 000	31/12/2011	0,54 %
	90 000	27/03/2012	0,80 %
	60 000	31/12/2012	0,54 %
	20 000	17/02/2013	0,18 %
	45 000	27/03/2013	0,40 %
	40 000	12/04/2013	0,36 %
	125 000	12/04/2013	1,12 %
	70 000	31/12/2013	0,62 %
	20 000	17/02/2014	0,18 %
	50 000	31/12/2014	0,45 %
	15 000	17/02/2015	0,13 %
TOTAL	595 000		5,31 %

(1) Dilution calculée sur le nombre de titres existants.

(2) Étant précisé que la dilution porte sur les droits de vote, la Société ayant opté en 2010 pour une couverture des plans d'attributions gratuites d'actions par des actions existantes dans le cadre de son programme de rachat. HighCo a acquis, au 31/12/2010, 540 000 actions en vue de couvrir ces plans d'attributions d'actions gratuites.

Actionnariat de HighCo

■ Sur les trois derniers exercices

À la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote de HighCo sur les trois derniers exercices est la suivante :

31/12/2010					31/12/2009					31/12/2008					
	Nombre d'actions	% capital	DDV (1)	% DDV	% DDV théorique (2)	Nombre d'actions	% capital	DDV (1)	% DDV	% DDV théorique (2)	Nombre d'actions	% capital	DDV (1)	% DDV	% DDV théorique (2)
Managers / salariés (4)	142 965	1,28 %	161 225	1,54 %	1,42 %	147 008	1,31 %	151 696	1,40 %	1,34 %	126 176	1,13 %	130 864	1,21 %	1,15 %
Groupe WPP / Louiseholding	3 825 816	34,13 %	3 825 816	36,61 %	33,71 %	3 825 816	34,13 %	3 825 816	35,40 %	33,75 %	3 825 816	34,13 %	3 825 816	35,40 %	33,49 %
Autodétenction	897 107	8,00 % (3)	-	0,00 %	7,91 %	528 878	4,72 %	-	0,00 %	4,67 %	581 634	5,19 %	-	0,00 %	5,09 %
Flottant	6 344 778	56,60 %	6 463 422	61,85 %	56,96 %	6 708 964	59,84 %	6 829 308	63,19 %	60,25 %	6 677 040	59,56 %	6 885 623	63,72 %	60,27 %
TOTAL	11 210 666	100,00 %	10 450 463	100,00 %	100,00 %	11 210 666	95,28 %	10 806 820	100,00 %	100,00 %	11 210 666	100,00 %	10 842 303	100,33 %	100,00 %

(1) DDV signifie « droits de vote ». Ces DDV sont ceux exercables en Assemblée générale.

(2) DDV théoriques : DDV comprenant les actions autodétenues privées de droit de vote pris en compte pour le calcul des franchissements des seuils légaux.

Pour 2010 : 10 450 463 + 897 107 = 11 347 570

Pour 2009 : 10 806 820 + 528 878 = 11 335 698

Pour 2008 : 10 842 303 + 581 634 = 11 423 937

(3) Hors contrat de liquidité Amafi, l'autodétenction est de 877 257 actions (soit 7,83 % du capital).

(4) En direct et via le FCPE Actionnariat HighCo.

■ Principales évolutions sur la période

Groupe WPP/Louiseholding

Le niveau de participation du groupe WPP, premier actionnaire, par l'intermédiaire de la société Louiseholding, sa filiale française, est resté stable au cours des trois dernières années.

Autres managers et salariés

Sur cette même période, le niveau de participation reste stable.

Actions autodétenues

La société ayant activé depuis 2008 son programme de rachat dans le cadre de son objectif de croissance externe et afin de couvrir ses plans d'attributions gratuites d'actions et de stock-options, l'autodétenzione a progressé de 2,8% entre 2008 et 2010.

Flottant

L'augmentation de l'autodétenzione a entraîné une baisse mécanique du flottant dans les mêmes proportions.

■ Actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote

À la connaissance de la Société il n'existe pas d'actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote, à l'exception de :

- la société Louiseholding (groupe WPP) ;
- la société Financière de l'Échiquier – EBPF ;
- la société Boussard & Gavaudan Asset Management.

■ Franchissement de seuils légaux

Aucun franchissement de seuil légal n'a été déclaré au cours de l'année 2010.

■ Actionnariat des salariés

Au 31 décembre 2010 et à la connaissance de la Société, les actions détenues par les salariés (mandataires ou non), directement ou dans le cadre du FCPE Actionnariat HighCo (ce dernier incluant aussi d'anciens salariés), représentaient 1,28% du capital social.

■ Droits de vote des principaux actionnaires

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire titulaire. Les principaux actionnaires ne détiennent que des actions à droit de vote simple.

■ Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, il est précisé que :

- la structure du capital au 1^{er} mars 2011 est précisée ci-dessous ;
- il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, sauf non-respect des dispositions relatives au franchissement du seuil de 1% du capital ou des droits de vote ou à tout multiple de ce pourcentage jusqu'à 50% ;
- il n'existe plus, à la connaissance de la Société, de pacte en vigueur, d'engagement signé entre actionnaires (notamment entre les dirigeants) qui peuvent entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote, ni de disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle ;
- il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux hormis les actions à droits de vote double ;
- les droits de vote attachés aux actions détenues par les salariés dans le cadre du FCPE Actionnariat HighCo sont exercés directement par eux ;
- il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec les droits de contrôle qui ne seraient pas exercés par ce dernier ;
- les règles de nomination et de révocation des membres du Directoire sont les règles légales et statutaires (articles 24 et 33 des statuts) ;
- les délégations données au Directoire figurent page 94 ;
- la modification des statuts de la Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- les accords prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du Directoire sont décrits à la page 84 ;
- dans le cadre du programme de rachat en vigueur, l'Assemblée générale du 25 juin 2010 a autorisé le Directoire à céder ou à acquérir des titres y compris en période d'offre publique ;
- il n'existe pas d'accords conclus par la Société qui seraient modifiés ou qui prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société.

■ Actionnariat au 1^{er} mars 2011

	Nombre d'actions	% capital	DDV (1)	% DDV	% DDV théorique (2)
Managers/salariés (3)	212 882	1,90 %	238 642	2,22 %	2,10 %
Groupe WPP/Louiseholding	3 825 816	34,13 %	3 825 816	35,58 %	33,68 %
Autodétenue et autocontrôle (4)	605 247	5,40 %	0	0,00 %	5,33 %
Flottant	6 566 721	58,58 %	6 688 365	62,20 %	58,89 %
TOTAL	11 210 666	100,00 %	10 752 823	100,00 %	100,00 %

(1) DDV signifie « droits de vote ».

(2) DDV comprenant les actions autodétenues privées de droit de vote pris en compte pour le calcul des franchissements des seuils légaux.

Au 1^{er} mars 2011 : 10 752 823 + 605 247 = 11 358 070

(3) En direct et via le FCPÉ Actionnariat HighCo.

(4) La Société ne détient pas d'actions d'autocontrôle.

5.2. DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

En 2008 (au titre de l'exercice 2007) comme en 2009 (au titre de l'exercice 2008), la Société a distribué un dividende de 0,10 € par action.

En 2010 (au titre de l'exercice 2009), la société a distribué un dividende de 0,15 € par action.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le montant distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur;
- l'annulation éventuelle des actions.

Le Directoire ne pourra annuler les actions que dans la limite de 10 % du capital sur une période de vingt-quatre mois.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peuvent être effectués par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, notamment par achat de blocs de titres, et à tout moment y compris en période d'offre publique.

Le montant maximal global des fonds destinés au rachat des actions de la Société ne pourra pas dépasser 13,45 M€ et le prix maximal d'achat par action sera de 12 €, hors frais et commission.

L'autorisation décrite ci-dessus, en vigueur au jour du présent rapport, prendra fin au plus tard le 25 décembre 2011 sauf décision avant cette date de l'Assemblée générale des actionnaires autorisant un nouveau programme de rachat.

La Société a conclu avec Oddo Corporate Finance le 27 février 2006, puis le 15 décembre 2009, un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie Amafi. Une somme totale de 400 000 € a été mise à la disposition de ce contrat.

■ Rachats d'actions réalisés par HighCo

Flux au cours de l'exercice 2010

	Nombre d'actions	Cours moyens (en €)
Nombre d'actions propres achetées	471 097	8,50
Via le contrat de liquidité Amafi (1)	56 074	8,06
Via le mandat donné au PSI (2)	415 023	8,56
Nombre d'actions propres vendues (1)	68 201	8,16
Nombre d'actions attribuées par la Société (3)	34 667	7,92

(1) Objectif d'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action HighCo.

(2) Dont 337 257 titres (3,01 % du capital) pour objectif de conservation et de remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe; 77 766 titres (0,69 % du capital) étant affectés à la couverture des plans d'actions gratuites.

(3) Uniquement dans le cadre de l'application de plans d'attributions gratuites d'actions.

Titres autodétenus par la Société au 31 décembre 2010

Nombre de titres autodétenus en portefeuille (1)	897 107
Pourcentage du capital autodétenu	8,00 %
Valeur d'achat des titres détenus (en €)	7 297 590
Valorisation au cours de bourse moyen du mois de décembre 2010 (en €)	7 925 355
Valeur nominale des titres autodétenus (en €)	448 554
Frais de négociation pour l'exercice 2010 (en €) (2)	37 102

(1) Dont 19 850 actions (0,18 % du capital) via le contrat de liquidité Amafi et 877 257 actions (7,83 % du capital) via les PSI.

(2) Coût du contrat de liquidité Amafi inclus.

Nombre d'actions rachetées et vendues par la Société par finalité au cours de l'exercice 2010

Objectif	Nombre d'actions achetées	Nombre d'actions vendues/transférées
Animation de marché secondaire ou de la liquidité de l'action HighCo	56 074	68 201
Attribution d'actions aux salariés et/ou dirigeants du Groupe (1)	-	34 667
Conservation et remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe	337 257	-
Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société	77 766	-
Annulation d'actions	-	-

(1) Notamment pour le service d'options d'achat d'actions ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés.

■ Réaffectations

En 2010, 462 234 titres, acquis les années précédentes, ont été réaffectés de l'objectif de conservation pour la remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe à l'objectif de couverture d'attribution gratuite d'actions.

Options de souscription et d'achat d'actions

Tableau n° 8 : informations sur les plans en vigueur

		Plan n° 15
Date d'assemblée		28/06/2002
Date du Directoire		12/10/2004
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées		320 000
Dont les mandataires sociaux		
Richard Caillat		80 000
Olivier Michel		80 000
Didier Chabassieu		80 000
Frédéric Chevalier		80 000
Point de départ d'exercice des options		12/10/2008
Date d'expiration		12/10/2011
Prix de souscription ou d'achat (en €) (1)		6,68
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)		Voir page 79
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques		-
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice		320 000
Nombre d'actions souscrites au 01/03/2011		320 000

(1) Aucune décote n'est appliquée sur le prix.

Depuis le 11 février 2011 (date de levée des 320 000 options de souscription d'actions), il n'existe plus de plan en vigueur.

Tableau n° 9 : options de souscription ou d'achat d'actions consenties en 2010 aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers en 2010

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	N° et date du plan
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé		Néant	
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé		Néant	

Il est rappelé que l'Assemblée générale du 25 juin 2010 a mis fin à l'autorisation donnée au Directoire de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions.

■ Attributions gratuites d'actions

Tableau n° 8 bis : informations sur les plans d'attributions gratuites d'actions

	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7	Plan n° 8	TOTAL
Date d'assemblée	24/06/2005	24/06/2005	24/06/2005	24/06/2005	24/06/2005	06/06/2008	06/06/2008	06/06/2008	
Date du Directoire	23/01/2006	23/03/2006	26/01/2007	11/04/2007	22/01/2008	12/08/2009	26/03/2010	16/02/2011	
Nombre total d'actions attribuées	26 000	4 572	31 500	Tranche 1 50 000 Tranche 2 250 000 maximum	36 500	Tranche 1 65 000 Tranche 2 65 000 Tranche 3 70 000 Tranche 4 50 000	Tranche 1 135 000 Tranche 2 40 000	Tranche 1 20 000 Tranche 2 20 000 Tranche 3 15 000	878 572
Date d'acquisition	24/01/2008	24/03/2008	27/01/2009	Entre le 12/04/2009 et le 12/04/2013	23/01/2010	Entre le 31/12/2011 et le 31/12/2014	Entre le 27/03/2012 et le 12/04/2013	Entre le 17/02/2013 et le 17/02/2015	
Date de disponibilité	25/01/2010	25/03/2010	28/01/2011	Entre le 13/04/2011 et le 13/04/2015	24/01/2012	Entre le 31/12/2013 et le 31/12/2015	Entre le 28/03/2014 et le 13/04/2015	Entre le 18/02/2015 et le 18/02/2017	
Cours de Bourse à l'attribution (€)	11,22	12,03	10,57	9,30	7,12	5,60	7,20	9,30	
Modalités d'acquisition				(1)			(1)		
Nombre d'actions acquises et non encore disponibles au 23/03/2011	-	-	-	50 000	-	18 000	-	-	68 000
Nombre d'actions disponibles au 23/03/2011	17 000	4 572	12 500	-	-	-	-	-	34 072
Nombre d'actions annulées ou caduques	9 000	-	19 000	-	125 000	18 500	5 000	5 000	181 500
Nombre d'actions valides pouvant être acquises (2)	-	-	-	-	125 000	-	60 000	60 000	395 000

(1) Modalités : voir le Rapport du Président (partie 1, page 117).

(2) Actions attribuées non caduques et non encore acquises.

5.4. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

L'état des délégations en vigueur accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Directoire est le suivant :

Objet de l'autorisation	Durée de l'autorisation (date d'expiration)	Montant nominal maximal d'émission	Utilisation au cours de l'exercice
Émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois (08/08/11)	3 M€	Non utilisée
Émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (1)	26 mois (25/08/2012)	1,1 M€	Non utilisée
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	26 mois (08/08/2011)	40 M€	Non utilisée
Émission d'actions, de titres ou de valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature (2)	26 mois (08/08/2011)	10 % du capital au moment de l'émission et 3 M€	Non utilisée
Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un PEE (2)	26 mois (25/08/2012)	1 % du capital au 25/06/2010	Non utilisée
Attributions gratuites d'actions	38 mois (06/08/2011)	10 % du capital au 06/06/2008	1,56 %

(1) Dans la limite de 10 % du capital.

(2) Plafond s'imputant sur l'augmentation par émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription.

6. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Conformément à la recommandation de l'AMF n° 2010-13 du 2 décembre 2010, et dans l'attente des décrets d'application de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, le Groupe poursuit sa politique d'amélioration de l'information sociale et environnementale du Groupe, en précisant préalablement les éléments suivants.

Méthodologie du *reporting* social et environnemental :

La procédure de recensement des informations extra-financières, mise en place en janvier 2010, a été renouvelée et affinée. Elle se matérialise par l'envoi d'un questionnaire déclaratif complété par tous les responsables d'entités du Groupe. Cette procédure se base sur une collecte des informations quantitatives et qualitatives qui ne sont pas disponibles au niveau de la holding du Groupe. Celle-ci centralise directement certaines informations, en particulier toute l'information sociale des filiales françaises et certains éléments environnementaux en France (consommation énergétique des bâtiments, voiture de fonction,...) La consolidation des informations est faite par la direction administrative et financière du Groupe, grâce à des tableaux de bord sous Excel.

Indicateurs et référentiels :

L'ensemble de l'information portant sur la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) est centralisée dans ce paragraphe du rapport annuel. Une table de concordance des informations demandées dans les articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce a été établie en page 247, dans l'attente des informations demandées par les décrets d'application de la loi Grenelle 2.

Les informations demandées, qui ne concernent pas le Groupe, sont indiquées par la mention « N/A » dans cette table de concordance.

Le Groupe ne s'appuie pas sur un référentiel interne ou externe en matière d'information RSE, aucun des référentiels consultés n'étant adapté aux caractéristiques et spécificités du Groupe.

Les indicateurs sociaux et environnementaux utilisés par le Groupe sont stables dans le temps. Ils ont été choisis pour leur pertinence par rapport à l'activité du Groupe et pour permettre de mieux appréhender la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

Périmètre de consolidation des informations RSE :

Le périmètre des informations sociales est identique à celui du Groupe présenté en page 154 du présent rapport annuel. Les informations environnementales n'incluent pas les sociétés mises en équivalence, les sociétés sans activité, les sociétés sorties du périmètre en 2010 ainsi que l'entrée de périmètre de décembre 2010. Ces sociétés ont un impact non significatif sur les données environnementales du Groupe.

Précisions et limites méthodologiques :

Étant donné la faible antériorité de la collecte des données environnementales, certaines informations peuvent présenter des limites du fait de l'absence de définition commune au niveau international, d'estimations nécessaires ou de la disponibilité limitée de données externes nécessaires aux calculs. Le Groupe a engagé une démarche d'amélioration constante de la collecte de ces informations, afin d'en fiabiliser la remontée.

6.1. INFORMATIONS SOCIALES

Organisation fonctionnelle

La gestion et l'administration des ressources humaines sont centralisées au sein de départements spécifiques :

- en France, à Aix-en-Provence, sept personnes gèrent HighCo SA et les filiales françaises ;
- au Benelux, cinq personnes sont dédiées à cette fonction ;
- en Espagne, les ressources humaines sont gérées par le directeur opérationnel et la responsable de gestion.

À l'exception du *reporting* mensuel consolidé réalisé en France, chaque département des ressources humaines a la charge de :

- la gestion administrative du personnel de sa zone géographique, à l'exception de la paie qui est externalisée ;
- le recrutement, en collaboration avec les directions opérationnelles.

Au-delà de la gestion administrative des ressources humaines, le Groupe fait appel à des consultants spécialisés et indépendants pour l'accompagnement et le développement de ses équipes et managers.

Des précisions sur l'organisation sont données dans le Rapport du Président (partie 2, pages 119-120).

Effectifs du Groupe

■ Évolution des effectifs

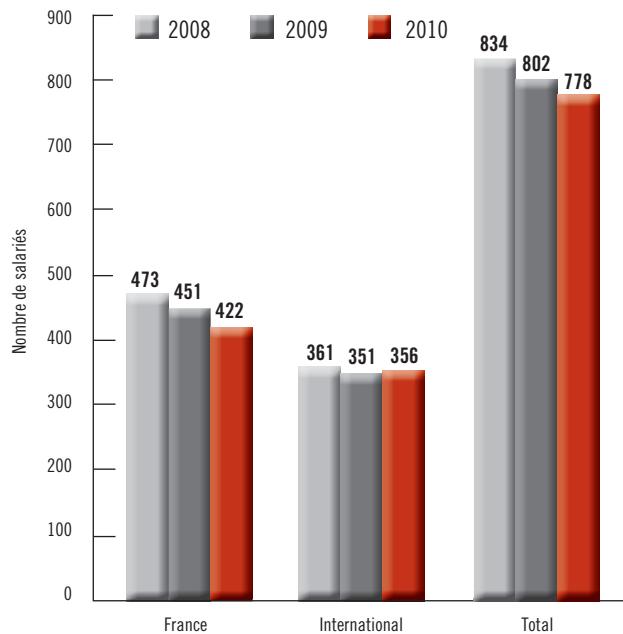
Les effectifs présentés ci-après ne tiennent pas compte de l'activité spécifique d'animation commerciale et de *merchandising* en France (PROD by HighCo SHOPPER) et en Belgique (HighCo INFOSHELF, HighCo SHELF SERVICE), dont le volume d'activité a représenté en 2010 :

- pour PROD by HighCo SHOPPER, 45 775 journées correspondant à un équivalent temps plein de 175 collaborateurs ;
- pour HighCo INFOSHELF et HighCo SHELF SERVICE, 7 307 journées correspondant à un équivalent temps plein de 30 collaborateurs.

Au 31 décembre 2010, le Groupe comptait 778 collaborateurs, contre 802 au 31 décembre 2009.

Effectifs au 31/12/2009	802
Acquisitions Scan ID, Publi Info	+ 22
Entrées CDI	+ 131
Sorties CDI	- 186
Solde net CDI	- 55
Solde net CDD	+ 9
Effectifs au 31/12/2010	778

■ Évolution 2008-2010 des effectifs par zone géographique



La France compte 422 collaborateurs, contre 451 au 31 décembre 2009, soit 54 % de l'effectif total du Groupe avec deux implantations majeures :

- la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (région PACA) : 247 collaborateurs, contre 280 en 2009 ;
- Paris : 166 collaborateurs, contre 167 en 2009.

La baisse des effectifs en région est essentiellement due au rapprochement opérationnel des filiales, suite à la simplification stratégique de l'organigramme du Groupe et au futur projet immobilier unique à Aix-en-Provence.

L'international représente 46 % des effectifs avec 356 collaborateurs, contre 351 au 31 décembre 2009, répartis dans trois pays :

- Belgique : 331 collaborateurs, contre 332 en 2009 ;
- Luxembourg : 7 collaborateurs, contre 2 en 2009 ;
- Espagne : 18 collaborateurs, contre 17 en 2009.

■ Mobilité intragroupe

En 2010, le Groupe a favorisé la mobilité interne et a permis dix mutations en France et en Belgique.

De plus, au-delà de la mobilité juridique, toutes les entités du Groupe accompagnent leurs équipes afin d'en favoriser la mobilité fonctionnelle.

Par ailleurs, en 2011, les projets immobiliers communs en Belgique et en région PACA devraient également favoriser la mobilité interne.

■ Personnel handicapé

Le Groupe mène structurellement trois actions favorisant l'insertion des travailleurs handicapés :

- le versement de la contribution Agefiph, en France ;
- le recours aux services des centres d'aide par le travail (CAT) ;
- le recrutement direct.

En 2010, le Groupe a employé et a eu recours à 14 collaborateurs handicapés sur les sites français, contre 9 en 2009. Les équipes internationales ne comptent pas de salariés handicapés.

L'ensemble du Groupe fait appel à des entreprises qui développent des activités commerciales réalisées en priorité par des personnes en situation de handicap. Les activités sous-traitées sont notamment :

- le tri du courrier ;
- la compensation de coupons de réduction, le traitement des offres de remboursement différé ;
- la préparation de commandes, magasinage, opérations logistiques ;
- la préparation de kits d'échantillons ;
- l'impression, la mise sous plis, l'affranchissement et le routage de *mailings* ;
- la collecte et le recyclage du papier ;
- l'achat de fournitures de bureau.

■ Égalité professionnelle

Le Groupe mène une politique d'égalité professionnelle en veillant à organiser équitablement et sans discrimination le recrutement, la gestion des carrières et le développement personnel des collaborateurs.

■ Conventions de l'Organisation internationale du travail

Le Groupe n'est implanté que dans les pays de l'Union européenne ayant ratifié les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail et qui disposent tous d'une législation protectrice en matière sociale, dans tous les domaines couverts par ces conventions.

En France, du fait d'une gestion centralisée des ressources humaines, le Groupe contrôle le respect par ses filiales des dispositions fondamentales du droit du travail.

Dans les autres pays de l'Union européenne où le Groupe est implanté (Belgique, Luxembourg, Espagne), des vérifications du respect du droit du travail sont effectuées.

Par ailleurs, le Groupe peut recourir à la sous-traitance dans des pays hors Union européenne. Dans ce cas, le cadre contractuel de la collaboration prévoit que le sous-traitant et ses éventuels prestataires respectent les règles :

- d'emploi régulier de salariés, en respect des règles du pays, d'effet équivalent au Code du travail français ;
- des fondamentaux de l'Organisation internationale du travail, notamment en ce qui concerne le travail des enfants.

■ Activité spécifique d'animation commerciale et de *merchandising* (PROD by HighCo SHOPPER, HighCo INFOSHELF, HighCo SHELF SERVICE)

Ces sociétés emploient des promoteurs pour des animations commerciales temporaires et des personnels chargés d'aménager et mettre en place les produits en magasin.

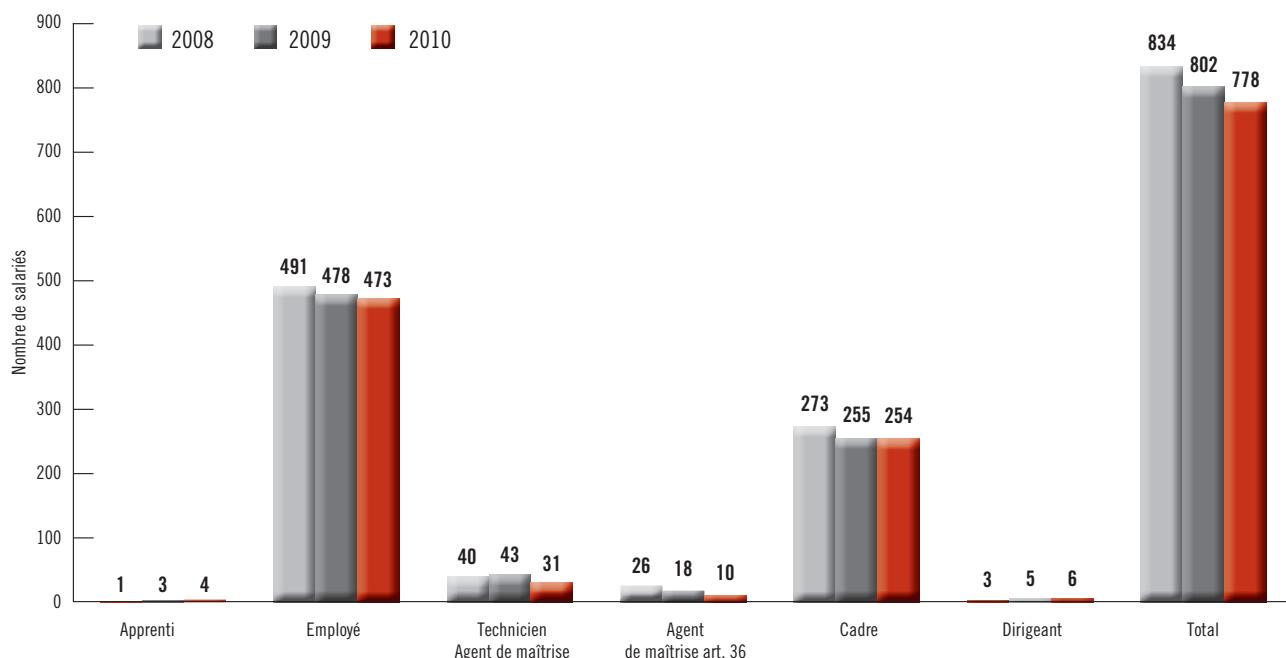
Le volume de l'activité en 2010 a atteint 53 081 journées (principalement en France avec 45 775 journées), correspondant à :

- l'édition de 16 827 bulletins de salaires ;
- un équivalent temps plein de 205 collaborateurs (dont 175 en France) ;
- 5,2 M€ de salaires bruts chargés.

En France, PROD by HighCo SHOPPER ayant adhéré au Sorap (Syndicat des professionnels de l'action commerciale terrain), elle applique l'accord du 13 février 2006 portant sur les dispositions spécifiques de l'animation commerciale.

Analyse des effectifs

■ Évolution 2008-2010 des effectifs par statuts



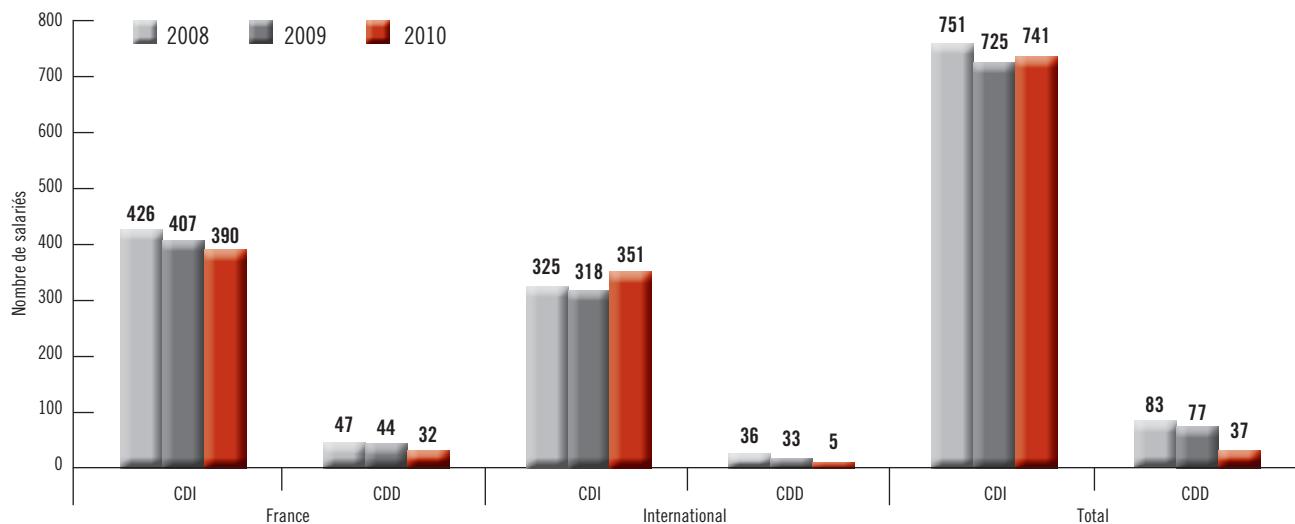
Les cadres représentent 32,6 % de l'effectif total ; ils sont majoritairement présents en France (56,6 % de l'effectif).

La prédominance des cadres en France s'explique principalement par :

- la refonte de la convention collective de la publicité en 2005, qui avait entraîné le changement de statut d'un grand nombre de salariés en France ;
- le développement de l'activité « Digital » du Groupe depuis 2008.

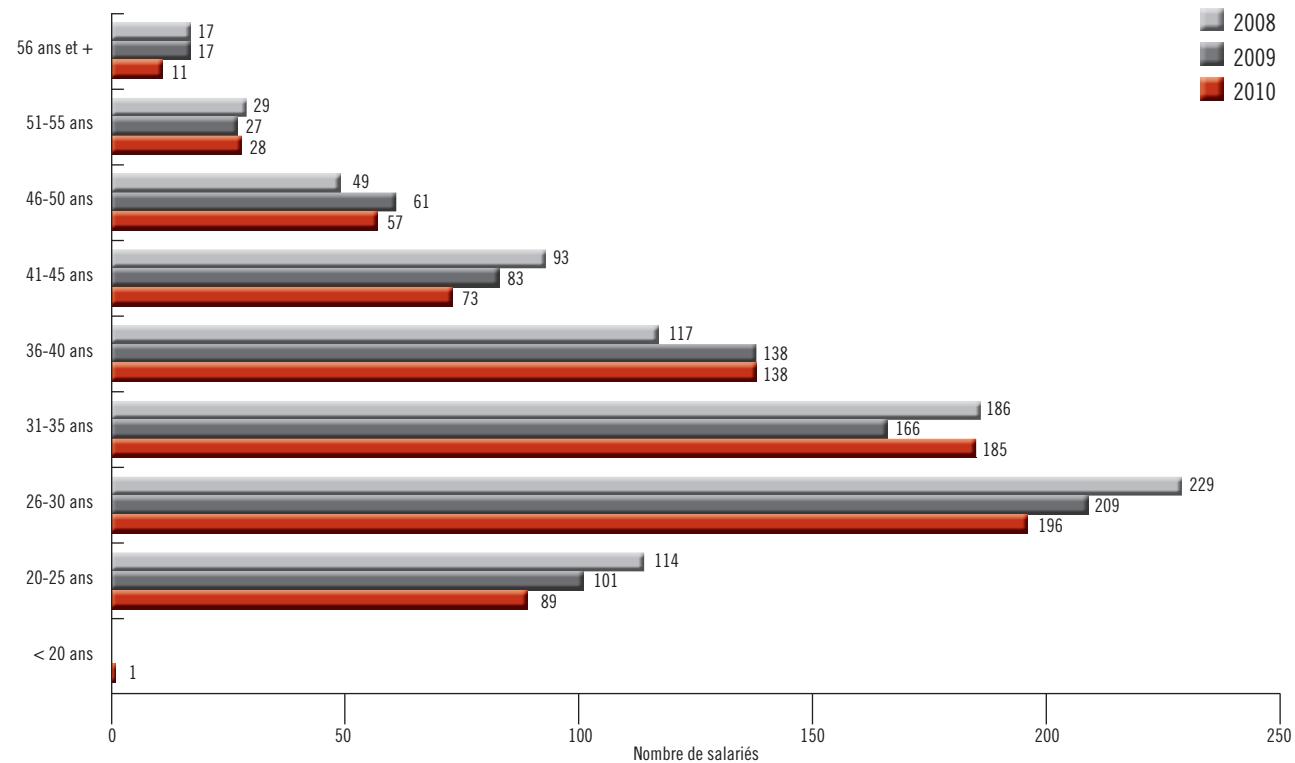
Les employés représentent 60,8 % de l'effectif total ; ils sont principalement présents en Belgique, (95,8 % de l'effectif), où le statut cadre n'est pas reconnu.

Évolution 2008-2010 des effectifs par type de contrats



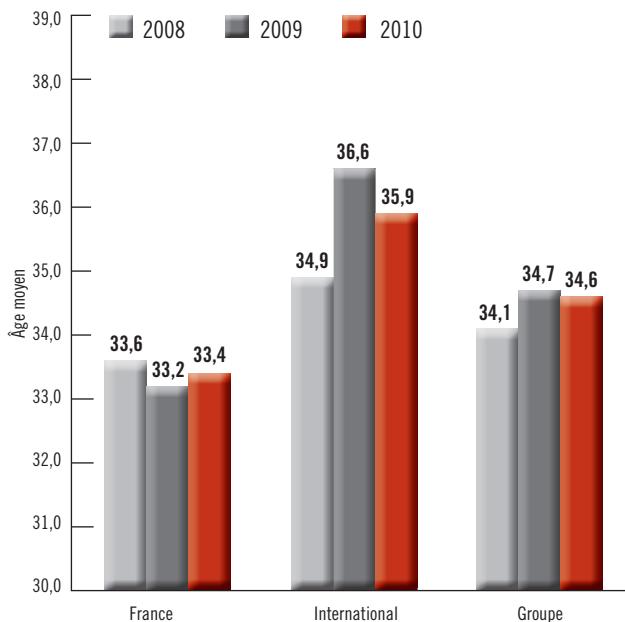
La proportion de contrats à durée indéterminée est en hausse en 2010, évoluant de 90 % à 95 % des effectifs.

Pyramide des âges



Sur les trois derniers exercices, l'âge moyen des salariés du Groupe reste stable entre 34 et 35 ans.

■ Évolution de l'âge moyen par pays



En 2009, en France, le Groupe avait mis en œuvre un plan d'action sur le thème de l'emploi des seniors, afin d'améliorer l'accès et les conditions d'emploi de ces derniers grâce à des mesures adaptées.

Tout en prenant un engagement global de maintien du niveau d'emploi des salariés de 55 ans et plus, le Groupe entendait favoriser le maintien dans l'emploi des seniors, dès 45 ans, par la mise en œuvre de différentes actions, notamment :

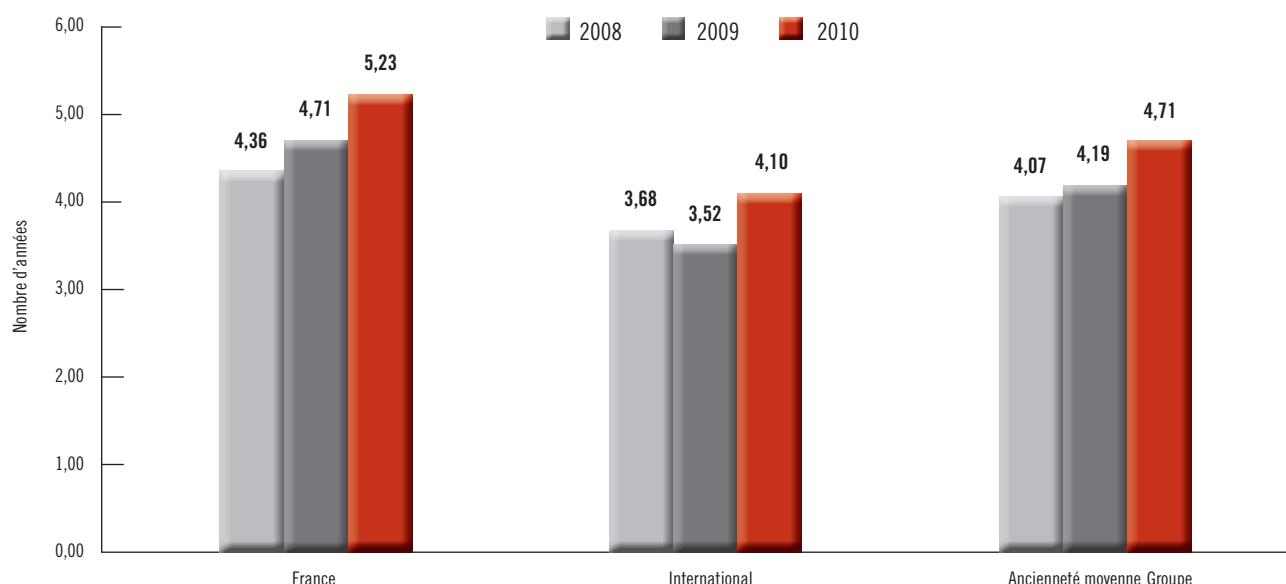
- l'incitation à la réflexion dans le cadre des évolutions de carrière par des entretiens professionnels et des bilans de compétence ;
- l'incitation au développement de la formation et des qualifications personnelles ;
- la facilitation des fins de carrière et le passage entre activité et retraite.

En 2010, dans le cadre du plan d'action relatif à l'emploi des seniors, il a été proposé aux salariés âgés de plus de 55 ans de rencontrer des conseillers de la caisse de retraite complémentaire, afin de les informer sur les différents régimes existants. Compte tenu du contexte de la réforme des retraites, le thème proposé a suscité un vif intérêt de la part des salariés.

Les salariés âgés de plus de 45 ans ont également été conviés afin de les sensibiliser et de leur permettre de prendre en connaissance de cause la bonne décision quant à leur future fin de carrière. Quarante-huit personnes ont été invitées à y participer.

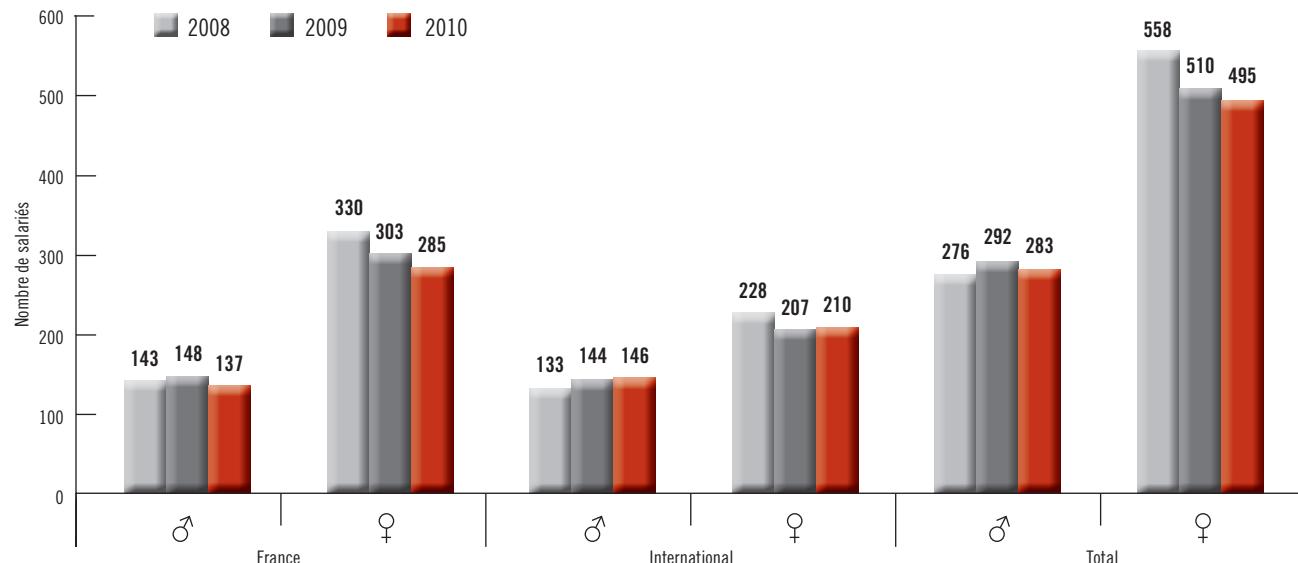
A cours de ces réunions d'information, les conseillers ont présenté aux salariés ce qu'est la reconstitution de carrière, les ont aidés à établir leur bilan de retraite, à optimiser leur pension et ont répondu à toutes leurs interrogations, notamment sur la loi de réforme des retraites.

■ Effectifs par ancienneté de 2008 à 2010



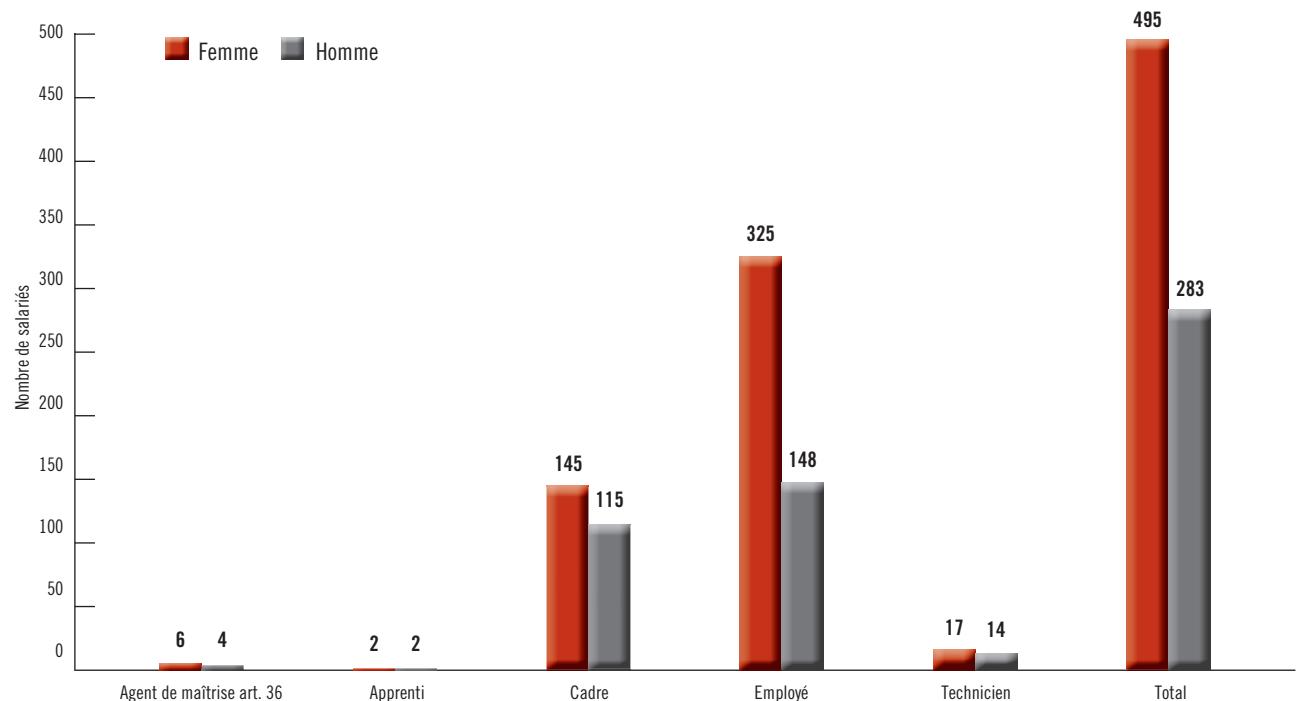
L'ancienneté moyenne dans le Groupe augmente de 12 % par rapport à 2009, s'établissant à quatre ans et sept mois contre quatre ans et deux mois en 2009.

■ Évolution 2008-2010 des effectifs Groupe par sexe et par zone géographique



Les collaboratrices restent majoritaires dans le groupe et représentent 64 % de l'effectif du Groupe, comme en 2009.

■ Effectif 2010 par sexe et statut



Les femmes sont significativement majoritaires dans toutes les catégories socioprofessionnelles du Groupe.

Organisation du temps de travail

■ Durée du travail

En France, la durée du temps de travail applicable à l'ensemble des filiales françaises est de trente-cinq heures hebdomadaires.

Il existe quatre types d'aménagement des trente-cinq heures, qui diffèrent en fonction des sociétés, et dont les modalités sont les suivantes :

- 11 RTT/an;
- 1 RTT toutes les quatre semaines ;

- forfait jours pour les statuts cadre;
- trente-cinq heures hebdomadaires.

En Belgique et au Luxembourg, la durée du travail est de trente-huit heures.

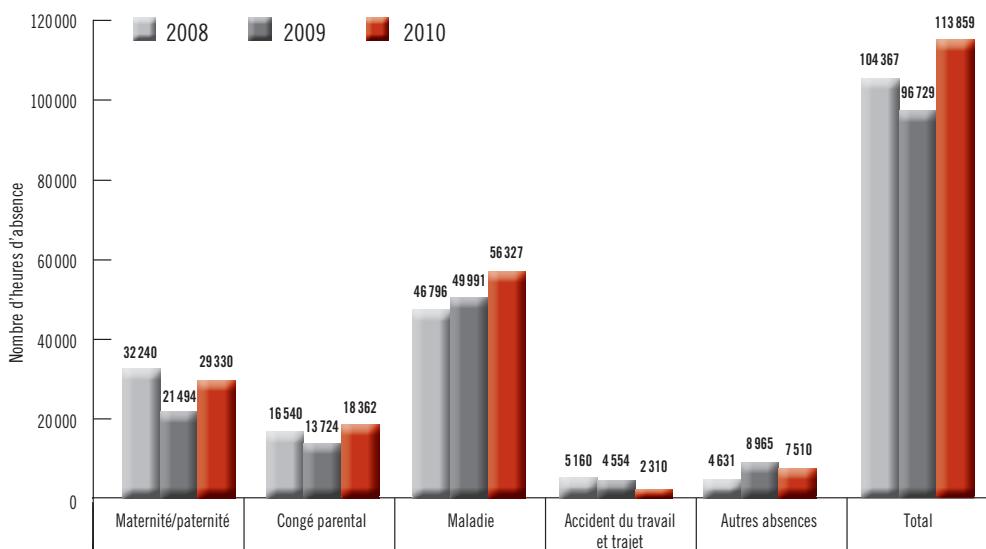
En Espagne, la durée du travail est de quarante heures.

■ Heures supplémentaires

En 2010 comme en 2009, le nombre d'heures supplémentaires est non significatif.

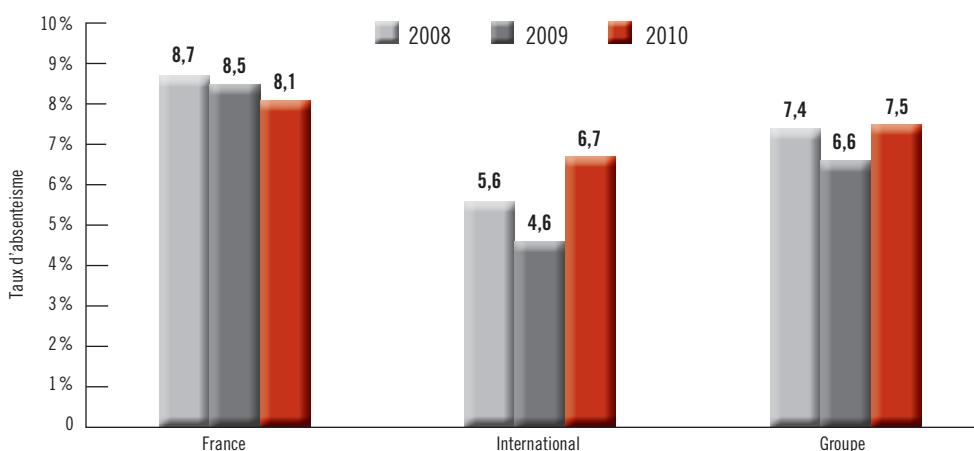
■ Absentéisme

■ Évolution de l'absentéisme Groupe par motif



À volume d'heures travaillées constant en 2009 et 2010 (1,4 million d'heures), le nombre d'heures d'absence a crû de 15 %, en particulier maternité, congé parental et maladie.

■ Taux d'absentéisme par zone géographique



Le taux d'absentéisme du Groupe augmente de 90 points de base et s'établit à 7,5 % (représentant 113 859 heures) contre 6,6 % en 2009 (correspondant à 98 729 heures). Les principales variations sont une hausse des heures d'absences pour congés maternité, congés parentaux et arrêts maladie. Les accidents du travail et de trajet sont quant à eux en baisse significative.

Rémunérations

■ Salaires et charges sociales

La politique de rémunération du Groupe dépend largement du niveau de compétences, de formation, de responsabilités et de performance de chacun. La rémunération est composée d'une part fixe et, pour certaines fonctions, d'une part variable.

Pour les fonctions managériales, la politique générale du Groupe en matière de rémunération et de mécanisme d'incitation fait partie des points sur lesquels le Comité des rémunérations, mis en place le 20 mars 2002, est chargé de formuler des propositions au Conseil de Surveillance.

Groupe (en M€)	2010	2009	Variation 2010-2009
Salaires et traitements comptabilisés	31,54	31,27	+ 0,9%
Charges sociales	12,49	12,45	+ 0,3%

Le niveau des charges sociales est en moyenne de 39,6 % en 2010 et de 39,8 % en 2009.

France (en M€)	2010	2009	Variation 2010-2009
Salaires et traitements comptabilisés	20,20	20,02	+ 0,9%
Charges sociales	8,70	8,56	+ 1,6%

Le niveau des charges sociales est en moyenne de 43,1 % en 2010 et 42,8 % en 2009.

International (en M€)	2010	2009	Variation 2010 / 2009
Salaires et traitements comptabilisés	11,34	11,25	+ 0,8%
Charges sociales	3,79	3,89	- 2,5%

Le niveau des charges sociales est en moyenne de 33,4 % en 2010 et 34,6 % en 2009.

■ Intéressement

En France, l'accord d'intéressement régi par les articles L. 3311-1 et suivants du Code du travail est en vigueur au sein de la société HighCo. Cet accord, qui a pour but d'associer davantage les salariés aux performances de l'entreprise, retient un calcul basé sur le cours de bourse.

Le montant de l'intéressement au titre de l'exercice 2010 s'élève à 197 K€ et concerne 47 collaborateurs.

■ Participation

Au titre de l'exercice 2010, le Groupe a provisionné un montant de réserve spéciale de participation de 513 K€ concernant 242 salariés. Elle s'élevait à 311 K€ pour 167 collaborateurs en 2009.

■ Plan d'épargne d'entreprise

Il existe actuellement dans le Groupe des plans d'épargne d'entreprise auxquels peuvent adhérer les salariés des sociétés HighCo, HighCo DOCS, HighCo EDITING, et HighCo DATA. Ces plans d'épargne peuvent recevoir, dans la limite du quart de la rémunération du salarié, les sommes provenant de l'intéressement et de la participation. Ils permettent d'investir l'épargne dans des fonds communs de placement dont les caractéristiques répondent à des objectifs de sécurité et de rendement différents.

Parmi eux, le FCPE Actionnariat HighCo permet aux salariés de HighCo, HighCo DOCS et HighCo EDITING d'investir en actions HighCo.

À ce titre, les salariés et anciens salariés non mandataires détiennent 51 206 actions de HighCo (0,46 % du capital) au 31 décembre 2010 contre 51 665 actions de HighCo (0,46 % du capital) au 31 décembre 2009. L'entreprise participe à l'effort des salariés par la prise en charge des frais de gestion.

Politique des ressources humaines

■ Recrutement

Une équipe de trois personnes, basée à Aix-en-Provence, est en charge du recrutement des profils en France. La majorité des entretiens se déroulent sur les deux sites principaux (Aix-en-Provence et Paris).

La mission de cette équipe, en collaboration avec les équipes opérationnelles, est d'identifier, d'évaluer humainement et techniquement, et d'intégrer les nouveaux talents selon les besoins de toutes entités françaises du Groupe.

La recherche de candidats combine la recherche de profils *via* :

- les souhaits ou besoins de mobilité interne ;
- les candidatures spontanées ou reçues sur le site Internet du Groupe, www.highco.fr, en réponse aux offres d'emplois en cours ;
- les sites d'offres d'emplois partenaires, l'Apec et les réseaux sociaux professionnels ;
- les cabinets de recrutements spécialisés.

L'équipe poursuit son action sur le terrain :

- en participant régulièrement à des forums d'emplois ;
- en concluant des partenariats avec de grandes écoles de commerce, d'ingénieurs et d'arts graphiques.

En 2010, soixante recrutements (essentiellement des profils tournés vers les nouvelles technologies : *e-marketing*, développement PHP, webdesign) ont été gérés pour tous types de contrats comme en 2009, suite à :

- 3 050 candidatures spontanées ou en réponse à la diffusion d'annonces, contre 4 200 en 2009 ;
- 9 000 profils identifiés via notamment des bases de données, contre 6 000 en 2009 ;
- 350 candidats qualifiés et évalués lors d'un premier entretien téléphonique, contre 250 en 2009 ;
- 210 entretiens, contre 195 en 2009.

À l'international, les responsables opérationnels recrutent directement leurs équipes, tant par candidatures spontanées que par l'intermédiaire de cabinets de recrutement. Les candidats à des postes de management sont présentés à la direction du Groupe pour validation.

■ Formation

2010	Nombre de personnes formées	Cadres	Non-Cadres	Nombre d'heures de formation	Montant investi (en K€)
France	136	102	34	1 368	104,4
International	99	13	86	2 723	28,4
Total	235	115	120	4 091	132,8

2009	Nombre de personnes formées	Cadres	Non-Cadres	Nombre d'heures de formation	Montant investi (en K€)
France	172	113	59	2 550	157,0
International	115	13	102	2 668	37,4
Total	287	126	161	5 218	194,4

En 2010 pour l'ensemble du Groupe, hors particularité du droit individuel à la formation français, 235 collaborateurs ont bénéficié d'une formation soit 30,2 % des effectifs du groupe ; ils étaient 287 en 2009, soit 35,8 % de l'effectif.

Les formations sont principalement axées sur les thèmes du management, du développement commercial, de l'*e-marketing*, des nouvelles technologies, du développement des compétences, du droit des contrats et du secourisme.

Sur l'année 2010, treize collaborateurs ont bénéficié de 366 heures de droit individuel à la formation essentiellement pour des formations en langue anglaise, informatique et bilans de compétence. Ils étaient cinquante-sept en 2009.

■ Systèmes d'information ressources humaines (SIRH)

Outils français de gestion des notes de frais et de suivi des absences

En France, en sus de la gestion informatisée des paies, deux outils informatiques sont mis à disposition des collaborateurs :

- Un outil informatique de gestion des notes de frais permettant :
 - l'élaboration de la note de frais par le collaborateur ;
 - la validation par le supérieur hiérarchique en charge de la validation des frais engagés par le salarié, pour compte de la société ;
 - la comptabilisation et le paiement.

- Un portail collaboratif de communication et de pilotage des ressources humaines permettant la gestion et la traçabilité des absences et des demandes de congés des collaborateurs.

Externalisation de la paie

Le Groupe externalise la gestion des paies auprès de cabinets spécialisés en administration de paie.

À partir des données collectées et transmises par les départements Ressources humaines de chaque pays, les cabinets établissent les paies et les charges sociales correspondantes puis les transmettent aux départements émetteurs pour validation et paiement.

Outil de reporting Groupe

À partir des données extraites du logiciel de paie français et des déclarations des filiales à l'international, cet outil permet, via le portail Web, de disposer d'états, de graphiques et de tableaux de bords adaptés aux besoins de pilotage et d'analyse, et restituant notamment les effectifs, les entrées, les sorties, les types de contrats, les équivalents temps plein (EQTP), les absences et leur historique. Cet outil est mis à la disposition de la direction générale et de la direction financière du Groupe. L'objectif est de le mettre à disposition des équipes managériales, pour la partie qui les concerne, à compter de 2011.

■ Communication interne

Après avoir fédéré ses équipes autour de la marque HighCo en 2009, le Groupe a continué d'associer tous ses salariés à son projet, tant en les informant des étapes financières et stratégiques qu'en partageant des moments de convivialité, de challenge ou d'*incentive*, notamment par les événements suivants :

Pour l'information :

- les réunions d'information des salariés sur les résultats consolidés annuels à Paris et Aix-en-Provence ;
- les réunions et séminaires spécifiques avec les équipes dédiées informatique, finance, juridique et ressources humaines ;

Pour la convivialité et l'unité :

- l'anniversaire des 20 ans du Groupe célébré par trois événements à Paris, Aix-en-Provence et Bruxelles ;
- les soirées de fin d'année ;
- la visite de l'exposition « HyperSuperGigaMarket » organisée par le Groupe en décembre 2010 à Paris ;
- les séminaires de chaque entité opérationnelle.

Pour les challenges :

- la nomination d'un salarié pour la réalisation d'une œuvre dans le cadre des « Cool Globes » à Marseille, exposition de rue alliant art et lutte pour la protection de l'environnement et contre le changement climatique ;
- le financement d'un projet personnel de salarié : le dossier retenu en 2010 est un recueil d'anecdotes illustrées sur la vie d'une agence de communication.

En sus de ces événements, le Groupe soutient les associations Neuf de Cœur et Les Enfants de la Terre.

■ Œuvres sociales

Les projets immobiliers de sites uniques en région PACA et en Belgique devraient fortement contribuer à l'unité et au bien-être des équipes.

En France, l'ensemble des collaborateurs, quel que soit leur statut, bénéficient du même régime de prévoyance. En Belgique, les salariés bénéficient d'une assurance groupe, constituée d'une assurance-vie et d'un plan de pension.

Enfin, HighCo 3.0 et HighCo DATA sont dotées chacune d'un comité d'entreprise ; ces comités ont reçu en 2010 un montant total de 23 K€, contre 29 K€ en 2009.

■ Conditions d'hygiène et sécurité

Les collaborateurs du Groupe travaillent dans des locaux conformes aux conditions d'hygiène et sécurité.

Il n'existe pas de risques majeurs, compte tenu de la nature des activités du Groupe. En France, notamment, la médecine du travail est régulièrement consultée en vue d'améliorer les conditions de travail.

Il existe des comités d'hygiène et sécurité des conditions de travail (CHSCT) en France, également nommés « comités de prévention et protection du travail » (CPPT) au Benelux, quand la législation le requiert.

Par ailleurs, des formations de sauveteur-sauveteur du travail (SST) et en sécurité incendie sont régulièrement dispensées au sein des sociétés du Groupe.

■ Impact territorial des activités

Le Groupe est fortement implanté en région PACA où se situe le siège social depuis sa création. Il y rassemble 247 collaborateurs, soit 30,5 % des effectifs du groupe.

En revanche, en région parisienne, l'impact territorial des activités du Groupe est non significatif.

Dans sa région historique d'implantation, le Groupe s'implique dans les domaines :

- de l'emploi, en fonction des besoins de ses filiales HighCo DOCS, HighCo EDITING, HighCo DATA et BleuRoy.com ;
- de l'enseignement et de la formation à travers une représentation au conseil d'administration du groupe Euromed et à la présidence de l'association des anciens diplômés de cette école ;
- du développement économique régional, en tant que membre associé de la Chambre de commerce et d'industrie de Marseille-Provence et membre du conseil de développement de Marseille-Provence Métropole ;
- de la culture par le soutien :
 - à la création contemporaine régionale avec principalement une participation à l'association Mécènes du Sud, depuis sa création ;
 - à la ville de Marseille lors de sa candidature couronnée de succès à l'élection de la capitale de la culture européenne en 2013 ;
- du sport et de l'entreprise en tant que partenaire de l'organisation du marathon de Marseille et du club de football l'Olympique de Marseille.

6.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Sur 2010, le Groupe a poursuivi sa politique globale en matière de développement durable entamée en 2009.

Outre la procédure de *reporting* extra-financier, le comité de pilotage du développement durable du Groupe a également poursuivi sa réflexion sur les axes majeurs d'action et d'amélioration du Groupe. Ce comité est composé de membres des organes de direction (Directoire et Conseil de Surveillance) et de salariés.

En tant que société de services, le Groupe HighCo est moins exposé que des groupes industriels aux impacts environnementaux de son activité. Cependant, le comité de pilotage a identifié lors de ses séances de travail les points d'amélioration suivants :

- réduction de l'impact direct sur l'environnement du fonctionnement du Groupe ; les principaux sujets portant sur la consommation en énergie, eau et papier, et sur le transport des salariés ;
- prise en compte de l'impact indirect lié à l'activité du Groupe ; réflexion à mener sur l'impact des actions de promotion et investissement dans les nouvelles technologies de la communication.

Impacts directs (liés au fonctionnement des sociétés)

■ Bilan carbone et mesure des rejets dans l'air, l'eau et le sol

Étant donné la taille des entreprises et l'organisation juridique du Groupe, la réalisation d'un bilan carbone reste à l'initiative de chaque société, même si cette démarche est encouragée par la Direction du Groupe. Ces bilans carbone sont effectués par un organisme agréé, selon la méthodologie de l'Ademe.

Sur la base des données 2008, les filiales HighCo DOCS et HighCo EDITING, basées au siège social du Groupe à Aix-en-Provence, ont fait l'objet d'un bilan carbone, dont les conclusions ont été rendues fin 2010. Ce bilan fait suite à celui de la société HighCo Data, basée également à Aix-en-Provence – mais dans ses propres locaux –, qui portait sur les données 2007.

Les principales conclusions de ces bilans carbone sont présentées ci-dessous :

	HighCo DOCS	HighCo EDITING	HighCo DATA
Émission GES (1) par salarié	7,49	5,90	3,60
Contributions par poste :			
– déplacements	70 %	65 %	72 %
– immobilisations	23 %	28 %	10 %
– énergie	6 %	6 %	2 %
– autres	2 %	2 %	16 %

(1) GES : Gaz à effet de serre, indiqué en tonnes équivalent carbone (t éq. CO₂) par salarié.

La nature différente de l'activité de HighCo DATA France (traitement de données versus communication opérationnelle) et l'implantation dans des locaux plus récents expliquent que son taux d'émission de GES par salarié soit plus faible.

Pour comparaison, l'émission moyenne par personne en France s'élève à 8,3 t éq. CO₂ (source : mission interministérielle de l'effet de serre).

Ces conclusions ont confirmé que les objectifs fixés par le comité de pilotage (efforts à porter sur le transport, les bâtiments et le recyclage des déchets) correspondent à la réalité des impacts environnementaux du Groupe.

Le Groupe n'est pas concerné par d'autres rejets dans l'air, l'eau ou le sol, du fait de ses implantations et de ses activités, en dehors du transport des salariés (voir ci-dessous).

■ Consommation de ressources en eau, en énergie et en matières premières

Les principales consommations annuelles du Groupe, utilisées pour le fonctionnement des différents bâtiments du Groupe sont les suivantes :

	Consommation annuelle		Consommation salarié	
	2010	2009	2010	2009
Eau (m ³)	2 443	1 688	3,21	2,3
Électricité (kWh)	1 516 000	1 570 000	1 989,50	2 115,9
Papier (kg)	53 185	44 760	69,80	60,3

(1) Base nombre de salariés en 2010 = 762; en 2009 = 742 (voir Périmètre de consolidation, page 95)

Quelques repères de comparaison de ces données :

- consommation moyenne domestique d'eau en France : 55 m³ par habitant, selon l'Institut français de l'environnement ;
- consommation moyenne domestique d'électricité en France : 2 270 kWh par habitant selon l'Observatoire de l'industrie électrique (source Eurostat – Insee – RTE).

■ Transport de personnel

Identifié comme le principal poste d'émission de gaz à effet de serre, le transport de personnel concerne essentiellement les trajets domicile-travail, les déplacements entre les sites du Groupe et les déplacements en clientèle.

L'impact du transport de salariés en 2010 est synthétisé dans le tableau suivant :

	Km	GES (1)
Trajet voiture/taxi	5 900 000	201
Train	1 400 000	35
Avion	800 000	116
Total	8 100 000	931

(1) GES : Gaz à effet de serre, indiqué en tonnes équivalent carbone.

Pour les trajets en voiture ou taxi, nous avons principalement appliqué le taux moyen de GES émis par un véhicule neuf (chiffre 2009 du comité français des constructeurs automobiles), les données par véhicule n'étant pas disponibles. Ce taux d'émission est *a priori* plus faible que le taux réel des véhicules utilisés, ce qui sous-évalue le montant des GES.

Pour les trajets en train et en avion, nous avons utilisé le calculateur du site Internet www.actioncarbone.org.

Il convient d'ajouter à ce total les kilomètres parcourus estimés en transports en commun (bus, métro), soit 1 450 000 kilomètres. Cependant, l'émission de GES de ce mode de transport n'est pas quantifiable du fait de la diversité des modes de transport utilisés. Le total des kilomètres parcourus (9 550 000 km) en 2010 est en hausse par rapport au total estimé en 2009 (près de 9 000 000 km), ce qui s'explique par la présence de deux nouvelles sociétés, et par une méthode de recensement plus précise.

Le groupe a réalisé 1 320 trajets aller-retour en train (essentiellement en France), contre 1 510 en 2009. De même, 550 trajets aller-retour en avion ont été effectués, chiffre similaire à celui de 2009.

Enfin, le parc automobile du Groupe est composé de 36 véhicules de fonction en France, et de 199 véhicules à l'international.

■ Mesures prises pour diminuer l'impact environnemental du Groupe

Depuis plusieurs années, les initiatives se sont multipliées au sein du Groupe pour diminuer l'impact environnemental lié au fonctionnement des sociétés :

- les cartouches d'encre des photocopieurs et le matériel informatique (écran, ordinateur) sont recyclés, conformément à la législation en vigueur. Ce recyclage est effectué par les prestataires du Groupe, ou par des sociétés spécialisées, qui s'engagent à redistribuer les fonds récoltés, ou le matériel en état de fonctionnement, auprès d'organisations non gouvernementales (ONG) ou d'écoles ;
- le tri sélectif, notamment du papier, a été mis en place sur tous les sites du Groupe, en France à l'international. Sur le site de Paris, le Groupe fait appel à la société Elise (société engagée dans la réinsertion de personnes en difficulté) pour assurer le tri et l'enlèvement des déchets papier. Le tri du plastique est également effectué à Aix-en-Provence ;
- les responsables des sociétés du Groupe sensibilisent régulièrement les salariés à la lutte contre le gaspillage du papier et à l'extinction des lumières. En Belgique, certaines filiales ont généralisé le principe de l'extinction des lumières le soir et le week-end ;
- à Aix-en-Provence, étant donné le manque d'infrastructures de transports en commun, les salariés utilisent principalement leurs véhicules pour rejoindre le lieu de travail. Le covoiturage est encouragé, dès lors que les lieux de résidence le permettent ;
- le Groupe s'est doté d'équipements de visioconférence de haute qualité, permettant de réaliser de nombreuses réunions à distance, en particulier avec les autres sites du Groupe. Certaines sociétés ont également recours à un service de *meeting center* (conférence téléphonique multipartite).

Aucun site n'a recours à des énergies renouvelables. Certains prestataires des sociétés belges se sont engagés à produire l'énergie fournie par le biais d'énergies renouvelables.

De la même façon, compte tenu de l'activité du Groupe, aucune démarche d'évaluation ou de certification n'a été entreprise en matière d'environnement.

■ Mesures envisagées pour 2011

Des tests *ecodriving* ont été effectués en 2010 pour certains *merchandisers* en Belgique, les résultats restant à être examinés pour prendre les mesures nécessaires à la réduction des émissions de GES. Ces tests doivent être étendus à toute la flotte en 2011. Concernant la flotte automobile du Groupe, la réflexion de basculer le parc sur des voitures électriques ou hybrides a été engagée et doit être poursuivie en 2011.

Comme indiqué dans le rapport annuel 2009, le nouveau bâtiment en Belgique répond aux normes écologiques les plus récentes (récupération de l'eau pluviale, isolation élevée). Le site envisage également de choisir son fournisseur d'électricité en fonction de l'origine écologique de l'énergie fournie.

Enfin, un intranet « HighCo développement durable » est en cours de création. Celui-ci présentera en particulier la politique RSE du Groupe, les informations présentées dans le présent rapport, les actions menées, et les bonnes pratiques.

Impacts indirects (liés à l'activité des sociétés)

Compte tenu de la nature des activités du Groupe, les impacts sur l'environnement sont essentiellement dus au choix du support de communication, et à son traitement pendant et après l'opération commerciale.

Ainsi, les consommations de papier pour les opérations d'échantillonnage ou d'émission de coupons (*cash point*, chéquiers multimarques) sont estimées à environ 460 tonnes pour l'année 2010, soit neuf fois plus que les consommations de papier pour le fonctionnement du Groupe.

De même, les kilomètres parcourus en voiture par les *merchandisers* et animateurs terrain sont estimés à environ 6 400 000 km sur 2010, représentant 860 t éq. CO₂.

Afin de réduire l'impact des opérations de communication, les clients annonceurs sont sensibilisés à l'importance de privilégier une démarche environnementale, par l'utilisation de papier issu de forêts gérées durablement, ou en choisissant des imprimeurs labellisés Imprim'vert.

Les opérations d'échantillonnage font également l'objet de règles strictes, communiquées aux animateurs, pour que les détritus générés par l'activité soient ramassés et rassemblés dans

des conteneurs spécifiques. De même, les coupons de réduction papier sont stockés puis détruits par incinération par des prestataires agréés, qui fournissent un procès-verbal de destruction.

Pour ce qui est des déplacements professionnels, les *merchandisers* utilisent en Belgique un logiciel de sélection du parcours le plus efficace possible, réduisant ainsi les émissions de GES. En France, le planning des intervenants terrain est optimisé en fonction de la localisation des animations, afin de réduire le kilométrage, et le covoiturage est préconisé sur les opérations « autoroutes ».

D'une manière plus générale, les équipes sont régulièrement sensibilisées au respect des règles déontologiques du secteur de la communication, et les campagnes de communication portant sur le thème du développement durable sont systématiquement soumises à la pré-acceptation de l'ARPP (Autorité de régulation professionnelle de la publicité).

Digitalisation de l'offre commerciale et politique de développement durable

Parallèlement à ces démarches pragmatiques, le Groupe a investi depuis plusieurs années dans la digitalisation de son offre. Ces investissements doivent permettre de réduire la consommation de papier par l'utilisation des nouvelles technologies digitales.

En particulier, le développement de la solution Webcoupon, lancée en 2008, permet au consommateur de choisir sur Internet ses coupons de réduction, et d'imprimer uniquement ceux qui vont lui servir, réduisant ainsi l'utilisation du papier. En 2010, 10,5 millions de Webcoupon ont été traités par HighCo en France et au Benelux, contre 6,3 millions en 2009.

Parallèlement au développement de cette technologie, le Groupe a investi dans le lancement du porte-coupon sur mobile, le M-Coupon, qui utilise la technologie NFC (*near field communication*, technologie sans contact). Le consommateur télécharge une application sur son mobile et peut utiliser les coupons de réduction récupérés sur son mobile, directement aux caisses des supermarchés équipés d'un lecteur NFC. Cette technologie supprime totalement le recours au papier pour l'émission et le traitement des coupons. Un test a été mis en place en novembre 2010 dans trois magasins de l'enseigne marché franprix à Nice, et concernait plusieurs milliers de consommateurs équipés d'un mobile NFC.

Cette expérimentation, première du genre en Europe, a été menée avec le concours des quatre principaux opérateurs de téléphonie mobile et d'un fabricant de téléphone portable. Elle a nécessité le développement d'une application mobile et d'un logiciel Coupon 3.0 pour le traitement en caisse, le traitement des coupons de réduction dématérialisés étant également effectué par le Groupe.

Enfin, le Groupe prolonge sa démarche de digitalisation jusqu'à ses propres supports de communication financière, puisque ce rapport annuel est le premier document de référence émis par le Groupe entièrement fourni sur support digital.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR HIGHCO

En application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Président du Conseil de Surveillance vous rend compte dans ce rapport de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance en 2010 (partie 1), ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (partie 2).

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Le présent rapport a été préparé sur la base des contributions de plusieurs directions, notamment les directions financière, juridique, informatique du Groupe et a été validé par la direction générale.

Il a ensuite été présenté et revu par le Comité des rémunérations (partie 1) et le Comité d'audit (partie 2) de la Société puis approuvé par le Conseil de Surveillance du 23 mars 2011 et, enfin, transmis aux commissaires aux comptes.

Il sera rendu public dans les conditions prévues par la loi.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE RÉFÉRENCE

La Société, adhérente de MiddleNext, avait initialement adopté les principales préconisations de l'Afep et du Medef en matière de gouvernement d'entreprise.

Le Conseil de Surveillance du 25 mars 2010 a décidé de se référer désormais au code MiddleNext paru en décembre 2009. En effet, ce code, reconnu par l'AMF, est davantage adapté à HighCo qui est une valeur moyenne et qui dispose d'un actionnaire de référence.

Ce code peut être consulté sur les sites Internet de MiddleNext et de la Société. Il comporte 15 recommandations et 14 points de vigilance que le Conseil a examinés (voir tableau récapitulatif, page 118).

Un prestataire externe a effectué en mars 2011 une actualisation de sa revue de conformité 2010 des pratiques de HighCo avec les recommandations et points de vigilance édictés par le code. Il a estimé que la Société se conforme à l'ensemble des règles. Conformément à la loi, le présent rapport précise les dispositions de ce code qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Depuis 1994, HighCo est une société à Directoire et à Conseil de Surveillance. Cette forme légale rend plus claire la distinction entre le pouvoir exécutif et le pouvoir de surveillance, qui, avec le pouvoir « souverain » des actionnaires, constituent les trois composantes de la gouvernance d'entreprise rappelées par le code de gouvernement de MiddleNext. Ainsi le non-empiètement du pouvoir de surveillance sur le pouvoir exécutif est inhérent à cette forme de société, de même – en présence d'un exécutif collégial – que l'absence d'isolement d'un dirigeant. Ce caractère collégial et la création du Comité exécutif fin 2009 limitent la problématique de succession à la tête du Groupe.

1.2. COMPOSITION, RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Composition

Statut	Âge	Date du premier mandat	Date d'expiration du mandat
Richard Caillat	Président	46 ans	Mai 1994 2013
Olivier Michel	Directeur général	47 ans	Juin 2000 2013
Didier Chabassieu	Directeur général	42 ans	Mars 1996 2013

Rôle et fonctionnement

Le Directoire est en charge de la direction et de la gestion de HighCo, qu'il représente. Il détermine en particulier les grandes lignes de la politique générale de HighCo et sa stratégie opérationnelle et financière. Il intervient dans les seules limites de l'objet social, des statuts et des pouvoirs du Conseil de Surveillance et des assemblées d'actionnaires.

Aucun membre du Directoire ne peut être membre du Conseil de Surveillance et réciproquement. Les réunions peuvent se tenir en tout lieu. Les décisions sont prises à la majorité simple. Le vote par procuration n'est pas autorisé.

Comme le Conseil de Surveillance, le Directoire a adopté une charte et un règlement intérieur.

La charte contient les engagements des membres ayant trait à la confidentialité, à la transparence et à l'abstention pour un membre en possession d'une information privilégiée non publique de procéder à des transactions sur les titres de la Société.

Le règlement intérieur du Directoire vise principalement à préciser son fonctionnement, à renforcer ses relations avec le Conseil de Surveillance, et prévoit que seront soumises pour approbation au Conseil de Surveillance certaines opérations importantes dépassant des seuils. Une charte dont le contenu est similaire à celui de la charte du Conseil de Surveillance est annexée au règlement.

Le Directoire a adapté le contenu de son règlement intérieur en mars 2011 pour tenir compte des modifications du règlement intérieur du Conseil et l'actualiser.

Comité exécutif

Dans le cadre de la réorganisation des activités du Groupe effectuée en 2010 et afin d'associer les managers aux orientations stratégiques du Groupe, le Directoire a créé fin 2009 un Comité exécutif opérationnel constitué des membres du Directoire et de trois managers responsables de pôles d'activités.

Rôle	
Richard Caillat	Président du Directoire : stratégie clients, top management commercial
Didier Chabassieu	Membre du Directoire/directeur général : activités et acquisitions
Olivier Michel	Membre du Directoire/directeur général : administration, finances et bourse
Olivier Hublau	Coordination transversale France
Valérie Segretain	Grands comptes
Gerrit Van Reeth	Développement international

1.3. COMPOSITION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Conseil de Surveillance

■ Textes et référentiels – Règlement intérieur

Les dispositions régissant le Conseil de Surveillance sont définies par le Code de commerce et les statuts. Elles sont complétées par un règlement intérieur.

Le règlement intérieur en vigueur du Conseil précise les rôles respectifs du Directoire et du Conseil de Surveillance ainsi que leurs relations. Il organise les travaux du Conseil de Surveillance et définit le rôle des comités. Il détermine et renforce les modalités d'accès du Conseil à l'information.

Il contient également les éléments suivants :

- le référentiel de code de gouvernement d'entreprise ;
- les règles d'élaboration et d'évolution du règlement ;
- les critères d'indépendance ;
- les règles de fonctionnement (fréquence, planning et préparation des réunions) ;
- les règles de transmission des informations par le Directoire ;
- l'usage de la langue française ;
- la tenue des réunions et l'utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication ;

- le rôle, le fonctionnement et la composition du Comité d'audit et du Comité des rémunérations ;
- les règles de répartition des jetons de présence et autres rémunérations ;
- le rappel des décisions soumises à autorisation du Conseil en application de la loi et des statuts ;
- la liste des opérations supplémentaires que le Directoire soumet au Conseil ou au Président ;
- les règles de déontologie des membres du Conseil ;
- une annexe regroupant les principaux points de la réglementation et des statuts qui concernent le Conseil de Surveillance.

Ce règlement précise que, lors de sa réunion qui suit la clôture des comptes annuels, le Conseil de Surveillance analyse son fonctionnement au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil du 22 juin 2010 a revu son règlement intérieur pour prendre en compte le nouveau référentiel de gouvernement d'entreprise de MiddleNext, la loi, et améliorer ses dispositions.

Le règlement intérieur en vigueur précise les règles de déontologie et les engagements que prennent les membres du Conseil de Surveillance en matière de respect de la confidentialité des informations.

En particulier, les membres du Conseil de Surveillance en possession d'une information privilégiée doivent s'abstenir de procéder à des transactions sur les titres de la Société. Sur ce point, les règles en vigueur ont fait l'objet d'un rappel individuel à chaque membre, dans le cadre de l'obligation d'établissement des listes d'initiés.

La Société a édicté un code de déontologie transmis à toute personne pouvant avoir accès à des informations privilégiées et comprenant un rappel de la définition de l'information privilégiée, une description des dispositions légales et réglementaires en vigueur, un calendrier pratique de l'année 2011 intégrant notamment les fenêtres négatives ainsi qu'une information sur les sanctions encourues.

Le Conseil du 23 mars 2011 a revu une nouvelle fois son règlement intérieur pour y annexer un code de déontologie, et l'actualiser par rapport aux dernières recommandations de l'AMF, et revoir le dispositif d'autorisation préalable applicable à certaines décisions du Directoire.

■ Composition

Règles légales et statutaires

Le nombre de membres est statutairement fixé à six membres nommés pour une durée de six ans et rééligibles.

L'accès aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance est interdit aux membres du Directoire, ainsi qu'aux commissaires aux comptes anciens ou actuels et à leurs parents et alliés selon les conditions légales.

Chaque membre du Conseil doit détenir au moins une action de la Société.

Composition actuelle

	Statut	Âge	Date du premier mandat	Date d'expiration du mandat
Frédéric Chevalier	Président	47 ans	Janvier 2006	Juin 2012
Nicolas Butin	Vice-président et membre indépendant	52 ans	Juin 1995	Juin 2012
Arnaud Jobard	Membre indépendant	40 ans	Décembre 2010	Juin 2016
Yves Lafargue	Membre indépendant	68 ans	Juillet 1996	Juin 2012
Mark Read	Représentant permanent de Louiseholding, société de droit français, membre	44 ans	Janvier 2000	Juin 2011
Christopher Sweetland	Représentant permanent de WPP 2005 Ltd, société de droit anglais, membre	56 ans	Octobre 1999	Juin 2011

Les autres informations relatives aux membres du Conseil de Surveillance sont fournies dans le Rapport de gestion social et consolidé (pages 71 à 75).

La formation et l'expérience professionnelle des membres du Conseil sont variées, tous ayant assumé des responsabilités de haut niveau en entreprise.

Durée des mandats

Pour des raisons historiques, la durée des mandats est statutairement fixée au maximum légal, soit six années.

Il n'a pas été jugé utile de proposer à l'Assemblée des actionnaires une modification statutaire en vue d'en réduire la durée dès lors que la loi et les statuts permettent à celle-ci – au moins annuellement à l'occasion de l'approbation des comptes – de mettre un terme au mandat d'un membre du Conseil, sans préavis ni indemnité.

Membres indépendants

Le code de gouvernement d'entreprise MiddleNext recommande la présence au Conseil d'au moins deux membres indépendants au regard de différents critères.

Le Conseil de Surveillance du 25 mars 2010 a examiné la situation de chaque membre du Conseil au regard de ces critères d'indépendance fixé dans le code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

Sur la base de ces critères, le Conseil de Surveillance a estimé que, sur les six membres en exercice, trois membres sont indépendants.

En 2010 ces trois membres sont Nicolas Butin, Yves Lafargue et Philippe Gerin (jusqu'au 16 décembre 2010).

Ils ne sont ni salariés, ni mandataires sociaux dirigeants de HighCo ou d'une société du Groupe, et ne l'ont pas été au cours des trois dernières années. Ils ne sont pas clients ou fournisseurs ou banquiers significatifs de la Société et du Groupe, ni actionnaires de référence.

En outre, ces membres indépendants n'ont pas de liens familiaux avec un autre mandataire social ou l'actionnaire de référence, et n'ont pas été auditeurs du Groupe au cours des trois dernières années.

Frédéric Chevalier ne répond pas aux critères d'indépendance ci-dessus en raison de ses liens avec le Groupe.

En outre, il exerce toujours un autre mandat social de dirigeant d'une filiale sans activité. (voir le Rapport de gestion social et consolidé, page 71).

Par ailleurs, deux membres sont des représentants du groupe WPP, principal actionnaire, et ne répondent pas, de ce fait, aux critères d'indépendance.

Le Conseil de Surveillance du 16 décembre 2010 qui a coopté Arnaud Jobard en remplacement de Philippe Gerin, démissionnaire, a examiné sa situation au regard des critères d'indépendance fixés ci-dessus et en a conclu qu'il remplissait l'ensemble de ces critères. En effet, Arnaud Jobard est directeur d'enseigne d'une société (Coca-Cola Entreprise) qui représente moins de 0,7 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Représentation des femmes

Aucune femme ne siège actuellement au sein du Conseil.

Conformément à la loi du 27 janvier 2011 relative « à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils et à l'égalité professionnelle », la prochaine Assemblée générale annuelle sera invitée à désigner un représentant féminin au Conseil à l'occasion du renouvellement du mandat de deux membres du Conseil de Surveillance.

Limite d'âge

En l'absence de règles statutaires, s'applique la loi selon laquelle le nombre de membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction. Un seul membre a atteint l'âge de 70 ans ; ce dernier a quitté ses fonctions lors du Conseil de Surveillance du 16 décembre 2010 et a été remplacé par Arnaud Jobard, 40 ans.

L'âge moyen des membres au 31 décembre 2010 est de 51 ans.

■ Rôles et missions

Le Conseil de Surveillance exerce les pouvoirs de vérification et de contrôle de la gestion du Directoire que lui confère la loi. Il approuve préalablement les opérations soumises à son autorisation en vertu de la loi. Les statuts lui octroient des pouvoirs d'autorisation supplémentaires sur un certain nombre d'opérations importantes.

Le Conseil de Surveillance détermine également les éléments de rémunération des membres du Directoire.

À toute époque de l'année, il peut effectuer toutes vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer tous documents. Il peut conférer à un ou plusieurs membres tous mandats spéciaux.

En dehors des pouvoirs d'autorisation et de décision que lui confèrent la loi et les statuts, le règlement intérieur du Directoire prévoit que ce dernier soumettra pour approbation au Conseil des opérations importantes dépassant certains seuils. Sont concernées principalement les opérations de croissance externe, d'investissements et de recours à l'endettement.

Le Président du Conseil de Surveillance doit être sollicité sur ces mêmes opérations en dessous de ces seuils et doit en rendre compte au Conseil.

■ Fonctionnement des réunions

Délais moyens de convocation du Conseil

Le planning des réunions trimestrielles pour l'année à venir est fixé à l'avance par le Conseil de Surveillance de décembre ou de janvier de l'année.

Le règlement intérieur prévoit un délai minimum de convocation formelle de quinze jours, mais ce délai peut être raccourci

si les circonstances l'exigent. En 2010, le délai moyen constaté de convocation était de 14 jours.

En tout état de cause, le planning des quatre réunions de 2010 a été fixé à l'avance par le Conseil lors de sa séance du 15 décembre 2009 et a été respecté. À celles-ci s'est ajoutée une séance extraordinaire du Conseil lors du 4^e trimestre 2010 portant sur un projet d'opération précis.

Le planning des quatre réunions pour 2011 a été fixé par le Conseil de Surveillance du 16 décembre 2010.

Représentation des membres

Chaque membre a la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil par un autre membre. En 2010, cette faculté a été utilisée une fois.

Tenue des réunions du Conseil de Surveillance – participation à distance

La présidence des séances est assurée par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-président. Le Président a présidé les cinq réunions de l'année 2010.

Les quatre réunions du Conseil qui avaient été programmées pour 2010 se sont toutes tenues dans les locaux parisiens de la Société. La réunion extraordinaire du Conseil s'est tenue par voie de conférence téléphonique.

Le procédé de visioconférence entre le siège social d'Aix-en-Provence et le site parisien a été utilisé à trois reprises et a concerné deux membres.

Les statuts et le règlement intérieur autorisent en effet l'utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication pour les réunions du Conseil autres que celles relatives au contrôle des comptes annuels.

Le règlement intérieur en précise les modalités. Le Président peut décider d'organiser des réunions par voie de visioconférence ou par télécommunication, en particulier lorsque la tenue de réunions du Conseil est nécessaire dans des délais très brefs. Dans ce cas, le Président en informe préalablement la direction de la Société, de façon à lui permettre d'organiser techniquement le fonctionnement de ces moyens. Après confirmation par la Société de la faisabilité technique de la réunion, il informe les membres du Conseil de l'utilisation de ce procédé.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Le procès-verbal de la réunion indique quels membres ont participé à la réunion par ces moyens et les éventuels incidents de retransmission sont mentionnés dans le procès-verbal.

Prises de décisions

Les décisions sont prises à la majorité simple – avec voix prépondérante du Président en cas de partage – hormis certaines décisions relatives aux émissions de valeurs mobilières, aux décisions de cessions de participations importantes et de dissolutions et au rachat d'actions propres, qui requièrent une majorité renforcée des trois quarts des membres. La traçabilité des décisions est assurée par un procès-verbal adopté systématiquement au début de la séance suivante du Conseil de Surveillance.

Information des membres

Chaque membre reçoit avant la réunion, par courrier électronique, des éléments financiers relatifs au Groupe, les indicateurs de risques et un dossier présentant les points figurant à l'ordre du jour de la réunion.

Le règlement intérieur du Conseil prévoit un délai de communication des informations aux membres de cinq jours minimum pour les Conseils planifiés sur l'année.

Depuis mars 2009, la société a mis en place un système d'accès sécurisé à distance aux documents du Conseil de Surveillance, réservé à ses membres.

Jetons de présence

Dans la limite d'une enveloppe maximale fixée par l'Assemblée générale des actionnaires, la répartition des jetons de présence entre les membres, (hormis le Président qui perçoit une rémunération spécifique) est fonction de la participation effective de chaque membre aux réunions du Conseil et des comités et à leur préparation. Le Conseil a déterminé un montant forfaitaire par réunion et une rémunération au temps passé, le cas échéant, pour les travaux préparatoires.

La répartition des jetons au titre de 2010 est indiquée dans le Rapport de gestion social et consolidé, page 78.

■ Bilan d'activité 2010

Fréquence des réunions du Conseil de Surveillance et taux moyen de présence des membres

La loi rend nécessaire la tenue de quatre réunions du Conseil de Surveillance par an, le code de gouvernement d'entreprise MiddleNext reprenant cette règle.

En 2010, le Conseil s'est réuni à cinq reprises.

La durée moyenne des séances a été de trois heures et quarante-cinq minutes.

Il a été constaté la présence moyenne de 4,6 membres du Conseil sur les six en fonction, un seul des deux représentants du groupe WPP assistant, la plupart du temps, aux séances.

Présence de non-membres

En 2010, les trois membres du Directoire ont assisté et participé à toutes les réunions du Conseil, en intervenant dans leurs domaines de compétence respectifs.

Le directeur juridique a assisté à toutes les réunions du Conseil avec les fonctions de secrétaire de séance.

La restitution au Conseil des travaux du Comité des rémunérations, a été effectuée en présence des membres du Directoire. Le Conseil n'a pas estimé que cette situation fut de nature à compromettre sa liberté de jugement et de décision.

Les commissaires aux comptes ont été régulièrement convoqués à la réunion du Conseil du 25 mars 2010 sur les comptes 2009, à laquelle ils ont assisté, et à celle du 25 août 2010 sur les comptes semestriels 2010 à laquelle ils n'étaient pas présents.

Points abordés dans le cadre de sa mission de vérification et de contrôle de la gestion du Directoire

Au cours de ses réunions, le Conseil a examiné et débattu les points suivants :

- les comptes annuels, semestriels, les données trimestrielles ;
- le budget présenté par le Directoire ;
- les orientations stratégiques et les grands projets du Groupe ;
- les indicateurs de risques dans le Groupe ;
- les engagements hors bilan significatifs ;
- les informations relatives à la structure financière, à la situation de la trésorerie et aux comptes courants intragroupe ;
- les projets d'opérations de croissance externe ;
- les cessions de participations minoritaires ;
- l'évolution des effectifs et des coûts de personnel du Groupe ;
- l'évolution boursière, la situation de l'actionnariat, les plans de stock-options et d'attributions gratuites d'actions ;
- le statut, la rémunération et autres avantages du Directoire et des managers ;
- le contrôle interne ;
- le développement durable.

Lors du premier trimestre 2010, le Conseil s'est réuni une fois, le 25 mars, pour examiner, en présence des commissaires aux comptes, les travaux des Comités d'audit et des rémunérations, les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2009 (bilan, compte de résultat, annexes), le rapport de gestion social et consolidé, le projet de rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur le contrôle interne, faire un point sur la croissance externe et sur les autorisations diverses à donner.

Au cours du deuxième trimestre, le 22 juin, le Conseil a principalement examiné l'activité du Groupe et les tableaux de bord du premier trimestre 2010 ainsi que les indicateurs de risque. Il a également fait un point sur les projets de croissance externe. Le Conseil a également mis à jour son règlement intérieur.

Lors du troisième trimestre, le 25 août, le Conseil a examiné les comptes semestriels 2010 et le rapport financier semestriel du Directoire, les prévisions en année pleine, les suivis des indicateurs de risques et fait un point sur des projets de croissance externe.

Au cours du quatrième trimestre :

– le 6 octobre : le Conseil s'est réuni en vue de faire un point sur un projet de croissance externe ;
– le 16 décembre : le Conseil a également fait le point sur la croissance externe et les cessions de participations minoritaires, l'activité du Groupe et les tableaux de bord du troisième trimestre et sur les neuf premiers mois de l'année, ainsi que sur les « prévisions » en année pleine 2010. Un nouveau membre au Conseil a été coopté. Enfin, le Conseil a examiné le budget 2011, fixé le calendrier des réunions à tenir en 2011 et autorisé une convention de prestations de services entre la Société et une société contrôlée par un de ses membres.

Autorisations et décisions prises en 2010

Le Conseil a pris des décisions sur les points suivants :

- l'adoption, comme référentiel de gouvernement d'entreprise, du code MiddleNext ;
- l'approbation du rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne et son adoption à l'Assemblée générale ;
- la cooptation d'un nouveau membre au Conseil ;
- la mise en place d'un nouveau dispositif de rémunérations fixes et variables pour les membres du Directoire.

Il a également autorisé le Directoire à :

- céder le terrain acquis (en vue d'y faire construire le futur siège social) à un investisseur ;
- modifier le bail pour les locaux de Paris ;
- effectuer des opérations de croissance externe ;
- accorder des enveloppes de garanties pour couvrir des engagements pris par les filiales ;
- céder des participations ;
- proposer à l'Assemblée des actionnaires de lancer un nouveau programme de rachat d'actions pour dix-huit mois ;
- conclure des conventions.

Conventions de l'article L. 225-86 du Code de commerce

Le Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés mentionnera précisément ces conventions.

■ Évaluation

Conformément à une recommandation de MiddleNext, le Conseil du 23 mars 2011 a procédé, sous la supervision de son Vice-président, à une évaluation de son fonctionnement et de ses travaux en 2010. Cette évaluation a été effectuée sur la base d'un questionnaire adressé à chacun de ses membres et comprenant une liste

de cinquante-huit questions sur les sept thèmes suivants :

- sa composition ;
- son organisation et son fonctionnement ;
- son information ;
- sa rémunération ;
- ses relations avec le Directoire ;
- les comités (relations des comités avec le Conseil, évaluation) ;
- des commentaires généraux.

Ce questionnaire qualitatif a fait l'objet d'une note de synthèse établie par le Vice-président et remise à chaque membre.

Le Conseil de Surveillance du 23 mars 2011 a décidé de consacrer une partie de sa séance du 22 juin 2011 à l'analyse des réponses à ce questionnaire et de la note de synthèse du Vice-président.

Cependant, il n'a pas été jugé opportun de procéder à l'évaluation de la contribution effective individualisée de chaque membre aux travaux du Conseil de Surveillance.

Comités spécialisés

Il existe deux comités spécialisés mis en place par le Conseil de Surveillance, destinés à améliorer son fonctionnement et la préparation de ses décisions en amont.

Il s'agit du Comité des rémunérations, créé le 20 mars 2002, et du Comité d'audit, créé le 18 décembre 2003.

Le Conseil de Surveillance du 24 mars 2009 n'a pas jugé opportun – compte tenu des spécificités de la gouvernance du Groupe et de sa taille – de créer un Comité de sélection ou des nominations des mandataires sociaux de la Société.

Il a décidé qu'en cas de nomination prévue au sein du Conseil, il déléguera à deux de ses membres le soin d'instruire le dossier de candidature et de nomination.

Les comités sont exclusivement composés de membres du Conseil de Surveillance. Le règlement intérieur prévoit, conformément à la loi, qu'au moins un membre de chaque comité doit être indépendant et avoir des compétences particulières en matière financière ou comptable. Cette proportion minimale tient compte du nombre restreint de membres et de l'historique de HighCo.

Les comités peuvent, à leur discrétion, tenir leurs réunions en présence ou non des membres du Directoire.

Le Comité d'audit du 25 mars 2010, portant notamment sur les comptes 2009, a rencontré les commissaires aux comptes hors la présence des membres du Directoire.

Le rôle de chaque comité est précisé par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance. S'agissant du rôle du Comité d'audit, il est précisé par la loi.

Pour des raisons de simplification, les comités n'ont pas établi leur propre règlement intérieur.

Les réunions des comités ont fait l'objet en 2010 de comptes-rendus écrits signés par le Président.

■ Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations adresse des recommandations au Conseil sur la rémunération et l'ensemble des avantages et mécanismes d'incitation offerts aux dirigeants, y compris les stock-options et les attributions gratuites d'actions.

Il propose des règles de détermination de la part variable de la rémunération des dirigeants et contrôle l'application des règles qu'il a préconisées si celles-ci ont été adoptées par le Conseil. Il peut intervenir également sur la politique générale du Groupe en matière de rémunérations, de stock-options et d'incitation des managers et de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Le Comité des rémunérations est composé de quatre membres dont deux sont indépendants :

- Nicolas Butin (Président du comité) et Yves Lafargue, membres indépendants ;
- Frédéric Chevalier et Christopher Sweetland.

Il s'est réuni deux fois en 2010. Ces réunions ont porté toutes les deux sur l'approbation du nouveau dispositif 2010-2012 de rémunération du Directoire. La seconde réunion a également examiné la partie Gouvernement d'entreprise et principes de rémunération du Rapport du Président inclus dans le rapport annuel 2009.

Le Comité des rémunérations qui s'est tenu le 23 mars 2011 a examiné ces mêmes sujets. Il a également déterminé, en application des critères posés par le Conseil, le montant de la rémunération variable du Directoire au titre de 2010 ainsi que l'indexation de la partie fixe.

Enfin, il a abordé les questions liées à la gouvernance : parité homme/femme, règlement intérieur, mise en place d'un code de déontologie relatif à la prévention des manquements d'initiés.

■ Comité d'audit

L'ordonnance du 8 décembre 2008 a rendu obligatoire la création de ce Comité d'audit dans les sociétés cotées sauf dans le cas où le Conseil remplit les fonctions de ce comité.

Le Conseil de Surveillance de HighCo a mis en place son Comité d'audit dès mars 2004 en lui attribuant une mission similaire de celle qui a été définie par la loi.

Le Groupe s'appuie sur le rapport du groupe de travail de l'AMF sur le Comité d'audit (recommandation du 22/07/2010).

Ce comité, qui agit sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil de Surveillance, assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Conformément à la loi, ce comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit n'est composé que de deux membres, notamment pour les raisons suivantes :

- les statuts de HighCo fixent un nombre restreint de six membres siégeant au Conseil de Surveillance, or le Comité d'audit ne peut être composé que de membres du Conseil,
- par ailleurs, le Conseil a déjà instauré un Comité des rémunérations composé de quatre membres.

Ces deux membres sont indépendants au regard des critères posés par le code de gouvernement d'entreprise de MiddleNext : Nicolas Butin, qui en est le Président, et Yves Lafargue.

Le Conseil du 22 juin 2010 a harmonisé les dispositions de son règlement intérieur relatives au Comité d'audit pour les mettre en complète conformité avec le nouveau texte légal. Une nouvelle actualisation a été faite le 23 mars 2011.

Le Comité émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale.

Il rend compte régulièrement au Conseil de Surveillance de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'audit peut entendre les commissaires aux comptes, les directeurs financiers, les responsables de la trésorerie et les directeurs généraux.

En 2010, il s'est réuni une fois, le 25 mars, avant la réunion du Conseil examinant les comptes annuels 2009.

Le Comité d'audit a pu rencontrer à cette occasion les commissaires aux comptes hors la présence des membres de la direction, puis a procédé à l'examen des comptes annuels 2009 en présence cette fois des commissaires aux comptes, de la direction générale et des directeurs juridique et financier. Il a principalement examiné :

- les travaux des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2009, notamment les tests de dépréciation ;
- le dispositif de contrôle interne présenté par la direction ;
- les travaux effectués avec Ernst & Young sur le contrôle interne, notamment la revue de conformité par rapport au cadre de référence de l'AMF ;
- l'examen de points spécifiques (comptabilisation des actions gratuites, des frais de recherche et développement et de crédit d'impôt recherche, réorganisation juridique au sein du Groupe...) ;
- le projet de Rapport du Président sur les travaux du Conseil et le contrôle interne ;
- les honoraires versés aux commissaires aux comptes en 2009.

À compter de 2011, il se réunira au minimum deux fois par an. Cette périodicité est désormais précisée dans le règlement intérieur.

Le Comité d'audit s'est réuni une première fois le 21 mars 2011, soit deux jours avant le Conseil de Surveillance examinant les comptes annuels de 2010.

Après avoir rencontré les commissaires aux comptes hors la présence de la direction, le Comité d'audit a examiné les comptes 2010 dans les mêmes conditions qu'en mars 2010, et principalement :

- les travaux des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2010 ;
- le dispositif de contrôle interne : manuel de procédure, intervention du comité dans le processus de contrôle interne et d'arrêté des comptes ;
- des points spécifiques : la formalisation de la stratégie, les réorganisations juridiques de 2010, le plan d'audit 2011-2013, les charges exceptionnelles 2010, le coût et la comptabilisation d'un projet d'opération de croissance externe... ;
- le projet de Rapport du Président sur les travaux du Conseil et le contrôle interne ;
- les honoraires versés aux commissaires aux comptes en 2010.

En ce qui concerne l'évaluation des travaux du Comité d'audit, un questionnaire a été adressé à chaque membre du Conseil de Surveillance en février 2011 contenant un volet de questions spécifiques.

Le Conseil de Surveillance en fera l'analyse lors de sa séance du 22 juin 2011.

1.4. PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL POUR DÉTERMINER LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Principes et règles en vigueur

Les montants des rémunérations de toute nature perçues par les mandataires sociaux en 2010 sont fournis dans le Rapport de gestion social et consolidé (pages 76 à 78).

■ Concernant les membres du Conseil de Surveillance

Une résolution, approuvée par l'Assemblée générale mixte du 26 juin 2006 et fixant à 25 000 € le montant global maximal des jetons de présence pouvant être alloués aux membres du Conseil de Surveillance, est toujours en vigueur.

Le Conseil de Surveillance du 13 décembre 2007, sur proposition du Vice-président, a revu les conditions et critères d'allocation des jetons de présence. Le Conseil a décidé de maintenir le principe d'une rémunération directement liée à l'assiduité et à la participation des membres du Conseil aux travaux et comités et à leur préparation.

À l'intérieur de la limite globale de 25 000 € votée par l'Assemblée générale, le Conseil a réévalué le montant des jetons, qui était resté stable depuis plusieurs années. Ce montant est indexé sur l'évolution du plafond de la tranche B de la Sécurité sociale. Le Président a perçu une rémunération spécifique de 41 244 €.

■ Concernant les membres du Directoire

Le Conseil arrête sa politique de rémunération pour chaque membre du Directoire sur proposition du Comité des rémunérations. Cette politique porte sur l'ensemble des éléments de rémunération fixes et variables ainsi que sur les plans d'actionnariat (actions gratuites, stock-options).

Elle est déterminée de façon globale et pluriannuelle en fonction du travail effectué, de l'atteinte d'objectifs de l'entreprise, de la responsabilité assumée, mais aussi au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise. Elle vise à trouver un équilibre en fonction de ces différentes composantes.

Les membres du Directoire ont perçu une rémunération exclusivement de la société mère HighCo et uniquement au titre de leur mandat social, leur contrat de travail étant suspendu.

En mars 2010, le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des rémunérations, a mis en place un nouveau plan de rémunération triennal couvrant la période 2010 à 2012 et décrit ci-dessous.

La rémunération du Directoire contient une partie fixe, une partie variable et un dispositif d'actionnariat.

Rémunération fixe

Le Conseil a confirmé le montant de la rémunération fixe versé en 2009 à chaque membre du Directoire en décidant pour 2010 une indexation de 2,2 %.

Elle a été déterminée en recherchant une cohérence par rapport aux pratiques du marché et la rémunération des autres dirigeants du Groupe.

Rémunération variable

Le Comité des rémunérations a souhaité des critères de rémunération variable basés sur les trois valeurs piliers de HighCo depuis sa création il y a vingt ans : innovation, pragmatisme et exemplarité.

Critères quantitatifs :

- Au titre de la valeur « innovation », il a estimé que la croissance organique de la marge brute devait être l'indicateur principal, aussi bien la croissance publiée que la croissance relative par rapport au marché. Il a proposé 60 000 € maximum par membre, à savoir :
 - un montant de 30 000 € brut maximum par membre, à raison de 10 000 € par point de croissance organique publiée du Groupe par rapport à l'exercice précédent ;
 - un montant de 30 000 € brut maximum par membre, à raison de 10 000 € par point de « surperformance » par rapport à un index de valeur de sociétés de communication cotées en bourse.
- Au titre de la valeur « pragmatisme », le Comité a estimé que l'un des indicateurs clés devait être la progression annuelle de la marge opérationnelle (RAO*/MB). Il a proposé 50 000 € brut maximum par membre, calculés sur la progression annuelle de la marge opérationnelle pour la période 2009-2012. En cas de dépassement de l'objectif de progression annuelle, le montant de ce dépassement diminue à due concurrence l'objectif de l'année suivante. À cet indicateur s'ajoutent 10 000 € brut maximum par an et par membre sur le maintien d'un ratio dette nette moyenne/EBITDA de l'année en cours inférieur au ratio de l'année précédente.

Critère qualitatif :

Enfin, au titre de l'« exemplarité », les membres du Directoire doivent, selon le Comité, être « incentivés » également sur la base de critères qualitatifs et individualisables en relation avec leurs missions respectives. Il a proposé 20 000 € maximum par membre.

Un tableau récapitulatif des rémunérations dues et versées en 2010 figure dans le Rapport de gestion social et consolidé, page 77.

Dispositif d'actionnariat

Actions gratuites

Le Directoire bénéficie de deux sortes d'actions gratuites :

- les actions gratuites conditionnées uniquement à la présence ;
- les actions de performance soumises en outre à des conditions de performance. Il est rappelé que la recommandation n° 5 du code MiddleNext prévoit qu'au moins une partie des attributions définitives d'actions gratuites soit soumise à des conditions de performance (dites « actions de performance »).

En sus des 125 000 actions déjà octroyées en 2007 sur objectifs de BNPA 2012, le Comité a proposé de mettre en place un nouveau dispositif d'attribution d'actions gratuites portant sur 175 000 actions constituées de :

- 135 000 actions gratuites conditionnées à la présence ;
- 40 000 actions de performance conditionnées à la présence et au BNPA 2012.

En application de la loi du 30 décembre 2006, le Conseil a fixé à 10 % la quantité d'actions devant être conservées au nominatif par chaque bénéficiaire jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Stock-options

Le 11 février 2011, les dirigeants ont levé la totalité des options de souscription d'actions (80 000 chacun) qui leur avait été attribuées en octobre 2004 (exercables au plus tard en octobre 2011) et ont versé à la Société, au titre du prix de souscription, la somme totale de 2 137 600 €.

Les bénéficiaires ont conservé un total de 22 % du nombre d'actions issues des levées en compte nominatif pur (voir le Rapport de gestion social et consolidé, page 79).

Il n'existe plus, à la date du présent rapport, de plans de stock-options en vigueur dans le Groupe.

Autres avantages

Le dispositif de rémunération est complété par les éléments suivants :

- une indemnisation en cas de révocation/non-renouvellement (sauf faute lourde), correspondant à deux ans de rémunération fixe (voir le Rapport de gestion social et consolidé, page 84) ;
- une assurance responsabilité civile des mandataires sociaux.

Aucun membre ne bénéficie d'un système de retraite supplémentaire.

* RAO avant bonus et coût des plans d'actions gratuites du Directoire.

Dispositions du code de gouvernement MiddleNext en matière de rémunérations

Lors de la réunion du 25 mars 2010, le Comité des rémunérations et le Conseil de Surveillance de HighCo ont examiné, au vu de l'analyse du cabinet Ernst & Young, la conformité de la pratique du Groupe au regard des recommandations MiddleNext sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées pour les valeurs moyennes et petites.

En 2011, ce même prestataire a effectué une mise à jour de l'analyse de la conformité des pratiques de HighCo avec les points de vigilance et les recommandations du code de référence MiddleNext. Il a procédé à une revue du projet de rapport 2010 du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques en effectuant une comparaison avec le rapport AMF du 7 décembre 2010 relatif aux valeurs moyennes et petites se référant au code MiddleNext.

■ Cumul contrat de travail et mandat social du Président du Directoire

Rappel de la recommandation MiddleNext

– *Le Conseil apprécie l'opportunité d'autoriser le cumul du contrat de travail et du mandat social (en l'occurrence) du Président du Directoire et en expose les raisons de façon circonstanciée dans le rapport à l'Assemblée.*

Application chez HighCo

Le Conseil s'est prononcé sur ce sujet le 24 mars 2009. Il avait alors constaté que le Président en exercice, Richard Caillat, a, d'une part, fait un parcours réussi de près de vingt ans au sein du Groupe, et, d'autre part, qu'il a débuté sa carrière au sein de HighCo comme salarié et a conclu avec elle un véritable contrat de travail, antérieur de plus de quinze ans à sa nomination en tant que Président du Directoire de la Société.

Les avantages pour l'intéressé du maintien du contrat de travail ne sont pas apparus exorbitants au Conseil, compte tenu en particulier de l'absence d'indemnité conventionnelle au titre du contrat de travail qui viendrait s'ajouter à la convention d'indemnisation en vigueur au titre du mandat social, et par rapport aux autres éléments de rémunération.

Il n'avait également pas été jugé souhaitable de créer entre le Président du Directoire et les autres membres du Directoire, également directeurs généraux mais non visés par la recommandation, une inégalité de traitement alors que ceux-ci disposent des mêmes pouvoirs au sein d'un organe de direction auquel la loi a conféré un caractère collégial. Le contrat de travail du Président a donc été maintenu.

Il est rappelé que le contrat de travail des trois membres du Directoire est, en application de la réglementation, suspendu pendant l'exercice du mandat social, comme il est précisé page 230 du Rapport spécial des commissaires aux comptes.

■ Indemnités de départ

Rappel des recommandations MiddleNext

– *Indemnisation exclue en cas de démission, mutation interne au Groupe, possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite.*
– *L'indemnité de départ ne peut excéder deux ans de rémunération fixe et variable et ne doit pas être notoirement déconnectée du marché.*

Application chez HighCo

HighCo est plus restrictive que cette recommandation puisque l'indemnisation prévue ne prend pas en compte la partie variable, qui a représenté un tiers de la rémunération du Directoire en 2010.

Il est rappelé que l'indemnisation ne peut être versée en cas de départ volontaire, et ne pourrait pas l'être en cas de changement de fonction à l'intérieur du Groupe.

Plus de précisions sont données dans le Rapport de gestion social et consolidé (voir le tableau n° 10, page 84).

■ Stock-options et attributions gratuites d'actions

Rappels des recommandations MiddleNext et applications par HighCo

– *Ne pas concentrer à l'excès les attributions sur les dirigeants.*
La pratique de HighCo est conforme à cette recommandation. À la date du présent rapport le nombre total d'attributaires d'actions gratuites (non caduques) est de vingt et un. Les dirigeants mandataires sociaux de HighCo bénéficient de 51 % de celles-ci contre 49 % pour les autres managers du Groupe.

– *Un dirigeant ne peut s'en voir attribuer au moment de son départ.*
Le Conseil s'est prononcé en faveur de cette règle.

– *Conditionner tout ou partie des actions gratuites et des stock-options des dirigeants à des conditions de performances.*
La pratique de HighCo est conforme à cette recommandation puisque plus de 60 % des attributions faites aux membres du Directoire, depuis la mise en place de ce dispositif, sont subordonnées à de telles conditions.

1.5. ANALYSE DE CONFORMITÉ AU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE MIDDLENEXT

L'analyse suivante a été effectuée en mars 2010 par un cabinet d'audit et réactualisée avec ce même prestataire en 2011.

Recommandations MiddleNext

Le pouvoir exécutif		Conformité de HighCo sans réserve
R1	Cumul contrat de travail et mandat social	oui
R2	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	oui
R3	Indemnités de départ	oui
R4	Régime de retraite supplémentaire	oui
R5	Stock-options et attributions gratuites d'actions	oui
Le pouvoir de surveillance		
R6	Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	oui
R7	Déontologie des membres du Conseil	oui
R8	Composition du Conseil – Présence de membres indépendants au sein du Conseil	oui
R9	Choix des membres du Conseil	oui
R10	Durée des mandats des membres du Conseil	oui
R11	Information des membres du Conseil	oui
R12	Mise en place des comités	oui
R13	Réunions du Conseil et des comités	oui
R14	Rémunérations des membres du Conseil	oui
R15	Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	oui

Points de vigilance

Le pouvoir exécutif		Vigilance effective
1.1	La compétence du dirigeant est-elle adaptée ?	oui
1.2	Le dirigeant est-il isolé ?	oui
1.3	La rémunération du dirigeant peut-elle affecter son jugement ?	oui
1.4	La succession du dirigeant est-elle gérée ?	oui (1)
Le pouvoir de surveillance		
2.1	Le pouvoir de surveillance n'empêche-t-il pas sur le pouvoir exécutif ?	oui
2.2	Les membres du Conseil remplissent-ils effectivement leur devoir de surveillance ?	oui
2.3	Les membres du Conseil ont-ils les moyens matériels de remplir leur mission ?	oui
2.4	La compétence des membres du Conseil est-elle adaptée ?	oui
2.5	Les conditions d'exercice des membres peuvent-elles affecter leur jugement ?	oui
Le pouvoir « souverain »		
3.1	Les actionnaires sont-ils clairement informés des risques majeurs et prévisibles qui pourraient menacer la pérennité de l'entreprise ?	oui
3.2	Les actionnaires choisissent-ils réellement les membres du Conseil ?	oui
3.3	Les actionnaires participent-ils aux votes ?	oui
3.4	Existe-t-il un risque de léser les actionnaires minoritaires ?	oui
3.5	L'actionnariat est-il géré dans la durée ?	oui

(1) Il s'agissait d'un point devant être amélioré selon l'analyse faite par le cabinet Ernst & Young en 2010. La société a indiqué que le caractère collégial du Directoire et la création du Comité exécutif fin 2009 limitent la problématique de succession à la tête du Groupe. En 2011, compte tenu de ces informations, le cabinet Ernst & Young estime que le Groupe a mis en place des mesures permettant de limiter le risque de succession et par conséquent que HighCo a tenu compte du point de vigilance et lui paraît conforme.

1.6. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à 0 heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne de son choix dans les conditions prévues aux articles L. 225-106 I alinéa 2 du Code de commerce ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat. Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société dans les conditions fixées par la loi. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration. Ce formulaire doit parvenir à la Société au maximum trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte. Les actionnaires peuvent adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée générale, soit sous forme papier, soit par télétransmission.

La Société respecte les dispositions légales en matière de convocation et participation aux assemblées générales. Elle répond à toute demande de renseignement des actionnaires. L'ordonnance du 9 décembre 2010 complétée par son décret d'application du 23 décembre 2010 a modifié les règles applicables aux assemblées générales de sociétés anonymes. Le Directoire proposera à l'Assemblée générale de modifier les statuts en conséquence.

Les modalités de mise à disposition des documents préparatoires sont publiées par voie de communiqué et sur le site Internet de la Société. La convocation de chaque assemblée générale figure sur le site Internet de HighCo.

1.7. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Ces éléments sont mentionnés dans le Rapport de gestion social et consolidé, page 90.

2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

2.1. DÉFINITION ET PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE

Définition

Les procédures de contrôle interne du Groupe HighCo reposent sur une analyse des principales sources de risques propres à l'entreprise.

Elles ont pour objectif de veiller à ce que les opérations réalisées et les décisions de gestion respectent le cadre fixé par le Directoire et le Conseil de Surveillance, les lois et règlements actuellement en vigueur ainsi que les procédures internes du Groupe.

Elles visent également à s'assurer raisonnablement de la fiabilité et de la sincérité des informations financières, comptables et de gestion communiquées par l'entreprise, mais elles ne peuvent garantir de façon absolue la survenance des risques liés à des erreurs humaines.

Le Président du Conseil de Surveillance a demandé au Directoire de réunir les informations relatives aux risques ainsi qu'aux mesures de contrôle interne existantes au sein du Groupe en 2010, nécessaires à l'établissement de son rapport.

Un groupe de travail a été constitué, composé de la direction générale et des responsables des différentes fonctions supports (mentionnées page 120).

Périmètre

Les procédures de contrôle interne mises en place sont applicables à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation. Ces procédures sont, dans certains domaines, différentes selon que l'entité concernée est située en France ou dans un autre pays.

2.2. PILOTAGE DU CONTRÔLE INTERNE : RÉPARTITION DES RÔLES

Rôle de la société mère dans le Groupe

HighCo, cotée sur NYSE Euronext Paris au compartiment C, est la holding animatrice du Groupe et, à ce titre, centralise les fonctions suivantes :

- la définition de la stratégie et la conduite des affaires du Groupe ;
- la politique financière et l'optimisation de la trésorerie ;
- l'animation des divisions commerciales ;
- la communication du Groupe ;
- la politique de croissance externe, de rapprochement et de partenariat ;

- la fonction ressources humaines en France ;
- les fonctions juridique et fiscale en France ;
- la fonction informatique en France ;
- la fonction d'audit interne en France.

Depuis son recentrage stratégique sur les solutions marketing, le Groupe est présent principalement en France et au Benelux. Cette évolution contribue à homogénéiser le contrôle interne et à en renforcer l'efficacité. La fonction d'audit interne s'appuie notamment sur les différents acteurs présentés ci-après.

Directoire

Deux membres du Directoire ont plus particulièrement en charge la direction générale et supervisent les directions financière, informatique, juridique et celle des ressources humaines.

Conseil de Surveillance

Afin de renforcer sa fonction de contrôle, le Conseil de Surveillance s'est doté le 22 mars 2004 d'un Comité d'audit dont la mission, définie par le règlement intérieur, s'étend aux procédures d'audit interne (voir Gouvernement d'entreprise, partie 1, pages 114-115).

Fonctions supports

Pour mettre en œuvre le contrôle interne et coordonner les acteurs, la direction générale s'appuie sur les responsables des fonctions supports Groupe suivantes :

- la direction financière ;
- la direction des ressources humaines ;
- la direction juridique ;
- la direction informatique.

Filiales opérationnelles

Les équipes financières ou administratives des filiales opérationnelles du Groupe veillent à se conformer aux procédures internes standardisées, aux réglementations locales et s'appuient, si nécessaire, sur l'expertise de prestataires externes, notamment pour les questions juridiques, fiscales et sociales.

2.3. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Le Groupe s'est engagé dès 2007 dans un processus de mise en conformité avec les recommandations de l'AMF du 22 janvier 2007 sur le cadre de référence du dispositif de contrôle interne. À cet effet, le Groupe avait demandé à un prestataire extérieur la revue, sur le plan méthodologique, de cette démarche d'autoévaluation et de documentation du contrôle interne comptable et financier. Cette approche avait pour objet de concilier deux objectifs majeurs :

- l'initiation d'une démarche de cartographie des risques ;
- la revue de conformité au cadre de référence AMF sur le contrôle interne.

La direction générale et le prestataire extérieur avaient présenté au Comité d'audit du 4 décembre 2008 les résultats des ateliers d'identification des risques ainsi que le plan d'actions pour la période 2008-2010 (voir le paragraphe 2.5, page 137).

Par ailleurs, le Groupe adhère au référentiel spécifique de l'AMF pour le contrôle interne, en tenant compte des mises à jour du 22 juillet 2010. Le dispositif de contrôle interne du Groupe vise bien à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- la fiabilité des informations financières ;
- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ou le Directoire.

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs. Pour cela, il a été adressé début 2011 un questionnaire technique détaillé à chaque filiale du Groupe. Les managers de chacune d'elles ont notamment déclaré les risques potentiels ou avérés, les réponses apportées et les mesures envisagées.

Suite à cette revue, la Société considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

Le paragraphe suivant a pour objet de lister les principaux risques du Groupe en distinguant pour chacun d'eux l'identification du risque, d'une part, et, d'autre part, l'analyse du risque pour le Groupe et son traitement. La quantification des risques est mentionnée dans les Annexes aux comptes consolidés (voir page 147).

Certains risques sont toutefois difficilement quantifiables et d'autres ne le sont pas en raison de leur caractère confidentiel. Le Groupe s'efforce d'assurer la majorité de ses risques.

Risques opérationnels

Ce paragraphe présente les principaux risques opérationnels du Groupe identifiés par le Directoire.

Ces risques sont difficilement quantifiables. Certains font l'objet de couvertures d'assurance décrites dans le Rapport du Président (partie 2, pages 131-132).

■ Risques externes

Risques liés au secteur de la communication

Identification des risques

Les investissements en communication des annonceurs sont très sensibles à la situation économique et au moral des entreprises. Après une baisse en 2009 en Europe occidentale de 11,2 % des investissements publicitaires, le marché a rebondi de 4,1 % en 2010 (source ZenithOptimedia, décembre 2010).

Le comportement des consommateurs est également essentiel. Il peut délaisser un outil promotionnel au profit d'autres.

Le Rapport de gestion social et consolidé décrit l'évolution du secteur de la communication en 2010 (pages 57 à 60).

En ce qui concerne le risque politique et de survenance d'événements géopolitiques, il est rappelé que HighCo réalise l'essentiel de ses activités en France, au Benelux et en Espagne, pays politiquement stables. Toutefois, la Belgique connaît une situation politique difficile marquée par l'incapacité de former un gouvernement depuis plusieurs mois. Par ailleurs, le Groupe est sur le point de développer des activités de *couponing* dans les pays du Gulf Cooperation Council (1), région actuellement instable politiquement.

Analyse des risques

Les fluctuations des investissements en communication constituent un risque, se traduisant par des pertes ou réductions rapides de budget. Elles peuvent avoir un impact négatif sur l'activité et les résultats. Les évolutions juridiques affectant les annonceurs, qu'elles soient internes – fusions, rachats, regroupements... – ou externes – modification des règles concernant la publicité (assouplissement de la réglementation en matière de vente avec primes et loterie ou, au contraire, restrictions, comme sur le tabac ou l'alcool) – peuvent également avoir des conséquences sur le maintien de budgets des agences.

Les changements de comportement des consommateurs peuvent aussi impacter négativement les activités du Groupe dans l'hypothèse où ceux-ci manifesteraient moins d'engouement pour des offres promotionnelles développées ou gérées par HighCo.

En période de tension sur leur pouvoir d'achat, les consommateurs utilisent largement ces outils. Inversement, ils peuvent moins y recourir en période d'amélioration.

La survenance d'événements géopolitiques dans les pays du Gulf Cooperation Council pourrait retarder voire empêcher le développement d'activités de *couponing* dans ces pays, mais l'impact pour le Groupe d'une telle situation serait non significatif, HighCo n'ayant conclu que récemment un partenariat en vue de proposer des solutions de *clearing* dans ces pays. En Belgique, une aggravation de la situation politique et sociale serait en revanche susceptible d'affecter de façon négative les activités du Groupe.

Traitement des risques

- Sensibilité à la situation économique : le Groupe dispose d'une flexibilité sur ses coûts lui permettant de s'adapter en cas de dégradation de la situation économique.
- Sensibilité à la situation politique : le Groupe reste prudent s'agissant de ses investissements dans les pays à risques.
- Sensibilité au changement de comportement des consommateurs : ce risque est tempéré par une veille sur les comportements d'achat, la diversification des outils pouvant être proposés aux consommateurs, et l'anticipation des habitudes des consommateurs, en particulier par la digitalisation des solutions marketing apportées aux annonceurs.

Risques liés à l'environnement concurrentiel

Identification des risques

L'environnement concurrentiel, décrit dans le Rapport de gestion social et consolidé (page 60), reste marqué en 2010 par des mises ou remises en compétition fréquentes et par une sélection exigeante des services achats des clients.

Les activités de communication opérationnelle (« Store ») se situent sur un marché atomisé sur lequel interviennent de multiples concurrents, ce qui génère une forte concurrence tarifaire. Le marché s'oriente de plus en plus vers les nouvelles technologies de marketing digital.

Les activités de traitement de données (« Data ») se situent sur un marché plus restreint en nombre d'opérateurs. De ce fait, la concurrence entre les acteurs résulte à la fois des innovations technologiques, des offres commerciales innovantes et d'une politique tarifaire attractive.

Enfin, GS1, organisme international de gestion de standards de codification visant à favoriser les relations entre fabricants et distributeurs, et qui attribue *via* HighCo les codes coupons aux annonceurs pour les besoins de leurs campagnes de *couponing*.

(1) Émirats arabes unis, Arabie saoudite, Oman, Qatar, Koweït, Bahreïn.

est sorti de sa neutralité. En effet, GS1 se positionne au Benelux comme acteur de la chaîne de compensation des coupons de réduction à travers la création d'un *coupon data pool* (base de données censée recenser l'ensemble des coupons de réduction).

Analyse des risques

En ce qui concerne les activités de communication opérationnelle (« Store »), la concurrence importante peut créer une forte pression sur les prix et éroder la marge et les résultats du Groupe.

S'agissant des activités de traitement de données (« Data »), le risque serait de ne pas disposer d'une offre suffisamment innovante ou suffisamment complète et diversifiée, ce qui serait susceptible à terme de lui faire perdre des parts de marché.

Au Benelux, GS1 est gestionnaire de l'attribution des codes-barres pour les coupons de réduction, mais intervient de plus en plus sur le marché sur lequel opère HighCo. Ce positionnement ainsi que les conditions dans lesquelles GS1 tente de lancer son *coupon data pool* sont susceptibles d'affecter les activités du Groupe.

Traitements des risques

Face à la concurrence, le Groupe estime que la meilleure réponse reste l'innovation sur les produits et les offres de services. Sur ce point, le Groupe a continué à être très actif en 2010 (voir le paragraphe Risques liés à l'innovation et à l'utilisation des nouvelles technologies ci-après).

Face à l'offre de GS1, HighCo Data Benelux développe notamment une solution innovante de traitement dématérialisé des coupons (ECDT version 2) qu'elle va diffuser, tout en restant vigilante sur le caractère loyal des pratiques de son concurrent.

Pour simplifier l'offre, depuis 2009, toutes les filiales du Groupe portent le nom « HighCo » dans le but de faire valoir toutes leurs expertises au profit de leurs clients sous une seule et même marque. Le Groupe s'efforce d'adapter son offre en fonction des besoins du marché, notamment en créant des partenariats (tflconso.fr, opération marché franprix/NFC ville de Nice...).

■ Risques internes

Risques technologiques

- Risques liés à l'innovation et à l'utilisation des nouvelles technologies

Identification des risques

Sous l'impulsion des annonceurs, les nouvelles technologies (Web, mobile) se développent de plus en plus, pour donner naissance à de nouvelles offres marketing ou à de nouveaux outils de mesure des supports et des opérations.

L'activité dans les bases de données est ainsi appelée à poursuivre son développement, de même que les technologies *in-store*.

Analyse des risques

Le Groupe pourrait être confronté au risque de ne pas anticiper suffisamment les innovations technologiques rapides de son secteur, et de ne pas adapter son offre. Par ailleurs, certains clients peuvent également décider de développer leurs propres solutions grâce aux nouvelles technologies.

HighCo pourrait alors voir ses *business models* fragilisés et ne pas bénéficier pleinement de nouveaux relais de croissance, contrairement à des concurrents ou à de nouveaux acteurs. Des risques existent également liés à une protection juridique insuffisante des innovations dans certaines filiales, les exposant au risque de perte du bénéfice de leurs investissements.

Traitements des risques

L'innovation est l'une des priorités stratégiques du Groupe depuis sa création. Avec le lancement d'un pôle technologique en 2006, suivi de l'offre HighCo 3.0 en 2007 et de l'acquisition de BleuRoy.com ou userADgents en 2008, le Groupe s'est doté d'équipes expertes et reconnues sur le marché et accentue ses investissements d'années en années.

Avec le Lab 3.0, le Groupe investit sur la digitalisation des solutions marketing apportées aux annonceurs avec le développement d'une offre de porte-coupons mobile. Les équipes ont également développé un module pour le traitement des coupons électroniques par la caisse. À ceci s'ajoutent le développement d'une offre pour la dématérialisation des cartes de fidélité et les investigations sur toutes les nouvelles technologies qui vont permettre de digitaliser le point de vente : table multi-touch, bornes interactives, PLV interactives, caisses interactives... (voir le Rapport de gestion social et consolidé, page 107).

Cette cellule technologique s'est étendue à la Belgique, avec la création en mars 2009 de HighCo DIGITAL BVBA Belgique, en vue du développement de solutions marketing digitalisées.

• Risques informatiques

Identification des risques

Le Groupe est exposé à deux principaux types de risques informatiques : ceux qui relèvent de la sécurité des données (fonction informatique), et ceux qui relèvent de l'informatique métier.

Le risque principal de la fonction informatique se situe au niveau de la sécurité de l'information (accès aux données, sauvegardes, archivage et accès réseau) et dans l'absence de centralisation de cette fonction dans les pays étrangers où opère le Groupe.

Analyse des risques

Les risques de l'informatique métier sont globalement les mêmes pour toutes les filiales du Groupe, qu'elles soient françaises ou implantées à l'international :

- *clearing* des coupons de réduction : risques techniques sur le stockage des bons, ainsi que sur les bases de données clients. Pour rappel, les centres de traitement des bons de réductions du Groupe ont traité plus de 360 millions de bons de réduction en 2010 ;
- *couponing* et Digital Web & Mobile : risques d'interruption des serveurs pouvant occasionner des coupures de service ;
- animation et *merchandising* : utilisation d'outils informatiques et de progiciels pour la gestion des animateurs et des *merchandisers*, ces outils pouvant se révéler rapidement obsolètes sans mise à jour significative. Tout dysfonctionnement peut entraîner un ralentissement temporaire de l'activité ;
- publication sur des sites extranet des résultats de campagnes de promotion pouvant intéresser les concurrents directs.

Traitement des risques

En France

Afin de gérer au mieux les risques de la fonction informatique, des procédures ont été mises en place par la direction informatique. Celle-ci est centralisée et comprend une dizaine de collaborateurs.

La direction informatique définit avec l'aide de la direction générale :

- les stratégies de sécurité physique d'accès aux bâtiments ;
- les politiques d'accès aux données ;
- la sécurisation des accès de et vers Internet ;
- la politique d'achat des matériels et logiciels ;
- les politiques de sauvegarde et d'archivage.

La direction informatique intervient dans :

- l'assistance aux filiales dans le choix de nouveaux outils adaptés à leur métier ;
- la validation de la compatibilité des nouveaux outils à mettre en œuvre avec les outils et matériels déjà existants ;
- le déploiement ou la supervision du déploiement des nouveaux outils dans les filiales ;
- l'achat, l'installation et la maintenance de tous les éléments informatiques, de réseaux et techniques des filiales françaises.

• Accès aux données

L'ensemble des serveurs France est intégré dans les services d'annuaire de Microsoft (*active directory*). Chaque utilisateur du Groupe bénéficie d'un compte associé à une boîte e-mail. La gestion des droits des accès aux serveurs se fait en fonction de groupes de sécurité gérés par le service informatique.

Les demandes de modifications sont faites par les propriétaires des données et validées par les managers.

Des formulaires pour la gestion des arrivées/départs de collaborateurs ont été mis sur l'intranet. Un contrôle mensuel est fait pour vérifier l'inactivation des comptes des salariés partis en fonction d'une liste des départs fournie par la direction des ressources humaines.

La gestion des accès permet d'éviter l'installation de logiciels pirates.

• Sauvegardes

Les données présentes sur les serveurs internes et sur les serveurs Internet de production sont sauvegardées grâce à des robots SDLT situés sur chaque site géographique. Une sauvegarde incrémentale est réalisée chaque nuit du lundi au jeudi. Une sauvegarde totale est réalisée tous les vendredis. Les sauvegardes mensuelles sont conservées un an. Les cartouches de sauvegarde sont stockées dans des coffres ignifugés et blindés.

Les données les plus sensibles sont sauvegardées en double sur des sites distants.

Des outils de *monitoring* permettent au responsable des sauvegardes de vérifier quotidiennement la bonne exécution des différentes tâches programmées.

Les collaborateurs sont sensibilisés à la nécessité de travailler sur le réseau et d'y sauvegarder leurs données afin de minimiser les risques de pertes de données lors des restaurations consécutives à des incidents informatiques.

• Archivage

L'archivage des données se fait sur support DVD ou SDLT, gravé en double, dont une copie se trouve dans un coffre.

• Accès réseau

Les sites principaux du Groupe sont interconnectés grâce à des liaisons privatives louées. Les accès depuis les sites mineurs pour un nombre d'utilisateurs restreint sont possibles grâce à des VPN (*virtual private networks*, « réseaux privés virtuels ») managés par le service interne. En dehors de ces liaisons, il n'y a pas d'accès direct depuis l'Internet sur le réseau interne.

Seul l'accès externe à la messagerie est disponible pour les utilisateurs moyennant l'utilisation d'un *token* de sécurité validant les droits d'accès.

Les accès depuis et vers l'Internet sont protégés par différents systèmes pare-feu, antivirus et antispam. Ces matériels sont mis à jour régulièrement suivant les préconisations des fabricants de ces solutions.

- Plan d'audit informatique

Le Groupe procède tous les ans à un audit externe informatique d'une filiale. Après HighCo DATA France en 2008, ce plan a concerné la filiale Media Cosmos et son système informatique de gestion de la régie pour ses clients en 2009.

Concernant l'informatique métier, les sociétés concernées par les risques identifiés ont mis en place des équipes dédiées chargées de piloter ces risques et de les anticiper, afin d'éviter toute panne des systèmes informatiques. Certains outils informatiques sont gérés par un prestataire externe (progiciel de gestion des animateurs).

À l'international

La fonction informatique n'étant pas centralisée, les équipes locales en Belgique et en Espagne ont soit mis en place des équipes informatiques dédiées, soit eu recours à des prestataires extérieurs.

Le Groupe s'assure de la cohérence et de la mise en place d'une politique de sécurité de l'information dans le cadre de contrôles faits par les commissaires aux comptes et d'audits réalisés par des cabinets extérieurs (*clearing* de bons de réduction en Belgique). Afin de renforcer la cohérence et la sécurité globale du Groupe, un comité de pilotage informatique Groupe a été mis en place en 2009, regroupant les intervenants en France et à l'international.

En 2010, le plan d'audit informatique initié en France a concerné les entités du Benelux.

Risques liés à la mise en œuvre de techniques promotionnelles

Identification des risques

Des risques spécifiques existent dans la réalisation d'opérations de marketing événementielles notamment dans les lieux publics en présence du public (dommages aux biens et aux personnes). Certaines techniques promotionnelles (échantillonnage, bons, jeux...) peuvent faire l'objet d'une utilisation non conforme à leur destination.

Analyse des risques

Ces risques peuvent se matérialiser pour le Groupe, tant sur le plan financier que sur celui de la responsabilité. Certains peuvent décrédibiliser un support promotionnel sur un marché entier et avoir des incidences négatives sur l'activité de HighCo si celle-ci commercialise ce support.

Traitement des risques

Pour couvrir les risques spécifiques existant dans la réalisation d'opérations de marketing événementielles notamment dans les lieux publics (dommages aux biens et aux personnes), des polices d'assurances ont été souscrites. La compagnie d'assurance est consultée avant la réalisation de certaines opérations. Le Groupe a une politique axée sur la qualité et sur le contrôle en amont de la réalisation des opérations promotionnelles.

Risques liés aux processus internes de décisions

Identification des risques

En France, il existe une forte concentration (dans les limites légales) des mandats sociaux et de la représentation légale des filiales entre les mains des membres du Directoire de la société mère. Les travaux de cartographie des risques effectués en 2008 ont identifié parmi les risques un schéma délégataire insuffisant dans le Groupe.

Analyse des risques

Le nombre restreint de délégations de pouvoirs dans le Groupe présente l'avantage de clarifier les prises de décision et de faciliter le contrôle du processus de décision, mais pourrait exposer les dirigeants du Groupe à un risque pénal, alors que ceux-ci ne disposeraient pas, compte tenu de la taille du Groupe, d'une implication opérationnelle directe.

Traitement des risques

La préparation et la validation de l'ensemble des décisions des organes légaux et statutaires des filiales et de la société mère (assemblées, Conseil de Surveillance...) sont centralisées au niveau du service juridique de la holding.

Dans une optique de prévention des risques, la mise en place de délégations de pouvoirs permettrait d'identifier le responsable le plus proche de la situation où peut se réaliser l'infraction, et par conséquent le plus apte à la prévenir.

Des travaux, initiés en 2010, continuent d'être menés en 2011 sur l'évolution du schéma délégataire du Groupe, avec le Comité d'audit, afin de définir, dans le cadre de délégations de pouvoirs, les missions et responsabilités de chaque responsable opérationnel ou administratif auprès du Directoire.

Dans les filiales situées hors de France, la majorité des postes des conseils d'administration des filiales sont détenus par les dirigeants de la holding, mais ceux-ci n'en sont pas les représentants légaux. Le contrôle du processus de décision du management local s'effectue à travers des relais constitués d'avocats spécialisés qui interviennent en relation avec le service juridique interne, et par l'obligation faite aux managers locaux d'obtenir l'autorisation de leur conseil d'administration avant toute décision importante. Des seuils statutaires de signification ont été définis pour chaque société.

Risques de défaillance du contrôle interne

Identification des risques

Le contrôle interne permet de réduire les risques d'erreur ou de fraude, mais ne constitue pas une garantie absolue que les objectifs recherchés seront atteints.

Compte tenu de la structure juridique du Groupe (filiales généralement de taille réduite, réparties sur différents pays européens), la mise en place et le contrôle de procédures peut s'avérer difficile.

Analyse des risques

À niveau du Groupe, la défaillance du contrôle interne pourrait nuire à la sauvegarde et à la protection des actifs en cas de manquement ou de détournement, et pourrait affecter sa capacité à remonter une information financière fiable dans les délais impartis en cas de faiblesses constatées dans l'application des procédures standardisées. Par ailleurs, le non-respect des étapes de validation interne ou des manquements dans l'application des règles de ressources humaines, juridiques et fiscales pourraient dégrader la réputation commerciale du Groupe et l'exposer à des procédures judiciaires.

Traitement des risques

Comme indiqué précédemment, le Groupe a entrepris une démarche de mise en conformité de son contrôle interne en 2007. Cela a conduit à la mise en place d'une cartographie des risques avec un prestataire extérieur, et à un plan d'action pour la période 2008-2010.

Les actions menées sont détaillées dans le paragraphe 2.5 du présent rapport (page 137).

Par ailleurs, l'audit interne est chargé d'élaborer un manuel de procédures Groupe et un plan d'audit interne tenant compte des événements passés, des requêtes du Comité d'audit et de l'analyse des risques spécifiques au Groupe.

Enfin, les différents intervenants dans le pilotage du contrôle interne (voir paragraphe 2.2, pages 119-120) permettent au Groupe d'avoir une certaine assurance sur les délais de remontée d'éventuelles anomalies ou dysfonctionnements, et de mener les actions correctives le plus efficacement.

Risques sociaux

Le Groupe, qui au 31 décembre 2010 compte 778 collaborateurs, est exposé à deux types de risques :

- les risques liés à la gestion des ressources humaines ;
- les risques qualitatifs de recrutement et de fidélisation.

• Risques liés à la gestion des ressources humaines

Identification des risques

Il existe de nombreux risques, y compris sur le plan pénal, liés à une mauvaise application du droit du travail et de la Sécurité sociale, la réglementation et la jurisprudence étant très fluctuantes, denses et complexes.

À ceci s'ajoutent des risques financiers, en cas de contrôle des administrations et organismes en charge du recouvrement des cotisations sociales.

Ainsi, depuis le second semestre 2010, un contrôle Urssaf est en cours concernant l'ensemble des entités françaises.

Analyse des risques

La mauvaise application des textes de lois peut impliquer une action correctrice, une procédure juridique, ou une refonte des documents établis par le service Ressources humaines, ces opérations générant des coûts.

Ce type de risque, dès lors qu'il est identifié et quantifié, peut également avoir un impact financier négatif sur les comptes, le Groupe provisionnant ses risques liés à la gestion des ressources humaines conformément à la réglementation en vigueur.

Traitement des risques

En France, la fonction gestion des ressources humaines du Groupe est centralisée au niveau de la holding sous la supervision de la direction générale.

Le département Ressources humaines, basé à Aix-en-Provence, est composé de six collaborateurs, dont quatre sont en charge de :

- l'établissement et la rupture des contrats de travail ;
- l'administration quotidienne du personnel ;
- le contrôle de la paie, dont l'élaboration est externalisée pour toutes les entités ;
- la gestion des notes de frais ;
- l'épargne salariale ;
- la protection sociale ;
- la gestion des risques, des contrôles et des contentieux, en collaboration avec des avocats spécialisés :
- le traitement des litiges prud'homaux ;
- la gestion des contrôles Urssaf ;
- les relations avec les partenaires sociaux ;
- l'hygiène et la sécurité ;
- la conformité avec la réglementation de l'utilisation de la main-d'œuvre extérieure.

Ce département s'informe des nouvelles dispositions légales et réglementaires, en collaboration avec des avocats spécialisés en droit social et le prestataire d'externalisation de la paie, et grâce à la documentation spécifique (veille sociale).

Par des rencontres régulières avec les responsables de *business units*, ce département veille à les tenir informés de la législation sociale en vigueur.

Pour réaliser sa mission, le département Ressources humaines est doté :

- d'un accès sécurisé à l'outil du prestataire de paie, qui a en charge la sauvegarde quotidienne des données de paie ;
- d'un outil informatique de gestion des notes de frais permettant la séparation informatisée des données saisies, validées par la hiérarchie, contrôlées et payées par le département Ressources humaines ;
- d'un portail collaboratif de communication et de pilotage des ressources humaines qui permet de gérer et de sécuriser les absences et les demandes de congés des collaborateurs.

À l'international, la gestion des paies est externalisée auprès de cabinets spécialisés en administration de paie (secrétariats sociaux en Belgique).

Le contrôle interne s'effectue lors des *reportings* mensuels avec le Directoire, contrôlant la masse salariale, les litiges et les entrées/sorties de salariés. Enfin, chaque filiale étrangère communique mensuellement au département Ressources humaines un *reporting* sur ses effectifs, pour mise à jour des données sur l'effectif du Groupe.

En 2008 et 2009, le département des Ressources humaines, en collaboration avec la direction informatique, a développé un outil de *reporting* pour la direction générale et les responsables de *business units*.

À partir des données extraites du logiciel de paie français et des déclarations des filiales des autres pays, un outil de *reporting* a été mis en place en 2010. Cet outil permet, *via* un portail Web, de disposer d'états, de graphiques et de tableaux de bords adaptés aux besoins de pilotage et d'analyse, et restituant notamment les effectifs, les entrées, les sorties, les types de contrats, les équivalents temps plein (EQTP), les absences et leur historique.

L'usage de cet outil, réservé en 2010 à la Direction générale du Groupe, sera étendu aux équipes managériales des entités opérationnelles en 2011.

• Risques en matière de recrutement et de fidélisation

La richesse du Groupe réside dans son capital humain, et donc dans la qualité de son recrutement et sa capacité à fidéliser et faire évoluer ses équipes.

> Recrutement

Identification des risques

Un recrutement mal géré (inadéquation entre profil recherché et poste à pourvoir) peut nuire à l'activité de la filiale concernée.

Analyse des risques

Ce type de risque peut conduire à deux types de conséquences pour le Groupe :

- mauvaise prise en compte des spécificités du recrutement : contrat de travail mal rédigé, clause non conforme aux engagements pris ;
- mise en difficulté de la filiale concernée : atteinte à la réputation commerciale en cas de profil inadapté au client, coûts supplémentaires, dégradation du climat social.

Traitements des risques

En France, le recrutement est centralisé par une équipe de deux personnes.

Le recrutement s'inscrit dans un schéma de validation chronologique :

- validation des besoins, des profils et de la rémunération par le Directoire lors des *reportings* mensuels ;
- recherche par le responsable du recrutement ou par un cabinet de recrutement (cas de profils techniques spécifiques ou de personnes clés) et entretien avec le responsable du recrutement (évaluation de personnalité) ;
- pour les candidats retenus, nouvel entretien d'ordre technique avec la hiérarchie de l'entité opérationnelle.

La décision finale de recrutement est prise par les responsables opérationnels en collaboration avec le responsable du recrutement. Le département des ressources humaines rédige les contrats de travail, en adéquation avec la législation en vigueur.

À l'international, les filiales disposent de plus d'autonomie. Toutefois, les besoins quantitatifs de recrutement sont également validés par le Directoire à l'occasion des *reportings* mensuels.

> Fidélisation des collaborateurs

Identification des risques

En tant que prestataire de services, la richesse et la valeur ajoutée de l'activité proviennent essentiellement des compétences des collaborateurs. Des départs trop nombreux et fréquents ou des problèmes de motivation interne seraient donc susceptibles de nuire à l'activité.

Analyse des risques

Au niveau du Groupe, ce type de risque l'expose principalement à :

- des pertes de clients et de savoir faire ;
- la fragilisation de certaines activités, d'autant plus fort en cas de transfert à la concurrence ;
- des carences en compétences techniques spécifiques pouvant ralentir l'activité.

Traitements des risques

Face à ce risque, le Groupe a mis en place :

- des dispositifs contractuels spécifiques aux métiers et conformes à la législation en droit du travail : clauses de non-concurrence, de non-débauchage, de propriété intellectuelle... ;
- des systèmes de motivation et de fidélisation : rémunération variable en fonction de la performance, plans d'actions gratuites ;
- *team building*, séminaires, *incentive* ;
- des dispositifs opérationnels : revues régulières au sein des filiales et mise en œuvre mensuelle du *reporting* de gestion et d'activité.

Le Groupe s'entoure également de prestataires extérieurs spécialisés afin de promouvoir la formation, l'épanouissement et l'évolution des équipes.

Risques industriels et environnementaux

Identification des risques

Du fait de son activité, le Groupe n'est pas exposé à des risques industriels. Il peut toutefois être exposé à des risques environnementaux recensés au 6.2 du Rapport de gestion social et consolidé (page 104 à 107). Les risques environnementaux dépendent à la fois du mode de fonctionnement de l'entreprise (état des locaux et du matériel, implantation géographique, règles éthiques) et de son activité propre, sans que ces deux aspects soient liés.

Analyse des risques

La survenance de ces risques peut nuire à sa réputation, la sensibilité de l'opinion et des pouvoirs publics à ces questions étant de plus en plus forte. En outre, dans un contexte de durcissement des contraintes réglementaires, le Groupe est exposé à un risque de mise en conformité, qui peut entraîner des coûts.

Suite à l'analyse faite par le comité de pilotage Développement durable du Groupe, et d'après les conclusions tirées des premiers bilans carbone réalisés par certaines sociétés du Groupe, les risques environnementaux sont de deux natures :

- impacts directs : consommation des bâtiments, de matières premières, et impact des modes de transport ;
- impacts indirects : risques liés aux solutions marketing mises en œuvre (déplacements, gestion des déchets).

Traitements des risques

La gestion des impacts directs et indirects sur l'environnement générés par le Groupe est détaillée dans le Rapport de gestion social et consolidé (pages 105 à 107).

Risques juridiques

À la date du présent rapport, le Groupe exerce ses activités exclusivement en France, au Benelux et en Espagne. Il n'est quasiment pas implanté en dehors de l'Union européenne. Par rapport aux groupes mondiaux de la communication, le Groupe est donc moins exposé aux risques liés à l'évolution ou aux particularismes de réglementations locales.

■ Risques liés aux contrats et à une mauvaise application de la réglementation

Identification des risques

Au titre de leurs activités de conseil en communication, de création publicitaire et d'organisation d'opérations promotionnelles, les entités du Groupe sont tenues d'une obligation générale de conseil à l'égard de leurs clients, y compris sur le plan juridique. Or, les règles juridiques concernant ces opérations ou campagnes sont très nombreuses et parfois complexes à apprécier et à mettre en œuvre.

En France

Dans le cadre de leurs activités de conseil, les filiales doivent particulièrement veiller au respect des règles de la propriété intellectuelle et des réglementations applicables, notamment :

- la réglementation générale liée à la publicité, en particulier à la publicité trompeuse et aux obligations d'information des consommateurs ;

- pour les activités de création publicitaire, le respect de la réglementation de la propriété intellectuelle (droits d'auteur et des marques, droit à l'image, risque croissant de parasitisme) est fondamental. Ces domaines obéissent à des régimes juridiques complexes pouvant donner lieu à des contentieux dont le risque est d'autant plus élevé que les auteurs et les titulaires de marques bénéficient d'une forte protection et qu'il est difficile d'avoir connaissance de tous les éléments pouvant bénéficier d'une protection ;
- les règles spécifiques aux opérations promotionnelles (loteries, concours, primes, offres sur les prix...) et à leur déclinaison sur Internet ;
- la réglementation spécifique à certains produits et secteurs d'activité (alcool, tabac, produits pharmaceutiques et alimentaires) et à leur déclinaison sur Internet ;
- le respect du droit de la distribution, de la concurrence et de la coopération commerciale.

Les principales règles juridiques applicables aux autres activités du Groupe concernent :

- les activités marketing dans les lieux publics ;
- la promotion des ventes ;
- les activités d'animation et de *merchandising* sur les points de vente, en particulier sur les conditions d'emploi des animateurs terrain et *merchandisers* ;
- l'utilisation des nouvelles technologies (Web, marketing électronique, *e-mailing*, SMS...) ;
- la protection des bases de données et des données personnelles (CNIL) ;
- la protection des logiciels.

Ces deux dernières réglementations prennent de plus en plus d'importance depuis 2006 en raison du développement des activités « Digital » du Groupe.

À l'international

Les agences doivent se conformer à la réglementation nationale de leur pays d'implantation, même si l'harmonisation de la réglementation européenne progresse dans le domaine du marketing.

Analyse des risques

Pour l'ensemble des activités du Groupe, des risques de mise en cause de la responsabilité professionnelle d'une filiale, et donc de devoir verser des indemnisations susceptibles d'avoir un impact négatif sur les résultats, peuvent exister dans l'hypothèse d'une mauvaise exécution d'un contrat. Ces risques sont d'autant plus élevés que les filiales peuvent avoir à livrer à un client une prestation complète « clés en main » (de la création jusqu'à la logistique de l'opération), avec de fortes contraintes de délais, tout en faisant intervenir de nombreux prestataires et sous-traitants.

La mise en place de partenariats, le recours à des prestataires externes et les appels d'offres peuvent comporter un risque de divulgation de données sensibles, en particulier pour les activités digitales.

Traitements des risques

Pour réduire les risques liés à une mauvaise application des règles juridiques, le Groupe dispose d'un service juridique interne de trois personnes qui couvre la plupart des domaines juridiques concernant le Groupe.

Depuis 2007, le Groupe a recours à un cabinet de conseil sur les questions liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

En France, les questions liées à la propriété intellectuelle, aux baux, au droit des sociétés et au droit boursier sont centralisées au niveau du service juridique. Dans ce dernier domaine, il a été conclu en 2007 un contrat d'assistance permanente avec un cabinet d'avocats spécialiste du droit boursier.

Dans les autres domaines, il incombe aux responsables opérationnels des filiales de s'assurer, le cas échéant avec l'aide de conseils externes, de la conformité des prestations commerciales avec la réglementation spécifique applicable à leurs activités, en particulier celle de la distribution, de la publicité et des droits d'auteur.

Face aux risques de divulgation et d'appropriation par des tiers de données sensibles, le Groupe met en place des accords de confidentialité et effectue des dépôts auprès de l'INPI.

Le service juridique réalise des actions de sensibilisation juridique auprès des filiales.

En 2010, différents ateliers juridiques destinés aux managers se sont tenus notamment sur la LME, les mécanismes promotionnels et sur les problématiques liées à la réglementation de la coopération

commerciale, de la publicité et des supports marketing. Un serveur juridique, présentant les réglementations relatives aux activités des sociétés du Groupe ainsi que des consultations écrites d'avocats, est également à la disposition de tous. Il est régulièrement mis à jour.

En ce qui concerne les risques contractuels, le service juridique établit ou examine les projets de contrats significatifs des filiales françaises, et, en l'absence de contrat écrit, est appelé à revoir les documents commerciaux utilisés, en vue d'en vérifier la validité et l'efficacité.

■ Risques liés aux évolutions de la réglementation

Identification des risques

Les fluctuations et la nature de la réglementation, en particulier en droit de la distribution et en matière de négociation commerciale, peuvent être source d'insécurité juridique.

Analyse des risques

Les réformes successives régissant les relations entre fournisseurs et distributeurs affectent fortement les relations entre les industriels et la grande distribution, et par conséquent les activités du Groupe avec ces derniers.

La loi LME du 4 août 2008 a instauré plus de liberté dans la négociation commerciale tout en l'encadrant davantage.

Certaines filiales de HighCo ont été impactées en 2009 par cette évolution et les nouvelles stratégies des distributeurs qui en ont découlé, en particulier s'agissant de la commercialisation de certains supports publicitaires. Cette évolution s'est traduite par une forte réduction de certaines activités en France.

En 2011, après deux ans d'application de la LME, le Groupe est moins exposé à une modification des comportements des acteurs du marché face aux règles de négociations commerciales, et ce d'autant que le contexte économique est meilleur.

La directive européenne 2005/29/CE, partiellement transposée en droit français, et des décisions de la Cour de justice de la Communauté européenne affectent des pans entiers de la réglementation française en matière de promotion des ventes (ventes avec prime, ventes subordonnées, jeux promotionnels...) et du droit de la consommation. Certains textes français n'ayant pas été pour autant abrogés ou modifiés, il en résulte une certaine insécurité juridique. Toutefois, ce risque diminue en raison de la multiplicité des opérations réalisées sous l'impulsion de la directive européenne et qui n'ont pas été remises en cause par les tribunaux français.

Parallèlement, la réglementation qui régit les relations entre les annonceurs et les distributeurs et qui impose des règles

de transparence fait l'objet de contrôles de l'administration dans le secteur de la grande distribution et de ses prestataires. Les activités du Groupe peuvent donc se trouver également concernées par ces contrôles.

Traitement des risques

Face à ces risques, HighCo effectue une veille constante de la réglementation, tente d'anticiper les évolutions de celle-ci, ainsi que du comportement des différents acteurs, en tirant parti de la diversité de son offre commerciale, de sa culture, de sa politique d'innovation, et de sa connaissance des besoins de ses clients pour réorienter certaines de ses activités.

■ Risques liés aux litiges

Identification des risques

En ce qui concerne le provisionnement des litiges, le Groupe applique les principes généraux mentionnés dans les principes comptables des Annexes aux comptes consolidés (pages 146 à 153).

Analyse des risques

En France

Les principaux litiges, par ordre chronologique, sont les suivants :

– Contentieux Promodip

La société Promodip a assigné HighCo, HighCo MARKETING HOUSE et HighCo FIELD MARKETING le 28 décembre 2007 devant le tribunal de commerce de Paris, leur reprochant des actes de concurrence déloyale et la rupture brutale de relations commerciales. Elle demande réparation du préjudice qu'elle aurait subi de ce fait. Le tribunal de commerce de Paris a débouté Promodip de ses demandes le 12 juin 2009. Cette dernière a fait appel. Une transaction a été signée en décembre 2010 pour mettre fin au litige.

– Contentieux BELA Solutions

HighCo MARKETING HOUSE a engagé, à partir de mars 2009, plusieurs procédures et réclamations contre la société BELA Solutions lui reprochant des pratiques commerciales déloyales. HighCo MARKETING HOUSE a obtenu plusieurs décisions favorables, notamment en référé. BELA Solutions a fait appel de ces décisions et a assigné HighCo MARKETING HOUSE pour procédure abusive. Le 31 mars 2010, la cour d'appel de Paris a confirmé les deux ordonnances de saisies de mai et juin 2009. La procédure se poursuit devant le tribunal de commerce.

– Contentieux Chartis (ex-AIG)

HighCo et sa filiale Media Cosmos ont assigné en avril 2009 la compagnie d'assurance Chartis devant le tribunal de commerce d'Aix-en-Provence en vue d'obtenir une indemnisation complète d'un sinistre survenu en 2006. Ce tribunal a fait droit à HighCo et sa filiale pour une partie de leurs demandes. En l'absence d'appel de la décision, le litige est définitivement clos.

– Contentieux devant l'Autorité de la concurrence

En mai 2009, l'ILEC et la société Ma Liste de Courses ont saisi l'Autorité de la concurrence en vue d'obtenir des mesures conservatoires à l'encontre des filiales HighCo 3.0 et HighCo DATA, à qui elles reprochaient des pratiques anticoncurrentielles dans la mise en place et les modalités d'une solution standardisée applicable aux coupons émis sur Internet.

Ces dernières ont pris des engagements qui ont été acceptés par l'Autorité de la concurrence le 25 juin 2010, ce qui a mis un terme aux procédures initiées devant l'Autorité. Les saisissantes n'ont pas fait appel de la décision.

Toutefois, le 9 février 2011, la société Ma Liste de Courses a assigné HighCo 3.0 et HighCo DATA devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir une indemnisation pécuniaire de ses préjudices allégués liés à de préputées pratiques anticoncurrentielles dont elle aurait été victime dans l'affaire ayant donné lieu aux engagements acceptés par l'Autorité de la concurrence.

– Contentieux prud'homaux

En France, en 2010, le Groupe est concerné par quatre litiges prud'homaux, comme en 2009.

– Litiges sur les marques

Il n'existe pas de litige significatif sur les marques.

Les provisions pour litiges sont décrites à la note 24 des Annexes aux comptes consolidés (page 179).

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

À l'international

Il n'existe pas, à la date du présent document, de litige juridique pouvant avoir un impact significatif sur le Groupe. Cinq litiges prud'homaux sont toutefois actuellement en cours en Belgique.

Traitement des risques

Quand ils n'ont pu être évités, la gestion des contentieux judiciaires en France est centralisée par le service juridique. Le traitement des litiges sociaux relève du département Ressources humaines. Ces deux services font appel à des avocats spécialisés et jouent un rôle d'interface actif entre les collaborateurs concernés et les conseils. Une estimation des chances de succès est effectuée et l'opportunité d'une transaction analysée.

■ Risques fiscaux

Identification des risques

La réglementation fiscale demeure complexe et fluctuante. Des options fiscales peuvent être reconsidérées en fonction des textes de lois, amendements, décrets d'application. Le risque réside donc essentiellement en une prise de position non conforme à la législation, ou à une veille réglementaire déficiente.

Analyse des risques

Comme toute entreprise, le Groupe encourt des risques fiscaux, même si ses activités ne comportent pas de risques spécifiques.

Traitement des risques

Les contrôles fiscaux, les opérations de restructuration et l'intégration fiscale sont supervisés directement par la direction générale. Depuis 2005, la fonction fiscale est externalisée auprès d'un cabinet d'avocats spécialisés et s'appuie en interne sur le responsable comptable et fiscal. Dans le cadre de ses activités, le Groupe est régulièrement contrôlé par les autorités fiscales.

Risques de crédit et/ou de contrepartie

■ Risques de dépendance clients

Identification des risques

Dans l'environnement fortement concurrentiel dans lequel évolue le Groupe, l'impact d'une réduction importante ou d'une perte de budgets doit se mesurer à la dépendance économique du Groupe à l'égard de ses clients.

Analyse des risques

Sur l'exercice 2010, les cinq premiers clients représentent 27 % de la marge brute et les dix premiers clients du Groupe représentent 35 % de la marge brute, contre respectivement 30 % et 37 % en 2009.

Traitement des risques

Pour pallier le risque de dépendance, le Groupe s'appuie sur la diversité de son offre commerciale afin de répartir le risque, en misant sur la qualité de ses relations avec ses principaux clients.

La diversification orientée vers d'autres réseaux de distribution, en particulier le non-alimentaire, est également un moyen d'éviter le risque de dépendance.

■ Risques à l'égard des fournisseurs et des prestataires sous-traitants

Identification des risques

Le Groupe fait intervenir de nombreux prestataires externes et sous-traitants.

Ces prestataires sont principalement constitués :

- de fournisseurs de papier, de logiciels, d'espaces publicitaires, de PLV, d'animations ;
- pour les activités d'agence conseil : de prestataires intervenant dans les domaines de la création graphique et publicitaire, de l'imprimerie, de la fourniture de primes et d'objets publicitaires, de l'achat d'espaces et d'édition, de la PLV, de la fourniture d'images, de la production média et de l'événementiel, de la distribution par voie postale ou autre ;
- de prestataires informatiques et technologiques ;
- de transporteurs, d'entreprises de logistique, sociétés d'animation, en ce qui concerne les activités de solutions marketing et d'édition (échantillonnage, distribution de chéquier...) ;
- de prestataires étrangers principalement pour la lecture et l'encodage de données marketing dans le cadre des activités de *clearing* et pour le *near shoring* informatique. HighCo DATA sous-traite ainsi une partie importante de ses activités de comptage à un groupe belge spécialisé dans le traitement externalisé de flux documentaires, disposant d'un centre de traitement au Maroc, pays où se manifeste actuellement une certaine contestation politique.

Analyse des risques

Sur le plan économique, le Groupe n'est dépendant d'aucun fournisseur.

Sur le plan technique, dans le cadre de la réalisation de ses prestations, le Groupe fait appel à de nombreux prestataires techniques. La qualité finale des prestations rendues aux clients dépend en grande partie de la qualité des prestataires. Ainsi, les activités d'édition publicitaire font appel à de nombreux prestataires (travaux graphiques et d'exécution, imprimeurs, transporteurs...) qui doivent effectuer des prestations techniques dans des délais très brefs. Le risque existe donc que les prestations soient déficientes ou ne respectent pas les délais impartis, avec pour conséquence l'annulation d'une commande par le client ou l'obligation de refaire des travaux aux frais du prestataire d'édition. En ce qui concerne les activités de comptage sous-traitées au Maroc, l'instabilité politique actuelle dans certains pays du Maghreb et du Moyen-Orient pourrait avoir des répercussions négatives sur les activités du Groupe si elle s'étendait au Maroc.

En période de crise économique, le Groupe est davantage exposé aux défaillances d'entreprises prestataires.

En cas de défaillance financière de fournisseurs de logistique faisant appel à des transporteurs privés, un risque supplémentaire réside

dans la possibilité pour ceux-ci, comme le leur permet la loi Gayssot, d'intenter des actions directes en paiement contre les clients finaux susceptibles ensuite de se retourner contre le Groupe.

Enfin, les filiales concernées doivent rester vigilantes vis-à-vis de leurs prestataires sur l'application de la réglementation sur le travail dissimulé pour éviter le risque de solidarité financière.

Traitement des risques

Face aux risques identifiés concernant les prestataires, les filiales exposées renforcent leurs procédures contractuelles et de sélection, notamment auprès des petites structures indépendantes.

La majorité des filiales du Groupe effectuent, en amont, des vérifications de leurs prestataires, en leur demandant notamment des documents justifiant leur statut et leur situation sociale, fiscale et financière.

HighCo a mis en place, tant vis-à-vis des fournisseurs que des clients, un système d'alerte interne collectant les informations de risques avérés et de défaillances d'entreprises, afin de les mettre à disposition des entités opérationnelles.

Un atelier de sensibilisation aux risques encourus dans les relations avec les prestataires, destiné aux managers du Groupe, s'est tenu en avril 2009.

En ce qui concerne les activités de comptage sous-traitées au Maroc, et pour faire face à un risque politique et social potentiel, HighCo étudie un plan de réversibilité desdites activités.

Risques de liquidité

Identification des risques

Le risque de liquidité peut naître d'une défaillance dans les capacités de paiement du Groupe, de quelque nature que ce soit. Ce risque serait dû à une insuffisance de trésorerie, à des placements financiers spéculatifs, ou des remboursements d'emprunt trop importants.

Analyse des risques

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Traitement des risques

Les informations relatives au traitement du risque de liquidité sont disponibles dans les notes 17 (page 170) et 22 (pages 173 à 176) des Annexes aux comptes consolidés.

Risques de marché (de taux, de change, sur actions et autres instruments financiers, sur matières premières)

Identification des risques

Les risques de marché recouvrent plusieurs types de risques auxquels le Groupe peut être exposé :

- risque de taux : dette financière indexée sur une devise et sensibilité de la dette à l'évolution des taux, placement des excédents de trésorerie sur des produits spéculatifs ;
- risque sur actions : valorisation des actions propres et respect des autorisations de rachat d'actions ;
- risque de change : flux financiers significatifs réalisés sur des devises hors zone euro.

Analyse des risques

Comme pour les risques de liquidité, le Groupe a procédé à une revue de son risque de marché et considère que son exposition est faible, ou, le cas échéant, que les couvertures prises sont satisfaisantes.

Traitement des risques

Les informations relatives aux risques de marché (endettement brut, trésorerie et endettement nets, risque de taux, risque sur actions, risque de change) sont disponibles dans la note 22 des Annexes aux comptes consolidés (pages 173 à 176).

D'autres informations sont disponibles dans le paragraphe 2.4 du présent rapport (pages 132 à 136).

Assurances

■ Politique de couverture Groupe

Les objectifs du Groupe sont de protéger son patrimoine, prévenir des conséquences des responsabilités encourues vis-à-vis des tiers et du personnel et minimiser l'impact des sinistres sur les comptes du Groupe.

Sa politique est de couvrir de façon adéquate ses filiales en souscrivant des polices tenant compte de leurs activités respectives, de leur développement, du changement de leur activité et de l'évolution des risques qui leur sont propres.

Chaque filiale est couverte contre les conséquences des risques liés à ses activités par des polices d'assurance visant les risques de dommages aux biens, de responsabilité civile et, sur certaines activités, de perte d'exploitation, voire des risques spécifiques.

L'ensemble des contrats d'assurances mis en place couvre à la fois le personnel et les dirigeants, les tiers (clients), les biens propres (locaux, entrepôt) et la continuité des activités respectives de chacune des filiales du Groupe par des garanties spécifiques.

Les risques significatifs sont couverts par des polices d'assurance classiques avec les exclusions traditionnellement admises sur le marché des assurances. Le Groupe estime que les couvertures d'assurance sont suffisantes pour le protéger en cas de survenance de sinistres. Le Groupe estime également qu'il n'y a pas de risque important qui ne soit pas couvert par une police d'assurance, dans la limite des exclusions propres au marché de l'assurance (incluant, par exemple, les pandémies, les actes de terrorisme ou les catastrophes naturelles).

Tous les contrats ont été souscrits auprès de compagnies parmi les premières sur le plan mondial.

France - International

Le Groupe se prévaut des conséquences de certains des risques liés à ses activités en souscrivant des polices d'assurance classiques couvrant :

- les risques de dommages aux biens (pour les locaux, des contrats « 100 % Pro » ; pour l'ensemble du matériel informatique, des logiciels et de la téléphonie, un contrat Groupe « Global informatique » ; pour le parc automobile, un contrat Groupe « Flotte automobile ») ;
- les risques de pertes d'exploitation sur certaines activités, voire des risques spécifiques ;
- les risques de responsabilité civile des sociétés du Groupe et de ses préposés.

Pour les sociétés françaises, le service juridique effectue des contrôles réguliers de l'adéquation des couvertures.

■ Contrats spécifiques dans le Groupe

En ce qui concerne le traitement des coupons de réduction, qui fait très fortement appel aux outils informatiques et à Internet et eu égard à la particularité de cette activité, une police spéciale a été mise en place couvrant une partie de la perte de chiffre d'affaires ainsi que l'arrêt du travail des salariés et les risques spéciaux susceptibles d'entraîner la perte des coupons confiés par les annonceurs (incendie notamment).

La Société a également souscrit une police d'assurance prenant en charge le règlement de toute réclamation introduite à l'encontre des mandataires sociaux du Groupe mettant en jeu leur responsabilité civile personnelle ou solidaire et imputable à toute faute professionnelle, réelle ou alléguée, commise dans l'exercice de leurs fonctions. Ce contrat prévoit également une garantie des frais de défense (défense civile et défense pénale).

Enfin, il existe un contrat « Homme clé » concernant le Président du Directoire.

■ Montants des primes versées

Le montant total des primes d'assurances versées en 2010 est de 392 K€ pour la France et de 373 K€ pour les autres pays (incluant les primes IARD – incendie accident risques divers – et les primes de prévoyance pour le personnel, mais hors coûts de mutuelle).

2.4. TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Il est rappelé que le cadre de référence de l'AMF repose sur trois éléments distincts :

- la description des principes généraux de contrôle interne ;
- le guide d'application des contrôles comptables et financiers ;
- les questionnaires annexes relatifs à la maîtrise des risques.

L'approche adoptée par la Société a consisté à réaliser en 2007 une cartographie, sous forme d'ateliers d'identification de facteurs de risques, sur la base des vingt-six processus relatifs à l'information comptable et financière, prévus par le cadre de référence de l'AMF.

L'appréciation de la conformité des pratiques de HighCo au guide d'application a permis de distinguer deux catégories de contrôles :

- ceux pour lesquels des améliorations dans la conception ou la formalisation sont nécessaires ;
- ceux dont l'autoévaluation a montré qu'ils étaient satisfaisants.

Les éléments à améliorer ont été classés par ordre d'importance. Le plan d'actions de remise à niveau de ces points de contrôle a été défini en fonction de cet ordre de priorité.

Le compte-rendu de ces travaux de revue de conformité au cadre de référence de l'AMF a été effectué lors du Comité d'audit du 19 mars 2008.

S'agissant des éléments de contrôle autoévalués s'étant avérés satisfaisants, un programme de tests d'existence a été mis en place, conformément aux recommandations de l'AMF et aux normes professionnelles des commissaires aux comptes (NEP n° 95-05). Il est rappelé que, selon les indications méthodologiques de l'AMF, un test d'existence porte sur les trois composantes suivantes : pertinence du contrôle, matérialité, conservation (traçabilité).

Organisation et acteurs

La fonction comptable et le contrôle de gestion pour l'ensemble des filiales françaises et étrangères, ainsi que pour la holding, sont assurés par :

- la direction financière ;
- la fonction comptable et fiscale ;
- la fonction contrôle de gestion.

■ La direction financière

Sous l'autorité de la direction générale, la direction financière conçoit et met en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe :

- elle assure la production des comptes consolidés du Groupe et des comptes sociaux de toutes les entités juridiques, dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales ;
- elle pilote le processus budgétaire et prévisionnel et produit le *reporting* mensuel de gestion dans les meilleurs délais, en assurant la consolidation et la cohérence des données ;
- elle produit la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du *reporting* de gestion pour le Directoire ;
- elle assure la production de l'analyse et de la restitution des comptes consolidés pour toutes les phases du cycle de gestion (budget, *reportings* mensuels, prévisions périodiques, comptes statutaires semestriels et annuels) ;
- elle identifie avec la direction générale les principaux risques financiers et pilote le contrôle interne financier ;
- elle analyse les impacts financiers des risques liés à l'activité identifiés par la direction générale, et analyse les incidences non financières potentielles ;
- elle pilote les équipes comptables et de gestion qui ont la charge de la mise en œuvre des actions décidées par la direction générale à l'issue de cette étape d'analyse ;
- elle rend compte à la direction générale, à intervalles réguliers, de l'état d'avancement des travaux de gestion des risques.

■ La fonction comptable

La fonction comptable (vingt-quatre personnes) assure la production des comptes sociaux et les déclarations fiscales de toutes les entités, en conformité avec les principes comptables et fiscaux édictés par les autorités législatives, réglementaires, jurisprudentielles et doctrinaires de chaque pays.

Il avait été identifié comme point d'amélioration la mise en place, par pays, de manuels de procédures comptables propres au Groupe de manière plus systématique. Ce point d'amélioration avait été en partie effectué en 2008, avec la rédaction des procédures

françaises et de la procédure de la filiale belge HighCo DATA Benelux, en ce qui concerne la reconnaissance du revenu. Ces procédures ont été mises à jour et complétées pour l'ensemble des entités en 2010.

La fonction comptable est dotée d'un chef comptable et fiscal qui :

- effectue des contrôles réguliers et inopinés, en coordination avec la direction financière, pour s'assurer que les règles comptables sont appliquées et que les données chiffrées communiquées aux marchés financiers correspondent à l'information comptable ;
- réalise des contrôles imprévus sur le processus d'engagement, de validation et de paiement des dépenses ;
- en coordination avec un cabinet fiscal extérieur, calcule l'impôt des sociétés, valide toutes les taxes auxquelles sont assujetties les entités juridiques du Groupe et informe de l'évolution de la législation ;
- traite les contrôles fiscaux des entités françaises en coordination avec les équipes comptables, la direction financière et la direction générale.

■ La fonction contrôle de gestion

La fonction contrôle de gestion est représentée et organisée à chaque niveau de l'organisation managériale du Groupe (filiale, *business units*). Cette fonction est pilotée par quatre directeurs financiers opérationnels, sous la direction des responsables opérationnels des *business units* et coordonnée par la direction financière du Groupe. La plupart des contrôleurs de gestion font l'objet d'un double rattachement au sein de l'entité d'appartenance et à la direction financière du Groupe.

Cette fonction assure notamment la production et la justification des états *reportings* mensuels (marge brute, compte de résultat, trésorerie et besoin en fonds de roulement) en cohérence avec la comptabilité.

Procédures mises en place

Les procédures de contrôle interne de l'information comptable et financière comprennent :

- le processus budgétaire ;
- le processus de suivi de la trésorerie ;
- l'établissement des comptes consolidés ;
- les compléments de prix et rémunérations variables ;
- la publication de l'information trimestrielle.

Ce contrôle s'organise autour des éléments suivants :

- le *reporting* de gestion uniformisé ;
- les méthodes comptables communes au sein du Groupe ;
- la planification des procédures d'arrêtés.

■ Processus budgétaire

Le processus budgétaire est décliné pour l'ensemble des filiales et *business units* de HighCo. Les principales étapes du processus budgétaire sont les suivantes :

- en novembre, élaboration par chaque entité d'un budget pour l'année suivante et d'une prévision de fin d'année pour l'année en cours, présentés au Directoire par les responsables opérationnels des *business units*;
- en décembre, fin du processus d'élaboration budgétaire des filiales et présentation d'un budget consolidé préliminaire au Conseil de Surveillance;
- en décembre ou en janvier, présentation du budget consolidé au Conseil de Surveillance qui peut formuler toute observation, le Directoire devant en tenir compte et réviser le budget initialement présenté.

Le *reporting* de gestion unifié

Le *reporting* mensuel constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la direction générale du Groupe.

Présenté par société ou *business unit*, ce *reporting* comporte :

- des données chiffrées réelles (comparées aux budgets et aux données de l'exercice précédent);
- des commentaires sur les évolutions intervenues ou attendues;
- des indicateurs de mesure de la performance;
- le suivi du besoin en fonds de roulement;
- la trésorerie.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à l'analyse mensuelle à chaque niveau de l'organisation du Groupe, contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites.

Pour le processus de *reporting*, le Groupe a retenu un principe d'unification des méthodes, des plans de comptes analytiques communs à toutes les sociétés, et d'harmonisation des formats de restitution. Chaque entité reporte ses données réelles selon un format commun, mais reprenant l'ensemble de la balance comptable. À partir de ces éléments, la direction financière gère directement les retraitements et reclassements propres à la restitution consolidée des données en normes IFRS (notamment retraitement du chiffre d'affaires, du résultat exceptionnel, du coût des actions gratuites et stock-options, du crédit-bail).

Les données prévisionnelles sont, quant à elles, également reportées sous un format commun social. Elles sont révisées au minimum chaque trimestre, et mensuellement en cas de modification substantielle.

Ces données sont intégrées mensuellement pour chacune des sociétés dans une base de données multidimensionnelle sur un serveur centralisé : Oracle Essbase.

Un administrateur de base de données est dédié à la fonction de maintenance technique de la base et le « consolideur statutaire » est en charge de l'intégration mensuelle des données chiffrées dans le respect des calendriers et de la vérification de la qualité des données chiffrées, comparativement aux données comptables disponibles.

L'outil Oracle Essbase permet :

- L'étude de l'activité du groupe au moyen du *reporting* mensuel, avec :
 - des états formatés de *reportings* à l'intention de la direction générale;
 - la faculté de réaliser des comparaisons dans le temps;
 - un référentiel homogène pour l'ensemble du groupe.
- La restitution de l'historique des données financières du Groupe à des fins de communication financière.
- La synthèse et la consolidation des données pour analyses et études ponctuelles :
 - comptabilité analytique et contrôle de gestion;
 - analyse de la saisonnalité de l'activité;
 - étude des achats du Groupe;
 - étude du portefeuille clients et offres;
 - étude prévisionnelle sur l'impôt;
 - états formatés de *reportings* au Conseil de Surveillance.
- Le contrôle de cohérence et la fiabilisation des données financières par :
 - le recouplement avec les comptes sociaux et les données consolidées;
 - les vérifications de cohérence internes à Oracle Essbase.

La restitution des données est réalisée via un portail Web utilisant le logiciel Suite Harry, dont l'objet est la mise à disposition d'états, de graphiques et de tableaux de bords adaptés aux besoins de pilotage et d'analyse du Groupe.

Ainsi la direction générale et la direction financière ont un outil de pilotage fiable leur permettant :

- L'analyse des données réelles ou budgétaires :
 - dans l'absolu ou en relatif, depuis 2002;
 - par entité ou *business unit* ou à périmètre de consolidation modulable (réel ou *pro forma*, en fonction des acquisitions et cessions de filiales).
- La restitution permanente des données publiées aux marchés financiers, après rapprochement avec les arrêtés périodiques des comptabilités.
- L'évaluation des soldes de gestion (marge brute et résultat des activités ordinaires), en amont de la consolidation statutaire.

Les outils comptables

Les outils utilisés par les équipes comptables ont pour but de satisfaire aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable, tout en tenant compte des particularités des différents métiers.

En France, ils sont maintenus à jour par le service informatique, en collaboration avec les éditeurs de logiciels, en respect avec les normes comptables et en fonction des demandes des utilisateurs. Les informations enregistrées dans ces systèmes sont sauvegardées quotidiennement et conservées. En Belgique et en Espagne, les outils sont maintenus sous la responsabilité de l'équipe comptable locale et de la direction opérationnelle.

En France, trois filiales dans les activités d'agence conseil en communication utilisent le logiciel de gestion GesPub, outil « métier » spécialisé pour les sociétés du domaine de la communication. Ce logiciel couvre les domaines suivants :

- gestion commerciale : gestion des ventes et des achats (devis, suivi de projet, suivi des temps passés, facturation) ;
- suivi financier des activités en fonction des engagements (analyse des marges, *reporting*) ;
- comptabilité.

Les autres filiales françaises, la filiale espagnole et la holding utilisent le logiciel de comptabilité et gestion commerciale Sage. La filiale HighCo DATA Benelux utilise le logiciel AAA Finance édité par IBM. HighCo SHELF SERVICE et HighCo INFOSHELF utilisent Winbooks. Les entités Publi Info et Scan ID externalisaient leurs comptabilités auprès de cabinets comptables en 2010 ; leurs comptabilités sont internalisées sous Winbooks en 2011.

Les comptabilités étrangères ne sont pas accessibles directement à distance à partir de la France.

En l'absence d'accès informatisé à distance :

- la direction financière dispose d'extractions comptables permettant la validation des informations collectées (balances) et a la faculté d'obtenir le détail des comptes comptables, notamment en cas de forte variation comparativement aux exercices précédents ;
- il est demandé aux commissaires aux comptes un contrôle renforcé sur ces filiales. L'accès informatisé à distance des comptabilités belge et espagnole reste un point à améliorer identifié.

■ Processus de suivi de trésorerie et de contrôle des risques

Le suivi et l'analyse de l'ensemble des travaux concernant la trésorerie et le besoin en fonds de roulement sont centralisés par la direction financière.

Une centralisation de trésorerie quotidienne a été mise en place pour la plupart des sociétés françaises du Groupe (*cash pooling*)

ainsi que la récupération centralisée des soldes bancaires par télétransmission, ce qui permet d'obtenir une information immédiate et fiable sur la situation de trésorerie journalière.

Des rapprochements bancaires sont effectués quotidiennement et contrôlés à intervalles réguliers par la direction financière au vu des soldes comptables et bancaires.

Pour les filiales étrangères, les informations sont disponibles sur les sites Internet des banques partenaires et les équilibrages de trésorerie sont mensuels. Chaque filiale étrangère gère son besoin en fonds de roulement d'exploitation de façon plus autonome qu'en France, afin d'éviter des coûts bancaires transfrontaliers importants.

En France comme en Belgique, la trésorerie générée par les avances des industriels réalisées dans le cadre des opérations de *clearing* est centralisée et gérée de façon séparée, sur des comptes bancaires dédiés, rémunérés à un taux sans risque.

En ce qui concerne le besoin en fonds de roulement, la gestion du poste clients est effectuée par les équipes comptables, qui ont la charge de :

- l'établissement des factures dans le respect de la fiscalité (notamment en ce qui concerne la taxe sur la valeur ajoutée) et de la réglementation locale (loi de modernisation économique en France ayant statué sur les délais d'encaissement) ;
- la relance des clients (hors litiges commerciaux traités directement par les équipes commerciales avant éventuel contentieux judiciaire) ;
- le suivi de l'affacturage et l'assurance crédit (les postes clients des sociétés HighCo 3.0, HighCo DOCS, HighCo MARKETING HOUSE et HighCo EDITING étant assurés par la Société française d'assurance crédit).

La direction financière reporte mensuellement à la direction générale :

- la situation de trésorerie consolidée à date ainsi qu'un budget prévisionnel sur douze mois glissants et une analyse des écarts pour chaque période ;
- l'évolution des comptes d'avances d'industriels ;
- les en-cours clients et fournisseurs, ainsi que l'état des relances effectuées aux clients, les risques éventuels encourus et l'analyse des retards de paiement des fournisseurs.

Ces analyses permettent, le cas échéant, à la direction générale et la direction financière :

- d'alerter les dirigeants opérationnels de dysfonctionnements, tels qu'un retard client trop important, qu'il faut pallier par une intervention complémentaire à celle des équipes comptables et commerciales ;
- de contrôler que l'EBITDA du *reporting* d'activité réalisé est cohérent avec le *cash flow* généré en trésorerie.

Par ailleurs, la direction financière collecte et diffuse à l'ensemble des équipes opérationnelles et comptables les informations publiques sur les défaillances d'entreprises et sensibilise chacun à l'analyse de la santé financière des prospects.

■ Établissement des comptes consolidés

Référentiel comptable IFRS

En application du règlement européen n° 1606/2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été établis selon les normes comptables internationales (IFRS) en vigueur au 31 décembre 2010 avec des comptes comparatifs au titre de l'exercice 2009 établis selon les mêmes normes.

Les principes IFRS retenus par HighCo ont été formellement validés par la direction générale, validés par les commissaires aux comptes et portés à la connaissance du Comité d'audit et du Conseil de Surveillance.

Processus d'établissement des comptes consolidés

Pour l'élaboration des comptes consolidés statutaires annuels et semestriels, le Groupe utilise un outil informatique de consolidation centralisé : le logiciel SAP BFC de l'éditeur SAP. La consolidation trimestrielle simplifiée (premier et troisième trimestre) est réalisée dans l'outil de pilotage de gestion Oracle Essbase. Elle restitue le compte de résultat simplifié au format IFRS et le besoin en fonds de roulement. La consolidation statutaire semestrielle et annuelle et la production des comptes consolidés (annexes comprises) sont réalisées par la direction financière et le consolideur groupe.

Un audit de ces éléments est ensuite effectué par les commissaires aux comptes, qui émettent les rapports précisant s'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités et s'ils ont effectué leurs diligences d'audit pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

À l'issue de ces étapes, les comptes consolidés sont présentés au Comité d'audit puis au Conseil de Surveillance par la direction générale, dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice et dans les deux mois s'agissant des comptes semestriels, en présence des commissaires aux comptes, pour examen et contrôle puis publication.

En novembre de chaque année, au début du processus budgétaire, la direction financière et la direction générale diffusent les instructions, le calendrier à respecter et les tâches à effectuer par l'équipe comptable, l'équipe de la communication financière et les commissaires aux comptes pour l'arrêté annuel à venir et l'arrêt semestriel suivant. Cette diffusion est réalisée en collaboration avec la direction juridique, afin de valider l'identification et la nature des obligations de marché.

Ce processus permet aussi d'anticiper les évolutions légales, les risques éventuels pouvant affecter le processus d'établissement des comptes et ainsi d'identifier les ressources humaines nécessaires au bon déroulement des clôtures.

Un mois après la date de clôture, chaque entité juridique transmet au Groupe une balance comptable détaillée de ses comptes sociaux ainsi qu'une liasse de consolidation unifiée, saisie dans le logiciel de consolidation, dont l'accès sécurisé est disponible par interface Web. La liasse de consolidation détaille les variations pour la période, de tous les postes d'actifs et de passifs ainsi que tous les flux et les soldes intercompagnies.

Ces balances comptables individuelles et liasses de consolidation sont validées en amont par les commissaires aux comptes.

■ Complément de prix et rémunération variable

Au 31 décembre 2010, le Groupe est tenu par :

- des clauses de complément de prix dans le cadre de ses acquisitions ;
- le versement de rémunérations variables aux directions opérationnelles, assises sur les performances quantitatives et qualitatives de chacun dans sa *business unit*.

Ces prix et rémunérations variables sont provisionnés dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et ne sont versés qu'à l'issue de la validation des comptes sociaux par les commissaires aux comptes, à la fin du premier trimestre de l'exercice suivant. Toutefois, le versement d'un acompte au troisième trimestre peut être accordé au vu des comptes semestriels et des « prévisions » en année pleine.

■ Processus de publication d'informations trimestrielles

À la fin de chaque trimestre, le Groupe communique le chiffre d'affaires et la marge brute réalisée durant le trimestre et commente l'activité et les faits marquants de la période écoulée. Les informations diffusées sont extraites sur l'outil de *reporting* Oracle Essbase, qui compile les marges de toutes les filiales du Groupe.

La direction financière contrôle la qualité de ces informations par rapprochement avec les comptabilités et justification avec les contrôleurs de gestion. Les données chiffrées validées sont ensuite disponibles pour l'équipe de communication financière, en charge de la rédaction des communiqués.

Avant publication, les informations chiffrées sont à nouveau validées par la direction financière.

2.5. TRAVAUX RÉALISÉS EN 2010 ET PLANIFIÉS POUR LES EXERCICES SUIVANTS

Sur la base de la cartographie des risques établie par la direction générale et le prestataire extérieur, conformément au cadre de référence du dispositif de contrôle interne (recommandation AMF du 22 janvier 2007), cette cartographie ayant été présentée au Comité d'audit du 4 décembre 2008, un plan d'audit a été établi pour la période 2008-2010, afin de répondre aux risques identifiés. À la demande du Comité d'audit, ce plan d'audit devait intégrer un élargissement du travail à d'autres domaines que les domaines comptable et financier (ressources humaines, systèmes d'information en particulier).

Les principaux risques identifiés et les actions menées sur la période 2008-2010 sont présentés ci-après.

Processus d'archivage fiscal

La procédure a été complétée dès 2008, et son application a été contrôlée tous les ans depuis l'exercice 2007.

Formalisation des procédures internes

Un dossier de clôture standard Groupe a été généralisé et diffusé pour chaque clôture semestrielle et annuelle. Ce dossier, établi par les responsables de gestion des filiales, est contrôlé par la direction financière du Groupe pour s'assurer de son exhaustivité. Dès 2008, des procédures financières ont été rédigées : reconnaissance du revenu, comptabilisation du point mort, gestion des immobilisations, recouvrement clients. Ces procédures sont régulièrement mises à jour depuis leur rédaction (tous les deux ans au plus tard).

Les procédures RH ont été formalisées en 2009 et devaient être mises à jour en 2010 suite à l'externalisation de la paie au 1^{er} janvier 2010. Cependant, du fait d'un changement de méthode de collaboration avec le prestataire extérieur, décidée dans le courant de l'exercice, ces procédures n'ont pas encore été mises à jour et devront être faites sur le premier semestre 2011.

Concernant les systèmes d'information (SI), un recensement et une uniformisation des procédures ont été menés courant 2010. D'autres aspects restent à être formalisés, afin de couvrir l'ensemble du process.

Les procédures des SI ont également été formalisées *via* la revue des procédures externes et le contrôle des droits d'accès (voir ci-après). Enfin, le plan d'audit informatique annuel concerne chaque année un logiciel spécifique à l'activité du Groupe. Après HighCo DATA en 2008 et Media Cosmos en 2009, les SI des sociétés belges ont été audités en 2010 par un prestataire extérieur.

Formalisation des procédures externes

Le logiciel de consolidation statutaire (SAP BFC, de l'éditeur SAP) est désormais documenté annuellement, ce logiciel faisant l'objet d'une certification SAS 70. D'autres aspects de ce logiciel ont fait l'objet d'une procédure formalisée (intégration des entrées de périmètre de consolidation, import d'une balance générale en automatique).

Le logiciel de comptabilité Gespub, fourni par le prestataire Donovan Data System, ne peut pas faire l'objet d'une telle certification, dans la mesure où le prestataire distribue le produit mais ne l'héberge pas. Afin de pallier cette absence de certification, l'ensemble des procédures et des contrôles relatifs à ce logiciel a été formalisé courant 2010.

Schéma délégataire du Groupe

Voir le paragraphe Risques liés au processus de décision (page 124).

Droits d'accès aux différents systèmes d'information

Suite à l'identification de zones de risque lors de la cartographie établie en 2008, les corrections avaient immédiatement été menées. Depuis, au minimum une fois par an, une revue de cohérence entre profil utilisateur, fonction occupée et accès aux SI est effectuée avec le directeur informatique. Cette revue concerne l'accès aux serveurs et aux logiciels de comptabilité (Sage, Gespub et Magnitude). Les contrôles sur les accès aux SI sont détaillés dans le paragraphe Risques informatiques (pages 123-124).

Sur la base des travaux menés depuis 2008, la centralisation de toutes les procédures va permettre de mettre en place progressivement un manuel de procédures. Ce manuel doit être enrichi régulièrement et testé dans le cadre d'un plan d'audit interne « opérationnel ». Ce plan d'audit interne doit servir de contrôle de l'application des procédures, mais également d'audit financier en amont de l'intervention des commissaires aux comptes.

2.6. AUTOÉVALUATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Afin de prolonger la logique d'amélioration constante de son dispositif de contrôle interne, le Groupe s'est doté d'une fonction d'audit interne, afin d'identifier et d'encadrer les principaux risques.

Au minimum deux fois par an, la direction générale et les principaux responsables de la holding identifient et examinent, au besoin en faisant appel à des conseils extérieurs, les principaux risques existant dans le Groupe et leur traitement, et revoient en conséquence le processus de contrôle interne.

L'autoévaluation du dispositif de contrôle interne, effectuée pour la première fois en 2008 sur la base du cadre de référence AMF, a été mise à jour en 2010 par l'audit interne.

Suite à cette mise à jour, aucune anomalie significative n'a été décelée sur le dispositif de contrôle interne. Cependant, sur la même période, le Groupe a étoffé son dispositif de contrôle interne, aucune variation significative de son périmètre n'est intervenue sur l'exercice et son *business model* n'a pas connu de modifications significatives.

Au premier trimestre 2010, avec l'aide d'un prestataire externe spécialisé, la société a vérifié que le rapport sur le contrôle interne prend en compte les recommandations émises par l'AMF en novembre 2008.

Fait le 23 mars 2011.
Le Président du Conseil de Surveillance

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ HIGHCO

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société HighCo et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière;
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations, et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le Rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le Rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Aix-en-Provence et Marseille, le 18 avril 2011.

Les commissaires aux comptes,

Cabinet Jean Avier
Hélène Van der Westerlaken

Ernst & Young Audit
Jérôme Magnan

CHAPITRE 2

Comptes consolidés 2010



1. COMPTES CONSOLIDÉS DE HIGHCO SA AU 31 DÉCEMBRE 2010	142
1.1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	142
1.2. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	143
1.3. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	145
2. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010	146
2.1. PRINCIPES COMPTABLES	146
2.2. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION SUR L'EXERCICE 2010	153
2.3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT ET À L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE	155
Note 1. Information sectorielle	155
Note 2. Achats consommés et charges externes	156
Note 3. Frais de personnel	156
Note 4. Dotations nettes aux amortissements et provisions	156
Note 5. Autres produits et charges opérationnels	156
Note 6. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	156
Note 7. Charge d'impôt	156
Note 8. Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	157
Note 9. Résultat par action	158
Note 10. Paiement en actions	160
Note 11. Écarts d'acquisition nets	162
Note 12. Immobilisations incorporelles nettes	164
Note 13. Immobilisations corporelles nettes	165
Note 14. Immobilisations financières nettes	167
Note 15. Stocks et en-cours	169
Note 16. Créances	169
Note 17. Trésorerie	170
Note 18. Actifs et passifs destinés à être cédés	170
Note 19. Capitaux propres	171
Note 20. Participations ne donnant pas le contrôle	171
Note 21. Passifs non courants et courants	172
Note 22. Gestion des risques	173
Note 23. Engagements hors bilan	177
Note 24. Provisions pour risques et charges et dépréciations	179
Note 25. Besoin en fonds de roulement	180
Note 26. Effectif	182
Note 27. Rémunération des cadres dirigeants	182
Note 28. Événements postérieurs à la clôture	184
3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	185

1. COMPTES CONSOLIDÉS DE HIGHCO SA AU 31 DÉCEMBRE 2010

Arrêtés par le Directoire en date du 23 mars 2011 et présentés pour vérification et contrôle au Conseil de Surveillance de la société HighCo SA en date du 23 mars 2011.

1.1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En K€ (sauf résultats par action)	Notes	31/12/10	31/12/09
Chiffre d'affaires	1	141 650	133 946
Achats consommés et charges externes	2	(80 689)	(76 092)
Charges de personnel (dont frais de restructuration 2010 : 1 297 K€ ; 2009 publié : 1 675 K€)	3	(46 765)	(45 903)
Impôts et taxes		(1 230)	(1 962)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	4	46	(2 148)
Autres produits d'exploitation		2 022	3 008
Autres charges d'exploitation		(3 735)	(1 461)
Résultat opérationnel courant	1	11 299	9 388
Autres produits et charges opérationnels	5	-	-
Résultat opérationnel	1	11 299	9 388
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		125	152
Coût de l'endettement financier brut		(146)	(294)
Coût de l'endettement financier net	6	(21)	(142)
Autres produits financiers	6	1 597	47
Autres charges financières	6	(999)	(354)
Charge d'impôt	7	(3 627)	(2 171)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		41	(70)
Résultat net des activités poursuivies		8 290	6 698
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	8	(139)	(402)
Résultat net		8 151	6 296
– attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère		8 102	6 194
– participations ne donnant pas le contrôle		49	102
Résultat des activités ordinaires (RAO) : résultat opérationnel courant (ROC) hors frais de restructuration		12 596	11 063
Résultat net par action en € (1)	9	0,77	0,59
Résultat net dilué par action en € (2)	9	0,75	0,58
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par action en € (1)	9	0,76	0,58
Résultat net dilué attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par action en € (2)	9	0,75	0,57

(1) Basé sur un nombre de titres moyen de 10 595 295 au 31/12/10 et de 10 668 560 au 31/12/09.

(2) Basé sur un nombre de titres moyen dilué de 10 871 276 au 31/12/10 et de 11 273 227 au 31/12/09.

Au 31 décembre 2010, le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession comprend le résultat net d'impôt des sociétés thebrandcity, HighCo MARKETING HOUSE Italie et de HighCo KÚZNIA MARKETINGU.

Au 31 décembre 2009, le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession comprend le résultat net d'impôt des sociétés thebrandcity, HighCo MARKETING HOUSE Italie, HighCo KÚZNIA MARKETINGU et de l'activité ScanStore de la société HighCo DATA France.

1.2. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Actif (en K€)	Notes	31/12/10	31/12/09
Actif non courant			
Écarts d'acquisition nets	11	72 341	64 377
Immobilisations incorporelles nettes	12	1 148	485
Immobilisations corporelles nettes	13	2 602	4 453
Participations dans les entreprises associées	14	-	-
Autres actifs financiers non courants nets	14	2 568	3 935
Autres actifs non courants nets		-	-
Impôts différés actifs nets	7	2 320	2 212
Total actif non courant		80 979	75 462
Actif courant			
Stocks et en-cours nets	15	647	839
Avances et acomptes versés	16	477	196
Clients et comptes rattachés nets	16	49 148	43 438
Autres actifs courants nets	16	4 431	3 369
Créances d'impôt exigibles	16	91	150
Créances fiscales	16	10 849	8 057
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	37 024	27 812
Total actif courant		102 667	83 861
Actifs destinés à être cédés	18	70	425
Total actif		183 716	159 748
Passif (en K€)	Notes	31/12/10	31/12/09
Capitaux propres			
Capital social	19	5 605	5 605
Prime d'émission, de fusion, d'apport	19	24 152	24 152
Réserves consolidées	19	36 669	33 977
Résultat de l'exercice	19	8 103	6 194
Capitaux propres part du Groupe	19	74 529	69 928
Participations ne donnant pas le contrôle	20	52	277
Total capitaux propres		74 581	70 205
Passif non courant			
Dettes financières	21	719	949
Provisions pour risques et charges	24	525	1 058
Autres passifs non courants	21	5 220	800
Total passif non courant		6 464	2 807
Passif courant			
Dettes financières	21	4 997	6 243
Provisions pour risques et charges	24	783	705
Fournisseurs et autres créateurs	21	36 589	31 613
Autres passifs courants	21	45 554	36 161
Dettes d'impôt exigibles	21	1 314	390
Dettes fiscales	21	13 382	11 164
Total passif courant		102 619	86 276
Total dettes		109 083	89 083
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	18	52	460
Total passif		183 716	159 748

Les actifs et les passifs destinés à la vente au 31 décembre 2010 sont constitués des actifs et des passifs des sociétés thebrandcity, HighCo MARKETING HOUSE Italie et HighCo KUZNIA MARKETINGU. Au 31 décembre 2009, les actifs et les passifs destinés à la vente sont constitués des actifs et passifs des sociétés thebrandcity, HighCo MARKETING HOUSE Italie et HighCo KÚZNIA MARKETINGU.

Variation des capitaux propres consolidés

En K€ (sauf nombre d'actions)	Nombre d'actions composant le capital	Capital	Primes	Autres réserves et résultat net	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Situation au 31/12/08	11 210 666	5 605	24 152	34 786	64 543	218	64 761
Coût des options d'achat de souscription d'actions	-	-	-	33	33	-	33
Actions gratuites	-	-	-	173	173	-	173
Actions autodétenues	-	-	-	57	57	-	57
Autres	-	-	-	1	1	6	7
Entrées de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	(1 068)	(1 068)	(46)	(1 114)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	6 189	6 189	99	6 288
Situation au 31/12/09	11 210 666	5 605	24 152	40 171	69 928	277	70 205
Coût des options d'achat de souscription d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Coût des actions gratuites	-	-	-	1 033	1 033	-	1 033
Actions autodétenues	-	-	-	(3 448)	(3 448)	-	(3 448)
Autres	-	-	-	1	1	7	8
Changement de taux d'intégration	-	-	-	317	317	(317)	-
Entrées de périmètre	-	-	-	-	-	40	40
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	(1 596)	(1 596)	(2)	(1 598)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	8 294	8 294	47	8 341
Situation au 31/12/10	11 210 666	5 605	24 152	44 772	74 529	52	74 581

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En K€	31/12/10	31/12/09
Résultat net	8 151	6 296
Écarts de conversion	(4)	(8)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises associées	-	-
Impôts différés	194	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	190	(8)
 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	8 341	6 288
Dont résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – part du Groupe	8 294	6 189
Dont résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – part des minoritaires	47	99

1.3. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

En K€	Notes	31/12/10	31/12/09
Résultat net		8 151	6 296
Résultat des activités abandonnées	8	139	402
Dotations et reprises	11, 12, 13, 14, 24	1 096	1 749
Charges et produits calculés liés aux paiements par actions	3	1 033	206
Dividendes		-	-
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		(41)	70
Impôts différés	7	87	(150)
Résultat net de cession d'actifs		(520)	(16)
Capacité d'autofinancement consolidée		9 945	8 557
Variation de la trésorerie d'exploitation			
Capacité d'autofinancement consolidée		9 945	8 557
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	25	7 976	3 025
Total		17 921	11 582
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations	12, 13	(1 029)	(1 695)
Cessions d'immobilisations	12, 13	1 004	39
Variation des autres immobilisations financières	14	1 379	(579)
Trésorerie nette affectée aux acquisitions de filiales		(3 070)	(600)
Total		(1 716)	(2 835)
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement			
Augmentation de capital		9	(8)
Dividendes versés		(1 596)	(1 114)
Souscription d'emprunts	21	72	1 048
Remboursement d'emprunts	21	(2 102)	(9 752)
Acquisitions nettes d'actions propres		(3 448)	57
Total		(7 065)	(9 769)
Variation de la trésorerie		9 140	(1 022)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	17	27 799	28 874
Incidence IFRS 5 sur les disponibilités		-	(53)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	17	36 939	27 799
Variation		9 140	(1 022)

L'impact de la trésorerie de HighCo MARKETING HOUSE Italie sur la variation de trésorerie était de 53 K€ au 31 décembre 2009.

2. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Pour les besoins de la présente annexe, les termes « HighCo », « la Société » et « le Groupe » désignent l'ensemble formé par la société HighCo SA et ses filiales. HighCo SA est une société anonyme cotée sur le compartiment C de NYSE Euronext Paris (code ISIN : FR0000054231), immatriculée et domiciliée en France.

2.1. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010 et disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes suivantes :

- IFRS 3 (révisée) – Regroupement d'entreprises ;
- amendements d'IFRS 2 – Comptabilisation des plans dénoués en trésorerie au sein d'un groupe ;
- amendements d'IFRS 5 (améliorations aux IFRS 2008) – Cessions partielles de titres ;
- IAS 27 (révisée) – Consolidation des filiales ;
- amendements d'IAS 39 – Éléments éligibles à la couverture ;
- améliorations aux IFRS (avril 2009).

Les interprétations suivantes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des interprétations suivantes, obligatoire aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2010, est sans incidence sur les comptes du Groupe :

- IFRIC 12 – Accords de concessions de services ;
- IFRIC 15 – Contrats de construction de biens immobiliers ;
- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- IFRIC 17 – Distribution en nature aux actionnaires ;
- IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients.

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2010, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- IAS 24 (révisée) – Transactions avec les parties liées ;
- amendements d'IAS 32 – Classement des droits de souscription émis ;
- amendement d'IFRIC 14 – Paiements anticipés des exigences de financement minimal ;
- IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres.

En outre, le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2010 :

- améliorations aux IFRS (mai 2010) ;
- IFRS 7 – Transferts d'actifs financiers ;
- IFRS 9 – Instruments financiers ;
- IAS 12 – Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents.

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de ces normes et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe, la situation financière, la variation de trésorerie et le contenu des annexes aux comptes est en cours. Nous n'anticipons pas, à ce stade de notre réflexion, d'impact matériel pour le Groupe.

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2010 ainsi que les notes afférentes ont été arrêtés par le Directoire en date du 23 mars 2011 et examinés par le Conseil de Surveillance du 23 mars 2011. Les états financiers consolidés ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'engagement et du principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers qui sont évalués à la juste valeur, conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes ci-après. Les états financiers sont établis en euros (€) et présentés en milliers d'euros (K€) ; toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf mention contraire. Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre, à l'exception d'une filiale mise en équivalence dont la date de clôture annuelle est le 30 juin.

Hypothèses et estimations

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, la direction a recours à des estimations et à des hypothèses fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle et future à cette période. Toutefois, les résultats pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont révisées régulièrement et les incidences de toute modification sont immédiatement comptabilisées en résultat. Les principales estimations et hypothèses relatives à des événements futurs et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements au cours de l'exercice pourraient entraîner un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs, sont présentées ci-dessous.

Dépréciation d'actifs non financiers et tests de perte de valeur

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif non financier puisse avoir subi une perte de valeur. Le *goodwill* et les autres actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de perte de valeur, au moins une fois

par an, et à toute occasion dès lors qu'existe un indice de dépréciation. Les autres actifs non financiers font l'objet d'un test de perte de valeur lorsque les indices mettent en évidence la possibilité que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable.

Dans le cadre de ses calculs de valeur d'utilité, le management doit procéder à une estimation des flux de trésorerie futurs que l'entité s'attend à obtenir de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie, et retenir un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie futurs. Des détails complémentaires sont communiqués dans la note 11 de la présente annexe (page 162).

Paiements fondés sur les actions

Le Groupe évalue le coût des transactions menées avec des membres du personnel et les dirigeants, réglées en instruments de capitaux propres, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils ont été attribués. L'estimation de la juste valeur requiert de recourir au modèle d'évaluation le plus approprié aux termes et modalités d'attribution. Cet exercice requiert également de retenir, à titre de facteurs d'évaluation du modèle, les hypothèses d'évaluation les plus appropriées en matière de durée de vie de l'option, de volatilité et de niveau de dividendes attendus. Les hypothèses et modèles retenus sont communiqués dans la note 10 de la présente annexe (pages 160-161).

Impôts différés actifs

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale. La valeur comptable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reconnues au 31 décembre 2010 est de 1,42 M€ (31 décembre 2009 : 1,60 M€) et le montant des reports fiscaux déficitaires n'ayant pas fait l'objet de l'activation d'un impôt différé actif s'élève à 11,50 M€ (31 décembre 2009 : 12,95 M€). De plus amples détails sont communiqués dans la note 7 de la présente annexe (pages 156-157).

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La détermination du montant de ces provisions requiert de formuler des hypothèses et de retenir des estimations sur les niveaux de coûts attendus ainsi que sur la période durant laquelle la sortie de ressources interviendra. Le montant total des provisions pour

risques et charges comptabilisées au 31 décembre 2010 est de 1 308 K€ (31 décembre 2009 : 1 763 K€). De plus amples détails sont communiqués dans la note 24 de la présente annexe (pages 179-180).

Information comparative

Les comptes présentés en comparatif sont retraités des données liées à l'entité cédée ou à l'activité abandonnée. Les éléments afférents à cette entité apparaissent sur une ligne distincte dans l'état de la situation financière et au compte de résultat.

Consolidation

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Quand il y a perte de contrôle d'une filiale, les états financiers consolidés de l'exercice comprennent les résultats de la période pendant laquelle le Groupe en avait le contrôle.

Filiales

Les états financiers des sociétés dans lesquelles HighCo exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Cette méthode consiste à substituer la totalité des actifs et des passifs de ces filiales à la valeur des titres de participation dans l'état de la situation financière et à incorporer, dans le compte de résultat, la totalité de leurs charges et produits en reconnaissant les droits des minoritaires dans les réserves et le compte de résultat.

Coentreprises

Les états financiers des sociétés dans lesquelles HighCo exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel sont consolidés suivant la méthode d'intégration proportionnelle. Le Groupe combine sa quote-part dans tous les actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement ligne à ligne avec les postes semblables de ses états financiers consolidés.

Entreprises associées

Les états financiers des sociétés dans lesquelles HighCo exerce une influence notable, sans en assurer le contrôle, sont consolidés par mise en équivalence. En application de cette méthode, l'investissement dans une entreprise associée est initialement comptabilisé au coût augmenté ou diminué des changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part d'actif net de l'entreprise associée détenue par le Groupe. L'écart d'acquisition lié à une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation et il n'est pas amorti.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées. Le Groupe consolide les comptes de sociétés françaises, belges, luxembourgeoises, et espagnoles. La consolidation de ces sociétés n'a nécessité aucun retraitement d'homogénéité significatif. Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe.

Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat, et, dans les capitaux propres de l'état de la situation financière, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

Transactions en devises

À la date de transaction, les transactions effectuées en devises sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle (l'euro pour la totalité des sociétés du Groupe à l'exclusion de l'entité HighCo KÚZNIA MARKETINGU, dont l'impact n'est pas significatif au 31 décembre 2010) en utilisant le taux en vigueur à cette date.

À chaque clôture :

- les créances et les dettes monétaires libellées en devises sont converties au taux de la date de clôture ;
- les actifs et les passifs non monétaires évalués au coût historique sont convertis en utilisant le taux historique à la date de transaction ;
- les actifs et les passifs non monétaires évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le taux à la date de la détermination de la juste valeur ;
- les différences de change naissant de cette conversion sont comptabilisées en charges ou en produits de l'exercice.

Écarts d'acquisition

Lors d'un regroupement d'entreprises, toute différence entre son coût et les intérêts de HighCo dans la juste valeur des actifs acquis, des passifs et des passifs identifiables assumés est comptabilisée à la date d'acquisition :

- à l'actif en écart d'acquisition si le coût est supérieur à la juste valeur de la quote-part des actifs et des passifs acquis ;
- en résultat en autres produits opérationnels si le coût est inférieur à la juste valeur de la quote-part des actifs acquis, des passifs et des passifs identifiables assumés après réexamen de leur juste valeur.

Dès la date d'acquisition, l'écart d'acquisition positif est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Si l'écart d'acquisition a été affecté à une UGT (ou à un groupe d'UGT) et si une activité au sein de cette unité est cédée, l'écart d'acquisition lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession.

L'écart d'acquisition ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'UGT conservée.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire sont comptabilisés comme un ajustement rétrospectif de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, sauf à ce qu'ils correspondent à des corrections d'erreurs ou à la comptabilisation d'impôts différés actifs non comptabilisés à la date d'acquisition. Dans ces cas précis, l'écart d'acquisition est ajusté.

Lors de l'acquisition de sociétés, des contrats prévoyant des compléments de prix sont généralement mis en place (*earn out*). Ces *earn out* sont comptabilisés en complément du coût d'acquisition des titres avec pour contrepartie une dette financière dès lors que les versements sont probables et que les montants peuvent être mesurés de façon fiable.

L'estimation de ces engagements est revue à chaque clôture sur la base de la formule prévue au contrat, formule qui est appliquée aux dernières données disponibles.

Jusqu'au 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition faisaient l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de vingt ans. Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis et font désormais l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Dépréciation des actifs

Pour les immobilisations amortissables, un test de perte de valeur est effectué uniquement si des indices externes ou internes de perte de valeur apparaissent. Les écarts d'acquisition, les immobilisations en cours et les immobilisations incorporelles à durée indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif ou du plus petit groupe d'actifs concernés auquel l'actif se rattache (unité génératrice de trésorerie, ou UGT) à la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Cette valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre le prix de vente net des coûts de cession et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT en question.

Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif. Si la valeur recouvrable ainsi définie est inférieure à la valeur nette comptable, la différence constatée est alors comptabilisée comme une dépréciation dans l'état de la situation financière avec pour contrepartie une charge dans le compte de résultat.

Impôts

Les impôts différés ont été calculés sur les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables des sociétés du Groupe lorsqu'il y a une forte probabilité de récupération de ces déficits.

En application du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs, ou en capitaux propres si la transaction initiale avait été comptabilisée directement en capitaux propres.

Les créances et les dettes d'impôt dans l'état de la situation financière sont compensées pour chaque entité fiscale lorsqu'elles se rapportent à un même type d'impôt et à une même juridiction.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par la réalisation de prestations de services pour des tiers (création, *consulting*, gestion d'espaces publicitaires, gestion de coupons...), déduction faite de tous rabais, remises et ristournes commerciaux. Le chiffre d'affaires d'une prestation de service est comptabilisé au fur et à mesure de sa réalisation selon la méthode de l'avancement.

La commercialisation d'espaces publicitaires sur le point de vente ne correspond pas à des entrées brutes d'avantages économiques reçus ou à recevoir par l'entreprise pour son propre compte dans la mesure où elle opère en tant que mandataire.

Seules les commissions liées à la commercialisation d'espaces publicitaires sur le point de vente sont comptabilisées en chiffre d'affaires.

Marge brute

La marge brute correspond au chiffre d'affaires diminué des coûts directs sur ventes.

Résultat opérationnel courant (ROC)

Conformément à la recommandation du CNC 2009-R.03, le résultat opérationnel courant est défini par différence entre le résultat opérationnel total et les autres produits et charges opérationnels. Le résultat opérationnel courant est un solde de gestion qui doit permettre de faciliter la compréhension de la performance de l'entreprise.

Les éléments qui n'en font pas partie – c'est-à-dire les autres produits et charges opérationnels – ne peuvent être qualifiés d'exceptionnels ou d'extraordinaires, mais correspondent aux événements inhabituels, anormaux.

Résultat des activités ordinaires (RAO)

Le résultat des activités ordinaires, indicateur non IFRS, correspond au résultat opérationnel courant défini ci-dessus hors frais de restructuration.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges. Une immobilisation résultant de frais de développement sur la base d'un projet individuel est comptabilisée lorsque le Groupe peut démontrer la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente, son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre, la façon dont cet actif générera des avantages économiques futurs, la disponibilité de ressources pour achever le développement et la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

Après leur comptabilisation initiale, les dépenses de développement sont évaluées en utilisant le modèle du coût, ce qui nécessite que les actifs soient comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toute dépense activée est amortie sur la durée attendue des ventes futures relatives au projet. Au 31 décembre 2010, aucun montant de frais de recherche et développement n'a été activé chez BleuRoy.com (31 décembre 2009 : 201 K€).

Immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations incorporelles sont présentées dans l'état de la situation financière à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement et de toute dépréciation constatée.

Le coût d'acquisition correspond :

- dans le cas d'une acquisition directe, à son coût d'achat net (incluant les coûts directement attribuables pour préparer l'immobilisation à son utilisation finale) ;
- dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, à sa juste valeur à la date du regroupement.

À l'exception des coûts de développement, les immobilisations incorporelles générées en interne ne sont pas activées et les dépenses sont comptabilisées en charges l'année au cours de laquelle elles sont encourues.

Les profits et les pertes résultant de la décomptabilisation d'un actif incorporel sont déterminés comme la différence entre les produits nets de cession et la valeur comptable de l'actif. Ils sont enregistrés dans le compte de résultat quand l'actif est décomptabilisé.

Les immobilisations incorporelles de HighCo sont composées principalement de logiciels. Ces logiciels sont amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilité (de un à quatre ans) et ont une valeur résiduelle égale à zéro à la fin de leur durée d'utilité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées dans l'état de la situation financière à leur coût historique (c'est-à-dire le coût d'acquisition net diminué de l'amortissement cumulé et de toute dépréciation constatée). Les dépenses ultérieures engagées pour une immobilisation corporelle sont incorporées au coût de celle-ci uniquement si elles augmentent les avantages économiques futurs de cette immobilisation.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leurs durées d'utilité respectives, soit :

- agencement : de trois à dix ans ;
- matériel industriel : sept ans ;
- aménagement et installations : de sept à dix ans ;
- matériel de transport : de quatre à cinq ans ;
- mobilier, matériel de bureau et informatique : de quatre à sept ans.

La durée d'utilité de chaque type d'immobilisation corporelle est revue régulièrement. À la fin de leur durée d'utilité, ces immobilisations ont une valeur résiduelle nulle.

Les biens détenus par le biais d'un contrat de location-financement sont comptabilisés avec les actifs immobilisés de même nature.

L'actif loué est amorti sur la plus courte durée entre la durée du contrat et sa durée d'utilité estimée.

Coûts d'emprunt

Tous les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale. Le délai de règlement observé à ce jour étant relativement court, aucune actualisation de créance n'a été nécessaire. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Par ailleurs, certaines sociétés du Groupe ont souscrit une assurance recouvrement auprès de la Société française d'assurance-crédit (SFAC).

Stocks et en-cours

Stocks de matières premières et de marchandises

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût d'entrée et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé en appliquant la méthode du « premier entré-premier sorti ». La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé, diminué de l'ensemble des frais d'achèvement et des frais de vente et de distribution estimés.

En-cours

Les travaux en cours sont évalués au plus faible du coût engagé dans la prestation du service et du prix de facturation final diminué des frais d'achèvement.

Affacturage

HighCo procède à des conventions d'affacturage avec recours. Dans le cadre de cette convention, HighCo transmet une partie de ses créances auprès d'affacteurs contre règlement de leur montant sous déduction de commissions et d'agios.

Lors de la cession de créances commerciales du Groupe à un affacteur, le Groupe conserve les risques liés aux créances cédées.

Elles sont conservées dans l'état de la situation financière tant que le recouvrement par l'affacteur n'a pas eu lieu, avec pour contrepartie la comptabilisation d'une dette financière.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent aux soldes des comptes bancaires, à la caisse, aux dépôts et aux placements monétaires à court terme tels que les OPCVM monétaires ayant une durée n'excédant pas trois mois.

Avantages au personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle. La méthode du corridor n'est pas appliquée, tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Location

Location-financement

Les contrats de location conférant au Groupe, preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont qualifiés de « location-financement ». Ainsi, à la date de début de la location, l'actif loué est activé dans l'état de la situation financière : comptabilisation d'un actif dans les immobilisations corporelles et d'un passif dans les emprunts pour un montant correspondant au plus faible entre sa juste valeur (prix de marché) et la valeur actualisée des paiements minimaux à effectuer.

Le passif financier est amorti selon un échéancier défini à l'origine, en application d'un taux d'intérêt constant, et une charge financière, au titre des intérêts, est comptabilisée dans le compte de résultat de chaque période.

L'actif loué est amorti sur la plus courte durée entre la durée du contrat et sa durée d'utilité estimée.

Location simple

Les autres contrats de location dans lesquels le Groupe est preneur sont qualifiés de « location simple ». Les redevances de loyer au titre d'un contrat de location simple sont comptabilisées en charges sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

Frais d'émission et d'acquisition de titres

Les coûts externes considérés comme des frais d'émission de titres de capital sont imputés sur la prime d'émission.

Les charges externes, constituant des frais d'acquisition de titres, sont incluses dans le coût d'acquisition des titres et par conséquent dans les écarts d'acquisition.

Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont comptabilisés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. Tout montant résultant de la dépréciation, de la cession, de l'émission ou de l'annulation de titres d'autocontrôle est comptabilisé en déduction des capitaux propres consolidés, sans passer par le résultat de l'exercice.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de l'exercice durant lequel ils ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice 2006.

Au titre de l'exercice 2007, un dividende de 0,10 € par action a été voté par l'Assemblée générale du 6 juin 2008 et mis en paiement en juillet 2008.

Au titre de l'exercice 2008, un dividende de 0,10 € par action a été voté par l'Assemblée générale du 8 juin 2009 et mis en paiement en juillet 2009.

Au titre de l'exercice 2009, un dividende de 0,15 € par action a été voté par l'Assemblée générale du 25 juin 2010 et mis en paiement en juillet 2010.

Le Directoire va proposer à l'Assemblée générale ordinaire de juin 2011, au titre de l'exercice 2010, un dividende de 0,20 € par action.

Paiements en actions

Le Groupe a mis en place des programmes d'attribution de stock-options sur les titres de la société mère HighCo SA à ses salariés et aux membres de son Directoire.

La valeur des stock-options est déterminée à la date d'attribution selon le modèle binomial de Cox, Ross et Rubinstein. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

La juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question.

La charge cumulée enregistrée pour ces transactions à chaque fin d'exercice jusqu'à la date d'acquisition des droits est le reflet de l'écoulement de cette période d'acquisition et de la meilleure estimation du Groupe, à cette date, du nombre d'instruments qui vont être acquis. La charge ou le produit reconnu dans le résultat de la période correspond à la différence entre charges cumulées à la fin de la période et charges cumulées au début de la période.

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restent à acquérir au 1^{er} janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

Pour les plans d'attribution gratuite d'actions, la charge totale est évaluée sur la base du cours de l'action HighCo à la date d'attribution ajustée de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur et répartie linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition, puis leur traitement comptable à chaque clôture suit les règles suivantes, selon la nature de l'instrument financier.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les valeurs mobilières de placement du Groupe, composées principalement de Sicav monétaires, ont été classées par le Groupe en instruments financiers à la juste valeur (valeur de marché) par résultat.

Ces instruments sont valorisés dans l'état de la situation financière à leur valeur de marché à la date de clôture, et, à chaque clôture, la variation de la juste valeur de ces instruments a pour contrepartie le résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres non consolidés sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts d'acquisition liés à l'investissement.

Après la comptabilisation initiale, les titres non consolidés sont classés dans la catégorie « disponibles à la vente » et sont évalués à la juste valeur.

Prêts et créances

Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés et par le processus d'amortissement.

Dépréciation des actifs financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers doit être déprécié.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat.

Actifs financiers comptabilisés au coût

S'il existe une indication objective de dépréciation d'un instrument de capitaux propres non coté qui n'est pas comptabilisée à la juste valeur parce que celle-ci ne peut être mesurée de façon fiable, ou d'un actif dérivé lié à un tel instrument de capitaux propres non coté et devant être réglé par livraison de cet instrument, le montant de la perte de valeur de cet actif financier est égal à la différence

entre sa valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés déterminés au taux d'intérêt courant du marché pour un actif financier similaire.

Emprunts portant intérêts

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts et les dettes financiers porteurs d'intérêts sont mesurés à leur juste valeur, sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. À chaque clôture, ces prêts et emprunts sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les frais et les primes d'émission d'emprunts, ainsi que les primes de remboursement, sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

Couverture

Le Groupe n'a pas d'instrument financier qualifié comptablement de couverture.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice par la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation durant l'exercice, en excluant les actions d'autocontrôle déduites des capitaux propres.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice corrigé des charges ou des produits relatifs aux actions potentielles par la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation durant l'exercice, en excluant les actions d'autocontrôle déduites des capitaux propres et en tenant compte de l'effet dilutif généré par les options de souscription d'actions et les actions gratuites.

Provisions

Le Groupe constate une provision lorsqu'il a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à la clôture de l'exercice, laquelle exigera, selon toute probabilité, une sortie de ressources pour l'éteindre, dont le montant peut être estimé de manière fiable. Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement des états financiers consolidés.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Information sectorielle

L'information sectorielle au sens d'IFRS 8 est communiquée sur la base des secteurs géographiques. Le découpage sectoriel reflète la structure opérationnelle et managériale du Groupe.

Les indicateurs clés de performance du Groupe sont mensuellement contrôlés par le Directoire au niveau le plus fin représenté par les filiales françaises et à l'international.

Actifs non courants destinés à être cédés et abandons d'activités

Une activité destinée à être cédée est un composant clairement distinguable du Groupe qui a été soit cédé, soit classé comme détenu pour être cédé et qui représente une ligne distincte d'activité ou une partie géographique d'opérations, ou est une filiale acquise exclusivement dans le but d'être revendue.

Les actifs classés comme détenus pour être cédés sont présentés de façon distincte dans l'état de la situation financière et les résultats d'activités discontinuées sont présentés distinctement dans le compte de résultat.

Actifs courants/non courants et passifs courants/non courants

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture sont classés en actifs courants, de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en actifs non courants.

Les passifs détenus à des fins de transaction, réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en passifs courants.

Tous les autres passifs sont classés en passifs non courants.

2.2. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION SUR L'EXERCICE 2010

Évolution

Périmètre

- avril 2010 : acquisition de 51 % de l'agence interactive BleuRoy.com (les modalités de cette acquisition sont détaillées en note 11, page 163 de la présente annexe) ;
- avril 2010 : acquisition de la société Scan ID. Cette société, basée à Bruxelles, est spécialisée dans le traitement des chèques cadeaux et offres promotionnelles, ainsi que dans les programmes de fidélité de la grande distribution alimentaire en Belgique. Scan ID a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 2,8 M€ et une marge brute de 1,4 M€, et emploie douze salariés ;

- août 2010 : acquisition de la société Publi Info. Cette société, basée à Ekeren, est spécialisée dans la veille des activités promotionnelles des marques de la grande consommation et de la grande distribution (*trade folder monitoring*). Cette société commercialise son offre en Belgique, où elle réalise 80 % de son CA, et aux Pays-Bas. Publi Info a réalisé un chiffre d'affaires de 0,7 M€ en 2009 et emploie 11 salariés ;

- décembre 2010 : acquisition de 60 % de la société Qponalia. Cette société, basée à Madrid, est spécialisée dans la prestation de services publicitaires et les promotions. La société a changé de dénomination sociale et est devenue HighCo DATA Espagne.

Autres évolutions

- janvier 2010 : cession des titres J2K Holding par HighCo SHELF SERVICE (cession hors groupe) ;
- mars 2010 : changement de dénomination sociale, Prod by Allée Centrale devient PROD by HighCo SHOPPER ;
- mars 2010 : fusion par absorption de HighCo AVENUE Publishing par HighCo AVENUE ;
- avril 2010 : reclassement interne des titres de BleuRoy.com, par cession de 735 actions BleuRoy.com de HighCo à HighCo DATA France ;
- juin 2010 : fusion par absorption de HighCo AVENUE par HighCo 3.0 et fusion par absorption de HighCo FIELD MARKETING par HighCo MARKETING HOUSE France.

Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2010, HighCo est constituée des sociétés suivantes

Raison sociale	Forme	Numéro Siren	Capital (en €)	Siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
France							
HighCo	SA	353 113 566	5 605 333	Aix-en-Provence, France	Société Mère	Société Mère	Intégration globale
BleuRoy.com	SAS	441 474 285	52 500	Marseille, France	100,00 %	100,00 %	
Création & Distribution	SAS	421 175 720	38 120	Paris, France	100,00 %	100,00 %	
High Connexion	SAS	502 539 794	37 000	Villeurbanne, France	51,00 %	50,84 %	
HighCo 3.0	SA	428 950 125	109 647	Paris, France	99,69 %	99,69 %	
HighCo DATA France	SA	403 096 670	628 586	Aix-en-Provence, France	100,00 %	99,99 %	
HighCo DOCS	SAS	402 948 434	1 232 000	Aix-en-Provence, France	100,00 %	100,00 %	
HighCo EDITING	SAS	491 880 209	150 371	Aix-en-Provence, France	100,00 %	100,00 %	
HighCo MARKETING HOUSE France	SAS	422 570 812	51 814	Paris, France	100,00 %	100,00 %	
HighCo VENTURES	SAS	431 548 239	38 200	Aix-en-Provence, France	100,00 %	99,99 %	
Media Cosmos	SA	421 176 090	363 240	Paris, France	100,00 %	100,00 %	
PROD by HighCo SHOPPER	SAS	491 272 134	37 000	Aix-en-Provence, France	100,00 %	100,00 %	
thebrandcity	SA	411 226 467	47 567	Paris, France	99,99 %	99,99 %	
Trade Programme	SAS	410 307 888	38 112	Paris, France	100,00 %	100,00 %	
Régie Media Trade	SAS	428 251 862	40 000	Paris, France	50,00 %	50,00 %	Intégration proportionnelle
userADgents	SAS	432 694 735	37 000	Paris, France	34,00 %	33,90 %	
WND Sport	SA	387 648 694	45 735	Paris, France	20,00 %	20,00 %	
International							
HighCo DATA Benelux	SA	RC Nivelles n° 052569	211 470	Waterloo, Belgique	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
HighCo DATA Espagne	SARL	RC Madrid vol. 27689	7 525	Pozuelo de Alarcón, Espagne	60,00 %	60,00 %	
HighCo DIGITAL Benelux	SARL	0811068567	50 000	Bruxelles, Belgique	100,00 %	100,00 %	
HighCo INFOSHELF	SA	RC Bruxelles n° 597641	62 000	Asse, Belgique	100,00 %	100,00 %	
HighCo Management Spain	SARL	RC Madrid vol. 18537	1 843 445	Pozuelo de Alarcón, Espagne	100,00 %	100,00 %	
HighCo MARKETING HOUSE Espagne	SARL	RC Madrid vol. 9665	3 005	Pozuelo de Alarcón, Espagne	100,00 %	100,00 %	
HighCo MARKETING HOUSE Italie	SARL	04275850966	55 000	Milan, Italie	100,00 %	100,00 %	
HighCo SHELF SERVICE	SA	RC Bruxelles n° 552036	198 500	Asse, Belgique	100,00 %	100,00 %	
Publi Info	SA	453 754 419	61 973	Ekeren, Belgique	100,00 %	100,00 %	
Scan ID	SARL	475 109 067	37 200	Bruxelles, Belgique	100,00 %	100,00 %	
ScanCoupon Belgique	SA	RPM Dendermonde 0877271760	61 500	Waterloo, Belgique	100,00 %	100,00 %	
Shelf Luxembourg	SARL	445 834 269	25 000	Luxembourg, Luxembourg	100,00 %	100,00 %	

Les sociétés thebrandcity, HighCo MARKETING HOUSE Italie et HighCo KÚZNIA MARKETINGU sont classées en activités arrêtées ou en cours de cession ; les données afférentes ont fait l'objet de retraitements dans les comptes au 31 décembre 2010 (voir détails en note 18, page 170). Les participations non consolidées sont détaillées en note 14 (pages 167-168).

2.3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT ET À L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE

Note 1. Information sectorielle

En K€	31/12/2010					31/12/2009				
	France	International	Actifs non courants destinés à la vente et activités abandonnées	Éléments non affectables	Total	France	International	Actifs non courants destinés à la vente et activités abandonnées	Éléments non affectables	Total
Chiffre d'affaires	96 872	44 778	-	-	141 650	87 887	46 059	-	-	133 946
Marge brute	42 242	30 847	-	-	73 089	39 214	29 311	-	-	68 524
Résultat des activités ordinaires (1)	6 608	5 988	-	-	12 596	4 801	6 262	-	-	11 063
Résultat opérationnel courant	5 361	5 938	-	-	11 299	3 176	6 212	-	-	9 388
Résultat opérationnel	5 361	5 938	-	-	11 299	3 176	6 212	-	-	9 388
Résultat net avant impôt	5 402	5 938	(139)	577	11 778	3 106	6 212	(402)	(449)	8 467
31/12/2010						31/12/2009				
Actifs sectoriels (hors impôt)	94 646	46 997	70	39 592	181 305	85 408	39 806	425	31 747	157 386
Écarts d'acquisition	40 679	31 662	-	-	72 341	36 679	27 698	-	-	64 377
Immobilisations incorporelles	189	959	-	-	1 148	431	54	-	-	485
Immobilisations corporelles	916	1 686	-	-	2 602	2 105	2 348	-	-	4 453
Autres actifs non courants	-	-	-	2 568	2 568	-	-	-	3 935	3 935
Passifs sectoriels (hors impôt)	90 972	11 081	52	5 716	107 821	65 849	15 652	460	7 192	89 153
Investissements sectoriels	431	865	-	-	1 296	1 892	492	-	358	2 742

(1) Résultat des activités ordinaires (RAO) : résultat opérationnel courant (ROC) hors frais de restructuration.

L'information sectorielle au sens d'IFRS 8 est communiquée sur la base des secteurs géographiques. Le découpage sectoriel reflète la structure opérationnelle et managériale du Groupe.

Les indicateurs clés de performance du Groupe sont mensuellement contrôlés par le Directoire au niveau le plus fin représenté par les filiales françaises et à l'international.

Le secteur « France » comprend les sociétés suivantes :

HighCo DOCS, HighCo EDITING, « Media Cosmos » (Media Cosmos, Création & Distribution et Régie Media Trade), HighCo MARKETING HOUSE France, HighCo 3.0, High Connexion, BleuRoy.com, PROD by HighCo SHOPPER, HighCo VENTURES et HighCo DATA France.

Le secteur « International » comprend les sociétés suivantes :

HighCo SHELF SERVICE, HighCo INFOSHELF, HighCo DATA Benelux, Publi Info, ScanCoupon Belgique, HighCo DIGITAL Benelux, Scan ID, Shelf Luxembourg, HighCo MARKETING HOUSE Espagne, HighCo DATA Espagne et HighCo Management Spain.

Les charges opérationnelles de la holding sont affectées au prorata de la marge brute du secteur sur la marge brute consolidée, la marge brute étant l'agrégat de gestion référent pour HighCo, afin de mesurer la performance brute de son activité. Cet indicateur est la différence entre le chiffre d'affaires et les coûts directs affectés aux opérations.

Note 2. Achats consommés et charges externes

En K€	31/12/10	31/12/09
Sous-traitance	(55 505)	(53 156)
Matières premières et marchandises	(680)	96
Achats non stockés	(1 458)	(999)
Achats consommés	(57 643)	(54 059)
Autres charges externes	(11 861)	(10 652)
Services extérieurs	(11 185)	(11 381)
Charges externes	(23 046)	(22 033)
Achats consommés et charges externes	(80 689)	(76 092)

Note 3. Frais de personnel

En K€	31/12/10	31/12/09
Salaires et traitements	(31 541)	(31 269)
Charges sociales	(12 492)	(12 450)
Frais de restructuration	(1 297)	(1 675)
Participation des salariés	(526)	(298)
Coût d'attribution des stock-options	-	(33)
Coût d'attribution des actions gratuites	(1 033)	(173)
Indemnités de départ à la retraite	124	(5)
Charges de personnel	(46 765)	(45 903)

Note 4. Dotations nettes aux amortissements et provisions

En K€	31/12/10	31/12/09
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	(532)	(184)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	(761)	(1 067)
Dotations aux amortissements sur crédit-bail	(264)	(389)
Dotations aux provisions	(290)	(815)
Reprises sur provisions	1 893	307
Dotations nettes aux amortissements et provisions	46	(2 148)

Note 5. Autres produits et charges opérationnels

En K€	31/12/10	31/12/09
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-
Autres produits et charges	-	-
Autres produits et charges opérationnels	-	-

Note 6. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

En K€	31/12/10	31/12/09
Produits sur cessions de valeurs mobilières de placement	125	152
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	125	152
Charges d'intérêts	(146)	(294)
Coût de l'endettement financier brut	(146)	(294)
Coût de l'endettement financier net	(21)	(142)
Produits des participations	51	47
Reprises sur provisions pour dépréciations	92	-
Autres produits	1 454	-
Autres produits financiers	1 597	47
Dotations aux provisions pour dépréciations	(150)	(354)
Autres charges	(849)	-
Autres charges financières	(999)	(354)
Autres produits et charges financiers	598	(307)

Note 7. Charge d'impôt

En K€	31/12/09	Variations	31/12/10
Impôts différés actifs			
Organic, effort construction	252	28	280
Participation des salariés	311	218	529
Déficit reportable	4 803	(529)	4 274
Crédit-bail	13	(13)	-
Avantage du personnel	635	(137)	498
Clause de retour à meilleure fortune	33	-	33
Droits d'enregistrement	14	(4)	10
Autres provisions	504	(341)	163
Frais d'acquisition	430	(144)	286
Actions propres, actions gratuites	-	883	883
Autres immobilisations incorporelles	3	-	3
Total assiette d'impôts différés actifs	6 998	(39)	6 959
Taux d'impôts différés	33,33 %		33,33 %
Taux d'impôts différés (sociétés étrangères)	35,00 %		35,00 %
Montant des impôts différés actifs	2 332	(12)	2 320
Impôts différés passifs			
Provisions réglementées	-	-	-
Abandon de créances	-	-	-
Actions propres, actions gratuites	(356)	356	-
Subventions	(5)	5	-
Total assiette d'impôts différés passifs	(361)	361	-
Taux d'impôts différés	33,33 %		33,33 %
Montant des impôts différés passifs	(120)	120	-
Impôts différés nets			
Impact des impôts différés nets activés en contrepartie des réserves	-	195	-
Montant des impôts différés nets enregistrés en compte de résultat	-	(87)	-
Montant des impôts différés nets	2 212	108	2 320

Détail de l'impôt

En K€	31/12/10
Impôt exigible théorique	(5 733)
- Primes d'intégration fiscale	(2 193)
= Impôts exigibles	(3 540)
+ Variation d'impôts différés	(87)
Charge d'impôt consolidé	(3 627)

En France, HighCo est la société tête de groupe d'une intégration fiscale.

Les filiales intégrées fiscalement sont : thebrandcity, HighCo VENTURES, PROD by HighCo SHOPPER, HighCo DOCS, HighCo EDITING, HighCo 3.0, HighCo MARKETING HOUSE France, Trade Programme, HighCo DATA France, Création & Distribution et Media Cosmos.

Preuve d'impôt

En K€	Base d'impôt	31/12/10 Impôt
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	8 290	
Résultat des sociétés associées	41	
Impôts sur les sociétés	(3 627)	
Résultat avant impôt	11 876	
Taux d'imposition français		33,33 %
Charge d'imposition consolidée théorique		(3 959)
Différence de taux des filiales étrangères		(42)
Différences permanentes		48
Utilisation de déficits antérieurs non activés		190
Génération de déficits non activés		(34)
Activation de déficits antérieurs		348
CVAE (1)		(328)
Autres		150
Charge d'impôt consolidé		(3 627)

(1) À compter de 2010, la loi de finances remplace la taxe professionnelle (TP) par la contribution économique territoriale (CET) qui comporte deux composantes :
 – la cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle taxe professionnelle ;
 – la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Après analyse et conformément à la recommandation du Conseil national de la comptabilité, le Groupe a décidé de qualifier la CVAE en impôt sur le résultat dans les comptes au 31 décembre 2010. Les impôts différés correspondants ont été calculés au 31 décembre 2009. N'étant pas significatifs, ils n'ont pas fait l'objet d'une correction d'erreur.

Note 8. Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession

En K€	31/12/10	31/12/09
Chiffre d'affaires	-	903
Achats consommés et charges externes	(80)	(942)
Charges de personnel	(22)	(475)
Impôts et taxes	(5)	(5)
Dotation aux amortissements	-	(7)
Autres charges (-) et produits (+)	(34)	120
Résultat opérationnel courant	(141)	(406)
Autres produits (+) et charges opérationnels (-)	-	-
Dépréciation des survaleurs	-	-
Résultat opérationnel	(141)	(406)
Coût de l'endettement financier net	-	(1)
Autres produits (+) et charges (-) financiers	2	5
Charge d'impôt	-	-
Résultat net	(139)	(402)
Résultat de déconsolidation	-	-
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	(139)	(402)

Le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession au 31 décembre 2010 correspond au résultat net des sociétés thebrandcity, HighCo MARKETING HOUSE Italie et de HighCo KÚZNIA MARKETINGU.

Le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession au 31 décembre 2009 publié correspond au résultat net des sociétés thebrandcity, HighCo MARKETING HOUSE Italie, HighCo KÚZNIA MARKETINGU et de l'activité ScanStore de la société HighCo DATA France.

Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession par action

	31/12/10	31/12/09
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession (en K€)	(139)	(402)
Nombre d'actions moyennes	10 595 295	10 668 560
Résultat net par action (en €)	(0,01)	(0,04)

	31/12/10	31/12/09
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession (en K€)	(139)	(402)
Nombre d'actions moyennes diluées	10 871 276	11 273 227
Résultat net par action dilué (en €)	(0,01)	(0,04)

Note 9. Résultat par action

Nombre d'actions servant de base au calcul du résultat par action

	31/12/10	31/12/09
Actions ordinaires à l'ouverture	11 210 666	11 210 666
Actions propres	897 107	528 878
Actions émises sur la période	-	-
Nombre d'actions basiques à la clôture	10 313 559	10 681 788
Actions propres moyennes sur la période	615 371	542 106
Nombre d'actions moyennes	10 595 295	10 668 560
Actions gratuites retenues	219 179	284 667
Stock-options retenues	56 802	320 000
Nombre d'actions moyennes diluées	10 871 276	11 273 227

Pour le calcul du résultat dilué par action :

- les actions pouvant être souscrites par levée des options à un prix d'exercice de 6,68 €. Compte tenu du cours de l'action au 31 décembre 2010, ces options sont retenues pour le calcul du nombre d'actions moyennes diluées ;
- les actions à émettre valides aux termes des plans d'attributions gratuites d'actions sont retenues ;
- les actions propres détenues en moyenne pondérée *prorata temporis* sur l'exercice, soit 615 371 actions, sont exclues.

Résultat net par action

	31/12/10	31/12/09
Résultat net (en K€)	8 151	6 296
Nombre d'actions moyennes	10 595 295	10 668 560
Résultat net par action (en €)	0,77	0,59
	31/12/10	31/12/09
Résultat net (en K€)	8 151	6 502
Nombre d'actions moyennes diluées	10 871 276	11 273 227
Résultat net par action dilué (en €)	0,75	0,58

Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par action

	31/12/10	31/12/09
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère (en K€)	8 102	6 194
Nombre d'actions moyennes	10 595 295	10 668 560
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par action (en €)	0,76	0,58

	31/12/10	31/12/09
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère (en K€)	8 102	6 400
Nombre d'actions moyennes diluées	10 871 276	11 273 227
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par action dilué (en €)	0,75	0,57

Résultat net des activités poursuivies par action

	31/12/10	31/12/09
Résultat net des activités poursuivies (en K€)	8 290	6 698
Nombre d'actions moyennes	10 595 295	10 668 560
Résultat net des activités poursuivies par action (en €)	0,78	0,63

	31/12/10	31/12/09
Résultat net des activités poursuivies (en K€)	8 290	6 904
Nombre d'actions moyennes diluées	10 871 276	11 273 227
Résultat net des activités poursuivies par action dilué (en €)	0,76	0,61

Titres donnant accès au capital

Instruments dilutifs	31/12/10		31/12/09		Prix d'exercice ou d'attribution
	Nombre de titres valides	Nombre de titres retenus pour la dilution 2010	Nombre de titres valides	Nombre de titres retenus pour la dilution 2009	
Stock-options	320 000	56 802	331 361	320 000	De 6,68 € à 19,82 €
Actions gratuites	540 000	219 179	409 667	284 667	De 5,60 € à 12,03 €

Note 10. Paiement en actions

Stock-options

Date de l'Assemblée autorisant le plan	Date du Directoire	Nombre total d'actions pouvant être souscrites	Nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux	Nombre de mandataires sociaux concernés	Nombre de bénéficiaires	Date d'exercice des options	Prix de souscription en €	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'options attribuées et validées	Nombre d'actions à la monnaie	Nombre de bénéficiaires d'options valides	Date d'expiration
28/06/02	12/10/04	320 000	320 000	4	4	12/10/08	6,68	-	320 000	320 000	4	12/10/11
Total		320 000	320 000					-	320 000	320 000		

Conformément aux limitations possibles ouvertes par IFRS 2, les plans émis avant le 7 novembre 2002 ne sont pas comptabilisés ; seuls les plans émis après cette date doivent faire l'objet d'une comptabilisation.

Le Groupe a attribué le 12 octobre 2004 un plan comprenant 320 000 options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux de HighCo, exerçables à partir de 2008, au prix de 6,68 €.

Les hypothèses retenues pour la valorisation et la comptabilisation à la date d'attribution de ces options sont les suivantes :

- volatilité attendue : 41,80 % ;
- taux sans risque : de 3 % à 3,4 % selon l'échéance ;
- taux de distribution du résultat futur : 0 %.

Sur la base de ces hypothèses, la juste valeur des options prise en compte pour le calcul de la charge au titre des paiements fondés sur des actions est la suivante : 2,43 € par option.

La charge afférente à ce plan a été intégralement comptabilisée en frais de personnel de 2004 à 2009.

Actions gratuites

Date de l'Assemblée autorisant le plan	Date d'attribution par le Directoire	Nombre total d'actions attribuées	Nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux	Nombre de mandataires sociaux concernés	Nombre de bénéficiaires	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Nombre d'actions valides (1) au 31/12/10	Nombre de bénéficiaires d'actions valides (1) au 31/12/10	Nombre d'actions acquises	Nombre d'actions disponibles	Nombre de bénéficiaires d'actions acquises ou disponibles
24/06/2005	23/01/2006	26 000	-	-	11	24/01/2008	25/01/2010	-	-	-	17 000	8
24/06/2005	23/03/2006	4 572	4 572	1	1	24/03/2008	25/03/2010	-	-	-	4 572	1
24/06/2005	26/01/2007	31 500	-	-	16	27/01/2009	28/01/2011	-	-	12 500	-	10
24/06/2005	11/04/2007	33 333	33 333	3	3	12/04/2009	13/04/2011	-	-	33 333	-	3
24/06/2005	11/04/2007	16 667	16 667	3	3	12/04/2010	13/04/2012	-	-	16 667	-	3
24/06/2005	11/04/2007	125 000	125 000	3	3	12/04/2010	13/04/2012	-	-	-	-	-
24/06/2005	11/04/2007	125 000	125 000	3	3	12/04/2013	13/04/2015	125 000	3	-	-	-
24/06/2005	22/01/2008	36 500	-	-	17	23/01/2010	24/01/2012	-	-	18 000	-	11
06/06/2008	12/08/2009	65 000	-	-	6	31/12/2011	31/12/2013	60 000	5	-	-	-
06/06/2008	12/08/2009	65 000	-	-	6	31/12/2012	31/12/2014	60 000	5	-	-	-
06/06/2008	12/08/2009	50 000	-	-	1	31/12/2013	31/12/2013	50 000	1	-	-	-
06/06/2008	12/08/2009	20 000	-	-	1	31/12/2013	31/12/2015	20 000	1	-	-	-
06/06/2008	12/08/2009	50 000	-	-	1	31/12/2014	31/12/2014	50 000	1	-	-	-
06/06/2008	26/03/2010	90 000	90 000	3	3	27/03/2012	27/03/2014	90 000	3	-	-	-
06/06/2008	26/03/2010	45 000	45 000	3	3	27/03/2013	28/03/2015	45 000	3	-	-	-
06/06/2008	26/03/2010	40 000	40 000	3	3	12/04/2013	13/04/2015	40 000	3	-	-	-
Total		823 572	479 572					540 000		80 500	21 572	

(1) Actions attribuées non caduques mais non encore acquises.

La charge de l'exercice afférente à ces plans d'actions gratuites s'élève à 1 033 K€, comptabilisés en frais de personnel.

Note 11. Écarts d'acquisition nets

En K€	Valeur brute 31/12/09	Dépréciations cumulées	Valeur nette 31/12/09	Acquisitions	Dépréciations	Variations de périmètre	Valeur nette 31/12/10
HighCo AVENUE	15 574	(3 500)	12 074	-	-	(12 074)	-
HighCo AVENUE Publishing	2 123	-	2 123	-	-	(2 123)	-
HighCo EDITING	1 362	-	1 362	-	-	-	1 362
HighCo MARKETING HOUSE France	7 778	-	7 778	-	-	-	7 778
HighCo 3.0	1 368	-	1 368	-	-	14 197	15 565
HighConnexion	-	-	-	4 000	-	-	4 000
BleuRoy.com	1 945	-	1 945	-	-	-	1 945
Media Cosmos	10 028	-	10 028	-	-	-	10 028
WND Sport	227	(227)	-	-	-	-	-
France	40 406	(3 727)	36 679	4 000	-	-	40 679
HighCo SHELF SERVICE	12 790	-	12 790	-	-	-	12 790
HighCo INFOSHELF	3 800	-	3 800	-	-	-	3 800
HighCo DATA Benelux	7 107	-	7 107	-	-	-	7 107
HighCo DATA Espagne	-	-	-	40	-	-	40
ScanCoupon Belgique	3 123	-	3 123	-	-	-	3 123
HighCo MARKETING HOUSE Espagne	878	-	878	-	-	-	878
Publi Info	-	-	-	1 227	-	-	1 227
Scan ID	-	-	-	2 697	-	-	2 697
International	27 698	-	27 698	3 964	-	-	31 662
Total	68 103	(3 727)	64 377	7 964	-	-	72 341

■ Regroupement d'entreprises

En avril 2010, le Groupe a acquis la société Scan ID pour un prix fixe de 2,2 M€, auquel s'ajoute une partie variable plafonnée à 800 K€ payables en 2011 et 2012 en fonction de l'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires.

Cette société, basée à Bruxelles, est spécialisée dans le traitement des chèques cadeaux et offres promotionnelles, ainsi que dans les programmes de fidélité de la grande distribution alimentaire en Belgique. Scan ID a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 2,8 M€ et emploie douze salariés.

Au 31 décembre 2010, l'acquisition de Scan ID a généré un nouveau *goodwill*, conformément à IFRS 3, de 2 697 K€. Cette société a été consolidée à compter du 15 avril 2010. Le coût de cette acquisition a été financé par la trésorerie du Groupe.

En avril 2010, le Groupe a exercé la promesse d'achat des 51 % restants du capital de BleuRoy.com. Cette acquisition n'a pas eu d'impact sur les écarts d'acquisition en 2010, dans la mesure où la valeur du montant à payer au titre de cette promesse d'achat a été constatée dans le coût d'acquisition des titres par contrepartie d'une dette dès 2008.

Par ailleurs, suite à la fusion de HighCo AVENUE PUBLISHING dans HighCo AVENUE et de HighCo AVENUE dans HighCo 3.0, les *goodwill* des sociétés absorbées ont été additionnés à celui de HighCo 3.0.

En août 2010, le Groupe a acquis la société Publi Info pour un prix fixe de 600 K€. S'ajoute une partie variable plafonnée à 600 K€ payables en 2011, 2012 et 2013 en fonction de l'atteinte d'objectifs d'EBIT. Cette société, basée à Ekeren en Belgique, est spécialisée dans la pige promotionnelle en ligne (*trade folder monitoring*). Publi Info a réalisé un chiffre d'affaires de 0,7 M€ en 2009 et emploie onze salariés. Au 31 décembre 2010, l'acquisition de Publi Info a généré un nouveau *goodwill*, conformément à IFRS 3, de 1 227 K€. Cette société a été consolidée à compter du 1^{er} septembre 2010. Le coût de cette acquisition a été financé par la trésorerie du Groupe.

En décembre 2010, le Groupe a acquis 60 % de la société Qponalia pour un prix fixe de 100 K€.

Cette société, basée à Madrid, est spécialisée dans la prestation de services publicitaires et les promotions. Cette société a changé de dénomination sociale et est devenue HighCo DATA Espagne. Dès 2011, elle déployera la solution de *clearing* de coupons du Groupe en Espagne.

Au 31 décembre 2010, l'acquisition de 60 % de Qponalia a généré un nouveau *goodwill*, conformément à IFRS 3, de 40 K€.

Au 31 décembre 2010, compte tenu de la prévision d'EBITDA de High Connexion sur l'exercice 2011, la promesse d'achat au profit d'Abysse sur la participation des 49 % qu'elle détient dans le capital de High Connexion, exercable au plus tard le 30 juin 2012, a été valorisée 4 M€.

■ Tests de perte de valeur

La méthode utilisée consiste à estimer la valeur actuelle des *cash-flows* futurs et les événements ou circonstances significatifs dont l'impact réduirait la valeur recouvrable de ces actifs en deçà de leur valeur nette comptable.

Les groupes d'actifs (unités génératrices de trésorerie, ou UGT) définis sont les suivants :

– **France** : HighCo EDITING, HighCo DOCS, HighCo MARKETING HOUSE France, HighCo 3.0, BleuRoy.com, « Media Cosmos » (Media Cosmos, Création & Distribution et Régie Media Trade), HighCo DATA France ;

– **international** : HighCo SHELF SERVICE, HighCo INFOSHELF, HighCo DIGITAL Benelux, HighCo DATA Benelux, Publi Info, ScanCoupon Belgique, Scan ID, HighCo DATA Espagne et HighCo MARKETING HOUSE Espagne.

Les *cash-flows* futurs sont estimés sur cinq années en prenant comme hypothèse pour la première année les budgets opérationnels des filiales. Pour les années suivantes, les hypothèses retenues par société et/ou UGT sont fonction des situations concurrentielles (nature des activités et potentiel de développement par pays).

Les taux de croissance d'activité retenus à partir de 2011 pour les cinq exercices à venir sont compris pour la plupart des entités entre 0 % et 5 %.

Les taux d'actualisation retenus lors de l'évaluation se situent entre 11 % et 12 %. Au 31 décembre 2010, le taux retenu s'établit à 12 %, comme au 31 décembre 2009.

Comme pour les exercices précédents, le Groupe a mené des analyses de sensibilité des valeurs d'utilité à différents scénarios d'évolution des flux futurs pour les exercices 2011 à 2015.

Il a également effectué des tests de sensibilité de ces valeurs aux variations des hypothèses de taux d'actualisation (+ 1 %) et de croissance à l'infini (- 1 %).

Les valeurs d'utilité résultant de ces analyses de sensibilité restent supérieures à la valeur des actifs testés.

Au 31 décembre 2010, aucun indice de perte de valeur n'est apparu.

Note 12. Immobilisations incorporelles nettes

Valeurs brutes

En K€	31/12/09	Acquisitions	Cessions / diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/10
Autres immobilisations	1 913	483	(304)	271	2 082	4 445
Total	1 913	483	(304)	271	2 082	4 445

Amortissements

En K€	31/12/09	Dotations de l'exercice	Cessions / diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/10
Autres immobilisations	(1 428)	(532)	144	(138)	(1 343)	(3 297)
Total	(1 428)	(532)	144	(138)	(1 343)	(3 297)

Valeurs nettes

En K€	31/12/09	Acquisitions	Dotations de l'exercice	Cessions / diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/10
Autres immobilisations	485	483	(532)	(160)	133	739	1 148
Total	485	483	(532)	(160)	133	739	1 148

La variation des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2009 se décomposait ainsi :

Valeurs brutes

En K€	31/12/08	Acquisitions	Cessions / diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/09
Autres immobilisations	1 907	311	(98)	-	(207)	1 913
Total	1 907	311	(98)	-	(207)	1 913

Amortissements

En K€	31/12/08	Dotations de l'exercice	Cessions / diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/09
Autres immobilisations	(1 544)	(184)	96	-	204	(1 428)
Total	(1 544)	(184)	96	-	204	(1 428)

Valeurs nettes

En K€	31/12/08	Acquisitions	Dotations de l'exercice	Cessions / diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/09
Autres immobilisations	363	311	(184)	(2)	-	(3)	485
Total	363	311	(184)	(2)	-	(3)	485

Note 13. Immobilisations corporelles nettes

Valeurs brutes

En K€	31/12/09	Augmentations de l'exercice	Cessions / diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/10
Terrains	874	-	(919)	-	49	4
Construction	1 642	16	-	-	266	1 924
Installations techniques, matériel et outillage	475	22	(11)	119	208	813
Installations techniques, matériel et outillage en crédit-bail	200	26	(1)	-	-	225
Autres immobilisations	7 303	499	(379)	816	(2 537)	5 702
Autres immobilisations en crédit-bail	2 755	132	(96)	-	-	2 791
Avances et acomptes	54	10	(1)	-	(49)	14
Total	13 303	705	(1 407)	935	(2 063)	11 473

Amortissements

En K€	31/12/09	Dotations de l'exercice	Cessions / diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/10
Terrains	-	-	-	-	-	-
Construction	(561)	(107)	-	-	(199)	(867)
Installations techniques, matériel et outillage	(440)	(62)	11	(83)	(83)	(657)
Installations techniques, matériel et outillage en crédit-bail	(187)	(7)	-	-	-	(194)
Autres immobilisations	(5 334)	(608)	343	(654)	1 606	(4 647)
Autres immobilisations en crédit-bail	(2 328)	(260)	82	-	-	(2 506)
Total	(8 850)	(1 044)	436	(737)	1 324	(8 871)

Valeurs nettes

En K€	31/12/09	Acquisitions	Dotations de l'exercice	Cessions / diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/10
Terrains	874	-	-	(919)	-	49	4
Construction	1 081	16	(107)	-	-	67	1 057
Installations techniques, matériel et outillage	35	22	(62)	-	36	125	156
Installations techniques, matériel et outillage en crédit-bail	13	26	(7)	(1)	-	-	31
Autres immobilisations	1 969	499	(608)	(36)	162	(931)	1 055
Autres immobilisations en crédit-bail	427	132	(260)	(14)	-	-	285
Avances et acomptes	54	10	-	(1)	-	(49)	14
Total	4 453	705	(1 044)	(971)	198	(739)	2 602

Le Groupe a cédé un terrain (acquis en vue de la construction de son nouveau siège social à Aix-en-Provence) à la société GERMAG Invest SARL dont Gerrit Van Reeth est gérant.

La variation des immobilisations corporelles au 31 décembre 2009 se décomposait ainsi :

Valeurs brutes

En K€	31/12/08	Augmentations de l'exercice	Cessions / diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/09
Terrains	4	712	-	-	158	874
Construction	1 642	-	-	-	-	1 642
Installations techniques, matériel et outillage	474	15	-	-	(14)	475
Installations techniques, matériel et outillage en crédit-bail	187	13	-	-	-	200
Autres immobilisations	7 090	613	(366)	-	(34)	7 303
Autres immobilisations en crédit-bail	2 617	213	(75)	-	-	2 755
Avances et acomptes	163	43	-	-	(152)	54
Total	12 177	1 609	(441)	-	(42)	13 303

Amortissements

En K€	31/12/08	Dotations de l'exercice	Cessions / diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/09
Terrains	-	-	-	-	-	-
Construction	(480)	(81)	-	-	-	(561)
Installations techniques, matériel et outillage	(409)	(54)	15	-	8	(440)
Installations techniques, matériel et outillage en crédit-bail	(187)	(7)	-	-	7	(187)
Autres immobilisations	(4 769)	(932)	353	-	14	(5 334)
Autres immobilisations en crédit-bail	(2 008)	(382)	69	-	(7)	(2 328)
Total	(7 853)	(1 456)	437	-	22	(8 850)

Valeurs nettes

En K€	31/12/08	Acquisitions	Dotations de l'exercice	Cessions / diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/09
Terrains	4	712	-	-	-	158	874
Construction	1 162	-	(81)	-	-	-	1 081
Installations techniques, matériel et outillage	65	15	(54)	15	-	(6)	35
Installations techniques, matériel et outillage en crédit-bail	-	13	(7)	-	-	7	13
Autres immobilisations	2 321	613	(932)	(13)	-	(20)	1 969
Autres immobilisations en crédit-bail	609	213	(382)	(6)	-	(7)	427
Avances et acomptes	163	43	-	-	-	(152)	54
Total	4 324	1 609	(1 456)	(4)	-	(20)	4 453

Note 14. Immobilisations financières nettes

Valeurs brutes

En K€	31/12/09	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/10
Titres des filiales et participations non consolidées	3 232	-	(808)	-	-	(3)	2 421
Prêts et autres immobilisations financières	1 075	37	-	-	-	(471)	641
Sous-total	4 307	37	(808)	-	-	(474)	3 062
Participations dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	-	-
Total	4 307	37	(808)	-	-	(474)	3 062

Dépréciations

En K€	31/12/09	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/10
Dépréciations sur titres des filiales et participations non consolidées	(4)	(150)	-	-	-	(154)
Dépréciations sur autres immobilisations financières	(368)	-	-	-	28	(340)
Total	(372)	(150)	-	-	28	(494)

Valeurs nettes

En K€	31/12/09	Augmentations de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/10
Titres des filiales et participations non consolidées	3 228	-	(150)	-	(808)	-	(3)	2 267
Prêts et autres immobilisations financières	707	37	-	-	-	-	(443)	301
Sous-total	3 935	37	(150)	-	(808)	-	(446)	2 568
Participations dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	3 935	37	(150)	-	(808)	-	(446)	2 568

Au 31 décembre 2010, les immobilisations financières sont essentiellement constituées :

- des titres de participation détenus par :
 - HighCo SHELF SERVICE dans MKG Holding (17 % du capital) ;
 - HighCo 3.0 dans userADgents (34 %), dans Incentive Agency – ex-K Incentive (13,20 % du capital) et dans Visual (20 % du capital) ;
 - HighCo SA dans Acheter Mieux pour Vivre Mieux (8,09 % du capital acquis en 2009) ;
 - HighCo VENTURES dans LCO (20 % du capital) ;
- des prêts, dépôts et cautionnements versés.

HighCo VENTURES a cédé sa participation dans Digitick, ainsi que HighCo SA dans BEC Institute, et HC SHELF SERVICE dans J2K Holding.

La variation des immobilisations financières au 31 décembre 2009 se décomposait ainsi :

Valeurs brutes

En K€	31/12/08	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/09
Titres des filiales et participations non consolidées	2 871	358	-	-	-	3	3 232
Prêts et autres immobilisations financières	855	402	(208)	-	-	26	1 075
Sous-total	3 726	760	(208)	-	-	29	4 307
Participations dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	-	-
Total	3 726	760	(208)	-	-	29	4 307

Dépréciations

En K€	31/12/08	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/09
Dépréciations sur titres des filiales et participations non consolidées	(4)	-	-	-	-	(4)
Dépréciations sur autres immobilisations financières	(38)	(330)	-	-	-	(368)
Total	(42)	(330)	-	-	-	(372)

Valeurs nettes

En K€	31/12/08	Augmentations de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/09
Titres des filiales et participations non consolidées	2 867	358	-	-	-	-	3	3 228
Prêts et autres immobilisations financières	817	402	(330)	-	(208)	-	26	707
Sous-total	3 684	760	(330)	-	(208)	-	29	3 935
Titres de participation mis en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	3 684	760	(330)	-	(208)	-	29	3 935

Au 31 décembre 2009, les immobilisations financières étaient essentiellement constituées :

- des titres de participation détenus par :
 - HighCo 3.0 dans userADgents (34 %) ;
 - HighCo SHELF SERVICE dans J2K Holding (17 % du capital acquis en 2009) ;
 - HighCo SHELF SERVICE dans MKG Holding (17 % du capital) ;
 - HighCo AVENUE dans K incentive (13,20 % du capital) et Visual (20 % du capital) ;
 - HighCo SA dans BEC Institute (10 % du capital) ;
 - HighCo SA dans Acheter Mieux pour Vivre Mieux (8,09 % du capital acquis en 2009) ;
 - HighCo VENTURES dans Digitick (4,15 % du capital) et dans LCO (20 % du capital) ;
- des prêts, dépôts et cautionnements versés.

Note 15. Stocks et en-cours

En K€	31/12/10	31/12/09
Stocks et en-cours	678	850
Provisions sur stocks et en-cours	(31)	(11)
Stocks et en-cours nets	647	839

Au 31 décembre 2010, les stocks et en-cours sont constitués de stocks de matières premières pour 256 K€ et d'en-cours de production pour 391 K€.

Note 16. Créances

En K€	31/12/10	31/12/09
Avances et acomptes versés	477	196
Clients et comptes rattachés	49 918	45 452
Provisions clients et comptes rattachés	(770)	(2 014)
Clients et comptes rattachés nets	49 148	43 438
Comptes courants débiteurs	20	67
Débiteurs divers	3 396	2 710
Créances sociales	217	371
Charges constatées d'avance	1 179	599
Intérêts courus	24	28
Dépréciations des autres actifs courants	(405)	(406)
Autres actifs courants nets	4 431	3 369
Créances d'impôt exigibles	91	150
Créances fiscales	10 849	8 057
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37 024	27 812

En K€	Total	Non échues et non dépréciées	< 30 jours	30 - 60 jours	60 - 90 jours	90 - 120 jours	> 120 jours
Année 2010	49 148	35 977	7 890	2 444	1 007	1 003	827
Année 2009	43 438	21 351	16 582	1 853	1 401	763	1 488

Note 17. Trésorerie

En K€	31/12/10	31/12/09
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	27 812	29 011
Concours bancaires courants	(13)	(137)
Trésorerie à l'ouverture	27 799	28 874
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	37 024	27 812
Concours bancaires courants	(85)	(13)
Trésorerie à la clôture	36 939	27 799

La trésorerie publiée du Groupe est composée à l'actif de 37,02 M€ de disponibilités et de valeurs mobilières de placement et au passif de 0,08 M€ de concours bancaires courants. Ainsi, la trésorerie nette du Groupe s'élève à 36,94 M€.

La trésorerie du Groupe bénéficie :

- d'une ressource structurelle en fonds de roulement principalement liée au cycle d'exploitation des activités de *clearing*. Au 31 décembre 2010, la ressource en fonds de roulement consolidé est de 31,25 M€;
- du financement d'une partie du poste clients par affacturage des sociétés HighCo 3.0, HighCo DOCS et HighCo EDITING. Les créances cédées au 31 décembre 2010 ayant fait l'objet d'avances par les affactureurs représentent 4,28 M€. Conformément à IAS 39, ces créances n'ont pas été décomptabilisées de l'état de la situation financière ;
- de la trésorerie du joint-venture Régie Media Trade pour 0,56 M€ à l'actif.

La trésorerie nette du Groupe, hors joint-venture, est donc de 36,38 M€ au 31 décembre 2010.

Note 18. Actifs et passifs destinés à être cédés

Il s'agit des actifs et des passifs relatifs aux sociétés en cours de cession ou d'abandon d'activité. Au 31 décembre 2010 cette rubrique concerne les sociétés thebrandcity, HighCo MARKETING HOUSE Italie et HighCo KÚZNIA MARKETINGU.

Au 31 décembre 2009, cette rubrique concernait les sociétés thebrandcity, HighCo MARKETING HOUSE Italie, HighCo KÚZNIA MARKETINGU et l'activité ScanStore de HighCo DATA France.

En K€	31/12/10	31/12/09
Immobilisations incorporelles nettes	1	1
Immobilisations corporelles nettes	2	16
Autres actifs financiers non courants nets	9	10
Clients et comptes rattachés	10	18
Autres actifs courants nets	3	14
Créances fiscales	15	45
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30	321
Actifs destinés à être cédés	70	425
Dettes financières non courantes	-	-
Autres passifs non courants	2	-
Fournisseurs et autres créateurs	31	384
Autres passifs courants	14	60
Dettes fiscales	5	16
Dettes financières courantes	-	-
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	52	460

Note 19. Capitaux propres

En K€	31/12/10	31/12/09
Capital	5 605	5 605
Primes	24 152	24 152
Réserves	36 669	33 977
Résultat de l'exercice part du Groupe	8 103	6 194
Capitaux propres part du Groupe	74 529	69 928

Le capital social se compose, au 31 décembre 2010, de 11 210 666 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,50 € chacune, comme au 31 décembre 2009.

À chaque action est attaché un droit de vote. Toutefois, un droit de vote double de celui qui est conféré aux autres actions a été attribué par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 avril 1996 à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire titulaire, même si cette inscription est antérieure à l'Assemblée générale extraordinaire du 4 avril 1996.

Actionnaires (au 31 décembre 2010)	Nombre d'actions	En %	Droits de vote	En %	Droit de vote servant au calcul des franchissements de seuils	En %
Managers et salariés	142 965	1,27 %	161 225	1,54 %	161 225	1,42 %
Louiseholding (WPP Group plc)	3 825 816	34,13 %	3 825 816	36,61 %	3 825 816	33,71 %
Autodétention	897 107	8,00 %	-	0,00 %	897 107	7,91 %
Flottant	6 344 778	56,60 %	6 463 422	61,85 %	6 463 422	56,96 %
Total des actionnaires	11 210 666	100,00 %	10 450 463	100,00 %	11 347 570	100,00 %

Note 20. Participations ne donnant pas le contrôle

En K€
Situation au 31/12/09
Distribution
Résultat de l'exercice 2010
Changement de taux d'intégration
Variation de périmètre
Autres
Total

Note 21. Passifs non courants et courants

En K€	31/12/10	31/12/09
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	598	765
Dettes financières crédit-bail	121	184
Dettes financières non courantes	719	949
Provisions pour risques et charges	525	1 058
Autres passifs non courants	5 220	800
Passif non courant	6 464	2 807
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	432	310
Emprunts et dettes financiers divers	4 280	5 636
Dettes financières crédit-bail	200	283
Concours bancaires courants	81	13
Intérêts courus non échus	4	1
Dettes financières courantes	4 997	6 243
Provisions pour risques et charges	783	705
Fournisseurs et comptes rattachés	36 589	31 613
Autres passifs courants	45 554	36 161
Dettes d'impôt exigibles	1 314	390
Dettes fiscales	13 382	11 164
Passif courant	102 619	86 276
Total	109 083	89 083

En K€	31/12/09	Nouveaux emprunts	Remboursement dette	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/10
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	765	-	-	238	(405)	598
Dettes financières crédit-bail	184	129	-	-	(192)	121
Dettes financières non courantes	949	129	-	238	(597)	719
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	310	72	(445)	90	405	432
Emprunts et dettes financiers divers	5 636	-	(1 372)	-	16	4 280
Dettes financières crédit-bail	283	30	(289)	-	176	200
Concours bancaires courants	13	68	-	-	-	81
Intérêts courus non échus	1	4	(1)	-	-	4
Dettes financières courantes	6 243	174	(2 107)	90	597	4 997
Total dettes financières	7 192	303	(2 107)	328	-	5 716

Affacturage

HighCo procède à des conventions d'affacturage avec recours. Dans le cadre de ces conventions, HighCo transmet une partie de ses créances à des affactureurs contre règlement de leur montant sous déduction de commissions et d'agios.

Lors de la cession de créances commerciales du Groupe à un affactureur, le Groupe conserve les risques liés aux créances cédées à l'affactureur.

En conséquence, les créances vendues sous ce programme sont rapportées en tant que créances clients dans l'état de la situation financière en contrepartie d'une dette présentée dans les « dettes financières courantes ». Au 31 décembre 2010, 4,28 M€ inclus dans les 49,15 M€ des créances clients portées dans l'état de la situation financière ont été vendus selon les termes du programme. Par comparaison, au 31 décembre 2009, 5,64 M€ inclus dans les 43,44 M€ des créances portées dans l'état de la situation financière ont été vendus selon les termes du même programme.

La dette financière liée s'élève à 4,28 M€ au 31 décembre 2010, contre 5,64 M€ au 31 décembre 2009, soit une diminution de 24 %.

Note 22. Gestion des risques

Contexte

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts, de découverts bancaires, de dettes de location-financement et de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe.

Le Groupe détient des actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts et cautionnements qui sont générés directement par ses activités.

La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque sur actions et le risque de crédit. Le Conseil de Surveillance a revu les politiques de gestion de ces risques. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

L'exercice 2010 a été principalement marqué pour HighCo par les événements suivants, financés sur fonds propres :

- l'acquisition d'immobilisations corporelles pour 1,03 M€;
- le remboursement net de la dette pour 2,03 M€, composé essentiellement d'une diminution de l'affacturage pour 1,4 M€;
- le versement net aux vendeurs de Scan ID, Publi Info, BleuRoy.com et Qponalia, des prix fixes et variables correspondants pour 3,07 M€;
- le rachat d'actions propres pour 3,45 M€.

■ Risque de liquidité

Endettement consolidé brut

La dette financière du Groupe est composée d'emprunts à moyen terme classiques, de crédits-bails, de dettes d'affacturage et de concours bancaires courants, dont le taux de référence est l'Euribor.

Entités	Caractéristique du titre émis	Capital restant dû au 31/12/10 (en K€)	Capital restant dû au 31/12/09 (en K€)	Variation 2010/2009	Taux de référence	Type d'amortissement
HighCo SA	Emprunt classique	301	477	(37,00 %)	Euribor	Trimestriel
BleuRoy.com	Emprunt classique	2	8	(71,00 %)	Euribor	Trimestriel
HighCo DATA Benelux	Emprunt classique	17	41	(60,00 %)	Euribor	Mensuel
HighCo INFOSHELF	Emprunt classique	-	2	(100,00 %)	Euribor	Mensuel
HighCo SHELF SERVICE	Emprunt classique	448	547	(18,00 %)	Euribor	Trimestriel
Publi Info	Emprunt classique	99	-	100,00 %	Euribor	Mensuel
Scan ID	Emprunt classique	163	-	100,00 %	Euribor	Mensuel
HighCo	Crédit-bail	321	467	(31,00 %)	Euribor	Mensuel
HighCo 3.0	Affacturage	1 424	1 896	(25,00 %)	Euribor	
HighCo DOCS	Affacturage	1 510	1 612	(6,00 %)	Euribor	
HighCo EDITING	Affacturage	1 346	2 128	(37,00 %)	Euribor	
HighCo	Concours bancaires courants	81	13	538,00 %	Eonia	Découvert
HighCo	Intérêts courus non échus	4	1	629,00 %		
Total (en K€)		5 716	7 192	(20,52 %)		

Au 31 décembre 2010, la dette brute du Groupe est de 5,72 M€, dont 0,08 M€ de concours bancaires courants, non significatifs par rapport aux autorisations de découvert du Groupe.

Au 31 décembre 2009, la dette brute s'élevait à 7,19 M€.

La dette brute du Groupe a donc diminué de 20,52 % en raison de l'amortissement de la dette classique, ainsi que de la diminution du recours au financement par affacturage.

En K€	Total dette brute	Échéances de remboursement					
		2011	2012	2013	2014	2015	Au-delà
Autres emprunts	1 355	636	401	146	121	51	-
Total dette brute hors CBC (1) et affactureurs	1 355	636	401	146	121	51	-
Affactureurs	4 280						
Concours bancaires courants	81						
Total dette brute	5 716						

(1) Concours bancaires courants.

Trésorerie au 31 décembre 2010

Voir note 17 de la présente annexe (page 170).

Endettement financier consolidé net

La dette nette représente (31,31) M€, alors que, au 31 décembre 2009, elle s'élevait à (20,62) M€. Il s'agit donc en fait d'un excédent de trésorerie net. Le ratio excédent de trésorerie net/capitaux propres est de 41,98 %.

Covenants

Aucun *covenant* n'est à respecter.

■ Risque de taux

Au 31 décembre 2010, la dette du Groupe est totalement indexée à taux variable court terme (Euribor).

Le risque de taux est suivi et géré par le directeur général et financier et son adjoint à partir :

- des informations et des cotations communiquées en temps réel par les sites Internet financiers ;
- des prévisions et des propositions de stratégies du *pool* bancaire.

Aucune couverture de taux n'a été réalisée.

Les excédents de trésorerie ont été placés à taux variable court terme sans risque, comme la dette.

Sensibilité de l'endettement financier consolidé

à l'évolution des taux

Les actifs et les passifs financiers du Groupe sont indexés à taux révisables inférieurs à un an ; ils sont donc réputés à leur valeur de marché.

Ainsi, l'impact d'une variation de 1 % des taux de référence court terme sur la dette nette du Groupe de (31,31) M€ serait de 0,31 M€ sur l'exercice à venir.

L'impact d'une variation de 1 % des taux de référence court terme sur la dette brute serait de 0,06 M€ sur l'exercice à venir.

■ Risque sur actions

Au 31 décembre 2010, dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2010, le Groupe dispose de 897 107 actions propres. Ces titres sont détenus :

- au sein du contrat de liquidité confié à Oddo Corporate Finance le 27 février 2006 pour 19 850 titres ;
- en direct par HighCo dans le cadre du programme de rachat d'actions pour 877 257 titres (voir note 9 de la présente annexe, pages 158-159).

Valorisées au cours moyen de décembre 2010 (8,83 € par action), les actions propres représentent 7,93 M€.

■ Risque de change

Le Groupe n'est pas exposé au risque de change, l'essentiel des flux financiers intervenant dans la zone euro.

■ Risque de crédit

Le Groupe s'attache à entretenir des relations commerciales avec des tiers dont la santé financière est surveillée, dans la mesure des informations disponibles au public. La politique du Groupe est de vérifier la santé financière des clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent, et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

L'exposition maximale est égale à la valeur comptable des créances clients telle que présentée dans la note 16 de la présente annexe (page 169).

Le Groupe ne présente pas de concentration importante de risque de crédit.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire notamment à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

La Société a une politique en matière d'investissements qui les limite à des placements court terme non risqués.

Le Groupe assure le poste clients des sociétés HighCo 3.0, HighCo DOCS, HighCo EDITING et HighCo MARKETING HOUSE France auprès de la Société française d'assurance-crédit (SFAC).

■ Gestion du capital

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et à en maximiser la valeur pour les actionnaires.

Les seules contraintes réglementaires externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital sont celles qui découlent du droit français ainsi que du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Le Groupe gère son capital en utilisant un ratio égal à l'endettement net divisé par les capitaux propres.

Le Groupe inclut dans l'endettement net les prêts et les emprunts portant intérêt, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, hors activités abandonnées. Les capitaux propres sont le reflet des capitaux propres apparaissant dans l'état de la situation financière.

En K€	31/12/10	31/12/09
Prêts et emprunts portant intérêt	5 716	7 192
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(37 024)	(27 812)
Endettement net	(31 308)	(20 620)
Total capitaux propres	74 581	70 205
Total capitaux propres et endettement net	43 273	49 585
Ratio endettement net/capitaux propres	(41,98 %)	(29,37 %)

■ Justes valeurs des actifs et des passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente une comparaison, par catégories, des valeurs comptables et des justes valeurs de tous les instruments financiers du Groupe :

En K€	Catégorie IAS 39	Valeur comptable		Juste valeur		31/12/10	
		31/12/10	31/12/09	31/12/10	31/12/09	Produits financiers	Charges financières
Actifs financiers							
Titres des filiales et participations non consolidées	Actifs financiers disponibles à la vente	2 267	3 228	2 267	3 228	1 505	(959)
Prêts et autres immobilisations financières	Prêts et créances	301	707	301	707	92	(40)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, détenus à des fins de transaction	37 024	27 812	37 024	27 812	125	-
Passifs financiers							
Débiteurs bancaires		81	13	81	13	-	-
Prêts et emprunts portant intérêt	Passifs financiers évalués au coût amorti	4	1	4	1	-	(6)
Dette de location-financement	Passifs financiers évalués au coût amorti	321	467	321	467	-	(27)
Emprunts à taux variable	Passifs financiers évalués au coût amorti	1 030	1 075	1 030	1 075	-	(51)
Emprunts à taux fixe	Passifs financiers évalués au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Dette financière relative à l'affacturage de créances	Passifs financiers évalués au coût amorti	4 280	5 636	4 280	5 636	-	(62)

Les valeurs de marché ont été utilisées pour déterminer la juste valeur des équivalents de trésorerie.

La juste valeur des emprunts a été calculée par actualisation des flux futurs de trésorerie attendus aux taux d'intérêt courants.

Pour les créances clients, les autres créances, la trésorerie, les dettes fournisseurs et les autres passifs financiers courants, le Groupe estime que la valeur inscrite dans l'état de la situation financière peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Note 23. Engagements hors bilan

■ Engagements hors bilan liés au périmètre du groupe

En K€	Caractéristiques	31/12/10	31/12/09
Engagements hors bilan donnés			
HighCo 3.0	Promesse d'achat au profit d'Abysse sur la participation des 49 % qu'elle détient dans le capital d'High Connexion, exerçable au plus tard le 30 juin 2012. Le prix sera déterminé en fonction d'objectifs d'EBITDA et plafonné. Conformément à IFRS 3 le montant du complément de prix a été estimé et activé.	4 000	4 000
HighCo 3.0	Garantie d'actif/passif donnée par HighCo 3.0 pour une durée de dix ans, jusqu'au 3 septembre 2018, suite à la cession partielle de userADagents (pas de plafond déterminé).	-	-
HighCo DATA Benelux	S'ajoute à l'acquisition de Publi Info, une partie variable plafonnée égale à la somme de l'EBIT annuel au 31 décembre 2010, 2011 et 2012. Elle est payable en 2011, 2012 et 2013. Mise en gage de la totalité des actions de Publi Info au profit du vendeur, en garantie du paiement du prix d'achat variable, jusqu'au 30 juin 2013.	600	-
HighCo DATA France	Engagement conditionnel d'acquérir auprès du manager de BleuRoy.com 51 % du capital, au plus tard en avril 2010.	-	800
HighCo DATA France	S'ajoute à l'engagement conditionnel d'acquisition de BleuRoy.com, une partie variable plafonnée payable en 2011, 2012 et 2013 en fonction de l'atteinte d'objectifs de marge brute ; une garantie d'actif/passif plafonnée à 15 % du prix. Conformément à IFRS 3, le montant du complément de prix a été estimé et activé.	420	420
HighCo Management Spain	Option d'achat au profit des fondateurs de HighCo DATA Espagne (ex-Qponalia), sur les 40 % qu'ils détiennent dans le capital exerçable du 1 ^{er} mai au 30 juin 2015, sur la base de la moyenne de l'EBITDA 2013 et 2014.	2 700	-
HighCo SHELF SERVICE	S'ajoute à l'acquisition de Scan ID, une partie variable plafonnée payable en 2011 et 2012 en fonction de l'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires. Conformément à IFRS 3, le complément de prix a été estimé et activé.	800	-
HighCo VENTURES	Garantie d'actif/passif pour toute réclamation d'un seuil minimum de 50 K€ jusqu'au 30 juin 2012 plafonnée à 138 K€, et jusqu'au 31 décembre 2014 pour les matières fiscales et sociales plafonnées à 98 K€, suite à la cession des titres DIGITICK. Garantie bancaire à 1 ^{re} demande consentie pour ces mêmes montants sur ces mêmes périodes.	138	-
Engagements hors bilan reçus			
HighCo	Garantie d'actif/passif plafonnée, valable pour la durée de la prescription en matière fiscale, suite à l'acquisition de VMS (devenue HighCo MARKETING HOUSE France).	1 000	1 000
HighCo 3.0	Garantie d'actif/passif jusqu'au 31 août 2011, suite à la prise de participation dans Visual (SoixanteSeize).	120	120
HighCo 3.0	Promesse de vente d'Abysse des 49 % détenus par elle dans High Connexion, exerçable jusqu'au 30 juin 2012. Le prix sera déterminé en fonction d'objectifs d'EBITDA et plafonné.	4 000	4 000
HighCo 3.0	Promesse de vente des managers de userADagents en cas de démission ou de licenciement pour faute grave, valable aussi longtemps que l'emprunt obligataire ne sera pas intégralement remboursé ou converti, soit jusqu'au 1 ^{er} novembre 2011.	-	-
HighCo DATA Benelux	Au titre de l'acquisition de Publi Info, garantie de passif plafonnée pour tout dommage excédant 25 K€, pour les dommages principaux mentionnés dans une annexe pendant dix ans (soit jusqu'au 23 juillet 2020), pendant deux ans pour les garanties non mentionnées dans l'annexe, et jusqu'à six mois après la durée de prescription en matière fiscale.	250	-
HighCo DATA France	Engagement de vendre du manager de BleuRoy.com sa participation de 51 % dans le capital, au plus tard en avril 2010, moyennant un prix fixe.	-	800
HighCo DATA France	Au titre de l'acquisition de 49 % du capital de BleuRoy.com en 2008 ; garantie d'actif/passif plafonnée et valable pour une durée égale au délai de prescription fiscale et sociale augmentée d'un mois.	210	206
HighCo DATA France	Garantie de passif plafonnée à 15 % du prix des titres effectivement perçus par le vendeur de BleuRoy.com pour tout dommage excédant 25 K€ pendant la durée de prescription en matière fiscale, douanière et sociale augmentée d'un mois.	25	25
HighCo Management Spain	Inaccessibilité des titres détenus par les fondateurs de HighCo DATA Espagne (ex-Qponalia) jusqu'au 1 ^{er} juillet 2015, sauf exercice de l'option de vente de ceux-ci au profit de HighCo Management Spain.	2 700	-
HighCo Management Spain	Option de vente des titres HighCo DATA Espagne (ex-Qponalia), exerçable entre le 15 mars et le 30 avril 2015 par les fondateurs, au profit de HighCo Management Spain, sur la base de la moyenne de l'EBITDA 2013 et 2014.	-	-
HighCo SHELF SERVICE	Garantie de passif non plafonnée pour tout dommage non fiscal excédant 10 K€ avant le 31 décembre 2013 et pour tout dommage fiscal excédant 10 K€ dans un délai de trois mois après sa prescription, suite à l'acquisition de Scan ID.	-	-
HighCo VENTURES	Garantie d'actif/passif plafonnée pendant trois ans jusqu'au 31 décembre 2011, suite à la prise de participation dans LCO.	25	25
HighCo VENTURES	Versement au 1 ^{er} semestre 2011 d'un prix complémentaire en fonction du montant de la trésorerie nette de DIGITICK au 31 décembre 2010 si elle est positive.	-	-

■ Engagements hors bilan liés au financement

En K€	Caractéristiques	31/12/10	31/12/09
Engagements hors bilan donnés			
HighCo	Caution auprès de l'affactureur (durée indéterminée), pour le compte de HighCo 3.0.	2 500	2 700
HighCo	Caution auprès de l'affactureur (durée indéterminée), pour le compte de HighCo DOCS.	3 000	3 000
HighCo	Caution auprès de l'affactureur (durée indéterminée), pour le compte de HighCo EDITING.	457	457
Engagements hors bilan reçus			
HighCo 3.0	Conversion des obligations convertibles émises par userADgents si celles-ci ne peuvent être remboursées, à partir du 1 ^{er} novembre 2011.	350	350

■ Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

En K€	Caractéristiques	31/12/10	31/12/09
Engagements hors bilan donnés			
HighCo	Caution auprès de fournisseurs (durée indéterminée), pour le compte de HighCo KÚZNIA MARKETINGU.	-	44
HighCo	Caution au profit des bailleurs (échéance en 2014), pour le compte de HighCo DATA France.	300	300
HighCo	Caution au profit des bailleurs (échéance au 22 décembre 2014), pour le compte de HighCo DOCS.	65	65
Engagements hors bilan reçus			
HighCo	Engagement de non-débauchage mutuel avec le Groupe Valassis Communication (États-Unis) jusqu'au 18 août 2012.	-	-
HighCo	Engagement de non-concurrence des anciens dirigeants opérationnels de VMS devenue HighCo MARKETING HOUSE France, sur les activités du groupe HighCo en France et en Belgique, jusqu'au 18 août 2011.	-	-
HighCo 3.0	Engagement de non-concurrence d'Abysse tant qu'elle détiendra une participation dans High Connexion et un an après.	-	-
HighCo 3.0	Engagement de non-concurrence du manager de High Connexion tant qu'il aura une participation majoritaire dans Abysse (et un an après), et engagement de non-concurrence et d'exclusivité tant qu'il percevra une rémunération de High Connexion.	-	-
HighCo DATA Benelux	Engagement de non-concurrence du manager, du vendeur, et des personnes liées à Publi Info pendant trois ans (soit jusqu'au 23 juillet 2013).	-	-
HighCo Management Spain	Engagement de non-concurrence des fondateurs de HighCo DATA Espagne (ex-Qponalia), tant qu'ils sont actionnaires et trois ans après l'éventuel exercice de l'option de vente.	-	-

Note 24. Provisions pour risques et charges et dépréciations

En K€	31/12/09	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/10
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques non courants	1 058	29	-	-	(562)	525
Provisions pour risques courants	705	471	(955)	-	562	783
Sous-total	1 763	500	(955)	-	-	1 308
Dépréciations						
– sur immobilisations financières	372	150	-	-	(28)	494
– sur stocks	11	29	(9)	-	-	31
– sur comptes clients	2 014	176	(1 769)	349	-	770
Sous-total	2 397	355	(1 778)	349	(28)	1 295
Total	4 160	855	(2 733)	349	(28)	2 603

Détail des reprises de l'exercice par filiale

En K€	Provisions pour risques et charges	Utilisées	Non utilisées	Solde
	Création & Distribution	(60)	-	(60)
	HighCo	(54)	(191)	(245)
	HighCo DATA Benelux	(2)	-	(2)
	HighCo DOCS	(33)	-	(33)
	HighCo MARKETING HOUSE France	(379)	(172)	(551)
	HighCo MEDIA COSMOS	(11)	-	(11)
	HighCo VENTURES	(2)	-	(2)
	HighCo 3.0	(39)	(12)	(51)
Risques		(580)	(375)	(955)
	Non applicable	-	-	-
Immobilisations financières		-	-	-
	BleuRoy.com	-	(2)	(2)
	Création & Distribution	(261)	(11)	(272)
	HighCo DATA Benelux	(2)	-	(2)
	HighCo DATA France	(1)	-	(1)
	HighCo DOCS	(98)	(15)	(113)
	HighCo MARKETING HOUSE France	(176)	-	(176)
	HighCo 3.0	(1 199)	(3)	(1 202)
	Régie Media Trade	(8)	(2)	(10)
Clients et créances diverses		(1 745)	(33)	(1 778)
Total		(2 325)	(408)	(2 733)

Les provisions pour risques et charges sont principalement constituées de litiges à caractère social pour 305 K€, de litiges commerciaux pour 151 K€, d'indemnités de départ à la retraite pour 511 K€ et de 146 K€ pour déménagement.

Les dotations et les reprises sont essentiellement liées à des risques prud'homaux, à des risques divers et à des litiges clients.

■ Provision pour indemnités de départ à la retraite

Méthodologie de calcul

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de la société en matière d'indemnités de départ en retraite prévues par les conventions collectives, ou accords d'entreprise, en vigueur au sein des sociétés.

Cette méthode est appelée « méthode des unités de crédits projetées ». L'évaluation réalisée par HighCo prend également en compte la législation relative aux charges sociales applicables en cas de départ en retraite (mise en retraite ou départ volontaire).

Caractéristiques de la méthode :

- seuls les salariés en CDI en poste au 31 décembre 2010 sont retenus.
- les salaires sont annualisés.
- les engagements sont évalués sous l'hypothèse d'un départ volontaire dès l'atteinte du taux plein de la Sécurité sociale.

Le taux de revalorisation annuel net d'inflation des salaires est le suivant :

- pour les non-cadres : 1,5 %
- pour les cadres : 2,5 %
- taux moyen de sortie : 15,9 %
- taux de charges sociales : entre 42 % et 48 %

Taux d'actualisation : HighCo a retenu une courbe de taux, c'est-à-dire un taux d'actualisation différent pour chaque maturité.

En conséquence, le groupe a retenu la courbe de taux éditée par Bloomberg au 31 décembre 2010 avec des taux compris entre 1,28 % pour une maturité 1 an et 4,18 % pour une maturité 15 ans.

Les engagements pour indemnité de départ à la retraite au 31 décembre 2010 s'élèvent à 511 K€ contre 635 K€ au 31 décembre 2009.

Il n'existe pas d'autres éléments qui nécessitent une provision pour risques et charges.

Note 25. Besoin en fonds de roulement

En K€	31/12/10	31/12/09
Stocks et en-cours nets	647	839
Avances et acomptes versés	477	196
Clients et comptes rattachés nets	49 148	43 438
Autres actifs courants nets	3 775	3 283
Créances d'impôts exigibles	91	150
Créances fiscales	10 849	8 057
Total des besoins	64 987	55 963
Fournisseurs et autres crébiteurs	35 986	31 193
Autres passifs	45 554	36 161
Dettes d'impôts exigibles	1 314	390
Dettes fiscales	13 382	11 164
Total des ressources	96 236	78 908
Besoin en fonds de roulement	(31 249)	(22 945)
Variation du besoin en fonds de roulement	8 304	3 511
Variation du besoin en fonds de roulement des activités entrantes	328	-
Variation du besoin en fonds de roulement des activités abandonnées	-	486
Variation du besoin en fonds de roulement des activités ordinaires	7 976	3 025

La variation du besoin en fonds de roulement des activités abandonnées au 31 décembre 2009 regroupe les données relatives aux entités thebrandcity, HighCo MARKETING HOUSE Italie et HighCo KÚZNIA MARKETINGU :

En K€	31/12/10	31/12/09
Stocks et en-cours nets	-	(8)
Avances et acomptes versés	-	(14)
Clients et comptes rattachés nets	-	(997)
Autres actifs courants nets	-	(21)
Créances d'impôts exigibles	-	-
Créances fiscales	-	(29)
Total des besoins	-	(1 069)
Fournisseurs et autres créateurs	-	(519)
Autres passifs	-	(52)
Dettes d'impôts exigibles	-	(2)
Dettes fiscales	-	(10)
Total des ressources	-	(583)
Besoin en fonds de roulement	-	(486)
Variation du besoin en fonds de roulement des activités abandonnées	-	486

La variation du besoin en fonds de roulement des activités entrantes au 31 décembre 2010 regroupe les données relatives aux entités acquises, Scan ID et Publi Info :

En K€	31/12/10	31/12/09
Stocks et en-cours nets	-	-
Avances et acomptes versés	-	-
Clients et comptes rattachés nets	817	-
Autres actifs courants nets	11	-
Créances d'impôts exigibles	35	-
Créances fiscales	41	-
Total des besoins	904	-
Fournisseurs et autres créateurs	424	-
Autres passifs	674	-
Dettes d'impôts exigibles	59	-
Dettes fiscales	75	-
Total des ressources	1 232	-
Besoin en fonds de roulement	(328)	-
Variation du besoin en fonds de roulement des activités entrantes	328	-

Note 26. Effectif

Au 31 décembre 2010, l'effectif total du Groupe diminue de 3 %, avec 778 collaborateurs, contre 802 au 31 décembre 2009, répartis à 54 % en France et 46 % à l'international.

Les dirigeants mandataires sociaux de la société HighCo SA (Richard Caillat, Olivier Michel et Didier Chabassieu) sont comptabilisés dans les effectifs du Groupe.

Note 27. Rémunération des cadres dirigeants

Sont considérés comme principaux dirigeants, au sens de l'IAS 24, les seuls membres du Directoire de la Société (Richard Caillat, Olivier Michel et Didier Chabassieu).

Sur l'exercice 2010, le montant global brut des rémunérations versées aux membres du Directoire (mandat social, partie fixe, et avantages en nature) est de 773 K€ ; étant précisé que les membres du Directoire n'ont pas perçu de partie variable.

Ce montant de rémunérations inclut les avantages en nature pour 12 K€, qui sont liés à l'attribution de véhicules de fonction. Ces avantages sont considérés comme non significatifs. La rémunération des dirigeants est exhaustive et aucun seuil de matérialité n'est appliqué.

■ Titres donnant accès au capital

Stock-options

Sur autorisation du Conseil de Surveillance du 14 septembre 2004, le Directoire du 12 octobre 2004 a attribué un total de 320 000 options de souscription d'actions à quatre membres du Directoire à raison de 80 000 options par membre au prix d'exercice de 6,68 €. Ces options ont été valorisées à 778 K€ et la charge a été comptabilisée intégralement de 2004 à 2009. Ces options peuvent être levées jusqu'en septembre 2011.

Actions gratuites

Il est rappelé que le Conseil de Surveillance du 25 mars 2010 a décidé de se référer au code MiddleNext de décembre 2009 qui recommande qu'au moins une partie des attributions définitives d'actions gratuites soit soumise à des conditions de performance (dites « actions de performance »).

On distingue dès lors chez HighCo, deux catégories d'actions gratuites :
 – les actions gratuites conditionnées uniquement à la présence ;
 – les actions de performance soumises en outre à des conditions de performance.

Dans le cadre du nouveau plan de rémunérations 2010-2012 des dirigeants mandataires sociaux, et en sus des 125 000 actions déjà octroyées en 2007 sur objectifs du BNPA 2012, le Conseil de Surveillance du 25 mars 2010 a décidé de mettre en place un nouveau dispositif d'attribution d'actions gratuites portant sur 175 000 actions constituées de :

- 135 000 actions gratuites conditionnées à la présence ;
- 40 000 actions de performance conditionnées à la présence et au BNPA 2012.

À ce jour, compte tenu des conditions d'acquisition (présence et/ou objectifs), le nombre d'actions gratuites encore valides des dirigeants mandataires sociaux est de 300 000.

La valorisation de l'ensemble de ces engagements sur l'exercice est une charge qui s'élève à 600 K€.

Mandataire social concerné	Date d'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions d'acquisition
Richard Caillat	23/03/2006				
		4 572	24/03/2008	25/03/2010	Présence à la date d'acquisition
	11/04/2007				
	Tranche 1	6 667	12/04/2009	13/04/2011	Présence au 31/12/2007
		6 666	12/04/2009	13/04/2011	Présence au 31/12/2008
		6 667	12/04/2010	13/04/2012	Présence au 31/12/2009
	Tranche 2	Maximum 50 000	12/04/2010	13/04/2012	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2009
		Maximum 50 000	12/04/2013	13/04/2015	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2012 (1)
	26/03/2010				
	Tranche 1	15 000	27/03/2012	28/03/2014	Présence au 31/12/2010
		15 000	27/03/2012	28/03/2014	Présence au 31/12/2011
		15 000	27/03/2013	28/03/2015	Présence au 31/12/2012
	Tranche 2	Maximum 5 000	12/04/2013	13/04/2015	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2012 (1)
Olivier Michel	11/04/2007				
	Tranche 1	5 000	12/04/2009	13/04/2011	Présence au 31/12/2007
		5 000	12/04/2009	13/04/2011	Présence au 31/12/2008
		5 000	12/04/2010	13/04/2012	Présence au 31/12/2009
	Tranche 2	Maximum 37 500	12/04/2010	13/04/2012	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2009
		Maximum 37 500	12/04/2013	13/04/2015	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2012 (1)
	26/03/2010				
	Tranche 1	15 000	27/03/2012	28/03/2014	Présence au 31/12/2010
		15 000	27/03/2012	28/03/2014	Présence au 31/12/2011
		15 000	27/03/2013	28/03/2015	Présence au 31/12/2012
	Tranche 2	Maximum 17 500	12/04/2013	13/04/2015	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2012 (1)
Didier Chabassieu	11/04/2007				
	Tranche 1	5 000	12/04/2009	13/04/2011	Présence au 31/12/2007
		5 000	12/04/2009	13/04/2011	Présence au 31/12/2008
		5 000	12/04/2010	13/04/2012	Présence au 31/12/2009
	Tranche 2	Maximum 37 500	12/04/2010	13/04/2012	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2009
		Maximum 37 500	12/04/2013	13/04/2015	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2012 (1)
	26/03/2010				
	Tranche 1	15 000	27/03/2012	28/03/2014	Présence au 31/12/2010
		15 000	27/03/2012	28/03/2014	Présence au 31/12/2011
		15 000	27/03/2013	28/03/2015	Présence au 31/12/2012
	Tranche 2	Maximum 17 500	12/04/2013	13/04/2015	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2012 (1)
TOTAL		479 572			

(1) Objectifs de BNPA au 31/12/2012 : un maximum de 55 000 actions par dirigeant mandataire social (Richard CAILLAT, Olivier MICHEL et Didier CHABASSIEU) sera attribué si la croissance moyenne annuelle du BNPA du 31 décembre 2009 au 31 décembre 2012 est supérieure ou égale à 20 %.

■ Indemnités en cas de perte du mandat social

Le Conseil de Surveillance du 18 décembre 2003 a autorisé la Société à indemniser les membres du Directoire, en cas de non-renouvellement ou de révocation de leur mandat (sauf faute lourde), à hauteur de deux ans de rémunération (calcul effectué sur la base de la rémunération fixe brute versée au cours des trois derniers mois précédant la révocation). Le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2009, qui a renouvelé en bloc le Directoire, a réitéré son autorisation de la convention en vigueur.

À défaut de concordance entre la révocation/non-renouvellement du mandat et la rupture du contrat de travail, le versement n'intervient qu'à la date de la notification de la rupture du contrat de travail.

Conformément à la loi du 21 août 2007, le Conseil de Surveillance du 19 mars 2008 a fixé pour chaque membre du Directoire une condition de performance, conditionnant l'octroi de cette indemnité. Cette condition est que la marge opérationnelle moyenne consolidée des trois derniers exercices (n - 1, n - 2 et n - 3) soit supérieure ou égale à 80 % de la moyenne de la marge opérationnelle consolidée des trois exercices précédents (n - 4, n - 5 et n - 6).

Il n'existe aucun autre accord prévoyant une indemnisation en cas de départ, que ce soit au titre du mandat social ou du contrat de travail.

Note 28. Événements postérieurs à la clôture

Dans la continuité de sa politique de réorganisation et de simplification, le Groupe a entrepris de scinder les activités de BleuRoy.com dans le cadre d'un apport partiel d'actif. L'activité hébergement et *e-marketing* est transférée à HighCo DATA et l'activité conseil est rattachée à la filiale HighCo DOCS.

3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société HighCo, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des états financiers consolidés qui décrit les nouvelles normes et interprétations que votre société a appliquées à compter du 1^{er} janvier 2010.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « Principes comptables » de l'annexe aux états financiers mentionne les jugements et les estimations significatifs retenus par la direction en particulier ceux relatifs aux tests de perte de valeur portant sur les écarts d'acquisition.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 11 des états financiers (« Écarts d'acquisition nets »).

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations ; à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société ; à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes ; à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes des états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Aix-en-Provence et Marseille, le 18 avril 2011.

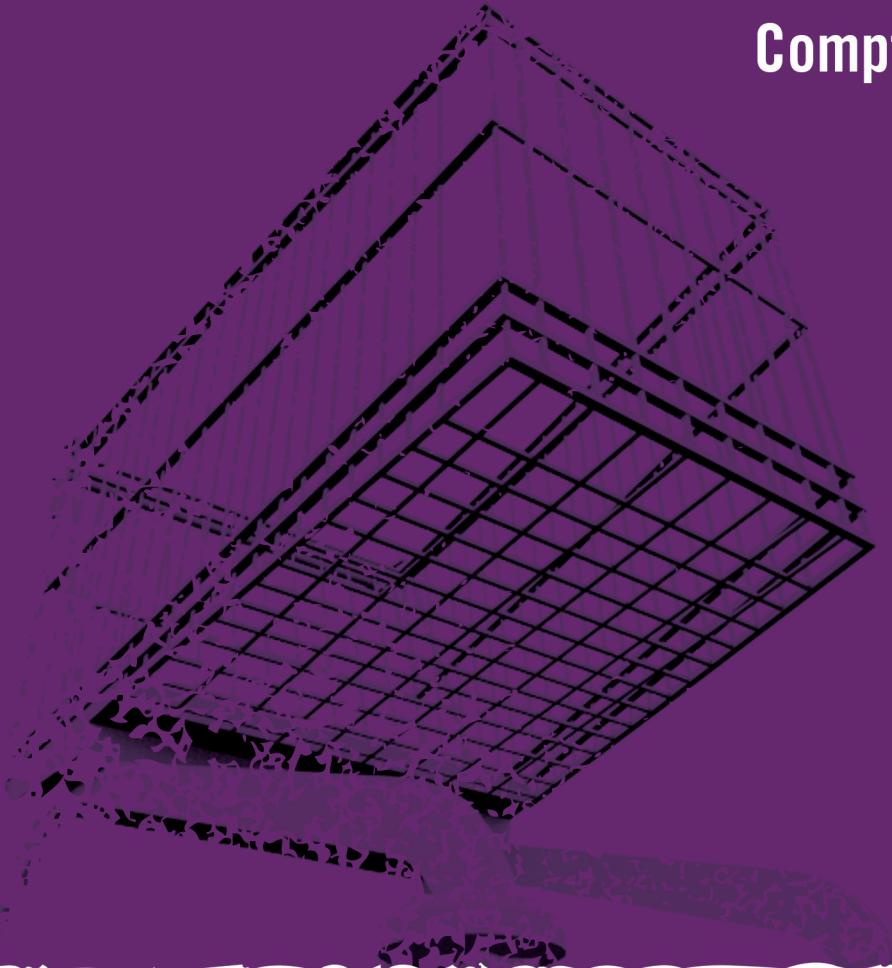
Les commissaires aux comptes,

Cabinet Jean Avier
Hélène Van der Westerlaken

Ernst & Young Audit
Jérôme Magnan

CHAPITRE 3

Comptes sociaux 2010



1. COMPTES SOCIAUX DE HIGHCO SA AU 31 DÉCEMBRE 2010	188
1.1 BILAN DE HIGHCO SA	188
1.2 COMPTE DE RÉSULTAT DE HIGHCO SA	189
1.3 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	190
Note 1. Tableau de variation des immobilisations incorporelles et amortissements	192
Note 2. Tableau de variation des immobilisations corporelles et amortissements	192
Note 3. Tableau de variation des immobilisations financières et provisions	193
Note 4. Échéancier des créances à la clôture de l'exercice	194
Note 5. Valeurs mobilières de placement	194
Note 6. Charges constatées d'avance	194
Note 7. Produits constatés d'avance	194
Note 8. Charges à payer	194
Note 9. Produits à recevoir	194
Note 10. État des provisions	195
Note 11. Échéancier des dettes à la clôture de l'exercice	195
Note 12. Détail des produits exceptionnels	196
Note 13. Détail des charges exceptionnelles	196
Note 14. Impôts	196
Note 15. Engagements hors bilan	197
Note 16. Risques de marché (taux, changes, actions)	197
Note 17. Composition du capital social et variation des capitaux propres	198
Note 18. Autres titres donnant accès au capital	198
Note 19. Effectif moyen	200
Note 20. Rémunération brute des cadres dirigeants	200
Note 21. Dettes et créances vis-à-vis des sociétés du Groupe	202
Note 22. Droit individuel à la formation	202
Note 23. Événements post-clôture	202
Note 24. Sociétés établissant des comptes consolidés	202
2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	203

1. COMPTES SOCIAUX DE HIGHCO SA AU 31 DÉCEMBRE 2010

Les comptes annuels sociaux ont été établis en normes françaises. Les données chiffrées sont exprimées en milliers d'euros (K€). Les normes IFRS ne concernent que les comptes consolidés, leur application n'est pas utilisée dans les comptes sociaux.

1.1 BILAN DE HIGHCO SA

Actif (en K€)	Notes	31/12/10 brut	Amortissements et provisions	31/12/10 net	31/12/09 net
Capital souscrit non appelé		-	-	-	-
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	1	414	367	47	49
Immobilisations corporelles	2	1 454	1 029	425	1 497
Immobilisations financières	3, 4, 10	77 579	21 837	55 742	56 639
Total actif immobilisé		79 447	23 233	56 214	58 185
Actif circulant					
Stocks et en-cours		-	-	-	-
Avances et acomptes versés	4	28	-	28	40
Clients et comptes rattachés	4, 9, 10	3 486	-	3 486	4 984
Autres créances	4, 9, 10	10 534	-	10 534	8 429
Valeurs mobilières	5, 10	7 131	-	7 131	3 497
Disponibilités		1 595	-	1 595	511
Total actif circulant		22 775	-	22 775	17 461
Comptes de régularisation et assimilés	4, 6	632	-	632	241
Total de l'actif		102 854	23 233	79 620	75 887

Passif (en K€)	Notes	31/12/10	31/12/09
Capital		5 605	5 605
Primes d'émission, de fusion, d'apport		23 646	23 646
Réserves		10 824	12 324
Résultat de l'exercice		6 619	96
Subventions		-	5
Total capitaux propres	17	46 695	41 676
Provisions pour risques et charges	10	1 953	352
Dettes			
Dettes financières	11, 16	25 112	28 304
Avances et acomptes reçus	8, 11	2	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8, 11	2 262	2 984
Dettes fiscales et sociales	8, 11	2 821	1 670
Autres dettes	11	776	900
Total dettes		30 972	33 858
Comptes de régularisation et assimilés	7, 11	-	-
Total du passif		79 620	75 887

1.2 COMPTE DE RÉSULTAT DE HIGHCO SA

En K€	Notes	31/12/10	31/12/09
Chiffre d'affaires		11 415	11 250
Reprises sur amortissements et provisions d'exploitation et transfert de charges d'exploitation		70	-
Total produits d'exploitation		11 485	11 250
Autres achats et charges externes		(6 198)	(7 411)
Impôts, taxes et versements assimilés		(368)	(406)
Charges de personnel		(4 490)	(4 464)
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	1, 2	(205)	(212)
Autres charges d'exploitation		(76)	(67)
Total charges d'exploitation		(11 337)	(12 560)
Résultat d'exploitation		148	(1 310)
Produits financiers de participation		8 418	11 071
Produits nets sur cession de VMP		28	9
Gains de change		-	-
Reprises sur provisions et amortissements financiers		-	-
Total produits financiers		8 446	11 080
Intérêts et charges assimilées		(406)	(565)
Pertes de change		-	-
Dotations aux amortissements et provisions financiers		-	-
Charges nettes sur VMP		-	-
Total charges financières		(406)	(565)
Résultat financier		8 040	10 515
Résultat courant avant impôt		8 188	9 205
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	9
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3	3 415	3 664
Reprise sur provisions et amortissements exceptionnels	3	45 352	4 537
Subventions virées au résultat		-	-
Total produits exceptionnels	12	48 767	8 210
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(116)	(77)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3	(49 410)	(9 504)
Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles	3	(2 139)	(9 746)
Total charges exceptionnelles	13	(51 665)	(19 327)
Résultat exceptionnel		(2 898)	(11 117)
Impôt sur les bénéfices	14	1 329	2 008
Total des produits		68 698	32 548
Total des charges		(62 079)	(32 452)
Résultat net		6 619	96

1.3 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Principes comptables

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du Code de commerce, articles 9 et 11, décret n° 83 du 29 novembre 1983, articles 7, 21, 24 débuts, 24-1, 24-2, 24-3.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principes comptables appliqués sont essentiellement les suivants :

■ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue et qui n'excèdent pas cinq ans. Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût historique, frais financiers exclus.

■ Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles figure au bilan au coût de revient d'origine.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- installation - aménagement : six à dix ans ;
- agencement : trois à dix ans ;
- matériel industriel : sept ans ;
- matériel et outillage : cinq ans ;
- mobilier, matériel de bureau et informatique : quatre à sept ans.

■ Évaluation des titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition (hors frais accessoires) et sont dépréciés lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur d'inventaire. La valeur d'utilité est fondée sur les perspectives de rentabilité de chacune des sociétés estimées sur la base des projections des flux de trésorerie futurs. Les protocoles d'acquisition de certaines sociétés prévoient des clauses d'*earn out* portant sur les résultats des exercices futurs.

■ Comptabilisation des stock-options accordées aux salariés et aux membres du Directoire

Elles ne sont pas comptabilisées par HighCo SA à la date de leur attribution. Cependant, à la date d'exercice des options, la Société enregistre les actions émises en augmentation de capital sur la base des souscriptions effectuées par les salariés et membres du Directoire.

■ Frais d'émission et d'acquisition de titres

Les coûts externes considérés comme des frais d'émission sont imputés sur la prime d'émission nette d'impôts. Les charges externes constituant des frais d'acquisition sont comptabilisées en charges.

■ Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée quand la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

■ Provisions

La Société constate une provision lorsqu'elle a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à la clôture de l'exercice, laquelle exigera, selon toute probabilité, une sortie de ressources pour l'éteindre, dont le montant peut être estimé de manière fiable.

■ Indemnités de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle. Ils sont mentionnés dans les engagements hors bilan.

Évolution du périmètre sur l'exercice 2010

■ Périmètre

- avril 2010 : reclassement interne des titres de BleuRoy.com, par cession de 735 actions BleuRoy.com de HighCo à HighCo DATA France ;
- juin 2010 : fusion par absorption de HighCo AVENUE par HighCo 3.0, entraînant chez HighCo SA une sortie des titres de l'absorbée pour 42 991 K€, la reprise de provision pour dépréciation de ces titres pour 42 345 K€, et une augmentation de la valeur des titres de l'absorbante pour 646 K€ ;
- juin 2010 : fusion par absorption de HighCo FIELD MARKETING par HighCo MARKETING HOUSE France, entraînant chez HighCo SA une sortie des titres de l'absorbée pour 2 456 K€, la reprise de provision pour dépréciation de ces titres pour 2 341 K€, et une augmentation de la valeur des titres de l'absorbante pour 116 K€ ;
- décembre 2010 : cession de l'intégralité de la participation (soit 10 % du capital) de CGM Bec Institute pour 60 K€.

■ Autres évolutions

- mars 2010 : changement de dénomination sociale, Prod by Allée Centrale devient PROD by HighCo SHOPPER.

Tableau des filiales et participations

En K€

Raison sociale	Forme	Siège social	N° Siren	Capital	Capitaux propres hors capital	% de contrôle	% d'intérêt	Valeur comptable brute des titres	Valeur comptable nette des titres	Chiffre d'affaires HT	Cautions et avals
Création & Distribution	SAS	Paris, France	421 175 720	38	4	100,00 %	100,00 %	13 471	13 471	5 600	-
HighCo Management Spain	SARL	Pozuelo de Alarcón, Espagne	RC Madrid vol. 18537	1 843	3 584	100,00 %	100,00 %	18 434	2 775	-	-
HighCo promotion	SA	Aix-en-Provence, France	353 875 099	8	-	50,00 %	50,00 %	4	-	-	-
HighCo VENTURES	SAS	Aix-en-Provence, France	431 548 239	38	(18)	100,00 %	100,00 %	38	38	-	-
HighCo DATA Benelux	SA	Waterloo, Belgique	RC Nivelles n°052569	211	3 630	100,00 %	100,00 %	9 022	9 022	12 990	-
HighCo DATA France	SA	Aix-en-Provence, France	403 096 670	629	7 439	99,99 %	99,99 %	5 867	5 867	30 418	300
HighCo SHELF SERVICE	SA	Asse, Belgique	RC Bruxelles n° 552036	199	8 931	100,00 %	100,00 %	13 550	13 550	24 296	-
HighCo 3.0	SA	Paris, France	428 950 125	110	594	99,69 %	99,69 %	3 250	1 854	10 162	2 500
thebrandcity	SA	Paris, France	411 226 467	48	(122)	99,99 %	99,99 %	4 536	-	-	-
HighCo DOCS	SAS	Aix-en-Provence, France	402 948 434	1 232	123	100,00 %	100,00 %	1 232	1 232	8 406	3 065
HighCo INFOSHELF	SA	Bruxelles, Belgique	RC Bruxelles n° 597641	62	612	100,00 %	100,00 %	8	8	4 641	-
HighCo EDITING	SAS	Aix-en-Provence, France	491 880 209	150	1 284	100,00 %	100,00 %	1 862	1 862	12 769	457
PROD by HighCo SHOPPER	SAS	Aix-en-Provence, France	491 272 134	37	(26)	100,00 %	100,00 %	91	-	5 434	-
HighCo MARKETING HOUSE France	SAS	Paris, France	422 570 812	52	140	100,00 %	100,00 %	2 269	2 269	22 627	-
Trade Programme	SAS	Paris, France	410 307 888	39	(70)	100,00 %	100,00 %	81	81	-	-
HighCo DIGITAL Benelux	SA	Bruxelles, Belgique	402 948 434	50	(59)	100,00 %	99,99 %	50	50	364	-
Acheter Mieux Vivre Mieux	SAS	Paris, France	513 304 469	11	299	8,09 %	8,09 %	300	150	91	-
Total filiales et participations directes								74 064	52 227		6 322

Notes relatives au compte de résultat et au bilan

Note 1. Tableau de variation des immobilisations incorporelles et amortissements

Valeurs brutes en K€	31/12/09	Augmentations de l'exercice	Cessions/diminutions de l'exercice	31/12/10
Fonds de commerce	2	-	-	2
Autres immobilisations	684	41	(313)	412
Total	686	41	(313)	414

Amortissements des immobilisations incorporelles en K€	31/12/09	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/10
Amortissements autres immobilisations	(636)	(43)	312	(367)
Total	(636)	(43)	312	(367)

Note 2. Tableau de variation des immobilisations corporelles et amortissements

Valeurs brutes en K€	31/12/09	Augmentations de l'exercice	Cessions/diminutions de l'exercice	Reclassement	31/12/10
Terrain	874	-	(920)	49	3
Installations techniques, matériel et outillage	11	-	(11)	-	-
Autres immobilisations	1 567	36	(167)	-	1 436
Immobilisations en cours	53	10	-	(49)	14
Total	2 505	46	(1 097)	-	1 454

Le Groupe a cédé un terrain (acquis en vue de la construction de son nouveau siège social à Aix-en-Provence) à la société GERMAG Invest SARL dont Gerrit Van Reeth est gérant.

Amortissements des immobilisations corporelles en K€	31/12/09	Dotation de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclassement	31/12/10
Amortissements installations techniques, matériel et outillage	(11)	-	11	-	-
Amortissements autres immobilisations	(997)	(162)	166	-	(993)
Total	(1 008)	(162)	177	-	(993)

Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles en K€	31/12/09	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclassement	31/12/10
Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	-	(36)	-	-	(36)
Total	-	(36)	-	-	(36)

Note 3. Tableau de variation des immobilisations financières et provisions

Valeurs brutes en K€	31/12/09	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercice	31/12/10
Titres de filiales et participations	119 458	762	(46 155)	74 064
Prêts et autres immobilisations financières	3 379	1	(32)	3 348
Actions propres	203	452	(488)	167
Total	123 039	1 215	(46 676)	77 579

Provisions sur immobilisations financières en K€	31/12/09	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/10
Provisions sur titres de filiales et participations	(66 381)	(150)	44 693	(21 838)
Provisions sur autres immobilisations financières	(20)	-	20	-
Total	(66 401)	(150)	44 713	(21 838)

■ Variation des titres de filiales et participations

Augmentations de l'exercice :

- juin 2010 :
 - fusion par absorption de HighCo AVENUE par HighCo 3.0, entraînant une augmentation de la valeur des titres de l'absorbante chez HighCo SA de 646 K€;
 - fusion par absorption de HighCo FIELD MARKETING par HighCo MARKETING HOUSE France, entraînant une augmentation de la valeur des titres de l'absorbante chez HighCo SA de 116 K€.

Diminutions de l'exercice :

- avril 2010 :
 - reclassement interne des titres de BleuRoy.com par la cession de 735 actions à HighCo DATA France pour 700 K€;
- juin 2010 :
 - fusion par absorption de HighCo AVENUE par HighCo 3.0, entraînant une sortie des titres de l'absorbée chez HighCo SA pour 42 991 K€;
 - fusion par absorption de HighCo FIELD MARKETING par HighCo MARKETING HOUSE France, entraînant une sortie des titres de l'absorbée chez HighCo SA pour 2 456 K€.
- septembre 2010 :
 - liquidation de HighCo KÜZNIA MARKETINGU et sortie des titres comptabilisés chez HighCo SA pour 8 K€.
- décembre 2010 :
 - cession de l'intégralité de la participation (soit 10 % du capital) de CGM Bec Institute pour 60 K€, la valeur des titres au bilan de HighCo SA étant de 1 €.

■ Variation des provisions sur titres de filiales et participation

Les flux de trésorerie futurs sont estimés sur cinq années en prenant comme hypothèse pour la première année les budgets opérationnels des filiales. Pour les années suivantes, les hypothèses retenues par la société sont fonction des situations concurrentielles (nature

des activités et potentiel de développement par pays).

Les taux de croissance d'activité retenus à partir de 2011 se situent, pour la plupart des entités, entre 0 % et 10 %.

Les taux d'actualisation retenus lors de l'évaluation se situent entre 11 % et 12 %. Au 31 décembre 2010, le taux retenu s'établit à 12 %, comme au 31 décembre 2009.

Les montants provisionnés ont été calculés suite à la valorisation de chacune des participations par la méthode des *cash-flows* futurs actualisés (DCF).

Les dotations de l'année correspondent aux provisions sur titres AMVM pour 150 K€.

Les reprises de l'année correspondent aux reprises pour l'intégralité des provisions sur les titres des sociétés suivantes :

- HighCo AVENUE : reprise de 42 345 K€, suite à la fusion par absorption de la société dans HighCo 3.0;
- HighCo FIELD MARKETING : reprise de 2 341 K€, suite à la fusion par absorption de la société dans HighCo MARKETING HOUSE France;
- HighCo KÜZNIA MARKETINGU : reprise de 8 K€, suite à la liquidation de la société.

■ Variation des actions propres

Au 31 décembre 2010, la société HighCo détient 19 850 actions propres, dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2009.

Ces titres ont été rachetés dans le cadre de l'animation de marché secondaire ou de la liquidité de l'action HighCo par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi.

Valorisées au cours de Bourse moyen de décembre 2010, ces actions propres représentent 0,18 M€.

Note 4. Échéancier des créances à la clôture de l'exercice

En K€	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts	-	-	-
Dépôts et cautionnements	104	73	31
Sous-total créances de l'actif immobilisé	104	73	31
Créances de l'actif circulant			
Comptes courants	9 268	9 268	-
Clients et comptes rattachés	3 486	3 486	-
Débiteurs divers	1 295	1 295	-
Sous-total créances de l'actif circulant	14 049	14 049	-
Charges constatées d'avance	632	632	-
Total général	14 785	14 754	31

Note 5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constatées à leur prix d'acquisition. Une provision est constatée lorsque la valeur de marché à la date de clôture est inférieure au prix d'acquisition. Au 31 décembre 2010, dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2009, la société HighCo dispose en direct de 877 257 actions propres. Valorisées au cours de Bourse moyen de décembre 2010, les actions propres représentent 7,75 M€.

Note 6. Charges constatées d'avance

En K€	31/12/10
Loyers	465
Assurances	72
Licences	45
Honoraires	23
Abonnements	14
Maintenance	12
Total	632

Note 7. Produits constatés d'avance

En K€	31/12/10
Produits d'exploitation	-
Total	-

Note 8. Charges à payer

En K€	31/12/10
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 635
Dettes fiscales et sociales	2 041
Disponibilités, charges à payer	-
Total	3 676

Note 9. Produits à recevoir

En K€	31/12/10
Factures à établir	29
Personnel	-
Disponibilités, produits à recevoir	883
Total	912

Note 10. État des provisions

En K€	31/12/09	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/10
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	(70)	(128)	70	(128)
Autres provisions	(282)	(1 825)	282	(1 825)
Provisions pour dépréciation				
– sur immobilisations financières	(66 401)	(150)	44 714	(21 837)
– sur comptes clients	-	-	-	-
– sur autres créances	-	-	-	-
– sur valeurs mobilières de placement	(356)	-	356	-
Total	(67 109)	(2 103)	45 422	(23 790)

Le détail de la variation des provisions sur immobilisations financières est donné en note 3 (page 193).

La dotation des « Autres provisions » concerne essentiellement la provision pour risque d'attribution d'actions gratuites aux salariés, pour 1 790 K€.

Détails des reprises de provisions

En K€	Utilisées	Non utilisées
Reprises sur opérations commerciales	16	55
Reprises sur distribution d'actions aux salariés	244	-
Reprises sur transactions	38	-
Reprises sur dépréciation des actions autodétenues	-	356
Reprises sur prêt aux salariés	-	20
Reprises sur titres de participation	44 687	6
Total	44 985	438

Note 11. Échéancier des dettes à la clôture de l'exercice

En K€	Montant brut	2011	2012	2013
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	301	180	121	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2 262	2 262	-	-
Dettes sociales	1 322	1 322	-	-
Dettes fiscales	1 500	1 500	-	-
Comptes courants	24 810	24 810	-	-
Dettes diverses	778	778	-	-
Total dettes	30 972	30 850	121	-
Comptes de régularisation et assimilés	-	-	-	-
Total	30 972	30 850	121	-

Note 12. Détail des produits exceptionnels

En K€	31/12/2010
Produits sur exercices antérieurs	-
Produits sur opérations de gestion	-
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	926
Produits à recevoir sur attribution d'actions gratuites	883
Cession des titres « BleuRoy.com »	700
Échange des titres « HighCo AVENUE »	646
Échange des titres « HighCo FIELD MARKETING »	116
Boni sur rachat d'actions propres	70
Cession des titres « CGM »	60
Boni de liquidation de la société « HighCo KÚZNIA MARKETINGU »	6
Quote-part subvention versée au résultat	5
Remboursement prêt au personnel	2
Produits sur opérations de gestion	3 415
Reprise de dépréciation sur titres « HighCo AVENUE »	42 345
Reprise de dépréciation sur titres « HighCo FIELD MARKETING »	2 341
Reprise sur moins-value latente des actions propres	356
Reprise provision sur distribution d'actions gratuites	244
Indemnités transactionnelles	39
Reprise de dépréciation sur prêt au personnel	20
Reprise de dépréciation sur titres « HighCo KÚZNIA MARKETINGU »	8
Reprise sur provisions et amortissements exceptionnels	45 352
Total	48 767

Note 13. Détail des charges exceptionnelles

En K€	31/12/2010
Indemnités transactionnelles	70
Pénalités, amendes	46
Charges sur exercices antérieurs	1
Charges sur opérations de gestion	116
Sortie des titres « HighCo AVENUE »	42 991
Sortie des titres « HighCo FIELD MARKETING »	2 456
Recapitalisation « HighCo AVENUE »	1 847
Sortie d'immobilisations corporelles et incorporelles	920
Sortie des titres « BleuRoy.com »	700
Attribution d'actions gratuites	275
Liquidation « HighCo KÚZNIA MARKETINGU »	214
Perte sur caution versée	5
Mali sur rachat d'actions propres	1
Charges sur opérations en capital	49 410
Provision sur risque d'attribution d'actions gratuites	1 790
Provision sur indemnités transactionnelles	163
Provision sur titres « AMVM »	150
Provision déménagement Aix-en-Provence	36
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 139
Total	51 665

Note 14. Impôts

HighCo est placée sous le régime de l'intégration fiscale. En 2010, les filiales intégrées fiscalement sont : thebrandcity, HighCo VENTURES, PROD by HighCo SHOPPER, HighCo DOCS, HighCo EDITING, HighCo MARKETING HOUSE, HighCo DATA France, HighCo 3.0, HighCo Création & Distribution, HighCo MEDIA COSMOS et Trade Programme.

Le résultat fiscal d'ensemble est positif de 3 609 K€.

Les économies générées par l'intégration fiscale sont comptabilisées au niveau de la société intégrante HighCo. Le produit d'impôt s'élève à 2 193 K€ pour l'exercice 2010.

Le résultat comptable courant de HighCo est positif de 8 188 K€, les retraitements fiscaux représentent 172 K€ de réintégrations et 8 062 K€ de déduction, portant le résultat fiscal courant à 298 K€. Le résultat comptable exceptionnel est négatif de 2 898 K€, les retraitements fiscaux représentant 46 039 K€ de réintégrations et 44 753 K€ de déductions, portant le résultat exceptionnel fiscal à (1 613) K€.

En l'absence d'intégration fiscale, le résultat fiscal de la société est de (1 315) K€.

Les créances futures d'impôt liées au décalage dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges, s'élèvent à 1 101 K€ en base, soit 365 K€ d'impôt.

Note 15. Engagements hors bilan

■ Engagements donnés

Crédit-bail mobilier (en K€)

Le crédit-bail mobilier est uniquement constitué de matériel informatique.

Valeur d'origine	Redevances de l'exercice	Redevances cumulées au 31/12/10	Redevances restant à payer moins de 1 an	Redevances restant à payer de 1 à 5 ans
375	95	406	56	51

Si les actifs financés par crédit-bail avaient été acquis et immobilisés, ils auraient généré 86 K€ d'amortissements en 2010 et 555 K€ au titre des exercices précédents.

Cautionnements

Cautions pour garantir les engagements des filiales auprès de leurs affactureurs :

- HighCo 3.0 : 2 500 K€ (durée indéterminée) ;
- HighCo DOCS : 3 000 K€ (durée indéterminée) ;
- HighCo EDITING : 457 K€ (durée indéterminée).

Cautions au profit de bailleurs :

- HighCo DATA France : 300 K€ (échéance en 2014) ;
- HighCo DOCS : 65 K€ (échéance au 22 décembre 2014).

Covenants

Le Groupe n'a pas de *covenant* à respecter.

Indemnités de départ à la retraite

Méthodologie de calcul :

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de HighCo en matière d'indemnités de départ en retraite prévues par les conventions collectives, ou accords d'entreprise, en vigueur au sein des sociétés. Cette méthode est appelée « méthode des unités de crédits projetées ». L'évaluation réalisée par HighCo prend également en compte la législation relative aux charges sociales applicables en cas de départ en retraite (mise en retraite ou départ volontaire).

Caractéristiques de la méthode :

- seuls les salariés en CDI en poste au 31 décembre 2010 sont retenus ;
- les salaires sont annualisés ;
- les engagements sont évalués sous l'hypothèse d'un départ volontaire dès l'atteinte du taux plein de la Sécurité sociale.

Le taux de revalorisation annuel net d'inflation des salaires est le suivant :

- pour les non-cadres : 1,5 % ;
- pour les cadres : 2,5 % ;
- taux moyen de sortie : 15,9 % ;
- taux de charges sociales : entre 42 % et 48 % ;
- taux d'actualisation : HighCo a retenu une courbe de taux, c'est-à-dire un taux d'actualisation différent pour chaque maturité. En conséquence, le groupe a retenu la courbe de taux éditée par Bloomberg au 31 décembre 2010 avec des taux compris entre 1,28 % pour une maturité 1 an et 4,18 % pour une maturité 15 ans. Les engagements pour indemnité de départ à la retraite au 31 décembre 2010 s'élèvent à 40 K€.

■ Engagements reçus

Acquisition de VMS (ex-Valassis France), devenue HighCo MARKETING HOUSE France :

- garantie d'actif/passif plafonnée à 1 M€ au profit de HighCo pour la durée de la prescription en matière fiscale ;
- engagement de non-concurrence des anciens dirigeants opérationnels de VMS, devenue HighCo MARKETING HOUSE France, sur les activités du groupe HighCo en France et en Belgique, pendant trois ans ;
- engagement de non-débauchage mutuel avec le groupe Valassis Communication (États-Unis) pendant quatre ans.

Note 16. Risques de marché (taux, changes, actions)

■ Risque de liquidité

La dette brute bancaire de HighCo est de 0,30 M€. Elle est amortie progressivement jusqu'en 2012.

L'excédent de trésorerie net (trésorerie à l'actif du bilan nette de la dette brute bancaire) représente 8,43 M€.

■ Ventilation de l'endettement brut

Caractéristique titre émis (en K€)	Capital restant dû	Devise d'utilisation	Taux de référence	Type amortissement	Couverture
Emprunts classiques	301	€	Euribor	Trimestriel	-
Concours bancaires courants	-	€	Eonia	Découvert	-
Intérêts courus non échus	-	€	-	-	-
Total	301				

■ Risque de taux

Au 31 décembre 2010, la dette de HighCo est indexée totalement à taux variable court terme Euribor.

■ Risque sur actions

Au 31 décembre 2010, dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2010, le Groupe dispose de 897 107 actions propres. Ces titres sont détenus :

- au sein du contrat de liquidité confié à Oddo Corporate Finance le 27 février 2006 pour 19 850 titres ;

– en direct par HighCo dans le cadre du programme de rachat d'actions pour 877 257 titres (voir note 5, page 194).

Valorisées au cours de Bourse moyen de décembre 2010, les actions propres représentent 7,93 M€.

Note 17. Composition du capital social et variation des capitaux propres

			Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions composant le capital social en début d'exercice			11 210 666	0,50
Actions composant le capital social en fin d'exercice			11 210 666	0,50
En K€				
	31/12/09	Augmentation	Diminution	Affectation résultat 2009
Capital social	5 605	-	-	-
Primes d'émission, de fusion, d'apport	23 646	-	-	-
Réserves	12 324	-	-	96
Résultat de l'exercice	96	-	-	(96)
Subventions	5	-	(5)	-
Total	41 676	-	(5)	-
				Résultat 2010
				Distribution dividendes
				31/12/10

Note 18. Autres titres donnant accès au capital

■ Options de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites

Au 31 décembre 2010, il existe 320 000 options de souscription d'actions encore valides, représentant en cas d'exercice de la totalité de celles-ci 2,85 % du capital actuel.

■ Stock-options

Date de l'Assemblée autorisant le plan	Date du Directoire	Nombre total d'actions pouvant être souscrites	Nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux	Nombre de mandataires sociaux concernés	Nombre de bénéficiaires	Date d'exercice des options	Prix de souscription en €	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'options attribuées et validées	Nombre d'options à la monnaie	Nombre de bénéficiaires d'options valides	Date d'expiration
28/06/02	12/10/04	320 000	320 000	4	4	12/10/08	6,68	-	320 000	320 000	4	12/10/11
Total		320 000							320 000	320 000		

Aucune option de souscription d'action n'a été consentie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 par la Société aux dix premiers salariés et aux mandataires de la société.

■ Actions gratuites

Date de l'Assemblée autorisant le plan	Date d'attribution par le Directoire	Nombre total d'actions attribuées	Nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux	Nombre de mandataires sociaux concernés	Nombre de bénéficiaires	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Nombre d'actions valides (1) au 31/12/10	Nombre de bénéficiaires d'actions valides (1) au 31/12/10	Nombre d'actions acquises	Nombre d'actions disponibles	Nombre de bénéficiaires d'actions acquises ou disponibles
24/06/2005	23/01/2006	26 000	-	-	11	24/01/2008	25/01/2010	-	-	-	-	17 000
24/06/2005	23/03/2006	4 572	4 572	1	1	24/03/2008	25/03/2010	-	-	-	-	4 572
24/06/2005	26/01/2007	31 500	-	-	16	27/01/2009	28/01/2011	-	-	12 500	-	10
24/06/2005	11/04/2007	33 333	33 333	3	3	12/04/2009	13/04/2011	-	-	33 333	-	3
24/06/2005	11/04/2007	16 667	16 667	3	3	12/04/2010	13/04/2012	-	-	16 667	-	3
24/06/2005	11/04/2007	125 000	125 000	3	3	12/04/2010	13/04/2012	-	-	-	-	-
24/06/2005	11/04/2007	125 000	125 000	3	3	12/04/2013	13/04/2015	125 000	3	-	-	-
24/06/2005	22/01/2008	36 500	-	-	17	23/01/2010	24/01/2012	-	-	18 000	-	11
06/06/2008	12/08/2009	65 000	-	-	6	31/12/2011	31/12/2013	60 000	5	-	-	-
06/06/2008	12/08/2009	65 000	-	-	6	31/12/2012	31/12/2014	60 000	5	-	-	-
06/06/2008	12/08/2009	50 000	-	-	1	31/12/2013	31/12/2013	50 000	1	-	-	-
06/06/2008	12/08/2009	20 000	-	-	1	31/12/2013	31/12/2015	20 000	1	-	-	-
06/06/2008	12/08/2009	50 000	-	-	1	31/12/2014	31/12/2014	50 000	1	-	-	-
06/06/2008	26/03/2010	90 000	90 000	3	3	27/03/2012	27/03/2014	90 000	3	-	-	-
06/06/2008	26/03/2010	45 000	45 000	3	3	27/03/2013	28/03/2015	45 000	3	-	-	-
06/06/2008	26/03/2010	40 000	40 000	3	3	12/04/2013	13/04/2015	40 000	3	-	-	-
Total		823 572	479 572					540 000		80 500	21 572	

(1) Actions attribuées non caduques mais non encore acquises.

Sur autorisation du Conseil de Surveillance du 6 juin 2008, le Directoire du 12 août 2009 a attribué un total de 250 000 actions à six managers du Groupe, sous condition de présence aux 31 décembre 2011, 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013.

Le Conseil de Surveillance du 25 mars 2010 a décidé de mettre en place un dispositif d'attribution d'actions gratuites pour les dirigeants mandataires sociaux, portant sur 175 000 actions constituées de :

- 135 000 actions gratuites conditionnées à la présence ;
- 40 000 actions de performance conditionnées à la présence et au BNPA 2012.

Au 31 décembre 2010 :

- 540 000 actions sont valides ;
- 540 000 actions autodétenues ont été affectées à leur livraison.

Note 19. Effectif moyen

	2010	2009
Cadres	19	21
Employés	25	23
Total	44	44

Les dirigeants mandataires sociaux de HighCo SA (Richard Caillat, Olivier Michel et Didier Chabassieu) sont comptabilisés dans cet effectif.

Note 20. Rémunération brute des cadres dirigeants

Au titre de l'exercice 2010, le montant global brut des rémunérations versées aux membres du Directoire (mandat social et contrat de travail, parties fixe et variable) est de 773 K€.

Les mandataires sociaux de HighCo ne bénéficient pas de système de retraite complémentaire. Au 31 décembre 2010, les sommes provisionnées au titre de la retraite des membres du Directoire (comprises dans la provision retraite globale) s'élèvent à 19 K€, contre 27 K€ en 2009.

■ Titres donnant accès au capital

Stock-options

Sur autorisation du Conseil de Surveillance du 14 septembre 2004, le Directoire du 12 octobre 2004 a attribué un total de 320 000 options de souscription d'actions à quatre membres du Directoire à raison de 80 000 options par membre au prix de 6,68 € chacune.

Actions gratuites

Il est rappelé que le Conseil de Surveillance du 25 mars 2010 a décidé de se référer au code MiddleNext de décembre 2009 qui recommande qu'au moins une partie des attributions définitives d'actions gratuites soit soumise à des conditions de performance (dites actions de performance).

On distingue dès lors chez HighCo deux catégories d'actions gratuites :

- les actions gratuites conditionnées uniquement à la présence ;
- les actions de performance soumises en outre à des conditions de performance.

Dans le cadre du nouveau plan de rémunérations 2010-2012 des dirigeants mandataires sociaux et en sus des 125 000 actions déjà octroyées en 2007 sur objectifs de BNPA 2012, le Conseil de Surveillance du 25 mars 2010 a décidé de mettre en place un nouveau dispositif d'attribution d'actions gratuites portant sur 175 000 actions constituées de :

- 135 000 actions gratuites conditionnées à la présence ;
- 40 000 actions de performance conditionnées à la présence et au BNPA 2012.

À ce jour, compte tenu des conditions d'acquisition (présence et/ou objectifs), le nombre d'actions gratuites encore valides des dirigeants mandataires sociaux est de 300 000.

La valorisation de l'ensemble de ces engagements sur l'exercice est une charge qui s'élève à 906 K€.

Mandataire social concerné	Date d'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions d'acquisition
Richard Caillat	23/03/2006				
		4 572	24/03/2008	25/03/2010	Présence à la date d'acquisition
	11/04/2007				
	Tranche 1	6 667	12/04/2009	13/04/2011	Présence au 31/12/2007
		6 666	12/04/2009	13/04/2011	Présence au 31/12/2008
		6 667	12/04/2010	13/04/2012	Présence au 31/12/2009
	Tranche 2	Maximum 50 000	12/04/2010	13/04/2012	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2009
		Maximum 50 000	12/04/2013	13/04/2015	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2012 (1)
	26/03/2010				
	Tranche 1	15 000	27/03/2012	28/03/2014	Présence au 31/12/2010
		15 000	27/03/2012	28/03/2014	Présence au 31/12/2011
		15 000	27/03/2013	28/03/2015	Présence au 31/12/2012
	Tranche 2	Maximum 5 000	12/04/2013	13/04/2015	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2012 (1)
Olivier Michel	11/04/2007				
	Tranche 1	5 000	12/04/2009	13/04/2011	Présence au 31/12/2007
		5 000	12/04/2009	13/04/2011	Présence au 31/12/2008
		5 000	12/04/2010	13/04/2012	Présence au 31/12/2009
	Tranche 2	Maximum 37 500	12/04/2010	13/04/2012	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2009
		Maximum 37 500	12/04/2013	13/04/2015	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2012 (1)
	26/03/2010				
	Tranche 1	15 000	27/03/2012	28/03/2014	Présence au 31/12/2010
		15 000	27/03/2012	28/03/2014	Présence au 31/12/2011
		15 000	27/03/2013	28/03/2015	Présence au 31/12/2012
	Tranche 2	Maximum 17 500	12/04/2013	13/04/2015	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2012 (1)
Didier Chabassieu	11/04/2007				
	Tranche 1	5 000	12/04/2009	13/04/2011	Présence au 31/12/2007
		5 000	12/04/2009	13/04/2011	Présence au 31/12/2008
		5 000	12/04/2010	13/04/2012	Présence au 31/12/2009
	Tranche 2	Maximum 37 500	12/04/2010	13/04/2012	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2009
		Maximum 37 500	12/04/2013	13/04/2015	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2012 (1)
	26/03/2010				
	Tranche 1	15 000	27/03/2012	28/03/2014	Présence au 31/12/2010
		15 000	27/03/2012	28/03/2014	Présence au 31/12/2011
		15 000	27/03/2013	28/03/2015	Présence au 31/12/2012
	Tranche 2	Maximum 17 500	12/04/2013	13/04/2015	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/2012 (1)
TOTAL		479 572			

(1) Objectifs de BNPA au 31/12/2012 : un maximum de 55 000 actions par dirigeant mandataire social (Richard CAILLAT, Olivier MICHEL et Didier CHABASSIEU) sera attribué si la croissance moyenne du BNPA du 31 décembre 2009 au 31 décembre 2012 est supérieure ou égale à 20 %.

■ Indemnités en cas de perte du mandat social

Le Conseil de Surveillance du 18 décembre 2003 a autorisé la Société à indemniser les membres du Directoire, en cas de non-renouvellement ou de révocation de leur mandat (sauf faute lourde), à hauteur de deux ans de rémunération (calcul effectué sur la base de la rémunération fixe brute versée au cours des trois derniers mois précédant la révocation). Le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2009, qui a renouvelé en bloc le Directoire, a réitéré son autorisation de la convention en vigueur.

À défaut de concordance entre la révocation ou le non-renouvellement du mandat et la rupture du contrat de travail, le versement n'intervient qu'à la date de la notification de la rupture du contrat de travail. Conformément à la loi du 21 août 2007, le Conseil de Surveillance du 19 mars 2008 a fixé pour chaque membre du Directoire une condition de performance, conditionnant l'octroi de cette indemnité. Cette condition est que la marge opérationnelle moyenne consolidée des trois derniers exercices (n - 1, n - 2 et n - 3) soit supérieure ou égale à 80 % de la moyenne de la marge opérationnelle consolidée des trois exercices précédents (n - 4, n - 5 et n - 6). Il n'existe aucun autre accord prévoyant une indemnisation en cas de départ que ce soit au titre du mandat social ou du contrat de travail.

Note 21. Dettes et créances vis-à-vis des sociétés du Groupe

Le montant des dettes fournisseurs envers les sociétés du Groupe s'élève à 252 K€.

Le montant des créances sur les sociétés du Groupe s'élève à 4 365 K€. La position nette des comptes courants avec les sociétés du Groupe s'élève à (15 573) K€.

Les charges et produits financiers concernant les entreprises liées se sont élevés respectivement à 397 K€ et 8 417 K€ (dont 8 303 K€ de dividendes).

Note 22. Droit individuel à la formation

Au titre du droit individuel à la formation, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits s'élève à 3 587 heures. Conformément aux dispositions de l'avis du comité d'urgence n° 2004-F du 13 octobre 2004, la Société n'a pas constaté de provision à ce titre à la clôture de l'exercice.

Note 23. Événements post-clôture

Néant.

Note 24. Sociétés établissant des comptes consolidés

HighCo SA, société mère du Groupe, établit des comptes consolidés, conformément à ses obligations.

2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société HighCo, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le paragraphe « Évaluation des titres de participation », dans les « Principes comptables » de l'annexe, expose les modalités de détermination de la valeur d'utilité des titres de participation, qui est fondée notamment sur les capitaux propres et les perspectives de rentabilité future estimées sur la base des projections des flux de trésorerie futurs. Votre société constitue, le cas échéant, une provision pour dépréciation des titres lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, tel que cela est décrit dans le paragraphe précité (« Principes comptables ») et dans la note 3

de l'annexe, « Tableau de variation des immobilisations financières et provisions ».

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation, ainsi qu'à l'appréciation, sur la base des informations disponibles à ce jour, des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

Aix-en-Provence et Marseille, le 18 avril 2011.

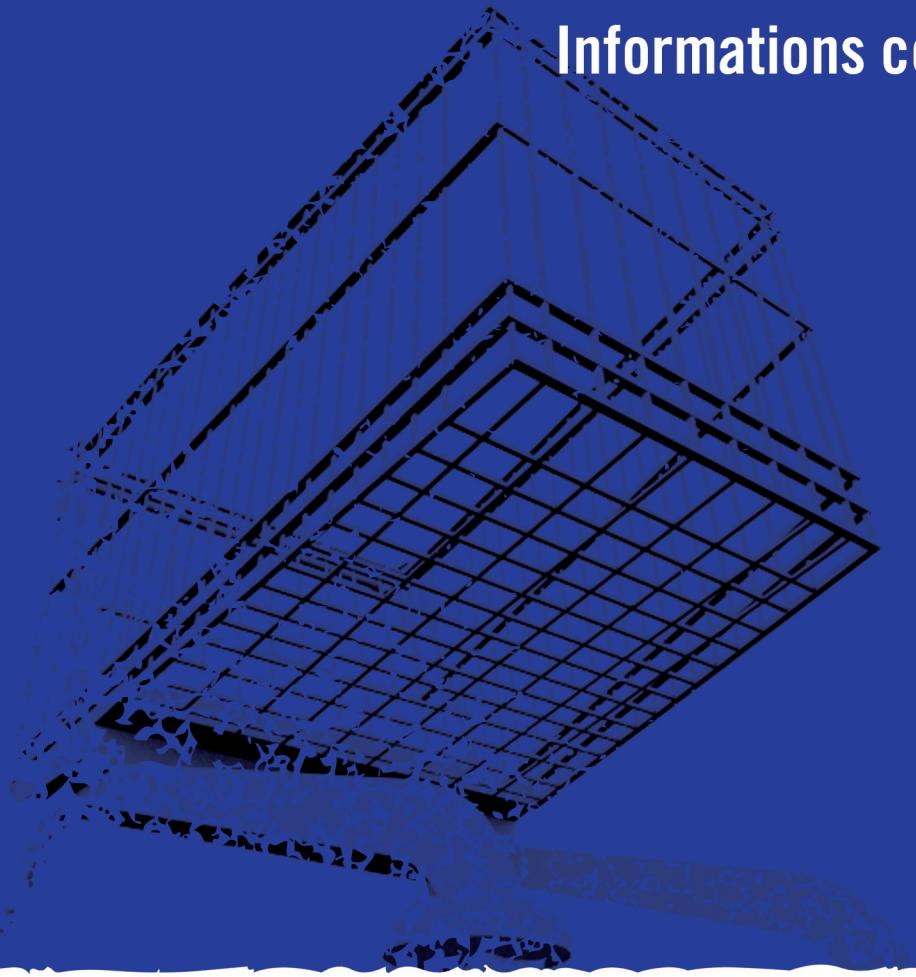
Les commissaires aux comptes,

Cabinet Jean Avier
Hélène Van der Westerlaken

Ernst & Young Audit
Jérôme Magnan

CHAPITRE 4

Informations complémentaires



1. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	206
1.1. MODALITÉS DE COMMUNICATION	206
1.2. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL	206
2. INFORMATIONS JURIDIQUES	209
2.1. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ	209
2.2. PRINCIPALES DISPOSITIONS DES STATUTS	209
3. CAPITAL SOCIAL	212
3.1. TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL	213
3.2. TITRES AUTODÉTENUS	213
3.3. TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL	213
3.4. CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS	214
4. ACTIVITÉ ET ORGANISATION DU GROUPE	215
4.1. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 15 AVRIL 2011	215
4.2. CONTRATS IMPORTANTS	216
5. PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS	216
5.1. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS	216
5.2. INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES OU AUTRES	216
5.3. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE	217
5.4. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	217
5.5. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR HIGHCO	217

1. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés au siège social de la Société (Parc du Golf – Bâtiment 2 – 350, avenue de la Lauzière – BP 346 000 – 13799 Aix-en-Provence Cedex 3), sur le site Internet de la Société (www.highco.fr) ou, concernant les informations financières et le document de référence, sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) :

- A) l'acte constitutif et les statuts ;
- B) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence ;
- C) les informations financières historiques de la Société et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document de référence.

1.1. MODALITÉS DE COMMUNICATION

Péodicité et contenu

Conformément à la réglementation, HighCo publie ses résultats semestriels et annuels, et diffuse une information trimestrielle comprenant la marge brute du trimestre écoulé et celle de chacun des trimestres précédents, avec l'indication des montants correspondants de l'exercice n - 1. En effet, depuis plusieurs années, le Groupe a axé sa communication financière sur la marge brute (ventes moins coûts directs des ventes), qui est le véritable baromètre de son activité.

Cette information trimestrielle contient également une description générale de la situation financière du Groupe, et une explication des opérations et événements importants qui ont eu lieu pendant la période et leur incidence sur la situation financière.

Diffusion de l'information

Outre les publications légales dans les publications financières, les derniers communiqués sont mis à la disposition du public sur les sites Internet suivants :

- www.highco.fr ;
- www.hugingroup.com (diffuseur professionnel agréé).

1.2. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Historique des informations publiées depuis le 1^{er} janvier 2010

L'historique des informations publiées par HighCo entre le 1^{er} janvier 2010 et le 20 avril 2011 fait l'objet d'une présentation par thèmes :

- résultats, informations financières et activités du Groupe ;
- opérations de cession/acquisition ;
- gouvernement d'entreprise et actionnariat.

Pour chacun de ces thèmes, la date, l'objet et la disponibilité de l'information sont précisés.

Disponibilité des informations publiées

Les informations citées sont, selon la nature de l'information, disponibles sur l'un ou plusieurs des sites Internet suivants :

- HighCo : www.highco.fr ;
- BALO : www.journal-officiel.gouv.fr/balo/ ;
- Hugin : www.hugingroup.com ;
- greffes des tribunaux de commerce : www.infogreffe.fr.

Résultats, informations financières et activités du Groupe

Date	Objet	Disponibilité
20/04/2011	Marge brute 1 ^{er} trimestre 2011	HighCo – Hugin
28 et 29/03/2011	Résultats annuels 2010 <i>Slide-show</i>	Présentation analystes et avis dans <i>Les Échos</i> – HighCo – Hugin HighCo
26/01/2011	Marge brute 2010	HighCo – Hugin
23/12/2010	Calendrier financier 2011	HighCo – Hugin
19/10/2010	Marge brute 3 ^e trimestre 2010	HighCo – Hugin
30 et 31/08/2010	Résultats semestriels 2010 <i>Slide-show</i> Mise à disposition du rapport financier semestriel Rapport financier semestriel	Présentation analystes et avis à <i>La Tribune</i> – HighCo – Hugin HighCo HighCo – Hugin HighCo
20/07/2010	Dépôt des comptes consolidés et sociaux 2009	Infogreffé
19/07/2010	Marge brute 1 ^{er} semestre 2010	HighCo – Hugin
28 et 29/04/2010	Dépôt AMF (le 28/04/2010) et mise à disposition du Rapport annuel 2009	HighCo – Hugin
21/04/2010	Marge brute 1 ^{er} trimestre 2010	HighCo – Hugin
29 et 30/03/2010	Résultats annuels 2009 <i>Slide-show</i>	Présentation analystes et avis à <i>La Tribune</i> – HighCo – Hugin HighCo
27/01/2010	Marge brute 2009	HighCo – Hugin
04/01/2010	Calendrier financier 2010	HighCo – Hugin

Opérations de cession/acquisition (1)

Date	Objet	Disponibilité
26/01/2011	Cession de la participation de 2,84 % dans le capital de DIGITICK Prise de participation de 60 % dans le capital de HighCo DATA España	HighCo – Hugin
30/08/2010	Acquisition de 100 % de Publi Info Benelux	HighCo – Hugin
21/04/2010	Acquisition de 100 % de Scan ID en Belgique	HighCo – Hugin

(1) Informations n'ayant pas fait l'objet de communiqués spécifiques, mais mentionnées dans les communiqués d'informations financières.

Gouvernement d'entreprise et actionnariat

Date	Objet	Disponibilité
CONTRAT DE LIQUIDITÉ		
03/01/2011	Bilan du 2 ^e semestre 2010	HighCo – Hugin
06/07/2010	Bilan du 1 ^{er} semestre 2010	HighCo – Hugin
04/01/2010	Bilan du 2 ^e semestre 2009	HighCo – Hugin
RACHAT D'ACTIONS PROPRES		
Cette information est disponible sur le site www.highco.fr Rubrique Informations financières > Information réglementée > Programme de rachat d'actions propres et rubrique Informations financières > Communiqués		
DÉCLARATIONS DES DROITS DE VOTE		
05/01/2011	Publication des droits de vote au 31/12/2010	HighCo – Hugin
Les autres publications mensuelles sont disponibles sur le site www.highco.fr Rubrique Informations financières > Information réglementée > Communiqués publiés au titre de l'information permanente		
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE		
14/09/2010	Résultat des votes par résolution de l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2010	HighCo – Hugin
05/07/2010	Approbation des comptes consolidés et sociaux Compte-rendu de l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2010	<i>BALO</i> HighCo – Hugin
21/05/2010	Avis de réunion valant avis de convocation	<i>BALO</i> – HighCo
29/04/2010	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires relatifs à l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2010	HighCo – Hugin
21/04/2010	Communication de la date de l'Assemblée générale annuelle et proposition d'un dividende (1)	HighCo – Hugin
GOVERNANCE		
16/02/2011	Exercice d'options de souscription d'actions et annulation d'actions autodétenues	HighCo – Hugin
30/04/2010	Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société	HighCo – Hugin

(1) Information n'ayant pas fait l'objet d'un communiqué spécifique, mais intégrée au communiqué d'informations financières.

2. INFORMATIONS JURIDIQUES

2.1. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

Raison sociale

HighCo

Lieu et numéro d'enregistrement

■ **Registre du commerce et des sociétés**
353 113 566 RCS Aix-en-Provence

■ **Code APE**
7010 Z

Date de constitution et durée

■ **Date de constitution**
1^{er} novembre 1989

■ **Durée de la Société**
Quatre-vingt-dix-neuf ans soit jusqu'au 11 février 2089, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée décidée par l'Assemblée générale extraordinaire.

Siège social et forme juridique

■ **Siège social**
Parc du Golf – Bâtiment 2
350, avenue de la Lauzière – BP 346 000
13799 Aix-en-Provence Cedex 3 – France
Téléphone : + 33 4 42 24 58 24 – Télécopie : + 33 4 42 24 58 25

■ **Forme juridique**
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance de droit français régie par les articles L. 225-57 à L. 225-93, les articles R. 225-35 à R. 225-60-1 du Code de commerce.

2.2. PRINCIPALES DISPOSITIONS DES STATUTS

Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'acquisition et la gestion de valeurs mobilières, de tous titres de propriété industrielle, ainsi que la réalisation de toutes prestations de services au profit des sociétés dont elle détient les titres ;
- la participation de la Société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de diffusion ou autrement ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus, ou à tous objets similaires ou connexes.

Exercice social (article 37 des statuts)

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Gouvernement d'entreprise

■ Conseil de Surveillance

Nombre de membres et durée du mandat

(extrait de l'article 20 des statuts)

Le Directoire est contrôlé par un Conseil de Surveillance composé de six membres.

Fonctionnement (extraits des articles 18 et 22 des statuts)

L'autorisation préalable du Conseil de Surveillance statuant à une majorité renforcée des trois quarts est requise pour les opérations suivantes :

- la cession par la Société, de quelque manière que ce soit, de tout ou partie des participations de la Société, de tout ou partie du fonds de commerce ou de tout actif de la Société ou de ses filiales, dans la mesure où la valeur de l'élément cédé représente plus de 10 % de la capitalisation boursière de la Société, sur la base de la capitalisation boursière existant trois jours avant la date prévue de cession ;
- l'émission de nouvelles actions ou valeurs mobilières ou la mise en œuvre d'opérations ayant pour effet l'acquisition ou la souscription immédiate ou à terme de nouvelles actions ou valeurs mobilières, étant précisé cependant que pourront être mis en place ou décidés sans autorisation préalable :
 - des plans de souscription ou d'acquisition d'actions au profit des salariés du Groupe, dont l'exercice pourra donner droit, dans un délai de trois ans à compter de leur date de mise en place, à des titres représentant au maximum 5 % du capital de la Société ;

– des émissions d'actions de la Société pouvant représenter au total par an jusqu'à 10 % du capital, sur la base du capital existant au 31 décembre de l'année précédant la date d'émission, dans le but exclusif de rémunérer des acquisitions par la Société d'actions ou de titres d'autres sociétés ;

- la dissolution amiable de la Société ou de l'une de ses filiales ;
- l'utilisation par le Directoire de toute autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires pour le rachat des titres de la Société.

Règlement intérieur

Présentation dans le Rapport du Président (partie 1, page 109).

■ Directoire

Nombre de membres et durée du mandat (extraits des articles 15 et 16 des statuts)

La Société est dirigée par un Directoire. Le nombre des membres du Directoire est fixé par le Conseil de Surveillance sans pouvoir excéder sept.

Le Directoire est nommé pour une durée de quatre ans.

Droits, priviléges et restrictions attachés aux actions

■ Droit de vote double (extrait de l'article 32 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, a été attribué par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 avril 1996 à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire titulaire, même si cette inscription est antérieure à l'Assemblée générale extraordinaire du 4 avril 1996.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou provisions disponibles, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans indiqué plus haut.

La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué. [...]

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

■ Limitation des droits de vote

Néant.

Titres aux porteurs identifiables

(extrait de l'article 10 des statuts)

La Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment contre rémunération à sa charge, au dépositaire central, selon le cas : le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Les renseignements obtenus par la Société ne peuvent être cédés par celle-ci, même à titre gratuit, sous peine des sanctions prévues à l'article 226-13 du Code pénal.

Assemblées générales des actionnaires

■ Convocation (extrait de l'article 28 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées soit par le Directoire, soit – à défaut – par le Conseil de Surveillance, soit par le ou les commissaires aux comptes, soit par toute autre personne habilitée à cet effet.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

■ Participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Cette information figure dans le Rapport du Président (partie 1, page 119).

■ Tenue (extraits des articles 30 et 31 des statuts)

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-président ou par le membre du Conseil de Surveillance désigné à cet effet.

Si l'Assemblée est convoquée par le ou les commissaires aux comptes, l'Assemblée est présidée par l'un d'eux.

■ Quorum – Vote (extrait de l'article 32 des statuts)

La compétence et le quorum des assemblées ordinaires, extraordinaires et spéciales sont ceux prévus par la loi :

- pour les décisions prises en assemblée générale ordinaire : sur première convocation, au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote ; sur seconde convocation, aucun quorum n'est requis ;
- pour les décisions prises en assemblée générale extraordinaire : sur première convocation, au moins le quart des actions ayant le droit de vote ; sur seconde convocation, au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

■ Répartition statutaire des bénéfices

(extrait de l'article 39 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes mises en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire. Après prélèvement des sommes portées en réserve, en application de la loi, l'Assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. L'Assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont – ou deviendraient à la suite de celle-ci – inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes – s'il en existe – sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée générale, reportées à nouveau pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Pactes d'actionnaires

Néant.

Franchissements de seuils

(extrait de l'article 11 des statuts)

L'Assemblée générale extraordinaire du 4 avril 1996 a introduit dans les statuts une clause prévoyant que toute personne – agissant seule ou de concert – qui vient à détenir un pourcentage du capital ou des droits de vote (si le nombre et la répartition des droits de vote ne correspondent pas au nombre et à la répartition des actions) au moins égal à 1 % ou à tout multiple de ce pourcentage, jusqu'au seuil de 50 %, doit informer de sa participation ainsi que des variations ultérieures de cette participation. L'information doit être communiquée à la Société dans un délai de quinze jours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social.

Les informations mentionnées au paragraphe précédent sont également faites dans les mêmes délais lorsque la participation devient inférieure aux seuils qui y sont prévus.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires, détenant ensemble 5 % du capital ou des droits de vote, en font la demande lors de cette assemblée.

Dans ce cas, les actions privées du droit de vote ne retrouvent ce droit qu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Conditions régissant les modifications de capital

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de clause de convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions.

3. CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital social depuis sa conversion en euros

Date de l'opération	Nature de l'opération	Modification du capital (en €)	Prime d'émission (en €)	Nombre de titres émis	Montant cumulé du capital social (en €)	Nombre cumulé de titres
21/12/2001	Conversion de capital en € Augmentation de capital	1 033 521			4 347 000	2 173 500
24/04/2002 (1)	Levée d'options de souscription d'actions	2 000	35 250	1 000	4 349 000	2 174 500
28/06/2002 (1)	Levée d'options de souscription d'actions Division par quatre de la valeur nominale	1 000	17 625	500	4 350 000 4 350 000	2 175 000 8 700 000
14/10/2002	Augmentation de capital Apport de titres « Comunica » Apport de titres « Next Step »	117 925 9 681	5 882 074 416 800	235 849 19 362	4 467 924,50 4 477 605,50	8 935 849 8 955 211
27/11/2002 (1)	Levée d'options de souscription d'actions	2 000	19 800	4 000	4 479 605,50	8 959 211
24/11/2003 (1)	Levée d'options de souscription d'actions	4 000	39 600	8 000	4 483 605,50	8 967 211
05/04/2004	Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription	1 120 901	10 088 109	2 241 802	5 604 506,50	11 209 013
03/01/2005 (1)	Levée d'options de souscription d'actions	826,50	7 901,34	1 653	5 605 333	11 210 666
11/02/2011	Levée d'options de souscription d'actions	160 000	1 977 600	320 000	5 765 333	11 530 666
16/02/2011	Réduction de capital par annulation d'actions autodétenues (PRA)	160 000	-	320 000 (2)	5 605 333	11 210 666

(1) Dates de constatation des levées par le Directoire.

(2) Nombre de titres annulés.

Il est à noter que le capital social est inchangé depuis janvier 2005.

3.1. TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

Il n'existe aucun titre non représentatif du capital.

3.2. TITRES AUTODÉTENUS

L'Assemblée générale mixte du 25 juin 2010 a autorisé le Directoire (avec faculté de délégation à un membre du Directoire), pour une durée de dix-huit mois, à procéder à des rachats d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de ces rachats, en vue de :

- l'animation de marché secondaire ou de la liquidité de l'action HighCo par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- l'annulation éventuelle des actions.

Elle a également fixé à 12 € le prix maximal d'achat par action, hors frais et commission, et limité à 13,45 M€ le montant maximal global des fonds destinés au rachat des actions de la Société.

3.3. TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Options d'achat ou de souscription d'actions

L'Assemblée générale mixte du 25 juin 2010 a mis fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2008 de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions.

Un tableau récapitulatif des options de souscription et d'achat d'actions consenties antérieurement à cette décision est présenté dans le Rapport de gestion social et consolidé (page 93).

Attributions gratuites d'actions

L'Assemblée générale mixte du 6 juin 2008 a autorisé le Directoire, jusqu'au 6 août 2011, à procéder en une ou plusieurs fois à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à en émettre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe.

Le total du nombre d'actions attribuées ne peut être supérieur à 10 % du capital à la date de la décision de leur attribution par le Directoire.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires devient définitive au terme d'une période d'acquisition fixée à deux ans à compter de la décision d'attribution par le Directoire. Les bénéficiaires doivent conserver ces actions pendant une durée fixée par le Directoire, qui ne peut être inférieure à deux ans à compter de l'attribution définitive. Les actions attribuées sont inaccessibles pendant deux ans à compter de leur acquisition (l'acquisition d'actions par des bénéficiaires non résidents fiscaux français est définitive au terme d'une période de quatre ans après leur attribution, mais ces bénéficiaires ne sont en revanche pas soumis à l'obligation de conservation).

Le Directoire procède aux attributions gratuites d'actions et détermine notamment l'identité des bénéficiaires des attributions, les conditions et le cas échéant les critères d'attribution des actions.

Le Directoire dispose des pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la délégation.

L'acquisition définitive des actions est conditionnée systématiquement à la présence du bénéficiaire à l'expiration du délai d'acquisition et dans la plupart des cas à l'atteinte d'objectifs financiers.

Les conditions applicables aux plans d'attributions gratuites d'actions des mandataires sociaux sont détaillées dans le Rapport de gestion social et consolidé (pages 82-83).

Un tableau récapitulatif des attributions gratuites d'actions est présenté dans le chapitre 5 (Assemblée générale du 6 juin 2011, page 227).

3.4. CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

- L'Assemblée générale mixte du 8 juin 2009 a consenti au Directoire, jusqu'au 8 août 2011, des délégations en vue :

- de procéder à l'**émission avec maintien du droit préférentiel de souscription** d'actions de la Société ou d'autres types de valeurs mobilières.

L'Assemblée générale a fixé à un montant nominal de 3 M€ le plafond maximum d'augmentation de capital immédiate ou à terme résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de cette délégation, et à 80 M€ le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ;

- d'augmenter le capital social, dans la limite de 40 M€ (indépendante des plafonds fixés ci-dessus) en une ou plusieurs fois aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par **incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes**, suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités ;

- de procéder à l'émission d'actions, titres de capital ou valeurs mobilières diverses notamment, donnant ou pouvant donner accès au capital de la société dans la limite de 10 % du capital social, au moment de l'émission, **en vue de rémunérer des apports en nature** consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le montant de ces augmentations de capital s'imputant sur le plafond global de 80 M€.

- L'Assemblée générale mixte du 25 juin 2010 a consenti au Directoire, jusqu'au 25 août 2012, des délégations en vue :

- de procéder à l'**émission** d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société **sans droit préférentiel de souscription** des actionnaires, par offre au public, dans la limite d'un plafond maximal de 1,1 M€. Le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susceptibles d'être émises ne peut être supérieur à 5 M€.

Le Directoire peut prévoir un droit de souscription prioritaire au profit des actionnaires.

Cette délégation pourrait être utilisée à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société sur des titres d'une autre société cotée.

Le nombre de titres prévu dans l'émission initiale peut être augmenté dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, en cas de demandes excédentaires.

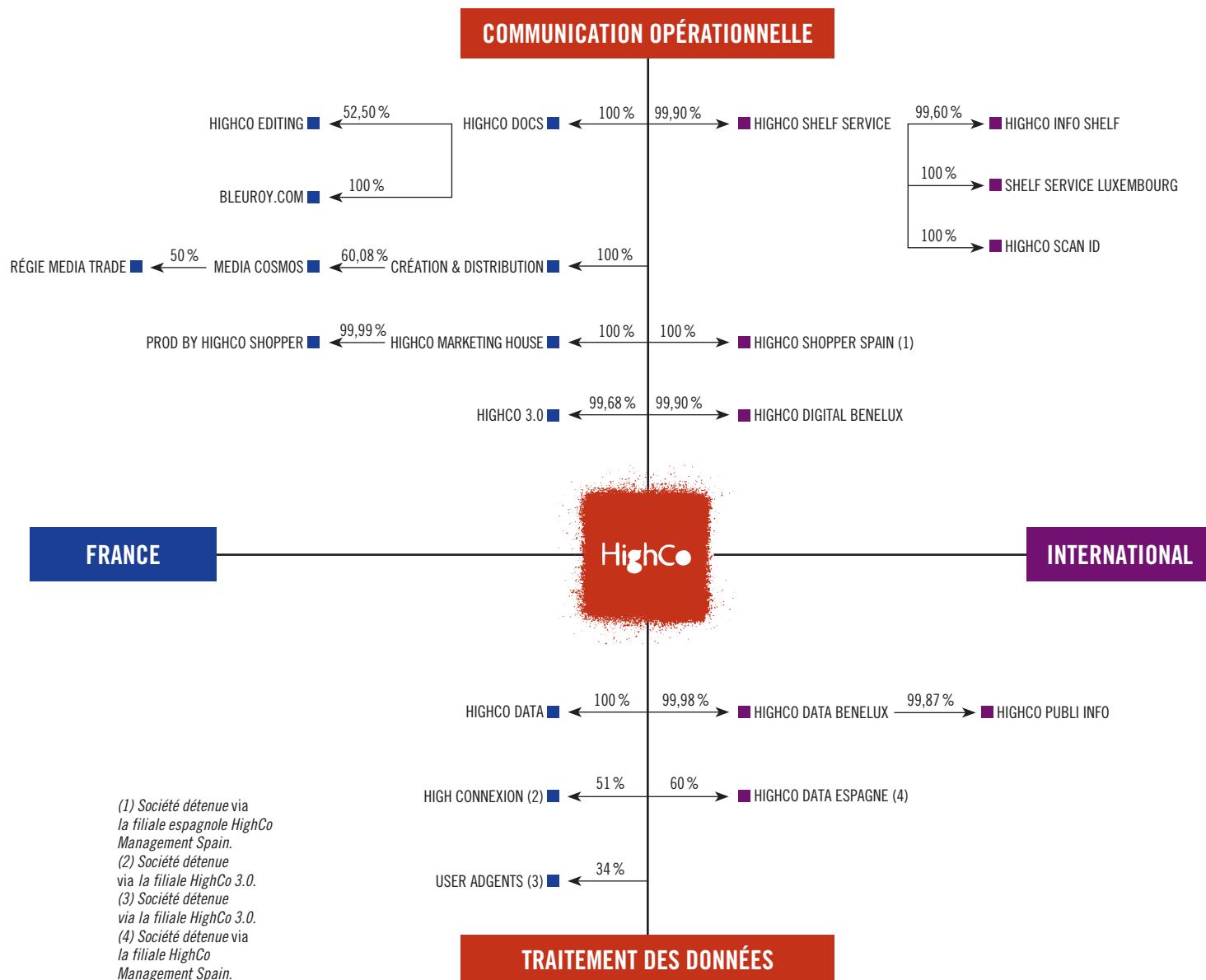
- de procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, **en faveur des salariés du Groupe adhérents d'un PEE** dans la limite d'un montant nominal maximum représentant 1 % du capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société.

L'ensemble de ces délégations ne peuvent être mises en œuvre par le Directoire qu'en respectant les dispositions des articles 18 et 22 des statuts prévoyant l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

À ce jour, ces délégations n'ont pas été utilisées.

4. ACTIVITÉ ET ORGANISATION DU GROUPE

4.1. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 15 AVRIL 2011



Autres participations de HighCo

HighCo détient :

- 8,09 % du capital et des droits de vote de AMVM.
- 99,99 % du capital et des droits de vote de HighCo VENTURES qui détient elle-même 20 % du capital et des droits de vote de WND Sport et 20 % du capital et des droits de vote de LCO (Carma Sport).

HighCo 3.0 détient :

- 13,20 % du capital et des droits de vote de Incentive Agency.
- 20 % du capital et des droits de vote de Visual (SoixanteSeize).

HighCo SHELF SERVICE détient :

- 10,84 % du capital et des droits de vote de MKG Holding qui détient 100 % du capital et des droits de vote de Mediastay.

4.2. CONTRATS IMPORTANTS

Il n'existe pas de contrat important – autre que ceux qui ont été conclus dans le cadre normal des affaires – auquel la Société ou tout membre de son Groupe serait partie et qui contiendrait des dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

5. PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS

5.1. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS

Immobilisations corporelles importantes y compris les locations immobilières

■ Existantes

HighCo et ses filiales sont locataires de leurs locaux auprès de bailleurs tiers sans lien direct ou indirect avec les dirigeants du Groupe, aux termes de contrats de bail ou de sous-location simple donnant lieu à une comptabilisation des charges.

Les autres immobilisations corporelles importantes sont constituées à hauteur de 1,53 M€ par du matériel informatique, des installations et des agencements dont 0,27 M€ font l'objet de locations-financements.

■ Planifiées

En France, le Groupe a acquis en 2009 un terrain à Aix-en-Provence en vue d'y faire construire son futur siège social et l'a cédé en 2010 à la société GERMAG Invest SARL contrôlée par Gerrit Van Reeth. Celle-ci s'est engagée à livrer avant la fin du 1^{er} semestre 2011 le nouveau siège social du Groupe et à lui consentir un bail commercial. Ce bâtiment regroupera, sur un même site, l'ensemble des collaborateurs travaillant sur Aix-en-Provence et Marseille.

Au Benelux, la construction d'un nouveau bâtiment situé à Bruxelles et regroupant toutes les filiales belges est en cours. La livraison est prévue au premier semestre 2011. HighCo sera locataire auprès d'un bailleur tiers à l'égard du Groupe.

Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrainte significative environnementale pouvant influencer l'utilisation faite par HighCo de ses propriétés corporelles. Concernant les risques environnementaux, se reporter au Rapport du Président (partie 2, page 127).

5.2. INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES OU AUTRES

Par communiqué du 20 avril 2011, le Groupe a annoncé une marge brute au 1^{er} trimestre 2011 de 18,24 M€, en progression de 2,5 % à données publiées et de 0,5 % à périmètre comparable (1), un ralentissement au mois de mars lié aux activités « Store » en Belgique et un point sur l'Assemblée générale du 6 juin 2011.

En M€	2011	2010	2010 PC (1)	Variation n/n - 1	Variation n/n - 1 PC (1)
Marge brute (2)	18,24	17,80	18,15	+2,5 %	+0,5 %

(1) À périmètre comparable en incluant Scan ID et Publi Info Benelux à compter du 1^{er} janvier 2010.

(2) Données non auditées.

Analyse de la marge brute

Le chiffre d'affaires de HighCo s'élève à 34,71 M€ au 1^{er} trimestre 2011. La marge brute, principal indicateur d'activité du Groupe, ressort à 18,24 M€, en progression de 2,5 % à données publiées et de 0,5 % à périmètre comparable.

Après un début de trimestre (janvier-février) en croissance, HighCo a connu une baisse de la marge brute en mars. Ce ralentissement est dû à un repli de l'activité « Store » en Belgique. En effet, HighCo a pâti des négociations tendues entre distributeurs et industriels de la grande consommation. Ces derniers allègent leur investissement en communication sur le point de vente. La croissance est, quant à elle, restée positive en France et en Espagne ce trimestre, aussi bien dans le « Store » que dans le traitement de données « Data ».

Au niveau de sa structure financière, le Groupe a encore conforté son excédent net de trésorerie au 31 mars 2011 comparativement au 31 décembre 2010. Par ailleurs, en avril 2011, à l'occasion de l'entrée de deux nouveaux investisseurs au capital de Mediastay, HighCo a encaissé 0,7 M€, ramenant de 17 % à 11 % sa participation minoritaire dans ce groupe spécialiste de la monétisation d'audience sur Internet.

Priorités stratégiques

HighCo a œuvré ce trimestre pour le développement de ses deux priorités stratégiques :

- **la digitalisation**, avec le lancement du site B2C promotionnel en Belgique www.promolife.be et le déploiement de la dématérialisation des coupons de réduction (*Load to Card, self scanette*) en France ;
- **l'internationalisation**, avec l'avancement de projets de croissance externe notamment en Europe centrale et au Royaume-Uni.

Assemblée générale 2011 et gouvernance

L'Assemblée générale se tiendra le 6 juin à Aix-en-Provence. Il y sera proposé la distribution d'un dividende de 0,20 € par action en hausse de 33,3 % par rapport au dividende de 2010. La mise en paiement sera effectuée le 28 juin (date ex-dividende le 23 juin).

Au niveau des organes de gouvernance, il sera proposé :

- la ratification de la cooptation de M. Arnaud Jobard en tant que membre indépendant du Conseil de Surveillance ;
- le renouvellement des deux mandats du groupe WPP (Louiseholding et WPP 2005 Ltd). Louiseholding a indiqué que, sous réserve du renouvellement de son mandat, elle désignera M^{me} Mandy Pooler, en qualité de nouveau représentant permanent en remplacement de M. Mark Read. Cette nomination est un premier pas vers une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance.

5.3. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

5.4. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant.

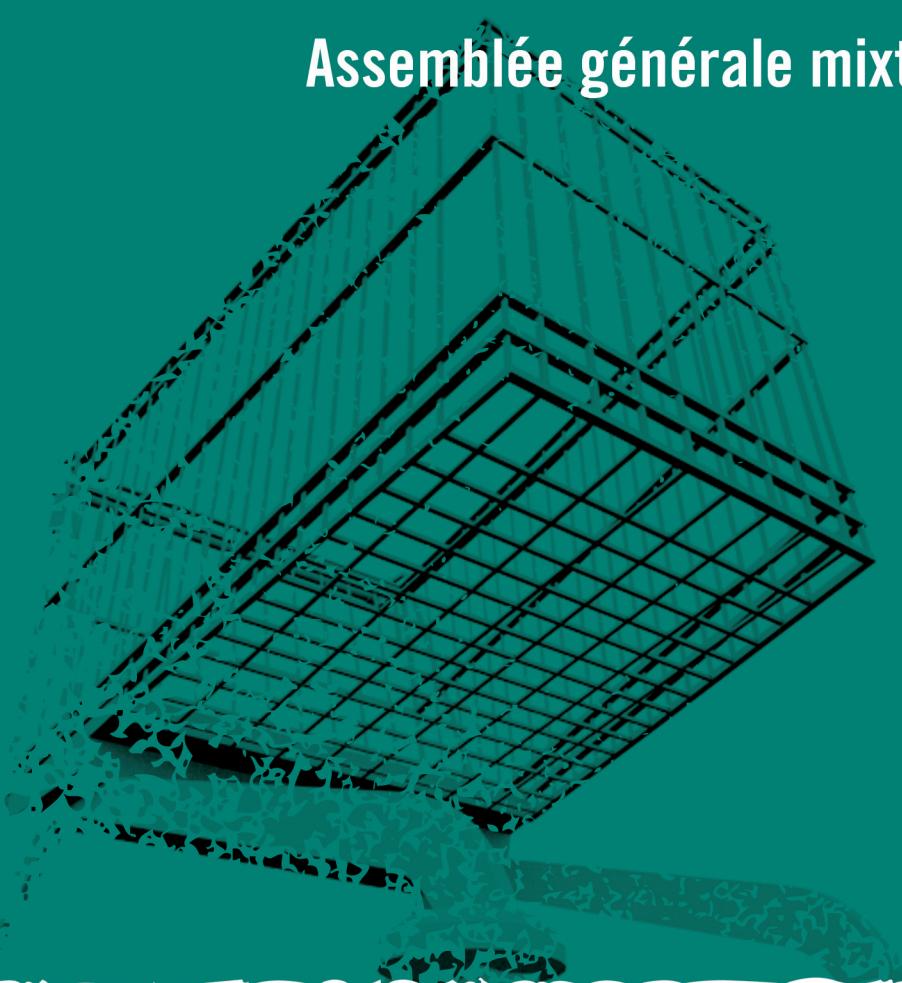
5.5. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR HIGHCO

Il n'existe pas de participations susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats.

Sur les participations, se reporter à l'organigramme (page 215) ainsi qu'au tableau des filiales et participations figurant dans les Annexes aux comptes consolidés (page 154).

CHAPITRE 5

Assemblée générale mixte du 6 juin 2011



Assemblée générale mixte du 6 juin 2011

1. ORDRE DU JOUR	220
1.1. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE	220
1.2. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE	220
2. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE	220
3. RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE	221
3.1. RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE	221
3.2. RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE	222
ANNEXE 1 – PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DONT LE RENOUVELLEMENT DU MANDAT OU LA RATIFICATION SONT PROPOSÉS	224
ANNEXE 2 – TABLEAU DES DÉLÉGATIONS ET AUTORISATIONS	226
4. RAPPORTS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES DU DIRECTOIRE	227
4.1. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES PLANS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AUX SALARIÉS	227
4.2. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS	227
4.3. DESCRIPTIF DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOUMIS À L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 6 JUIN 2011	228
5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	229
5.1. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	229
5.2. RAPPORT SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL	232
5.3. RAPPORT SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS EXISTANTES OU À ÉMETTRE AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ ET DES MANDATAIRES SOCIAUX	232
5.4. RAPPORT SUR L'ÉMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES ET/OU VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL Y COMPRIS CELLES EN VUE DE RÉMUNÉRER DES APPORTS EN NATURE CONSENTEIS À LA SOCIÉTÉ	233
5.5. RAPPORT SUR L'ÉMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX SALARIÉS ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE	234
6. PROJET DE RÉSOLUTIONS	235
6.1. RÉSOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE	235
6.2. RÉSOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE	237

1. ORDRE DU JOUR

1.1. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Rapports des commissaires aux comptes.
- Rapports du Conseil de Surveillance et de son Président.
- Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Approbation des conventions et engagements visés aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce.
- Ratification de la nomination faite par cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance.
- Renouvellement du mandat de deux membres du Conseil de Surveillance.
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant.
- Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions.

1.2. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Rapport du Directoire.
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes.
- Autorisation à donner au Directoire de réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions.
- Transfert du siège social et modification corrélatrice de l'article 4 des statuts.
- Délégation de compétence à accorder au Directoire à l'effet d'attribuer gratuitement des actions au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des autres entités qui lui sont liées.
- Délégation de compétence à accorder au Directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- Délégation de compétence à accorder au Directoire à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières consentis à la Société.
- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires ;
- Délégation de compétence à accorder au Directoire en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.
- Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan

d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

- Mise en harmonie, modifications des statuts.
- Pouvoirs en vue des formalités.

2. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission que lui confèrent la loi et les statuts de l'entreprise, le Conseil de Surveillance a poursuivi pendant l'exercice 2010 le contrôle de la gestion du Directoire.

Comme chaque année, ce document vous permet de prendre connaissance des sujets traités par le Conseil de Surveillance et par les différents comités (audit et rémunérations) au cours de l'exercice écoulé.

Notre économie est-elle en train de sortir de la crise ? La reprise est-elle enfin à nos portes ? Nous n'avons évidemment pas de réponse définitive à ces questions, même si les résultats que nous vous présentons pourraient le laisser croire. Si leur régularité est sans doute rassurante, ils n'en sont pas moins, année après année, fondés sur une structure en constante évolution, qui reflète le souci de nos équipes dirigeantes d'anticiper sans cesse et de s'adapter en permanence à des données toujours fluctuantes. De sorte que les produits qui fondent les résultats d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'hier, et ne sont sans doute pas ceux nécessaires à notre réussite de demain. Il est même certain que nous ne connaissons pas encore l'essentiel de ce qui fera nos succès à venir.

Pour assurer son avenir dans cet environnement incertain, HighCo agit sur les deux leviers qui lui permettent de poursuivre sa réussite : l'innovation et la croissance externe.

L'innovation, vous le savez, a toujours été au cœur de nos préoccupations et de nos valeurs. Elle nous permet de créer les savoir-faire et donc le résultat de demain. L'innovation est un état d'esprit avant d'être une action. Nous savons que cette pensée imprègne l'ensemble de notre groupe, et cette idée nous donne confiance dans sa capacité à poursuivre sa réussite dans les années à venir. Comme nous vous l'expliquions l'an dernier, une part significative des rémunérations variables du Directoire est basée sur des critères qui reflètent la qualité et la performance de l'innovation de HighCo.

La croissance externe n'est certes pas une solution systématique, mais elle nous permet d'acquérir des parts de marché en dégageant des synergies, et d'intégrer des savoir-faire dans des domaines stratégiques, des secteurs économiques ou des zones géographiques

dont nous serions absents. Elle pose cependant le problème du coût et de l'opportunité, et nécessite parfois la mise en place de processus d'autant plus longs et complexes que l'objectif est ambitieux, et ce pour un résultat incertain.

Le lancement de nouveaux produits issus de l'innovation, le rachat de concurrents, la conquête de marchés nouveaux et/ou étrangers constituent autant de défis que HighCo doit maîtriser avec une gestion optimale de ses risques.

Enfin, nous croyons profondément que la réussite n'a de valeur que dans la transparence. Depuis près de vingt ans, l'exemplarité, qui fait partie de nos valeurs fondamentales, nous a permis d'anticiper les règles de bonne gouvernance et d'éthique qui aujourd'hui semblent évidentes pour tous. La qualité de l'information que vous recevez en est la conséquence directe. C'est pourquoi nous nous efforçons constamment d'améliorer notre fonctionnement, et nous espérons que vous en sentirez les effets dans ce rapport.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur les comptes 2010 tels qu'ils vous sont présentés, et nous vous invitons à adopter l'ensemble des résolutions proposées par le Directoire.

Fait à Aix-en-Provence,

le 8 avril 2011.

3. RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

3.1. RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Approbation des comptes de l'exercice 2010 et affectation du résultat (Première, deuxième et troisième résolution)

L'Assemblée générale des actionnaires est invitée, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Directoire sur l'exercice 2010 ;
- des rapports du Conseil de Surveillance et de son Président ;
- des comptes annuels de la Société ;
- des comptes consolidés du Groupe ;
- des rapports des commissaires aux comptes,

à approuver les comptes de la Société ainsi que les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

Les opérations et les comptes annuels de HighCo se traduisent par un bénéfice net comptable de 6 619 311,50 € au titre de l'exercice 2010 et les comptes consolidés du groupe se soldent par un bénéfice net part du groupe de 8 102 595,11 € au titre de l'exercice 2010.

Nous vous demandons également de bien vouloir approuver le montant global des dépenses et charges non déductibles fiscalement s'élevant à 57 280 € ainsi que l'impôt correspondant.

Il est proposé par le vote de la **troisième résolution**, et pour la troisième année consécutive de distribuer un dividende de 0,20 € par action en augmentation de 33 % par rapport au dividende versé en 2010, soit un montant total de 2 242 133,20 €, et d'affecter le solde en totalité au compte « report à nouveau ».

Ce dividende serait mis en paiement le 28 juin 2011 et serait détaché de l'action le 23 juin 2011.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les montants de dividendes versés ont été les suivants :

Au titre de l'exercice	Montant global des dividendes distribués	Dividende par action
2007	1 121 066,60 €	0,10 €
2008	1 121 066,60 €	0,10 €
2009	1 681 599,90 €	0,15 €

L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Approbation des conventions et engagements visés par les articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce

Aux termes de la **quatrième résolution**, les actionnaires sont appelés à approuver les conventions et engagements réglementés visés par l'article L. 225-86 du Code de commerce, qui ont été autorisés par le Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2010.

Ces conventions et engagements sont relatés dans un rapport spécial des commissaires aux comptes (voir pages 229 à 231).

Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée générale est invitée, aux termes de la **cinquième résolution**, à ratifier la nomination par cooptation, faite par le Conseil de Surveillance du 16 décembre 2010, de M. Arnaud Jobard en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement

de M. Philippe Gerin, démissionnaire. Si cette ratification est décidée, la durée du mandat de M. Arnaud Jobard expirera à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les renseignements concernant M. Arnaud Jobard figurent en Annexe 1, page 224.

Renouvellement du mandat de deux membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée générale est invitée, aux termes des **sixième et septième résolutions**, à renouveler les mandats arrivés à leur terme de deux membres du Conseil de Surveillance : Louiseholding SAS et WPP 2005 Ltd, et ce pour la durée statutaire de six ans.

Les renseignements concernant WPP et Louiseholding figurent en Annexe 1, pages 224-225.

Le Conseil de Surveillance ne comptant à ce jour aucune femme parmi ses membres, la société Louiseholding a indiqué par lettre adressée à la Société que, sous réserve du renouvellement de son mandat de membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée, elle désignera M^{me} Mandy Pooler en qualité de nouveau représentant permanent en remplacement de M. Mark Read, actuel représentant permanent. L'Assemblée est invitée à décider ce renouvellement qui permettra à la Société de se conformer à la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils.

Les renseignements concernant M^{me} Mandy Pooler figurent en Annexe 1, page 224.

Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée générale est invitée, aux termes de la **huitième résolution**, à approuver la nomination du cabinet Mazars SA, sis Tour Exaltis – 61, rue Henri-Regnault – 92400 Courbevoie, en remplacement de M. Jean-Marc Eyssautier, démissionnaire de ses fonctions, et ce pour la durée restante du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Renouvellement du programme de rachat d'actions de la Société

L'Assemblée générale est invitée, aux termes de la **neuvième résolution**, à renouveler l'autorisation, donnée au Directoire le 25 juin 2010, d'acquérir des actions de la Société dans les conditions prévues par la réglementation, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de ces rachats, le cas échéant ajusté afin de tenir compte

des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Depuis mars 2006, la Société a conclu un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement indépendant pour l'animation de son titre. Puis, le 15 décembre 2009, un nouveau contrat a été conclu, conforme à la charte Amafi, avec mise à disposition de ce contrat d'une somme de 400 K€.

Les actionnaires pourront prendre connaissance des informations sur les opérations d'achat d'actions que l'Assemblée générale du 25 juin 2010 a autorisées (voir le Rapport de gestion social et consolidé, pages 91 et 93).

Les cinq objectifs de ce programme correspondent aux objectifs considérés comme légitimes par la réglementation. Le prix maximum d'achat par action serait de 12 € et le montant maximal global des fonds destinés au rachat des actions de la Société ne pourrait pas dépasser 13,45 M€.

Les termes de cette autorisation sont en tous points identiques à l'autorisation actuellement en vigueur.

3.2. RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Autorisation d'annulation par la Société de ses propres actions

L'Assemblée générale est invitée par le vote de la **dixième résolution** à conférer au Directoire l'autorisation d'annuler tout ou partie des actions acquises (et de réduire en conséquence le capital social) dans la limite de 10 % du capital, déduction faite des actions annulées au cours des vingt-quatre derniers mois précédents. Il est rappelé que 2,85 % du capital a été annulé en février 2011. Au-delà de 5 % du capital, le Directoire solliciterait l'autorisation du Conseil de Surveillance.

Cette autorisation, donnée pour vingt-quatre mois, fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes figurant page 232.

Transfert du siège social de la Société

À Aix-en-Provence, le groupe a fait construire pour son siège social un nouveau bâtiment plus adapté à ses activités. La livraison de cet immeuble, dont HighCo sera locataire, est prévue courant juin 2011. L'Assemblée générale est donc invitée, aux termes de la **onzième résolution**, à approuver le transfert du siège social de la Société au 365, avenue Archimède – 13799 Aix-en-Provence Cedex 3 à compter du 30 juin 2011, et à modifier corrélativement l'article 4 « Siège social » des statuts.

Attributions gratuites d'actions au profit des salariés et/ou mandataires sociaux

L'Assemblée générale est invitée, aux termes de la **douzième résolution**, à renouveler pour trente-huit mois l'autorisation actuelle, expirant le 6 août 2011, donnée au Directoire de procéder, dans la limite de 10 % du capital, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et du Groupe.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition d'au minimum deux ans. Les bénéficiaires auraient l'obligation de conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Directoire, d'au moins deux ans à compter de leur attribution.

Il reviendrait au Directoire de fixer les conditions, notamment de présence et/ou de performance individuelle ou collective, auxquelles l'attribution définitive de ces actions serait soumise.

Augmentation du capital par émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

La délégation de compétence donnée au Directoire en vue, le cas échéant, de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, de titres de capital, ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de ses filiales, arrive à expiration le 8 août 2011. Elle n'a pas été utilisée.

L'Assemblée générale est appelée par le vote de la **treizième résolution** à la renouveler pour vingt-six mois.

Le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme ne pourra être supérieur à 2,8 M€, et le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra excéder un montant de 80 M€. Le montant des augmentations de capital qui seraient réalisées en application de la délégation de l'Assemblée générale du 25 juin 2010 donnée aux termes de sa douzième résolution (émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public) s'impliquerait sur ledit plafond de 2 800 000 € en nominal.

Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

L'Assemblée générale est appelée, aux termes de la **quatorzième résolution**, à conférer au Directoire la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale décidée sur la base de la treizième résolution.

Émission d'actions en vue de rémunérer des apports en nature

L'Assemblée générale est invitée en votant la **quinzième résolution** à renouveler la délégation au Directoire expirant le 8 août 2011, pour vingt-six mois, lui permettant d'émettre des actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions dans la limite de 10 % du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières consentis à la Société. L'autorisation du Conseil de Surveillance serait préalablement requise.

Augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

L'Assemblée générale est appelée aux termes de la **seizième résolution** à renouveler pour vingt-six mois la délégation au Directoire expirant le 8 août 2011, lui permettant d'augmenter – avec l'autorisation du Conseil de Surveillance – le capital social dans la limite de 40 M€ par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes avec création et attribution gratuite de titres et/ou par l'élévation du nominal des titres.

Augmentation de capital réservée aux salariés

Légalement, lorsque l'Assemblée délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital par apport en numéraire, l'Assemblée générale doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés. Cette résolution mettrait fin à l'autorisation en cours décidée par l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2010 dans sa quinzième résolution, et qui n'a pas été activée.

Dans les termes de la **dix-septième résolution**, le Directoire propose donc que l'Assemblée générale lui délègue pour vingt-six mois, avec l'accord du Conseil de Surveillance, sa compétence pour réaliser une augmentation de capital, dans la limite de 1 % du capital social, par émission d'actions ou de valeurs mobilières et, le cas échéant, par l'attribution d'actions gratuites en faveur des salariés de la Société et du Groupe adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise. Le Directoire aurait la faculté d'appliquer sur le prix de souscription, la décote légale de 20 % maximum par rapport à la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le marché NYSE Euronext Paris des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions, et jusqu'à 30 % maximum de cette même moyenne lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan est d'au moins dix ans.

Mise en harmonie, modifications des statuts

L'Assemblée générale est invitée, aux termes de la **dix-huitième résolution**, à harmoniser les statuts avec les dispositions des articles L. 225-110 du Code de commerce (sur la répartition des droits

de vote entre l'usufruitier et le nu-propriétaire en assemblée), L. 225-72 (sur le délai de régularisation accordé aux membres du Conseil pour acquérir le nombre d'actions statutairement requis) et L. 225-124 (sur le maintien du droit de vote double en cas de transfert des actions par suite de fusion ou de scission d'une société actionnaire). Elle est également sollicitée en vue de simplifier dans ses statuts les modalités des appels de fonds en cas de libération des actions visées. Elle est enfin invitée à mettre en harmonie les statuts conformément à l'ordonnance du 9 décembre 2010 (n° 2010-1511), complétée par son décret d'application du 23 décembre 2010 (n° 2010-1619), pour se conformer à la dernière réglementation concernant la représentation des actionnaires aux assemblées, les règles de convocation et la faculté pour les actionnaires d'inscrire des points à l'ordre du jour.

ANNEXE 1

Présentation des membres du Conseil de Surveillance dont le renouvellement du mandat ou la ratification sont proposés

■ Renseignements concernant M. Arnaud Jobard, coopté par le Conseil de Surveillance du 16 décembre 2010

M. Arnaud Jobard

Adresse professionnelle :

27, rue Camille-Desmoulins – 92784 Issy-les-Moulineaux.

Date et lieu de naissance : 27 mai 1971 à Besançon (25).

Références professionnelles et activités exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années :

Arnaud Jobard est diplômé de l'École supérieure de commerce de Marseille. Actuellement directeur d'enseignes (cadre dirigeant) chez Coca-Cola Entreprise (1^{er} embouteilleur des marques de The Coca-Cola Company en Europe de l'Ouest), Arnaud Jobard a fait toute sa carrière au sein de cette entreprise et a occupé différentes fonctions commerciales (management et gestion de grands comptes GMS et hors-domicile) et marketing (directeur marketing opérationnel pour la grande distribution).

Mandats en cours – emplois ou fonctions exercées dans le Groupe :

Membre du Conseil de Surveillance de HighCo depuis le 16 décembre 2010.

Nombre d'actions de la Société possédées : 10.

Indépendance selon critères du code Middlenext : Oui.

(Situation d'indépendance examinée lors du Conseil de Surveillance du 16 décembre 2010).

■ Renseignements concernant la société Louiseholding SAS dont le renouvellement du mandat est proposé

Dénomination sociale : Louiseholding SAS

Siège social : 40, avenue Georges-V – 75008 Paris.

RCS : 414 872 051 Paris.

Date de constitution : 18 décembre 1997.

Objet social :

La société a pour objet en France et en tout pays :

- la prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscription, achats d'actions, parts sociales, obligations et tous droits sociaux dans toute société, affaire ou entreprise, et toute opération se rattachant directement ou indirectement à ces prises d'intérêts ou participations ;
- la création de tous groupements, organismes, associations d'intérêts ;
- toutes opérations financières notamment de prêt, emprunt, avances, apport en compte courant, constitution de garanties avec toute société, organisme, association, groupement dans lesquels la société détient un intérêt ou une participation directe ou indirecte ;
- le conseil ou l'assistance, notamment administrative, commerciale et de gestion aux entreprises ;
- et généralement toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles et commerciales pouvant se rattacher à l'objet social de manière directe ou indirecte et à tout objet similaire ou connexe.

Mandats en cours – emplois ou fonctions exercées dans le Groupe :

Membre du Conseil de Surveillance de HighCo depuis le 15 octobre 1999.

Nombre d'actions de la société possédées : 3 825 816 (34,13 % du capital et 33,69 % des droits de vote (1)).

Indépendance selon critères du code Middlenext : Non.

■ Informations sur le nouveau représentant permanent de Louiseholding pressenti

La société Louiseholding a signifié à la société HighCo que, sous réserve du renouvellement décidé par l'Assemblée générale des actionnaires, elle désignerait M^{me} Mandy Pooler pour remplacer M. Mark Read.

M^{me} Mandy Pooler

Adresse professionnelle :

6, More London Place, Tooley Street – Londres SE1 2QY – Royaume-Uni.

Date de naissance : 23 mai 1959.

(1) Au 31/03/11 – Droits de vote théoriques.

Références professionnelles et activités exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années :

Après des études de lettres à l'université d'Oxford (Jesus College), Mandy Pooler a occupé pendant deux ans des fonctions au service marketing de Thomson International Organisation. Elle a ensuite rejoint l'agence de publicité Ogilvy & Mather en tant que media planner, devenant directeur media en 1991 et directeur général de O&M Media en 1994.

En 1998, elle est devenue la première présidente de Mindshare UK. Trois ans plus tard, elle a lancé une nouvelle structure, The Channel, qui est un centre de savoir-faire en média et communication particulièrement utile pour WPP Group et ses clients. En juillet 2006, elle est devenue directrice du développement chez Kantar, entité qui contrôle les activités de recherche marketing et de consultance et qui comprend treize filiales opérationnelles et plus de 28 000 collaborateurs dans 100 pays.

Elle a été précédemment présidente de AGB Nielsen au Royaume-Uni, et a occupé différents postes non exécutifs, notamment chez New Look plc, The Accelerator Group et au sein de l'agence de publicité Albion. Elle est membre du Institute of Practitioners in Advertising, et a été dans le passé récompensée en tant que femme publicitaire de l'année.

Mandats en cours – emplois ou fonctions exercées dans le Groupe :

Nombre d'actions de la Société possédées : Néant.

■ Renseignements relatifs à la candidature de WPP 2005 Ltd dont le renouvellement du mandat est proposé

Dénomination sociale : WPP 2005 Ltd

Siège social : 27, Farm Street – Londres W1J 5RJ – Royaume-Uni.

N° au registre : 1003653.

Date de constitution : 1^{er} mars 1971.

Présentation :

WPP, n° 1 mondial de la publicité, est le plus grand groupe de services de communication (387 filiales) qui emploie 146 000 personnes qui travaillent dans plus de 2 400 bureaux dans 107 pays.

En publicité, WPP possède les agences Grey Global Group, Ogilvy & Mather, Young & Rubicam, Wunderman et JWT.

En relations publiques, le portefeuille de sociétés détenues inclut Hill & Knowlton, Ogilvy Public Relations Worldwide, Burson-Marsteller et Cohn & Wolfe.

En achat média, WPP réunit MindShare, MediaCom et KR Media.

En communication hors-média et événementielle, elle est représentée par Pro Deo en France.

En recherche, Kantar Group, TNS Sofres, TNS Research International, BMRB, Added Value, IMRB International et Millward Brown permettent à leurs clients de mieux comprendre et analyser leur clientèle.

Mandats en cours – emplois ou fonctions exercées dans le Groupe :

Membre du Conseil de Surveillance de HighCo depuis le 15 octobre 1999.

Nombre d'actions de la Société possédées : NC.

Indépendance selon critères du code Middlenext : Non.

■ Informations sur le représentant permanent de WPP 2005 Ltd

M. Christopher Sweetland

Adresse professionnelle :

Berger House, 36-38 Berkeley Square – Londres W1J 5AJ – Royaume-Uni.
Date et lieu de naissance : 7 mai 1955 à Londres (Royaume-Uni).

Références professionnelles et activités exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années :

Après l'université, Christopher Sweetland a rejoint KPMG à Londres en qualité d'auditeur puis a travaillé neuf ans pour Pepsico, notamment comme directeur régional financier pour l'Europe centrale, avant de rejoindre le groupe WPP en 1989.

Il a d'abord travaillé dans la société mère sur l'intégration d'Ogilvy, puis dans une filiale opérationnelle avant d'accéder en 2000 aux fonctions qu'il exerce aujourd'hui : adjoint de Paul Richardson (directeur financier du groupe WPP), il fait partie de l'équipe de la direction financière en ayant des responsabilités spécifiques et s'occupe des relations avec les investisseurs, des dépenses d'investissement, des plans de financement et des actifs immobiliers.

Mandats en cours – emplois ou fonctions exercées dans le Groupe :

Représentant permanent de WPP 2005 Ltd au Conseil de Surveillance de HighCo, depuis le 16 février 2004.

Nombre d'actions de la société possédées : Néant.

ANNEXE 2

Tableau des délégations et autorisations

État des délégations de compétence et autorisations en vigueur et de celles proposées à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 6 juin 2011.

Émissions avec droit préférentiel de souscription

Titres concernés	Source N° de résolution	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximum d'augmentation de capital	Utilisation au cours de l'exercice
Augmentation de capital (actions et valeurs mobilières donnant accès au capital)	8 ^e – 8/06/2009 Projet 13 ^e – 6/06/2011	26 mois (8/08/2011) 26 mois (6/08/2013)	3 M€ (1) 2,8 M€ (2)	Non utilisée (3) -
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	7 ^e – (8/06/2009) Projet 16 ^e – 6/06/2011	26 mois (8/08/2011) 26 mois (6/08/2013)	40 M€ 40 M€	Non utilisée (3) -

Émissions sans droit préférentiel de souscription

Titres concernés	Source N° de résolution	Durée de l'autorisation et fin	Montant nominal maximum d'augmentation de capital	Utilisation au cours de l'exercice
Augmentation de capital (actions et valeurs mobilières donnant accès au capital) par offre au public	12 ^e – 25/06/2010	26 mois (25/08/2012)	1,1 M€ (2)	Non utilisée (3)
Rémunération d'apports en nature consentis à la Société	11 ^e – 8/06/2009 Projet 15 ^e – 6/06/2011	26 mois (8/08/2011) 26 mois (6/08/2013)	10 % du capital (1) 10 % du capital (2)	Non utilisée (3) -

Émissions réservées au personnel

Titres concernés	Source N° de résolution	Durée de l'autorisation et fin	Montant nominal maximum d'augmentation de capital	Utilisation au cours de l'exercice
Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un PEE	15 ^e – 25/06/2010 Projet 17 ^e – 6/06/2011	26 mois (25/08/2012) 26 mois (6/08/2013)	1 % du capital 1 % du capital	Non utilisée (3) -
Attributions gratuites d'actions	13 ^e – 6/06/2008 Projet 12 ^e – 6/06/2011	38 mois (6/08/2011) 38 mois (6/08/2014)	10 % du capital 10 % du capital	1,56 % -

Programme de rachat d'actions

Titres concernés	Source N° de résolution	Durée de l'autorisation et fin	Caractéristiques
Rachat d'actions	9 ^e – 25/06/2010 Projet 9 ^e – 6/06/2011	18 mois (25/12/2011) 18 mois (6/12/2012)	Prix d'achat maximum : 12 € Prix d'achat maximum : 12 €
Annulation d'actions	10 ^e – 25/06/2010 Projet 10 ^e – 6/06/2011	24 mois (25/06/2012) 24 mois (6/06/2012)	10 % du capital social par période de 24 mois 10 % du capital social par période de 24 mois

(1) Le montant des augmentations de capital effectuées en vue de rémunérer des apports en nature dans la limite de 10 % du capital (11^e résolution de l'AG du 8/06/2009) s'impute sur le plafond prévu par la 8^e résolution de l'Assemblée du 8/06/2009 (augmentation de capital avec maintien du DPS).

(2) Le montant des augmentations de capital réalisées en application :

- de la délégation de l'Assemblée générale du 25 juin 2010 donnée aux termes de sa 12^e résolution (émissions avec suppression du DPS par offre au public);
 - et de la délégation proposée à la prochaine Assemblée de consentir aux termes de la 15^e résolution (apports en nature);
- s'imputera sur le plafond de 2,8 M€ prévu par le projet de 14^e résolution de l'Assemblée du 6/06/2011 (augmentation de capital avec maintien du DPS).

(3) Pas d'utilisation depuis la date de l'autorisation.

4. RAPPORTS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES DU DIRECTOIRE

4.1. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES PLANS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AUX SALARIÉS

(article L. 225-184 du Code de commerce)

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous rendons compte des plans d'options de souscription et/ou d'achats d'actions en cours au 31 décembre 2010.

État des attributions d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au 31 décembre 2010

N° du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date d'attribution par le Directoire	Nature de l'option	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice (en €)	Nombre d'options exercées en 2010	Options non encore exercées au 31/12/2010
15	28/06/2002	12/10/2004	Souscription	320 000	12/10/2011	6,68	0	320 000

Nous vous rappelons que les actionnaires de la Société ont – par le vote de la douzième résolution de l'Assemblée générale du 25 juin 2010 – mis fin à l'autorisation donnée au Directoire d'émettre des stock-options.

Il n'a été constaté aucune levée d'options par les mandataires sociaux au cours de ce même exercice.

Le 18 avril 2011.

4.2. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

(article L. 225-197-4 du Code de commerce)

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte des attributions gratuites d'actions réalisées par la Société.

État des attributions gratuites d'actions au 31 décembre 2010

N° du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date d'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées	Valeur de l'action à la date d'attribution (en €)	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'acquisition (1)	Date de disponibilité
1	24/06/2005	23/01/2006	26 000	11,22	Existantes	24/01/2008	25/01/2010
2	24/06/2005	23/03/2006	4 572	12,03	Existantes	24/03/2008	25/03/2010
3	24/06/2005	26/01/2007	31 500	10,57	Existantes	27/01/2009	28/01/2011
4	24/06/2005	11/04/2007	300 000	9,30	Existantes	Entre le 12/04/2009 et le 12/04/2013	Entre le 13/04/2011 et le 13/04/2015
5	24/06/2005	22/01/2008	36 500	7,12	Existantes	23/01/2010	24/01/2012
6	06/06/2008	12/08/2009	250 000	5,60	Existantes	Entre le 31/12/2011 et le 31/12/2014	Entre le 31/12/2013 et le 31/12/2015
7	06/06/2008	26/03/2010	175 000	7,20	Existantes	Entre le 27/03/2012 et le 12/04/2013	Entre le 28/03/2014 et le 13/04/2015

(1) Sous réserve de la réalisation des conditions d'attribution.

Nous vous informons qu'un total de 175 000 actions ont été attribuées gratuitement à trois mandataires sociaux au cours de l'exercice 2010 (voir le Rapport de gestion social et consolidé, pages 82-83) pour une valeur de 1,26 M€, sur la base du cours de l'action au 26 mars 2010 (date d'attribution).

Au cours de cet exercice, aucune action n'a été attribuée gratuitement au bénéfice de salariés non mandataires sociaux.

Le 18 avril 2011.

4.3. DESCRIPTIF DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOUMIS À L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 6 JUIN 2011 (articles 241-2 et 241-3 du règlement général de l'AMF)

Les informations ci-dessous ont pour objectif de décrire le programme de rachat d'actions qui sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 6 juin 2011 par le vote de la **neuvième résolution**.

Conformément à la réglementation, ces actions sont privées de droit à dividende et de droit de vote.

Aucune action n'est détenue directement ou indirectement par les filiales de HighCo.

Répartition par objectifs des titres autodétenus au 15 avril 2011

Objectif	Nombre d'actions détenues
Animation de marché secondaire ou de la liquidité de l'action HighCo	18 622
Attribution d'actions aux salariés et/ou dirigeants du Groupe	540 000
Conservation et remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe	79 491
Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société	-
Annulation d'actions	-

Produits dérivés

Néant.

Caractéristiques du programme soumis à l'Assemblée générale du 6 juin 2011

■ Titres concernés

HighCo, code ISIN FR0000054231 – action cotée sur NYSE Euronext Paris au compartiment C.

■ Objectifs du programme

- L'animation de marché secondaire ou de la liquidité de l'action HighCo par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi reconnue par l'autorité des marchés financiers;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société;

- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attributions gratuites d'actions;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur;
- l'annulation éventuelle des actions, sous réserve dans ce dernier cas de l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2011 dans sa **dixième résolution** à caractère extraordinaire.

■ Part maximale du capital dont le rachat est autorisé

10 % du capital (soit 1 121 066 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant, au 15 avril 2011 à 638 113 (soit 5,69 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 482 953 actions (soit 4,31 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

■ Montant maximal des fonds destinés au rachat

13,45 M€.

■ Prix d'achat unitaire maximum

12 €.

■ Modalités des rachats

Les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

■ Durée du programme

Dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2011, soit jusqu'au 6 décembre 2012.

5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

5.1. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (4^e résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

1 – Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Cession de participation interne

- **Nature, objet et modalités de ces conventions**

Dans le cadre d'un reclassement intragroupe de participation, HighCo DATA a acquis la participation de 49 % de HighCo dans le capital de BleuRoy.com et s'est substituée à HighCo

pour l'acquisition (avec les droits et engagements liés), des 51 % restants pour un prix fixe total de 1 500 K€, HighCo DATA détenant après cette opération, 100 % du capital de BleuRoy.com.

- **Autorisation**

Conseil de Surveillance du 25 mars 2010.

- **Personnes concernées**

Richard Caillat, Didier Chabassieu et Olivier Michel (dirigeants communs).

- **Incidence sur le résultat**

700 000 € correspondant au prix perçu par HighCo.

Convention de consultation

- **Nature, objet et modalités de ces conventions**

La société Booster, contrôlée par Frédéric Chevalier, rend à compter du 1^{er} janvier 2011 des prestations de conseils pour HighCo, en particulier dans le domaine du développement durable. En contrepartie de ces prestations, le montant prévu des honoraires annuels hors taxes et versés par HighCo est de 200 K€.

- **Autorisation**

Conseil de Surveillance du 16 décembre 2010.

- **Personnes concernées**

Frédéric Chevalier.

- **Incidence sur le résultat**

Pas d'incidence sur le résultat 2010.

2 – Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrats de prestations de services

• Nature et objet

Fourniture de prestations de services par HighCo à ses filiales dans les domaines suivants : comptabilité et contrôle de gestion, ressources humaines, juridique, fiscal, animation commerciale, stratégie et communication.

• Modalités

Ces conventions prévoient une rémunération des services rendus par la Société sur les bases suivantes :

- dans le domaine de la comptabilité et du contrôle de gestion, une rémunération (facturée trimestriellement) basée sur le coût de la prestation, augmenté d'une marge d'intervention ;
- dans le domaine des ressources humaines, la rémunération est calculée comme suit : le coût unitaire annuel des moyens affectés par le prestataire, augmenté d'une marge d'intervention, multiplié par le nombre de salariés équivalent temps plein théorique du bénéficiaire. La facturation a lieu tous les trimestres en fonction de l'effectif EQTP moyen sur l'année écoulée ;
- dans le domaine juridique, le prestataire perçoit une rémunération du bénéficiaire calculé en fonction du temps passé par le prestataire, sur la base du coût de la prestation, augmenté d'une marge d'intervention. Les factures sont émises trimestriellement ;
- dans le domaine fiscal, le prestataire perçoit une rémunération du bénéficiaire calculée sur la base d'un forfait annuel pour l'assistance fiscale récurrente et du temps passé pour les missions d'assistance spécifique ;
- dans le domaine de l'animation commerciale, de la stratégie et de la communication, la répartition de la rémunération s'effectue au *prorata* de la marge brute de la filiale par rapport à la marge brute de l'ensemble des filiales bénéficiaires des prestations. La facturation donne lieu à trois acomptes trimestriels sur la base de l'année précédente et une régularisation annuelle ;
- dans le domaine informatique, la rémunération des prestations correspond au coût unitaire annuel des moyens affectés par le prestataire, augmenté d'une marge d'intervention. Le montant ainsi déterminé est appliqué au *prorata* du nombre de postes informatiques du bénéficiaire du réseau Groupe, calculé en début d'exercice, par rapport au nombre total de postes informatiques bénéficiant du réseau groupe de l'ensemble des filiales bénéficiaires

des prestations. La facturation donne lieu à trois acomptes trimestriels sur la base de l'année précédente et une régularisation annuelle en fonction du nombre réel de postes informatiques.

Le présent contrat est conclu pour une durée d'une année à compter de la date de prise d'effet et renouvelable par tacite reconduction par périodes successives d'une année.

• Filiales concernées

PROD by HighCo SHOPPER, HighCo EDITING, thebrandcity, HighCo DOCS, HighCo DATA, HighCo MARKETING HOUSE, HighCo 3.0, HighCo DATA Benelux, HighCo SHELF SERVICE, Media Cosmos, Création & Distribution, HighCo SHOPPER Espagne, userADgents, BleuRoy.com, High Connexion et HighCo VENTURES (cette dernière société ne bénéficiant que des prestations juridiques).

• Incidence sur le résultat

Montants facturés sur l'exercice 2010 : 6 077 970,26 € HT.

• Autorisation

Conseil de Surveillance du 20 décembre 2005.

Suspension des contrats de travail des membres du Directoire

• Nature, objet et modalités de cette convention

Le contrat de travail de Richard Caillat a été temporairement suspendu le 31 octobre 2003 pendant l'exercice de son mandat social. En conséquence de leur nomination en qualité de directeurs généraux, les contrats de travail de Didier Chabassieu et d'Olivier Michel ont, depuis le 22 mars 2007, été temporairement suspendus pendant la durée de leur mandat social.

• Personnes concernées

Richard Caillat, Didier Chabassieu et Olivier Michel.

• Autorisation

Le Conseil de Surveillance avait autorisé le 18 décembre 2003 et le 22 mars 2007 la conclusion de conventions de suspension des contrats de travail entre la Société et les membres du Directoire.

Le Conseil de Surveillance du 24 mars 2009 a autorisé la signature desdites conventions de suspension des contrats de travail qui lui ont été soumises, contenant les précisions sur les modalités de mise en œuvre (conditions de reprise effective du contrat de travail, maintien de la totalité de l'ancienneté, calcul des indemnités de licenciement...).

• Incidence sur le résultat

Aucun effet sur l'exercice 2010.

Convention d'indemnisation en cas de perte du mandat social

• Nature et objet de ces conventions

Indemnisation en cas de perte du mandat de membre du Directoire (révocation, non-renouvellement), sauf démission ou révocation pour faute lourde (au sens du droit du travail).

• Modalités

Indemnité équivalant à deux ans de rémunération calculée sur la base de la rémunération fixe brute versée, tant au titre du mandat social que du contrat de travail, au cours des trois derniers mois précédant la révocation. À défaut de concordance entre la révocation du mandat et la rupture du contrat de travail, le versement n'intervient qu'à la date de la notification de la rupture de ce dernier.

• Autorisation

Le Conseil de Surveillance du 18 décembre 2003 a autorisé la conclusion de ces conventions d'indemnisation. Cette dernière ne peut excéder deux ans de rémunération fixe. Le Conseil du 19 mars 2008 a autorisé la conclusion d'un avenant à ces conventions, pour mise en conformité avec la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (loi TEPA).

Cet avenant a pour objet de déterminer des conditions de performance auxquelles serait subordonné le bénéfice de cette indemnisation. La condition retenue est que la marge opérationnelle moyenne consolidée des trois derniers exercices (n - 1, n - 2, n - 3) clos à la date de la perte du mandat social soit supérieure ou égale à 80 % de la moyenne de la marge opérationnelle consolidée des trois exercices précédents (n - 4, n - 5, n - 6).

Le mandat de chacun des membres du Directoire a été renouvelé par le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2009. Or, l'approbation des engagements ci-dessus par l'Assemblée générale des actionnaires, est requise par l'article L. 225-90-1 du Code de commerce à chaque renouvellement de mandat.

• Incidence sur le résultat

Aucun effet sur l'exercice 2010.

Affiliation des membres du Directoire à un régime d'assurance chômage privé

• Nature, objet et modalités de cette convention

Les contrats de travail de Richard Caillat, de Didier Chabassieu et d'Olivier Michel étant temporairement suspendus pendant la durée de leur mandat social, la Société les a affiliés au régime d'assurance chômage de l'Association pour la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC).

Le régime privé GSC donne droit, en cas de révocation ou non-renouvellement du mandat social, à une indemnisation (plafonnée) d'une durée de dix-huit mois (1) de 70 % du revenu net fiscal professionnel.

Les montants de cotisation et d'indemnisation sont revalorisés annuellement en fonction du plafond de la Sécurité sociale.

• Incidence sur le résultat

Montant de la cotisation : 34 830 €.

• Autorisation

Conseils de Surveillance du 18 décembre 2003 et du 23 mars 2006 (pour Richard Caillat) et Conseil de Surveillance du 22 mars 2007 (pour Didier Chabassieu et Olivier Michel).

Contrat de travail

• Nature, objet et modalités de cette convention

Contrat de travail à durée indéterminée de directeur conseil en stratégie et innovation conclu avec Frédéric Chevalier.

• Incidence sur le résultat

Salaire brut chargé : 281 247,49 €.

• Autorisation

Conseil de Surveillance du 10 janvier 2006.

À Aix-en-Provence et Marseille, le 18 avril 2011.

Les commissaires aux comptes,

Cabinet Jean Avier
Hélène Van der Westerlaken

Ernst & Young Audit
Jérôme Magnan

(1) Douze mois jusqu'au 1^{er} avril 2008 pour Didier Chabassieu et Olivier Michel.

5.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL (10^e résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité, étant précisé que le Directoire devra obtenir l'approbation du Conseil de Surveillance avant toute décision d'annulation qui aurait effet de porter à plus de 5 % du capital social le nombre total d'actions annulées dans le cadre de la présente autorisation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Aix-en-Provence et Marseille, le 18 avril 2011.

Les commissaires aux comptes,

Cabinet Jean Avier
Hélène Van der Westerlaken

Ernst & Young Audit
Jérôme Magnan

5.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS EXISTANTES OU À ÉMETTRE AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ ET DES MANDATAIRES SOCIAUX (12^e résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société HighCo et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Votre Directoire vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Aix-en-Provence et Marseille, le 18 avril 2011.

Les commissaires aux comptes,

Cabinet Jean Avier
Hélène Van der Westerlaken

Ernst & Young Audit
Jérôme Magnan

5.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIERES (13^e, 14^e et 15^e résolutions)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce et notamment l'article L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Directoire de différentes émissions d'actions et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider, sous condition de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance statuant dans les conditions des articles 18 alinéa 3 (v) et 21 des statuts, des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions :
 - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription (treizième résolution) ;
- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, le pouvoir, sous condition de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance statuant dans les conditions des articles 18 alinéa 3 (v) et 21 des statuts, de fixer les modalités d'une émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (quinzième résolution), dans la limite de 10 % du capital.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 2 800 000 € au titre des treizième et quinzième résolutions, étant précisé que ce montant est commun à celui de l'émission sans droit préférentiel de souscription par offre au public voté par votre Assemblée en date du 25 juin 2010. Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder 80 000 000 € pour la treizième résolution.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de valeurs mobilières à créer dans le cadre de la mise en œuvre de délégation visée à la treizième résolution, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la quatorzième résolution.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport du Directoire ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des treizième et quinzième résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Par ailleurs, le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Directoire en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Aix-en-Provence et Marseille, le 18 avril 2011.

Les commissaires aux comptes,

Cabinet Jean Avier
Hélène Van der Westerlaken

Ernst & Young Audit
Jérôme Magnan

5.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX SALARIÉS ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE (17^e résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-138 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire de la compétence de décider une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés et dirigeants de la société et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, pour un montant nominal maximal de 1% du capital social au jour de la présente autorisation donnée par l'assemblée, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider une ou plusieurs émissions et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de(s) l'émission(s) qui seraient décidée(s), nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l' (les) émission(s) seraient réalisée(s) et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

Aix-en-Provence et Marseille, le 18 avril 2011.

Les commissaires aux comptes,

Cabinet Jean Avier
Hélène Van der Westerlaken

Ernst & Young Audit
Jérôme Magnan

6. PROJET DE RESOLUTIONS

6.1. RÉSOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et de son Président, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010, se soldant par un bénéfice net de 6 619 311,50 €.

Elle approuve spécialement le montant global des dépenses et charges fiscalement non déductibles visées par l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 57 280 €, et l'impôt correspondant.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport des commissaires aux comptes, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, se soldant par un bénéfice net part du groupe de 8 102 595,11 €.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que la réserve légale est intégralement dotée, décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2010 s'élevant à 6 619 311,50 € de la manière suivante :

- à titre de dividendes aux actionnaires : 2 242 133,20 €;
- le solde en totalité au compte « report à nouveau » : 4 377 178,30 €.

En conséquence, il sera versé à chacune des actions composant le capital social et ouvrant droit à dividende un dividende de 0,20 €.

Il est précisé que les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison des actions que la Société détiendra à la date du détachement du coupon seront affectées au compte « report à nouveau ».

L'Assemblée générale décide que le dividende de 0,20 € par action sera mis en paiement le 28 juin 2011.

En conséquence, le détachement du dividende interviendra le 23 juin 2011.

L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Montant global des dividendes distribués	Dividende par action
2007	1 121 066,60 €	0,10 €
2008	1 121 066,60 €	0,10 €
2009	1 681 599,90 €	0,15 €

Quatrième résolution

(Approbation des conventions et engagements)

Après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés par l'article L. 225-86 du Code de commerce, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve successivement dans les conditions de l'article L. 225-88 du Code de commerce chacune des conventions et engagements nouveaux qui y sont mentionnés.

Cinquième résolution

(Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, ratifie la cooptation effectuée par le Conseil de Surveillance en date du 16 décembre 2010 de M. Arnaud Jobard en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. Philippe Gerin, démissionnaire.

En conséquence, M. Arnaud Jobard exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée en 2016 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sixième résolution

(Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir :

- 1) constaté que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société Louiseholding est arrivé à son terme ;
- 2) pris connaissance du rapport du Directoire mentionnant la lettre adressée à la Société par laquelle la société Louiseholding indique qu'elle désignera, sous réserve du renouvellement de son mandat de membre du Conseil de Surveillance par la présente assemblée, M^{me} Mandy Pooler en qualité de nouveau représentant permanent, conformément à la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils ;

décide de renouveler ledit mandat, et ce pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Septième résolution

(Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de WPP 2005 Ltd est arrivé à son terme, décide de le renouveler et ce pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Huitième résolution

(Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de nommer, sur proposition du Conseil de Surveillance, le cabinet MAZARS SA, sis Tour Exaltis – 61, rue Henri-Regnault – 92400 Courbevoie en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant en remplacement de M. Jean-Marc Eyssautier, démissionnaire, et ce pour la durée restante du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Neuvième résolution

(Renouvellement de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code du commerce, autorise le Directoire avec l'autorisation du Conseil de Surveillance conformément aux statuts, à acheter les propres actions de la Société, en vue de :

- l'animation de marché secondaire ou de la liquidité de l'action HighCo par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi reconnue par l'autorité des marchés financiers ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attributions gratuites d'actions ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- l'annulation éventuelle des actions, sous réserve dans ce dernier cas de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée générale des actionnaires dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, notamment par achat de blocs de titres, et à tout moment y compris en période d'offre publique. Ces moyens incluent l'utilisation de la trésorerie disponible et le recours à des instruments financiers dérivés, sous réserve que l'utilisation de ces instruments financiers n'entraîne pas un accroissement significatif de la volatilité du cours.

L'Assemblée générale décide que cette autorisation conférée au Directoire pourra être mise en œuvre dans les conditions suivantes :

- le nombre maximal d'actions que la Société pourra acquérir ne pourra excéder, sous réserve des limites légales, la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de ces rachats, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme, étant entendu que la Société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10 % de son propre capital ;

- le montant maximal global des fonds destinés au rachat des actions de la Société ne pourra pas dépasser 13,45 M€;
- le prix maximal d'achat par action sera de 12 €, hors frais et commission.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attributions de titres gratuits ainsi qu'en cas soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

L'Assemblée générale décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois, à compter du jour de la présente assemblée, et met fin, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2010 aux termes de sa neuvième résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

6.2. RÉSOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Dixième résolution

(Autorisation d'annulation par la Société de ses propres actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des commissaires aux comptes :

- 1) donne au Directoire l'autorisation d'annuler sur ses seules décisions en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des vingt-quatre derniers mois précédent, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, étant précisé que le Directoire devra obtenir l'approbation du Conseil de Surveillance avant toute décision d'annulation qui aurait pour effet de porter à plus de 5 % du capital le nombre total d'actions annulées dans le cadre de la présente autorisation;
- 2) fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente autorisation;
- 3) donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises;

- 4) constate que la présente autorisation prive d'effet celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2010 aux termes de sa dixième résolution.

Onzième résolution

(Transfert du siège social)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide le transfert du siège social à Aix-en-Provence (13799) – 365, avenue Archimède, et ce à compter du 30 juin 2011 et décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 « Siège social » des statuts comme suit : « *Le siège social est fixé à Aix-en-Provence (13799) – 365, avenue Archimède.* »

Douzième résolution

(Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des commissaires aux comptes et conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, autorise le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ; et/ou
- des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe, ne pourra être supérieure à 10 % du capital à la date de la décision de leur attribution par le Directoire.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition :

- d'une durée minimale de deux ans. En outre, les bénéficiaires devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années. Le Directoire a la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes ;
- d'une durée minimale de quatre ans pour les bénéficiaires non résidents fiscaux français à la date d'attribution pour lesquels le fait générateur de l'imposition coïncide avec la fin de la période d'acquisition, le Directoire ayant la faculté d'augmenter la durée de cette période. Ces bénéficiaires ne sont en revanche pas soumis

à l'obligation de conservation visée ci-dessus, sauf disposition fiscale contraire.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- déterminer les incidences, sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
- le cas échéant :
 - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer ;
 - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélatives à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement ;
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution ;
 - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires ;
 - et, généralement, faire, dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente assemblée et met fin à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2008 aux termes de sa treizième résolution.

Treizième résolution

(Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

- 1) délègue au Directoire sa compétence pour procéder, sous condition de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance statuant dans les conditions des articles 18 alinéa 3 (v) et 22 des statuts (majorité des trois quarts), à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - d'actions ordinaires ;
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
 - et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

La délégation ainsi conférée au Directoire est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée. L'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence est exclu.

- 2) Décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur au plafond de 2 800 000 € en nominal.
- 3) Décide que le montant des augmentations de capital qui seraient réalisées en application de la délégation de l'Assemblée générale du 25 juin 2010 donnée aux termes de sa douzième résolution (émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public) s'imputeront sur ledit plafond de 2 800 000 € en nominal. Elle décide par ailleurs que sur ce montant s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale globale des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

4) Décide que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de 80 000 000 € ou sa contre-valeur en devises étrangères au jour de l'émission.

5) Décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

6) Décide que si la souscription à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Directoire pourra dans l'ordre qu'il estimera opportun soit limiter, conformément à la loi, l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois quarts de l'émission décidée, soit répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, soit offrir au public tout ou partie des titres non souscrits sur le marché français et/ou international.

7) Décide que le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélatrice des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

8) Constate que la présente délégation prive d'effet la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2009 par le vote de sa huitième résolution.

Quatorzième résolution

(Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires)

Pour chacune des émissions décidées en application de la treizième résolution, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, lorsque le Directoire constate une demande excédentaire.

Quinzième résolution

(Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature de titres consentis à la Société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport des commissaires aux comptes, statuant dans le cadre des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-147 du Code de commerce :

1) Délègue au Directoire, dans le cadre de l'article L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée générale, les pouvoirs nécessaires – en respectant les dispositions des articles 18 et 22 des statuts prévoyant l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance – à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, dans la limite de 10 % du capital social, au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital, ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables. L'Assemblée précise que, conformément à la loi, le Directoire statue alors sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionné à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond prévu par la treizième résolution.

2) Confère tous pouvoirs au Directoire notamment pour approuver l'évaluation des apports, décider l'augmentation de capital en résultant, en constater la réalisation, prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et procéder à la modification des statuts et faire le nécessaire en pareille matière.

3) Constate que la présente délégation prive d'effet la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2009 par le vote de sa onzième résolution.

Seizième résolution

(Délégation de compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, statuant dans le cadre des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- 1) Délègue au Directoire sa compétence pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, à l'effet de décider d'augmenter le capital social – sous condition de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance statuant dans les conditions de l'article 18 alinéa 3 (v) et 22 des statuts (majorité des trois quarts) – en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités.
- 2) Décide qu'en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat.
- 3) Décide que le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être ainsi réalisée, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ne pourra être supérieur à 40 000 000 €.
- 4) Confère au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société, tous pouvoirs conformément à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et en assurer sa bonne fin.
- 5) Prend acte que la présente délégation prive d'effet la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2009 par le vote de sa septième résolution.

Dix-septième résolution

(Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport

du Directoire et du rapport des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1) Autorise le Directoire, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, sous condition de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance statuant dans les conditions des articles 18 alinéa 3 (v) et 22 des statuts (majorité des trois quarts), à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la Société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
- 2) Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
- 3) Fixe à vingt-six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette délégation.
- 4) Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente délégation à 1 % du montant du capital social au jour de la présente assemblée.
- 5) Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1) de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.
- 6) Met fin à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2010 dans sa quinzième résolution.

Le Directoire pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Dix-huitième résolution

(Mise en harmonie, modifications des statuts)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de mettre à jour les statuts avec les dispositions statutaires suivantes :

- 1) Concernant la répartition des droits de vote entre l'usufruitier et le nu-propriétaire en assemblée, l'Assemblée générale décide :

– de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions de l'article L. 225-110 du Code de commerce ;
– de modifier en conséquence le dernier alinéa de l'article 13 des statuts comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :
« *Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.* »

2) Concernant le délai de régularisation accordé aux membres du Conseil pour acquérir le nombre d'actions statutairement requis, l'Assemblée générale décide :
– de mettre en conformité les dispositions statutaires avec l'article L. 225-72 du Code de commerce tel que modifié par la loi du 4 août 2008 ;
– de modifier en conséquence et comme suit le cinquième alinéa de l'article 20 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :
« *Tout actionnaire peut être élu conseiller dès lors qu'il possède au moins une action de la Société. Si au jour de sa nomination un membre du Conseil de Surveillance n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si en cours de mandat il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de six mois* » ;
– de modifier également comme suit le deuxième alinéa de l'article 21 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :
« *Les membres du Conseil nommés en cours de vie sociale peuvent ne pas être actionnaires au moment de leur nomination, mais doivent le devenir dans le délai de six mois, à défaut de quoi ils sont réputés démissionnaires d'office.* »

3) Concernant le délai de seconde convocation de l'assemblée, l'Assemblée générale décide :
– de mettre en conformité les statuts avec les dispositions de l'article R.225-69 du Code de commerce tel que modifié par le décret du 23 juin 2010 ;
– de modifier en conséquence et comme suit le dernier alinéa de l'article 28 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :
« *Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée sont convoquées dix jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première. L'avis et/ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.* »

4) Concernant la faculté pour les actionnaires d'inscrire des projets de résolutions ainsi que des points à l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée générale décide :
– de modifier la rédaction des dispositions statutaires au regard de l'article L. 225-105 du Code de commerce, tel que modifié par l'ordonnance de 9 décembre 2010 et de l'article R. 225-71 du Code de commerce ;
– de modifier en conséquence et comme suit le paragraphe II de l'article 29 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« *II. Un ou plusieurs actionnaires, représentant la quotité du capital fixée par la loi et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse indiquée par la Société, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de points ou de projets de résolutions.* »

5) Concernant la représentation des actionnaires en assemblée, l'Assemblée générale décide :

– de mettre en harmonie les dispositions statutaires avec l'article L. 225-106 du Code de commerce tel que modifié par l'ordonnance du 9 décembre 2010 ;
– de modifier en conséquence et comme suit le troisième alinéa de l'article 30 des statuts :
« *Tout actionnaire peut se faire représenter par la personne physique ou morale de son choix conformément aux dispositions légales et réglementaires ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.* »

6) Concernant le maintien du droit de vote double en cas de transfert des actions par suite de fusion ou de scission d'une société actionnaire, l'Assemblée générale décide :

– de préciser les dispositions statutaires au vu de l'article L. 225-124 du Code de commerce tel que modifié par la loi du 4 août 2008 ;
– de modifier en conséquence et comme suit le huitième alinéa de l'article 32 des statuts :
« *Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double, sauf dans les cas prévus par la loi.* »

7) Dans le but de simplifier les modalités des appels de fonds en cas de libération des actions visées dans les statuts, l'Assemblée décide de remplacer l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à chaque actionnaire par un avis publié au BALO et de modifier en conséquence et comme suit le troisième alinéa de l'article 9 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :
« *Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs au moyen d'un avis publié au BALO quinze jours au moins avant la date fixée pour chaque versement.* »

Dix-neuvième résolution

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

REMARQUES GÉNÉRALES

Le présent document de référence intègre également :

- **le rapport financier annuel** devant être établi et publié par toute société cotée dans les quatre mois de la clôture de chaque exercice conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du règlement général de l'AMF;
- **le rapport de gestion social et consolidé annuel** devant être présenté à l'Assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de chaque exercice clos, conformément aux articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.

En application de l'article 28 du règlement européen n° 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe tels que présentés respectivement aux pages 158 à 208, 212 à 228, 208-209, 48 à 110 du rapport annuel déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2010 sous le n° D.10-0342;
- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe tels que présentés respectivement aux pages 156 à 209, 212 à 228, 210, 52 à 112 du rapport annuel déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2009 sous le n° D.09-0324.

Les informations non incluses dans ces deux documents de référence sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes à un autre endroit du présent document de référence.

NOTE LIMINAIRE

Dans le présent document, l'expression « HighCo » signifie HighCo SA et l'expression « le Groupe » signifie HighCo SA et ses filiales.

SOCIÉTÉS DU GROUPE	
En France	À l'international
<ul style="list-style-type: none">– BleuRoy.com– High Connexion– HighCo DATA– HighCo DOCS– HighCo EDITING– HighCo VENTURES– HighCo SHOPPER (1)– Media Cosmos(2)– userADgents	<p>En Belgique</p> <ul style="list-style-type: none">– HighCo DATA Benelux– HighCo DIGITAL Benelux– HighCo SHELF SERVICE– HighCo INFOSHELF– Shelf Service Luxembourg– HighCo PUBLI INFO Benelux– HighCo Scan ID <p>En Espagne</p> <ul style="list-style-type: none">– HighCo SHOPPER Espagne– HighCo Management Spain– HighCo DATA Espagne

(1) Sont désignées sous le terme « HighCo SHOPPER », les sociétés : HighCo 3.0, HighCo MARKETING HOUSE et PROD by HighCo SHOPPER.

(2) Sont désignées sous le terme « Media Cosmos », les sociétés : Création & Distribution, Media Cosmos et Régie Media Trade.

SIGLES ET TERMES

Afep	Association française des entreprises privées		à deux entreprises ou plus
Agefiph	Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées	LME	Loi de modernisation de l'économie
Amafi	Association française des marchés financiers	Medef	Mouvement des entreprises de France
AMF	Autorité des marchés financiers	N/A	Non applicable
ARPU	<i>Average revenue per user</i> , (« revenu moyen par utilisateur »)	Near shoring	Externalisation informatique à l'étranger
<i>BALO</i>	<i>Bulletin des annonces légales obligatoires</i>	NFC	<i>Near field communication</i> , (technologie sans contact)
BFR	Besoin en fonds de roulement	NS	Non significatif
BNPA	Bénéfice net par action	PC	Périmètre comparable
CAF ou <i>cash flow</i>	Capacité d'autofinancement	PEE	Plan d'épargne d'entreprise
<i>Cash pooling</i>	Centralisation de trésorerie	PLV	Publicité sur le lieu de vente
Capex	<i>Capital expenditure</i> , (« investissements corporels et incorporels »)	PRA	Programme de rachat d'actions
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés	PSI	Prestataire de services d'investissement
Comex	Comité exécutif opérationnel	RAO	Résultat des activités ordinaires
<i>Covenants</i>	Engagements à respecter sous peine d'exigibilité anticipée d'une dette	RNPG	Résultat net part du Groupe
DCF	<i>Discounted cash flows</i> , (« cash flows futurs actualisés »)	ROC	Résultat opérationnel courant
DPS	Droit préférentiel de souscription	RSE	Responsabilité sociale de l'entreprise
<i>Earn out</i>	Partie du prix d'acquisition d'une société payable à terme et dépendant des résultats futurs	SFAC	Société française d'Assurance Crédit : compagnie d'assurance-crédit qui travaille pour protéger les entreprises des risques d'impayés clients en France et à l'international
ECDT	Traitements électroniques des coupons de réduction en caisse	SFAF	Société française des analystes financiers
Eonia	<i>Euro OverNight Index Average</i> , (taux publié par la Fédération bancaire de l'Union européenne)	SI	Systèmes d'information
Euribor	<i>Euro Interbank Offered Rate</i> , (taux publié par la Fédération bancaire de l'Union européenne)	SIRH	Système d'information des ressources humaines
FCPE	Fonds commun de placement d'entreprise	Sorap	Syndicat national des professionnels de l'action commerciale terrain
GAAP	<i>Generally accepted accounting principles</i> , (« principes comptables généralement acceptés »)	TEPA	Loi en faveur du travail, de l'emploi, et du pouvoir d'achat
<i>Gearing</i>	Endettement net	VMP	Valeur mobilière de placement
<i>Goodwill</i>	Survaleur	VPN	Réseau privé virtuel
Holding	Société mère		
IAS	<i>International accounting standard</i> , (« norme comptable internationale »)		
IASB	<i>International Accounting Standards Board</i> , (« Comité exécutif des normes comptables internationales »)		
IFRS	<i>International financial reporting standards</i> , (« normes internationales d'information financière »)		
<i>In-store</i>	En magasin		
IS	Impôt sur les sociétés		
Joint-venture	Coentreprise ; filiale commune		

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004.

Les informations non applicables au Groupe HighCo sont indiquées « N/A ».

RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 809/2004	N° de page dans le présent document de référence
1/ Personnes responsables	53
2/ Contrôleurs légaux des comptes	85-86
3/ Informations financières sélectionnées	44-46, 62-66, 207, 216
4/ Facteurs de risques	121-138
5/ Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la Société	13, 42-43, 56, 209
5.2 Investissements	87, 164-168
6/ Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	24-37, 60-61
6.2 Principaux marchés	40-41, 57-60
6.3 Événements exceptionnels ayant influencé les principales activités ou les principaux marchés	N/A
6.4 Dépendance à l'égard de brevets, licences ou contrats	N/A
6.5 Position concurrentielle	57-60
7/ Organigramme	
7.1 Organigramme simplifié	17, 215
7.2 Liste des filiales	154
8/ Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées y compris les locations immobilières	216
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	216
9/ Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	64, 143-145
9.2 Résultat opérationnel courant	62-64, 142
10/ Trésorerie et capitaux	
10.1 Capitaux de l'émetteur	88-94, 188, 198-199
10.2 Flux de trésorerie	64, 145, 170, 180-181
10.3 Structure et conditions de financement	172-176
10.4 Restriction à l'utilisation de capitaux	174
10.5 Sources de financement nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	64, 170
11/ Recherche et développement, brevets et licences	
11.1 Recherche et développement	87, 149
11.2 Marques et brevets	87, 149
12/ Informations sur les tendances	
12.1 Principales tendances	15-16, 47, 216
12.2 Événements susceptibles d'influencer les tendances	87, 216
13/ Prévisions ou estimations de bénéfices	N/A
14/ Organes d'administration, de direction et de surveillance, et de direction générale	
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction ou de surveillance	8-11, 68-75, 108-111
14.2 Conflits d'intérêts	75
15/ Rémunerations et avantages	
15.1 Montants versés	76-78, 115-116, 182, 200
15.2 Montants provisionnés	77, 156, 200

RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 809/2004	N° de page dans le présent document de référence
16/ Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	68-75, 110
16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres	75
16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations de l'émetteur	113-115
16.4 Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	12, 108, 117-118
17/ Salariés	
17.1 Effectif à la clôture des trois derniers exercices ; répartition géographique et par type d'activité	66, 95-101
17.2 Participations et stock-options	90, 93, 156, 159
17.3 Accord de participation des salariés dans le capital de l'émetteur	102
18/ Principaux actionnaires	
18.1 Franchissements de seuils	90, 211
18.2 Détenzione des droits de vote	49, 89-91
18.3 Contrôle	90
18.4 Accords relatifs au changement de contrôle	90
19/ Opérations avec les apparentés	75
20/ Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Comptes sociaux au 31 décembre 2010	188-189
20.2 Annexe au bilan et compte de résultats sociaux de HighCo au 31 décembre 2010	190-202
20.3 Comptes consolidés au 31 décembre 2010	142-145
20.4 Annexe au bilan et compte de résultats consolidés au 31 décembre 2010	146-184
20.5 Informations financières <i>pro forma</i>	N/A
20.6 Vérification des informations financières annuelles	185, 203
20.7 Date des dernières informations financières	216-217
20.8 Informations financières intermédiaires	216-217
20.9 Politique de distribution des dividendes	91
20.10 Procédures judiciaires et d'arbitrage	129-130
20.11 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	217
21/ Informations complémentaires	
21.1 Capital social	213
Titres non représentatifs du capital	213
Titres autodétenus	213
Titres donnant accès au capital	214
Capital autorisé non émis	214
Nantissement des actions et des actifs de HighCo	N/A
21.2 Acte constitutif et statuts	209
Objet social	209
Exercice social	209-210
Gouvernement d'entreprise	210-211
Assemblée générale des actionnaires	211
Pacte d'actionnaires	211
Franchissement de seuils	211
Conditions régissant les modifications de capital	211
22/ Contrats importants	216
23/ Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	217
24/ Documents accessibles au public	48-50, 206-208
25/ Informations sur les participations	217

TABLE DE RÉCONCILIATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

La table de réconciliation ci-dessous renvoie aux principales informations du **rapport financier annuel** (article 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers).

	N° de page
Comptes consolidés	142-184
Comptes sociaux	188-202
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	185
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	203
Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L. 225-100, L. 225-100-2, L. 225-100-3 et L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce	56-107
Déclaration des personnes assumant la responsabilité du rapport financier annuel	53
Honoraires des commissaires aux comptes	86
Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par HighCo	108-138
Rapport des commissaires aux comptes sur le Rapport du Président	139
Liste de l'ensemble des informations publiées par la Société au cours des douze derniers mois	207-208

TABLE DE CONCORDANCE RSE

(Informations fournies en application des articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce)

Informations sociales	N° de page dans le présent document de référence
L'effectif total, les embauches, les difficultés éventuelles de recrutement, les licenciements et leurs motifs, les heures supplémentaires, la main-d'œuvre extérieure de la société	95-97, 101
Le cas échéant, les informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement	99
L'organisation du temps de travail, la durée de celui-ci pour les salariés à temps plein et les salariés à temps partiel, l'absentéisme et ses motifs	101
Les rémunérations et leur évolution, les charges sociales, l'application des dispositions du Code du travail relatives à l'intéressement, la participation et les plans d'épargne salariale, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	100-102
Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs	N/A
Les conditions d'hygiène et de sécurité	104
La formation	103
L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés	96
Les œuvres sociales	104
L'importance de la sous-traitance	96-97
Prise en compte de l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional	96-104
Description, le cas échéant, des relations entretenues par la société avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	N/A
Importance de la sous-traitance et manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants, et s'assure du respect par ses filiales, des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail	96-97
Prise en compte par les filiales étrangères de l'entreprise de l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales	96-104

Informations environnementales	N° de page dans le présent document de référence
La consommation de ressources en eau, matières premières et énergie avec, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, les conditions d'utilisation des sols, les rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement et dont la liste est déterminée par arrêté des ministres chargés de l'environnement et de l'industrie, les nuisances sonores ou olfactives et les déchets	105
Les mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées	106-107
Les démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement	105-106
Les mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière	106-107
Les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement	N/A
L'existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société	105-106
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	N/A
Le montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci	N/A



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers
le 27 avril 2011, en application des articles 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.
Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.